Édition du groupe « Ebooks libres et gratuits »

Eugène Sue

LES MYSTÈRES DU PEUPLE

TOME XIII

HISTOIRE D'UNE FAMILLE DE PROLÉTAIRES À TRAVERS LES ÂGES

(1856)

Table des matières

LE SABRE D'HONNEUR OU FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 1715-1851 4

Événement historiques de 1672 à 1715. – Mort de Louis XIV. – LE SABRE D'HONNEUR. – La régence. – Louis XV. – Louis XVI. – La maison de la rue Saint-François. – Samuel-le-Juif. – Victoria Lebrenn. – Frantz de Gerolstein. – Le comte de Plouernel. – Les voyants. – L'abbé Rodin et son fils. – Le souper. – Prise de la Bastille. – Les victimes. – Jean Lebrenn. – L'avocat Desmarais. – Peuple et bourgeoisie. – Une séance au club des jacobins. – Enrôlements volontaires. – Jean Lebrenn et Louis Capet. – *Procès de Louis XVI. – Proclamation de la république française. – Décembre 1851*.....5

L'AUTEUR AUX ABONNÉS DES *MYSTÈRES DU PEUPLE* 80

LE SABRE D'HONNEUR 83

À propos de cette édition électronique..... 360

Il n’est pas une réforme religieuse, politique ou sociale, que nos pères n’aient été forcés de conquérir de siècle en siècle, au prix de leur sang, par l’*Insurrection*.

LE SABRE D'HONNEUR

OU

FONDATION DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1715-1851

SOMMAIRE

Événement historiques de 1672 à 1715. – Mort de Louis XIV. – LE SABRE D'HONNEUR. – La régence. – Louis XV. – Louis XVI. – La maison de la rue Saint-François. – Samuel-le-Juif. – Victoria Lebrenn. – Frantz de Gerolstein. – Le comte de Plouernel. – Les voyants. – L'abbé Rodin et son fils. – Le souper. – Prise de la Bastille. – Les victimes. – Jean Lebrenn. – L'avocat Desmarais. – Peuple et bourgeoisie. – Une séance au club des jacobins. – Enrôlements volontaires. – Jean Lebrenn et Louis Capet. – *Procès de Louis XVI. – Proclamation de la république française. – Décembre 1851.*

Moi, *Salaün Lebrenn* réfugié en Hollande vers l'année 1675, après le double suicide de *Berthe de Plouernel* et de mon fils *Nominoë* je continuerai d'enregistrer sommairement, dans les annales de notre famille plébéienne, les événements historiques importants de la fin du siècle du *grand roi,* ainsi que la bassesse des courtisans a surnommé l'orgueilleux despote, le cruel fanatique qui règne à cette heure sur la France...

À toi, mon fils ALAIN, né de mon second mariage, contracté à Amsterdam en 1680 avec ma chère *Wilhelmine Vandaël,* veuve d'un armateur dont j'ai longtemps commandé le vaisseau ; à toi, mon fils ALAIN, je lègue les légendes et reliques de notre famille. Puisses-tu les transmettre à notre descendance ! Puisses-tu un jour quitter la république de Hollande, terre d'asile et de liberté pour les bannis, et retourner en France lorsque s'accompliront les prophéties de VICTORIA LA GRANDE, la femme empereur qui, il y a seize siècles et plus, au moment de mourir, en présence de son frère de lait, notre aïeul *Scanvoc'h le soldat,* vit l'avenir se dévoiler à ses yeux. Sublime avenir ! notre mère patrie affranchie, régénérée, foulant d'un pied libre et vainqueur le joug de l'Église de Rome et de la royauté franque ! double joug sous lequel depuis tant de siècles la vieille Gaule est asservie.

Puissiez-vous voir bientôt se lever l'aurore de ce grand jour, fils de Joël ! Alors que, répudiant le nom étranger que lui a imposé la conquête franque, la mère patrie, revendiquant son nom séculaire, son nom national de *République des Gaules*, s'abritera sous les plis glorieux de son antique drapeau rouge, surmonté du coq gaulois !

*

* *

À la suite de la tentative infructueuse des révoltés de Bretagne (1675), le Roussillon, non moins appauvri, non moins exaspéré que les autres provinces par l'énormité des impôts, par les exactions, par les violences des gens de guerre, le Roussillon s'insurge à son tour. Cette insurrection, ainsi que celle de Bretagne, est noyée dans le sang. La guerre continue ; souvent brillante au point de vue militaire, toujours stérile ou désastreuse pour les véritables intérêts du pays. L'un des plus grands capitaines de ces temps-ci, mais dont le nom reste à jamais souillé par l'abominable ravage du Palatinat, TURENNE, est tué le 28 juillet 1675, à l'âge de soixante-quatre ans, près du défilé de Salzbach. En 1678, le prince d'Orange, âme de la coalition des États ligués contre l'ambition insensée de Louis XIV, parvient à détacher l'Angleterre de l'alliance française ; le 10 janvier 1678, la Hollande signe avec la Grande-Bretagne un traité offensif et défensif. Cette défection de sa puissante alliée impose la paix à Louis XIV. Elle est conclue à *Nimègue* avec la Hollande, cette même année (1678).

Telle fut la fin de cette longue et terrible guerre qui, jointe au faste insensé du grand roi, ruina les finances de la France, lui coûta des milliers de ses enfants. Ainsi, la Hollande, cette petite république hérétique, objet de la haine politique et religieuse de Louis XIV, qui l'envahit, la livra aux violences d'une soldatesque féroce, cette petite république que l'orgueilleux despote croyait écraser d'un seul coup, défendit vaillamment son sol, sa foi religieuse, sa liberté, ne perdit dans cette guerre acharnée que deux

de ses colonies lointaines : le Sénégal et la Guyane, perte plus que compensée par les avantages qu'assurait à la Hollande le traité de commerce signé à Nimègue. L'Autriche, le Danemark et plusieurs princes souverains de la basse Allemagne restent en guerre contre la France ; mais, à la fin de l'automne 1679, la paix est rétablie en Europe.

Les questions religieuses devaient prendre une importance croissante et funeste durant le règne de Louis XIV. Libertin et cagot, la peur du diable le talonnait de plus en plus, en raison des progrès de l'âge ; cependant, tel était son orgueil, son ombrageuse jalousie de toute autorité rivale de la sienne, qu'entrant en lutte contre la papauté, il voulut soustraire en partie à l'influence de Rome SES sujets et SON clergé (ainsi que disait le sire, dans son langage effrontément possessif) ; telle fut l'origine des libertés de *l'Église gallicane* ardemment soutenues par Bossuet. Cette nouvelle Église déclarait les décisions du pape soumises à la sanction des conciles, et le temporel politique des États complètement indépendant du Saint-Siège. Le pape Innocent XI casse l'arrêt des évêques français, leur reproche avec indignation *leur crainte servile devant leur roi, crainte qui doit les couvrir d'un opprobre éternel* et refuse d'accorder l'investiture aux nouveaux évêques gallicans. Cette rébellion du roi très-catholique contre Rome donna d'abord quelque espoir d'allégeance aux protestants, de plus en plus lésés, opprimés, malgré l'édit de Nantes octroyé par Henri IV, œuvre de sagesse et de réparation accordant aux réformés le libre exercice de leur culte ; mais ils reconnaissent bientôt que la lutte de Louis XIV et des évêques gallicans contre la papauté a pour mobile une jalouse rivalité, mêlée d'orgueil et de cupidité.

Le clergé, dès l'année 1660, entreprend d'imposer la révocation de l'édit de Nantes à Louis XIV, le menaçant de lui refuser les subsides que l'assemblée cléricale lui accordait sous le titre de *don gratuit*. Ainsi, en 1660, le président *d'Aligre* intendant général des finances, expose humblement et révérencieu-

sement à messeigneurs les évêques les besoins de son maître ; mais lesdits seigneurs refusent net de délier les cordons de leur bourse, sous prétexte que :

« L'assemblée du clergé n'estimait pas que l'on pût lui demander quelque chose de la part de Sa Majesté, car il avait été fait tant d'infractions aux privilèges de l'Église, et l'assemblée en était dans un si grand étonnement, qu'il la mettait dans l'impuissance de délibérer sur les propositions qui lui étaient faites de la part du roi, jusqu'à ce qu'il plût à Sa Majesté de réparer lesdites infractions. » (*Registres de l'assemblée du clergé* 1660.)

Louis XIV, pressé par le besoin d'argent, aiguillonné par la peur du diable, s'incline devant l'arrogante volonté des prêtres ; certaines restrictions sont apportées à l'exercice des droits des protestants, malgré les formelles garanties de l'édit de Nantes ; en retour de quoi, et afin de l'encourager dans ses bonnes résolutions, messeigneurs octroient au grand roi un don de dix-huit cent mille livres.

En 1665, le président d'Aligre vient de nouveau exposer la détresse de son royal maître. – « Les réservoirs de Sa Majesté sont vuides et secs, – dit le financier aux abois. – C'est à vous, messeigneurs, de déterminer la somme que vous octroyerez, et qui les remplira d'une bienfaisante rosée (les réservoirs de Sa Majesté). » – Le clergé, peu sensible à l'humide métaphore, répond que : – « Sans doute, Sa Majesté a déjà beaucoup accordé pour le triomphe de la vraie religion, mais point encore assez. L'hérésie agonise ; il faut qu'elle meure. » Et, cette fois, l'assemblée cléricale formule ainsi ses exigences en manière de projet d'édit rédigé d'avance[1].

---

[1] Nous engageons nos lecteurs à consulter à ce sujet le hardi et beau livre de M. LENFREY : *La Philosophie et l'Église au dix-huitième siècle.*

« Art. 1er. – Qu'il ne soit plus permis aux catholiques de renoncer à leur religion, pour professer la religion réformée. »

Louis XIV répond en marge du projet :

Sa Majesté s'est réservé d'examiner.

« Art. 2. – Que les universités, académies, collèges où les réformés enseignent les belles-lettres et leur théologie soient supprimés. »

(En marge) : *Sa Majesté y pourvoira.*

« Art. 6. – Que les charges de judicature royale soient uniquement possédées par les catholiques, comme aussi celles des commis des bureaux. »

(En marge) : *Sa Majesté y pourvoira.*

« Art. 7. – Que les biens que possèdent les consistoires des protestants leur soient ôtés. »

(En marge) : *Renvoyé devant les commissaires pour être examiné.*

« Art. 18. – Que Sa Majesté retirera les fermes de son domaine qui ont été baillées par engagement des protestants, qui trouvent ainsi l'occasion de pervertir les sujets de Sa Majesté. »

(En marge) : *Sa Majesté promet de retirer ses domaines.*

Ces concessions exorbitantes, loin de satisfaire messieurs du clergé, les mettent seulement, ainsi que l'on dit vulgairement, en appétit ; et, certains de pousser le grand roi aux dernières rigueurs contre les protestants, par l'appât des subsides,

---

Jamais la saine raison n'a été servie par plus de verve, plus de savoir et plus de consciencieuse indignation contre le fanatisme.

ils refusent de les lui accorder, malgré les touchantes preuves de bon vouloir qu'il donne. Le prétexte de leur refus est que le don gratuit ne peut être renouvelé qu'après un laps de dix ans, et cinq années à peine se sont écoulées depuis le dernier octroi. La véritable cause du refus du clergé était que Louis XIV, au lieu de souscrire aveuglément à tous les articles proposés, se permettait de demander le temps d'en examiner quelques-uns. En 1670 (expiration du délai décennal), l'intendant des finances vient implorer de l'assemblée cléricale un petit subside de deux millions. Ce don gratuit sera consenti par le clergé aux conditions suivantes, soumises à l'acquiescement du roi.

« Art. 1er. – Les temples bâtis à proximité des églises seront démolis. »

(*Accordé par Sa Majesté*)

« Art 4. – Qu'il soit défendu aux protestants de s'imposer aucune somme. »

(*Accordé par Sa Majesté*)

« Art. 5. – Que les réformés soient tenus à l'entretien des églises catholiques. »

(*Accordé par Sa Majesté*)

« Art. 10. – Que les biens des consistoires leur soient retirés. »

(*Accordé par Sa Majesté*)

« Art. 14. – Que les réformés soient exclus des consulats. »

(*Accordé par Sa Majesté*)

« Art 21. – Que, dans leurs écoles, les réformés n'enseignent qu'à lire, écrire et compter. »

(*Accordé par Sa Majesté*)

« Art 24. – Qu'il soit fait défense aux créanciers des protestants qui embrasseront la foi catholique de poursuivre lesdits convertis durant trois années. »

(*Accordé par Sa Majesté.*)

« Art. 25. – Que les enfants des réformés leur SOIENT ENLEVÉS DÈS L'ÂGE DE SEPT ANS, pour être élevés dans la religion catholique. »

(*Sa Majesté avisera.*)

« Art. 26. – Qu'il soit permis aux curés, assistés d'un échevin, de se présenter DE FORCE chez les réformés malades. »

(*Sa Majesté avisera.*)

« Art. 30. – Qu'il soit défendu, sous peine grave, aux protestants de laisser mourir leurs enfants SANS BAPTÊME. »

(*Sa Majesté avisera.*)

Vous le voyez, fils de Joël, les franchises des protestants, solennellement proclamées par l'édit de Nantes, leur étaient ainsi presque complètement ravies, quoique le grand roi se fût réservé d'aviser à l'endroit des trois derniers articles du projet clérical les plus monstrueux de tous. Cet atermoiement se conçoit : le glorieux sire, ne doutant point d'obtenir les deux millions en retour de son acquiescement aux premiers articles, se réservait de vendre à part et fort cher son adhésion aux derniers articles, d'une importance capitale. Cet honnête calcul ne fut point trompé. Le clergé, satisfait des concessions obtenues, octroya les deux millions de subsides. Il pouvait, dès lors, patiemment attendre l'heure prochaine de la complète révocation de l'édit de Nantes. En effet, plus tard, les trois derniers articles furent approuvés par Louis XIV, ainsi que les suivants :

« Art. 8. – Les ministres seront soumis à la taille. »

(*Accordé par Sa Majesté.*)

« Art. 9. – Il est défendu aux protestants d'avoir des cimetières dans les bourgs, villes et villages. »

(*Accordé par Sa Majesté.*)

« Art. 12. – Les mariages qui se feront à l'avenir entre personnes de différentes religions seront DÉCLARÉS NULS, et les enfants issus d'iceux réputés BÂTARDS ET INCAPABLES D'HÉRITER. »

(*Accordé par Sa Majesté.*)

Enfin, le 9 juillet 1685, l'édit de Nantes, annulé de fait par des arrêts partiels et successifs, le fut légalement par décret royal. Le clergé paya cette abominable iniquité au prix énorme de DOUZE MILLIONS. Jamais jusqu'alors l'assemblée cléricale n'avait consenti un pareil subside, le chiffre le plus élevé de ses dons gratuits n'ayant jamais excédé TROIS MILLIONS. À cette générosité sacrilège, qui achetait le sang de milliers de réformés, le clergé ajouta une ignoble flagornerie : il décerna, pour la première fois, à Louis XIV, le sobriquet de GRAND !

Il va sans dire que la compagnie de Jésus, à la fondation de laquelle vous avez assisté, fils de Joël, fut l'ardente et implacable instigatrice de la révocation de l'édit de Nantes, politique et sage édit qui mettait terme à soixante ans de guerres religieuses. La Compagnie avait grandement cheminé dans le monde. Ses mesures implacables lors de la Réforme, la Saint-Barthélemy, la Ligue, l'immense influence des Guisards, dociles agents des Jésuites, la pression que leur sanguinaire instrument, *Philippe II* exerça si longtemps sur la France, avaient sauvé l'Église catholique d'une perte presque certaine : dès lors, les fils de Loyola, s'imposant à la papauté comme sauveurs de la religion, dominèrent le Saint-Siège. Le pape *Paul III* autorisant leur Compagnie vers 1540, en avait fixé le nombre à *soixante* membres ; quinze ans plus tard, elle comptait *mille* affiliés. Leurs richesses s'accroissaient dans une proportion inouïe ; grâce au puissant appui de Philippe II, ils couvraient les deux mondes de leur noir

réseau, et le général de la Compagnie devenait le rival redouté du pape ; *Sixte-Quint*, malgré son inflexible énergie, est obligé de renoncer à son projet de dissoudre la mystérieuse milice des enfants d'Ignace, il recule devant le redoutable concours à eux assuré par Philippe II, le roi Sigismond et le duc de Bavière. De ce moment, malgré l'impuissante et passagère opposition de *Clément XIII*, les bons pères règnent en maîtres dans l'Église et hors de l'Église, dirigent les conciles, imposent au sacré collège la nomination du Saint-Père qui leur agrée. Leur doctrine relâchée, favorable à toutes les hypocrisies, à tous les vices, à tous les crimes, qu'elle couvre de son complaisant manteau, se résume en ces mots du P. Lemoine (*De la Dévotion aisée*) : « – La vertu n'est point une fâcheuse, la dévotion est aisée. Il y a eu des saints pâles et mélancoliques ; ceux d'aujourd'hui sont d'une complexion plus heureuse : ils ont abondance de cette humeur douce et chaude, de ce sang bénin qui fait la vie. »

Grâce à la perverse et corruptrice facilité de cette morale infâme (si l'on peut accoupler ces deux mots), les plus énormes péchés sont remis ou peu s'en faut, pour peu que l'on se donne le souci de porter jour et nuit au bras un chapelet en forme de bracelet, un rosaire ou une image de la Vierge. Enfin, dominateurs du Saint-Siège, les Jésuites proclament l'infaillibilité du pape afin de le débarrasser de l'opposition des conciles et d'assurer sa suprématie sur les rois ; le tout au profit de la Compagnie, qui domine les papes, et les rois par les papes. En vain, l'immortel PASCAL et la secte des jansénistes essayent d'arrêter l'effrayant essor des fils de Loyola, Louis XIV, obéissant au Père *Lachaise* poursuit et proscrit les jansénistes et détruit le Port-Royal, leur centre d'action.

Les protestants comptaient d'autres ennemis impitoyables, qui depuis longtemps poussaient aussi à la révocation de l'édit de Nantes, entre autres la sèche et vieille *Maintenon*, royale courtisane, l'hypocrisie, l'astuce, l'égoïsme incarnés et décharnés, portant une sorte d'austérité de parade dans l'adultère, de gravité compassée dans le concubinage ; rogue et dure, ambi-

tieuse et froide, elle sut assurer son funeste empire sur Louis XIV en persuadant ce débauché devenu cagot avec l'âge qu'il pouvait aisément expier les scandales de sa vie en offrant à Dieu la conversion de ses sujets hérétiques. Louvois seconde la Maintenon dans cette sanglante croisade contre les réformés. Ce Louvois, capable de toutes les noirceurs, de toutes les férocités pour conserver la faveur du maître et de sa vieille maîtresse, imagine les *Dragonnades,* expéditions militaires destinées à forcer les protestants d'abjurer, en les exposant aux violences des gens de guerre logés chez les hérétiques.

« Le roi, – écrivait Louvois, – n'estime pas qu'il faille loger tous les cavaliers chez les protestants ; mais si, selon une juste répartition, ils devaient en loger *dix*, vous pouvez leur en donner VINGT et les mettre chez les plus riches huguenots. »

D'horribles excès sont commis par une soldatesque effrénée, certaine de l'impunité ; les protestants, traités ainsi que l'est l'ennemi en pays conquis, sont frappés de terreur ; les uns abjurent afin d'échapper à tant de maux ; d'autres rassemblent leurs ressources et s'apprêtent à fuir de France. L'archevêque de Paris, et le Père Lachaise, confesseur du roi, excitent son fanatisme ; de son côté, la Maintenon écrit à son frère, le 24 août 1681 :

« Le roi pense sérieusement à son salut et à celui de ses sujets ; si Dieu nous le conserve, il n'y aura bientôt plus qu'une religion dans son royaume... Préparez-vous à acheter une terre en Poitou ; elles vont s'y donner pour rien, par la fuite des huguenots. »

La vieille courtisane n'oubliait point, on le voit, sa famille et engageait son digne frère à s'enrichir des dépouilles de ces malheureux qui, abandonnant leur patrimoine, émigraient en masse ; or, ainsi que vous l'avez toujours vu, fils de Joël, depuis l'avènement de la réforme religieuse, l'immense majorité des citoyens riches et éclairés, des commerçants, des artisans d'élite avaient embrassé le protestantisme ; les puissances voisines de

la France, comprenant de quel intérêt était pour elles d'attirer dans leurs États ces émigrants industrieux, leur ouvrent leurs frontières, leur offrent de grands avantages, en leur assurant le libre exercice de leur culte. L'Angleterre, le Danemark, la Hollande, profitèrent surtout de cette incessante émigration.

Le grand roi s'émeut de voir les forces vives de son royaume ainsi passer à l'étranger. Il rend un arrêt défendant aux réformés, *sous peine de galères perpétuelles* de quitter la France.

Forcer ses sujets de subir des persécutions atroces et leur défendre d'y échapper par un exil volontaire... dites, fils de Joël... la tyrannie a-t-elle jamais atteint ce degré d'effroyable audace ? Ce n'est pas tout, le grand roi, toujours besogneux, songe aussi à remplir son coffre, et un autre édit déclare les « ventes faites par les huguenots émigrants nulles, et ces biens confisqués au profit de Sa Majesté. »

Les réformés, exaspérés, se décident à reprendre les armes et, comme au seizième siècle, à repousser la force par la force, à défendre leur vie, leurs biens, leur foi, leur famille. La guerre civile et religieuse déchaîne de nouveau ses fureurs sur la France. Une vaste insurrection protestante s'organise dans le Languedoc, le Dauphiné, le Vivarais et les Cévennes. Les révoltés déclarent qu'ils exerceront leur culte, malgré les arrêts royaux, et qu'ils assisteront, en armes, à leur prêche. Fanatisés par leurs prêtres et sûrs de l'appui de Louis XIV, les catholiques donnent le signal de la guerre civile en massacrant les protestants réunis dans la forêt de *Sâoo* en Dauphiné pour y entendre la parole de leur ministre. En apprenant cette nouvelle boucherie de Vassy, les huguenots des Cévennes et du Vivarais se soulèvent en masse ; ce premier mouvement est comprimé par d'impitoyables exécutions militaires. Le seul ministre qui eût pris quelque peu le parti des protestants dont il appréciait les lumières et les habitudes laborieuses, *Colbert*, meurt à la peine après avoir puissamment développé la marine, le commerce,

l'industrie en France, réglé les finances autant que le permettaient le despotisme et le faste effréné de Louis XIV ; mais profondément blessé de l'ingratitude et des duretés de ce prince, le grand ministre ressentit un chagrin mortel, et dit à ses amis quelques moments avant d'expirer : – « Je ne veux plus entendre parler du roi ; qu'au moins, il me laisse mourir tranquille. Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé dix fois, et maintenant, je ne sais ce que je vais devenir. » – Colbert mourut le 6 septembre 1683, à l'âge de soixante-quatre ans. Peu de temps après, le grand roi, veuf de la reine Marie-Thérèse, avait épousé secrètement la Maintenon. Ainsi ce glorieux monarque, qui prenait le soleil pour emblème, épousa sa vieille concubine, la veuve de Scarron, le cul-de-jatte bouffon ; les témoins de ce burlesque mariage furent un gentilhomme nommé *Montchevreuil* et *Bontemps,* valet de chambre du roi. Le Père Lachaise officia en présence de Harlay, archevêque de Paris. Cette union semble être le signal d'un redoublement de persécution furieuse contre les réformés. Ceux qui, demeurés en France, autorisent leurs enfants à se marier à l'étranger sont condamnés *aux galères perpétuelles.* – Des tuteurs catholiques sont imposés aux orphelins protestants. – La moitié des biens des émigrants est *accordée à leurs dénonciateurs.* –

« Le roi, – écrit madame de Maintenon, 16 août 1684, – a dessein de travailler à la conversion entière des hérétiques de son royaume ; il a souvent des conférences là-dessus avec M. Le Tellier et M. de Chalais, conférences où l'on voudrait me persuader que je ne suis pas de trop. »

« – Vous ferez connaître à l'Espagne, – écrit Louis XIV à son ambassadeur à Madrid, – que tous mes desseins tendent à affermir la paix de l'Europe, et à profiter de cette conjoncture pour ajouter au bonheur de mes sujets celui d'une parfaite réunion au giron de l'Église et pour contribuer autant qu'il me sera possible à l'augmentation de notre religion dans les États chrétiens où elle commence à revivre. »

Parmi les moyens employés par les agents du grand roi, pour assurer le triomphe de l'Église catholique, il en est un d'une simplicité remarquable, à savoir : SUPPRIMER *autant de protestants qu'il se pourra,* en les envoyant aux galères ou à l'échafaud... Lisez, fils de Joël, ce qu'écrivait Louvois, le 11 de juillet 1685, au marquis de Boufflers, général de l'armée des convertisseurs casqués et bottés.

« – Conduisez vos troupes en Guienne, logez-les entièrement chez les religionnaires ; essayez surtout de *diminuer le nombre de ces derniers,* de telle sorte que, dans chaque localité les catholiques soient deux ou trois fois plus forts que les hérétiques, afin qu'il n'y ait plus à craindre que le petit nombre de huguenots qui restera puisse rien entreprendre. »

Les réformés, livrés ainsi sans recours aux violences, aux exactions des soldats de Louis XIV et menacés des galères ou de la mort s'ils tentent d'échapper à leur horrible sort, feignent de se convertir et abjurent par milliers. En Guienne, sur cent cinquante mille réformés, *cent quarante mille* renoncent tout d'un trait à l'hérésie. En Languedoc, en Poitou, en Saintonge, les conversions se multiplient dans les mêmes proportions, et surtout avec la même sincérité. Louis XIV, hébété par le fanatisme, croit à la réalité de ce merveilleux progrès de la foi, se réjouit des effets faramineux de la grâce d'en haut et offre à Dieu, en expiation de ses débauches passées, l'abjuration de ses sujets, obtenue par les moyens suivants, compris dans la révocation de l'édit de Nantes. – « Démolition des temples protestants par tout le royaume. – Défense aux réformés de s'assembler pour l'exercice de ladite religion. – Bannissement des pasteurs qui *refuseront de se convertir*. – Baptême *forcé* des enfants des protestants par les curés des paroisses, qui *les élèveront ensuite dans la religion catholique*. – Ordre aux Huguenots fugitifs de rentrer en France, faute de quoi leurs biens seront *confisqués*. – Défense aux protestants de sortir du royaume sous *peine des galères* perpétuelles pour les hommes, de la *détention perpétuelle* pour les femmes, et de la *confiscation* des biens des émi-

grants – Peine des galères perpétuelles décrétée contre les relaps (réformés convertis en apparence et revenus à leur religion) ; ils seront, à leur mort, traînés sur la claie et privés de sépulture. – Défense aux pasteurs qui, selon l'arrêt, quitteront la France, de vendre leurs biens et d'emmener leurs enfants au-dessous de sept ans. »

Ainsi, fils de Joël, la loi !... LA LOI ordonnait la destruction du foyer domestique, brisait les liens sacrés de la famille, arche sainte jusqu'alors presque toujours respectée par les plus abominables tyrans. Enfin, Louvois écrivait en adressant aux généraux l'édit de révocation :

« – Sa Majesté veut que l'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux *qui ne voudront pas se faire de* SA *religion,* et ceux qui auront la sotte gloire de vouloir rester les derniers doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. – *Qu'on laisse d'ailleurs vivre les soldats très-licencieusement chez les huguenots.* »

Cette impunité accordée par le représentant de l'autorité souveraine à une soldatesque impitoyable que vous avez vue à l'œuvre, fils de Joël, en France et en pays conquis, amena un débordement d'excès inouïs ; la rapine, le viol, la torture, le meurtre, furent les moyens ordinaires employés par ces convertisseurs bottés pour ramener les hérétiques au giron de leur douce et sainte mère, l'Église catholique, apostolique et romaine.

« – Beaucoup de malheureux moururent ou demeurèrent estropiés des suites des traitements qu'ils avaient subis de la part des soldats, – raconte un historien, témoin oculaire de ces horreurs. – Les tortures obscènes infligées aux femmes ne différaient guère du dernier outrage que par une perversité plus raffinée ; les inventions diaboliques des routiers et des seigneurs du moyen âge pour extorquer des rançons à leurs captifs furent renouvelées pour arracher des conversions ; on chauffa les pieds, on donna l'estrapade, on suspendit les patients par les ex-

trémités, on attacha des mères au bois de leur lit, tandis que leurs enfants, encore à la mamelle, mouraient de faim à leurs yeux. De la torture à l'abjuration il n'y avait souvent pas vingt-quatre heures de délai, et les bourreaux devenaient ensuite les éducateurs religieux de leurs victimes. »

Que dirons-nous ? presque tous les évêques furent complices de ces pratiques horribles. Citons encore :

« En un certain couvent, l'on plongea les huguenots dans de profonds souterrains, oubliettes des anciens châteaux féodaux. L'on jetait dans ces cachots des animaux putréfiés qui empestaient l'air et par leurs exhalaisons morbides causaient la mort des prisonniers, etc., etc. »

Le clergé, ardent et opiniâtre instigateur de la révocation de l'édit de Nantes, si chèrement payée de ses subsides, applaudit à des atrocités dont l'humanité s'épouvante, il éclate en chants de triomphe ! Bossuet, ce sonore et pompeux rhéteur, ce courtisan des turpitudes ou des scélératesses royales, s'écrie en prononçant l'oraison funèbre du chancelier Le Tellier, signataire de la révocation de l'édit de Nantes :

« – Chrétiens, épanchons nos cœurs sur la piété de Louis LE GRAND ; poussons jusqu'au ciel nos acclamations, et disons à ce nouveau *Constantin,* à ce nouveau *Théodose,* à ce nouveau *Marcien,* à ce nouveau *Charlemagne* : Vous avez affermi la foi, vous avez exterminé les hérétiques, c'est le digne ouvrage de votre règne ! c'en est le propre caractère ! Par vous, l'hérésie n'est plus. Dieu seul a pu faire cette merveille ! »

Vous l'entendez ce prêtre, fils de Joël, vous l'entendez cet évêque ! Dites, jamais l'aberration, la barbarie d'un fanatisme hypocrite, ont-elles été poussées plus loin ? Quoi ! ce Bossuet a été l'un des premiers et des plus acharnés conseillers de moyens affreux destinés à arracher aux protestants une abjuration menteuse, et ce vil courtisan de s'écrier dans son enthousiasme de commande : *Dieu seul a pu faire cette merveille* ! Ce n'est pas

tout. À la voix de l'évêque de Meaux répond un concert d'adulations, non moins exécrables que celles dont fut salué par les catholiques le massacre de la Saint Barthélemy. L'Église frappe des médailles commémoratives en honneur de la révocation de l'édit de Nantes... On dresse des statues au prince destructeur de l'hydre de l'hérésie. Le pape enfin, quoique en hostilité flagrante avec la France gallicane, partage l'ivresse générale, et le 15 novembre 1686, il adresse à Louis XIV un bref dans lequel le Saint-Père exprime la joie que lui cause l'extermination complète de l'hérésie, et il célèbre la révocation de l'édit de Nantes, en tenant un consistoire extraordinaire et en chantant un *Te Deum* !

Mais, ainsi que vous l'avez déjà vu tant de fois à travers les âges, fils de Joël, l'excès même de l'oppression fait éclater des résistances désespérées. Les protestants, d'abord terrifiés, sortent de leur stupeur ; et, bravant les édits, la proscription, les galères, l'échafaud, ils retournent à leurs temples en ruines ou s'assemblent en armes au fond des bois, pour écouter le prêche de leurs ministres, tandis qu'un grand nombre de leurs coreligionnaires continuent d'émigrer. Louis XIV recourt aux mesures impitoyables, afin d'arrêter cette émigration et de frapper les non convertis. La peine de mort, pour ainsi dire généralisée, est appliquée à presque tous les délits religieux... *La mort* à ceux qui assistent aux prêches ! *La mort* à ceux qui émigrent ! *La mort* à ceux qui essayent d'arracher leurs enfants des mains des prêtres catholiques ! *la mort* aux complices de la fuite de leurs coreligionnaires !... La mort partout ! la mort toujours ! Et cependant les terribles menaces de la loi sont vaines : deux cent mille protestants, malgré des difficultés inouïes, parviennent à sortir de France. Ils formaient l'élite de la population par leur industrie, par leur richesse, par leur savoir ; ils vont porter à l'étranger cette science, cette industrie, dont la perte doit ruiner le pays. Les soldats, les officiers hérétiques suivent l'exemple de leurs frères persécutés. « De 1686 à 1689, – dit Vauban, – neuf mille matelots, les meilleurs du royaume, douze mille soldats d'élite et six cents officiers, ont passé à l'étranger. » – *Du-*

quesne, l'un des plus illustres amiraux du siècle de Louis XIV, abandonne le service, et le maréchal de *Schomberg,* grand homme de guerre, se retire en Portugal ; *Basnage, Rapin Thoiras, Saurin, Ancillon, Tronchin, Candolle* et d'autres, historiens ou savants illustres, cherchent un asile en Suisse, en Allemagne, en Danemark. Les Français réfugiés à Leyde, à Amsterdam, à La Haye, se vengent de Louis XIV en publiant une foule de pamphlets étincelants de verve ; leurs sanglants sarcasmes marquent ce prince d'une flétrissure indélébile ; la plume, légère, rapide, acérée comme une flèche de guerre, crible et transperce ce royal fétiche, triomphalement juché sur son trône le poing sur la hanche ! D'autres écrits, empreints d'une indignation foudroyante, retracent en traits de feu les atrocités de cette épouvantable persécution religieuse, soulèvent l'opinion publique de l'Europe, et poussent les peuples libres à une nouvelle coalition contre le *Néron catholique,* ainsi que les protestants appelaient Louis XIV.

À l'intérieur, la France déchoit en quelques mois de sa suprématie industrielle par l'émigration protestante. Des villes populeuses voient des milliers d'artisans subitement dénués de travail, depuis la fuite des familles commerçantes qui occupaient leurs bras. La chapellerie normande émigre en Angleterre ; un faubourg de Londres se peuple d'ouvriers en soieries ; la draperie, la papeterie d'Amiens, vont enrichir la Hollande. Plus de vingt mille protestants portent dans le Brandebourg les procédés de fabrication les plus raffinés, les plus productifs. Le petit nombre de protestants manufacturiers demeurés en France, toujours sous le coup de la confiscation de leurs biens, renoncent à leur commerce, tandis que les plus déterminés d'entre eux se préparent, dans de secrets conciliabules, à reprendre les armes. Les États hérétiques de l'Europe, pénétrant les projets d'alliance de Louis XIV avec Jacques II, roi d'Angleterre, autre fanatique impitoyable, alliance dont le but secret était l'extermination de la réforme en Europe, se liguent pour sauvegarder leurs libertés religieuses. Le prince d'Orange, implacable ennemi du grand roi, est l'âme de cette nouvelle et

formidable coalition, soulevée par la révocation de l'édit de Nantes ; car, ainsi que vous le verrez, fils de Joël, cette monstruosité devait bientôt subir un châtiment inexorable ! L'Allemagne et l'Autriche jugent le moment opportun pour s'affranchir de la suprématie politique de la France. L'Espagne catholique elle-même s'apprête à prendre part à la lutte, et Rome, malgré le sanglant holocauste que vient de lui offrir Louis XIV en persécutant les protestants jusqu'à la mort, ne peut pardonner à ce roi très-catholique son schisme gallican, et souffle le feu de la guerre. Le 16 juin 1686, un an à peine après la révocation de l'édit de Nantes, la Suède et la Hollande renouvellent leurs traités d'alliance offensive et défensive, s'engageant à défendre la liberté religieuse contre *les fanatiques des États voisins* (Louis XIV et Jacques II). – Le 9 juillet 1686, l'empereur d'Autriche, les rois d'Espagne et de Suède, l'électeur de Brandebourg, les cercles de Bavière et de Franconie, les princes de Saxe et des États du Haut-Rhin, signent un pacte secret contre Louis XIV, invoquant dans ce traité d'impérieuses nécessités de *sûreté publique,* déclarant vouloir maintenir la scrupuleuse observance des traités de *Westphalie* de *Nimègue* et de la trêve de *Ratisbonne,* si souvent violés par Louis XIV ; l'empereur s'engage, dans le cas où l'un des signataires du traité serait attaqué, à donner le signal de la guerre en marchant au secours de l'allié en péril. Les princes restés étrangers à la coalition pourront plus tard y adhérer. Tels furent les motifs et le but de la célèbre *ligue d'Augsbourg*, qui porta un coup irréparable à la monarchie de Louis XIV, et fut si funeste à la France. En 1688, ce potentat, ce demi-dieu, cet immortel à qui l'imbécile et lâche idolâtrie de La Feuillade élevait une statue votive, entourée de lampadaires sans cesse allumés, faillit mourir d'une fistule au fondement, suite de ses débauches ; mais revenu à la santé, il lance un manifeste contre l'empereur, le 24 septembre 1688, et la guerre est déclarée. Elle dura neuf ans. Ses conséquences furent désastreuses, et, par un juste retour de fortune, la France perdit toutes ses conquêtes, fruits de la violence, du parjure et de l'iniquité. Forcé à d'immenses restitutions sans la moindre

compensation, Louis XIV rendit aux coalisés la moitié de la Catalogne, la ville et le duché de *Luxembourg,* le comté de *Clèves,* les villes de *Charleroi, Mons, Ath, Courtrai,* avec leurs dépendances et celles de *Namur*. Il dut enfin ordonner de démolir toutes les fortifications élevées par ses ordres sur la rive droite du Rhin, et ne conserva que Strasbourg. Telles furent les honteuses et dures conditions imposées au glorieux monarque par la paix de *Ryswyck,* conclue le 30 octobre 1697. La France, ainsi humiliée, amoindrie à l'extérieur, offrait au dedans le plus déplorable tableau ; la misère atteignait à son comble ; les routes, devenues impraticables, par le manque des fonds nécessaires à leur entretien, rendaient les communications presque impossibles ; l'aggravation des impôts, les exactions des compagnies privilégiées avaient ruiné la marine marchande et les pêcheries en Normandie et à Dunkerque ; les pays frontières sont écrasés par les contributions ; en Flandre, les cultivateurs propriétaires n'ont touché, durant la guerre, qu'un tiers de leurs revenus ; d'autres seulement, le dixième ; la Picardie a perdu un quart de sa population ; à l'ouest, même misère, même souffrance, même dépeuplement qu'au nord et à l'est ; dans la généralité d'Alençon, les villes sont presque entièrement abandonnées ; la plupart des propriétaires demeurent exposés aux injures du temps, faute d'argent pour réparer leurs maisons ; dans la généralité de Rouen, sur *sept cent mille* habitants, il n'en est pas cinquante mille qui couchent ailleurs que sur une paille infecte ; le commerce de toile de Bretagne tombe sous l'énormité des droits dont sont frappées les marchandises importées par les Anglais, qui achetaient en Bretagne le double de ce qu'ils y vendaient ; les papeteries de l'Angoumois, la navigation fluviale, le commerce des vins, sont aussi ruinés par l'énormité des taxes ; le centre de la France est non moins appauvri que les autres provinces ; la Touraine a perdu un tiers de ses laboureurs, un quart de sa population, la moitié de son bétail ; une portion considérable des terres reste en friche, les bras manquent à l'agriculture ; la draperie et la fabrique de soieries de Tours sont anéanties par l'émigration protestante ; la population de cette

ville atteignait le chiffre de quatre-vingt mille âmes avant la révocation de l'édit de Nantes : elle est réduite à trente-trois mille habitants ; une égale détresse frappe l'Anjou, le Maine, le Limousin, le Périgord, le Bourbonnais : ces provinces ont perdu un cinquième de leur population ; en un mot, la persécution religieuse, le passage et le logement des troupes, le recrutement de la milice, la rapacité du fisc royal, ont ruiné, dépeuplé la France. L'émigration protestante continue, malgré les peines mortelles portées contre les fugitifs. Basville, intendant du Languedoc, et l'un des plus impitoyables bourreaux de ces malheureux, avouait qu'il y avait des contrées de *vingt* et *trente* paroisses où l'on n'avait pu, malgré le redoublement de persécutions, convertir *un seul* protestant. Les évêques, par la voix de Bossuet, excitaient Louis XIV à persévérer dans ses atroces moyens de contrainte.

« – L'on a employé la force à ôter leur religion à ces malheureux idolâtres, – disait l'aigle de Meaux ; – maintenant qu'ils n'ont plus aucune foi, n'est-il pas nécessaire de leur en donner une PAR LA FORCE ? »

Le Père Desmarais, directeur de madame de Maintenon, lui écrivait :

« – Si l'on n'a pas fait de difficultés de recevoir l'abjuration d'un grand nombre d'hérétiques dont on pouvait suspecter la sincérité, pourquoi ne pas les contraindre, par les mêmes voies, à recevoir les sacrements ? »

De nouvelles guerres étrangères menaçaient d'ajouter aux désastres intérieurs de la France. Guillaume d'Orange, devenu roi d'Angleterre après la chute de Jacques II, détrôné en haine de son fanatisme catholique ; Guillaume d'Orange, momentanément rapproché de Louis XIV par des intérêts communs, traite avec lui du partage éventuel des immenses possessions de l'Espagne après la mort de Charles II. Celui-ci meurt en effet le 1er novembre 1700. La junte de Madrid députe des envoyés à Louis XIV, pour lui annoncer que son petit-fils est appelé à ré-

gner sous le nom de Philippe V ; il est, le 12 novembre, reconnu en cette qualité à Versailles ; il fait son entrée solennelle à Madrid le 21 janvier 1701. Le rapprochement de Guillaume et de Louis XIV n'est que momentané. Ils se divisent au sujet de la succession d'Espagne ; bientôt l'Angleterre, l'Autriche, la Hollande, contractent une triple alliance contre la France, dans le but de limiter les possessions du nouveau roi d'Espagne, et de partager ses dépendances d'Amérique et d'Europe entre les signataires du traité.

Guillaume III meurt le 4 mars 1702 ; mais le gouvernement anglais reste fidèle à la politique de ce prince, politique toujours hostile à Louis XIV. Pendant que Vendôme et Catinat défendent les frontières menacées par le duc de Marlborough, commandant des armées coalisées, une nouvelle guerre religieuse éclate dans le midi de la France. Le signal de l'insurrection est donné du haut des montagnes cévenoles. L'abbé du Chayla, inspecteur des missions et archiprêtre des Cévennes, terrifiait depuis quinze ans ces malheureuses contrées, se montrait impitoyable pour les protestants, perpétuait les dragonnades, faisait de sa maison fortifiée une prison et un lieu de débauches, mêlant une monstrueuse luxure à ses férocités, renouvelant les scélératesses des seigneurs du moyen âge. Vers le milieu de juillet 1702, quelques Cévenols de la religion réformée, arrêtés au moment où ils tentaient de passer la frontière afin de fuir la France, furent conduits au pont de Montvert dans la demeure de l'archiprêtre. Un montagnard, nommé *Séguier,* soulève les bûcherons et les charbonniers, envahit à leur tête la maison de l'abbé du Chayla, le tue après une vigoureuse résistance, et délivre les prisonniers. Peu de jours après, Séguier, pris par les soldats du roi, est roué vif ; mais il a donné l'exemple de la révolte : elle se propage et s'étend bientôt dans toutes les Cévennes et dans le Vivarais ; une guerre de partisans, infatigable, acharnée, souvent victorieuse, est déclarée aux troupes de Louis XIV. Les révoltés nomment des capitaines. Les deux plus célèbres sont *Roland* et *Jean Cavalier*. Celui-ci, à peine âgé de dix-sept ans, mais doué d'un remarquable génie militaire, lève

et discipline une armée de cinq à six mille hommes, prenant le nom d'*Enfants de Dieu*. Les grottes de montagnes inaccessibles leur servent de citadelles, de retraites et d'arsenaux. Jean Cavalier lève la dîme sur les catholiques ; et, usant de représailles après tant d'années de persécution, il incendie les églises, ravage les monastères, tient avec succès la campagne contre les troupes de Louis XIV, les bat en plusieurs rencontres. Basville, intendant du Languedoc, demande instamment des renforts, voyant l'insurrection descendue des montagnes envahir tout le plat pays, depuis Nîmes jusqu'à la mer. Le comte de Broglie est envoyé à la tête d'un corps d'armée ; il est taillé en pièces par Jean Cavalier, près de *Vistre* le 12 janvier 1703. Les victoires des Cévenols exaspèrent et épouvantent Louis XIV. Croyant écraser la révolte d'un seul coup, il lance contre elle un nouveau corps d'armée considérable, sous le commandement d'un maréchal de France, Montrevel. Ces troupes, choisies parmi les meilleures des armées d'Allemagne et d'Italie, sont accompagnées de vingt pièces d'artillerie et de cinq cents miquelets du Roussillon, habitués à la guerre des montagnes. Le maréchal de Montrevel est battu par Jean Cavalier, ainsi que l'a été le comte de Broglie. Le maréchal se décourage ; son armée se démoralise ; il demande un armistice. Jean Cavalier refuse et met en déroute l'armée royale dans de nouvelles rencontres. Basville imagine d'enrégimenter des catholiques sous le titre de *Cadets de la Croix* et de les opposer aux insurgés protestants ; mais les Cadets de la Croix, commandés par un ermite muni d'indulgences papales, pillent, massacrent ennemis et amis, catholiques et réformés, commettent enfin tant d'excès, que le maréchal de Montrevel est obligé de disperser par les armes ces féroces alliés ; puis, désespérant de réduire les insurgés par la force, il demande à Louis XIV, et obtient de lui, l'autorisation de recourir à un moyen d'une barbarie jusqu'alors inconnue dans l'histoire, afin de frapper de terreur les populations et d'isoler les révoltés. Oui, le croiriez-vous, fils de Joël, le grand roi donna l'ordre au maréchal de Montrevrel de détruire par le feu ou par la mine plus de QUATRE CENTS VILLAGES protestants, peuplés de

près de VINGT MILLE HABITANTS. Vous ne pouvez croire à une pareille horreur ?... Lisez cette lettre confidentielle de M. de *Julien,* lieutenant général, chargé pour sa part de raser trente et une paroisses d'où dépendaient plus de cent villages.

« Au pont de Montvert, 20 septembre 1706.

» J'ai reçu, madame, dans un moment *bien vif,* votre lettre du 17. Nous commençons demain à faire raser trente et une paroisses, dépendantes des Hautes-Cévennes, *condamnées par le roi à être rendues désertes.* M. de Montrevel a, dans son canton, *treize paroisses à faire aussi raser.* M. de Canillac en a *trois* avec *deux cent vingt-cinq villages, voisins de l'Aygoal et de Lesperou.* M. de Canillac commença hier parce qu'il avait reçu mille hommes de milice du Languedoc, lesquels ont les outils propres à renverser les maisons... Nous voici donc occupés pour longtemps, à moins que l'on *ne se serve de la mine et du feu, ainsi que je l'ai proposé.* Je souhaite que ce grand et étendu châtiment produise le fruit que l'on en attend, mais je n'en espère rien de bon, etc., etc....

» DE JULIEN. »

Le moyen expéditif proposé par M. de Julien fut employé ; on ne perdit pas de temps à démolir les maisons, on les fit sauter ou on les incendia. Un écrivain catholique, le Père *L'Ouvreleuil,* décrit ainsi poétiquement, dans son enthousiasme religieux, les effets du feu :

« – Aussitôt cette expédition fut comme une tempête qui ne laisse rien à ravager dans un champ fertile. Les moissons engrangées, les maisons, les métairies écartées, les cabanes, les chaumières, tous les bâtiments tombèrent sous l'activité du feu, ainsi que tombent sous le tranchant de la charrue les fleurs champêtres, les mauvaises herbes et les racines sauvages ! »

Les évêques ne pouvaient manquer d'applaudir à cette monstruosité sans exemple, Fléchier écrivait au maréchal de Montrevel :

« – Le projet que vous exécutez est sévère et sera sans doute utile. Il coupe jusqu'à la racine du mal ; il détruit les asiles des séditieux et les resserre dans des limites où il sera plus aisé de les contenir et de les trouver. »

Ainsi *quatre cent soixante-six* villages ou hameaux furent détruits dans les Cévennes, par ordre du grand roi ; et leurs habitants, hommes, femmes, enfants, au nombre de près de vingt mille, désormais sans ressources, sans asile, furent réduits à chercher un refuge dans les bois et dans les cavernes, où la moitié de ces malheureux expirèrent de froid et de faim... Mais ces nouvelles monstruosités ne produisirent pas même l'effet que l'on en attendait. Et, ainsi que l'écrivait M. de Julien, l'un des exécuteurs de ces ravages, le nombre des insurgés s'accrut de tous ceux qui ne moururent pas de faim et de froid. Après avoir vu leurs demeures incendiées, les populations exaspérées se soulevèrent avec une furie croissante. La guerre prit un caractère d'acharnement terrible. Les troupes de Montrevel furent écharpées. Louis XIV le rappela et envoya de nouveaux renforts commandés par l'un des plus grands hommes de guerre de ce temps, *le maréchal de Villars*. Non moins habile et délié diplomate que capitaine, il conçut le projet de terminer la guerre religieuse sans combattre ; et, parfaitement renseigné sur le caractère de Jean Cavalier, il se promit de séduire le jeune chef cévenol, en ouvrant à son ambition militaire une éblouissante perspective. Jean Cavalier, malgré son génie guerrier, son dévouement à sa cause et de généreuses qualités, était malheureusement d'un orgueil excessif ; subissant le fatal vertige du pouvoir et du commandement, il se faisait déjà, dit-on, appeler *Prince des Cévennes*. M. de Villars lui demanda une entrevue, l'obtint et traita le jeune chef de partisans avec une profonde déférence, loua, exalta outre mesure ses aptitudes de général, dignes, assurait M. de Villars, de se produire sur un plus noble théâtre que

celui de la guerre civile ; enfin, faisant appel aux bons sentiments de Cavalier, le trompant indignement par ses promesses, il le persuada du bon vouloir de Louis XIV au sujet des réformés : ce bon prince n'attendait, pour rétablir l'édit de Nantes (selon le maréchal), que le moment où ils déposeraient les armes. « Continuer la guerre civile, – ajoutait Villars, – serait donc de la part des réformés nuire aux intérêts de leurs coreligionnaires et verser inutilement un sang précieux. » Jean Cavalier se laissa malheureusement séduire par les paroles dorées, par les offres brillantes du maréchal, et, sans être investi de pouvoirs suffisants, il négocia au nom de l'insurrection protestante et signa le traité suivant proposé par Villars :

« En vertu des pleins pouvoirs que j'ai reçus du roi, il a été convenu et arrêté ce qui suit entre moi, *Louis Hector, duc de Villars, maréchal de France* et *Jean Cavalier* :

» Art. I^er^. – Il est accordé à ceux de la religion réformée qui servent sous les ordres de M. Jean Cavalier le droit de s'assembler, de prier en commun hors des enceintes des villes.

» Art. 2. – Tous ceux des parents des susdits qui sont détenus dans les prisons ou sur les galères de Sa Majesté pour cause de religion, depuis la révocation de l'édit de Nantes, seront mis en liberté dans l'espace de six semaines.

» Art. 3. – Tous ceux des parents des susdits qui ont abandonné le royaume, pour cause de religion, pourront rentrer en France librement et sûrement.

» Art. 4. – Ceux dont les maisons et propriétés auront été incendiées pendant la guerre seront exempts d'impôts pendant dix années.

» Art. 5. – Il sera ultérieurement statué sur la position des protestants du Languedoc. M. de Villars s'engage formellement à appeler la clémence de Sa Majesté sur les fidèles sujets de la religion réformée dès que la rébellion sera terminée et que les

protestants militants auront déposé les armes et prêté serment de fidélité au roi.

» Art. 6. – Les susdits avantages, droits et privilèges, seront acquis et assurés aux susdits religionnaires de la troupe de M. Cavalier, dès qu'ils seront formés en deux régiments, jouissant d'une haute paye, classés dans les cadres des armées de Sa Majesté et commandés par M. Cavalier, que Sa Majesté daigne élever au grade de mestre de camp. Sa Majesté devant employer ces régiments pour le besoin de son service, ils seront immédiatement dirigés sur la frontière.

» Nîmes, 17 mai 1704. »

Cavalier eut le tort irréparable d'ajouter foi aux promesses de M. de Villars, et surtout de se laisser éblouir par la certitude d'obtenir le grade de mestre de camp ; il crut que la soumission de ses troupes amènerait un heureux changement dans la condition de ses frères, et, tout-puissant sur l'esprit de ses soldats, il les décida pour la plupart de s'enrôler dans les deux régiments dont le commandement lui était destiné ; mais ils furent dirigés, puis licenciés sur la frontière. Les autres chefs cévenols, accusant Jean Cavalier de trahison, essayèrent de continuer la guerre ; mais leurs forces étaient désormais divisées. Peu à peu leurs soldats les abandonnèrent, M. de Villars écrivait, cette même année 1704, à Chamillard, ministre de la guerre :

« Après le départ de Cavalier, outre les bandes isolées, il ne restait que quelques troupes errantes ; je m'appliquai à les priver d'asile, de subsistances, enfin de toute espèce de correspondance ; je faisais raser les maisons de ceux qui entretenaient commerce avec eux ; peu à peu, ils commencèrent de se soumettre et à demander de quitter le pays ; je les fis, par petites bandes, conduire jusqu'aux frontières du royaume. »

Jean Cavalier, ébloui de son nouveau grade, fut présenté à Louis XIV, qui lui tourna dédaigneusement le dos. Le jeune Cévenol, tardivement repentant de sa faiblesse et de sa félonie,

abandonna son grade et passa en Angleterre. Il y servit glorieusement avec le grade de colonel jusqu'à ce qu'il fut nommé gouverneur de l'île de Jersey.

Telle fut la fin de la dernière guerre religieuse... Les horreurs dont elle fut le prétexte n'ont d'analogie dans aucun siècle, dans aucun pays... Charles IX a ordonné la Saint-Barthélemy, et son tocsin a sonné le massacre pendant sept journées... Le tocsin de la Saint-Barthélemy de Louis le Grand a sonné, pendant plus d'une année, l'incendie, le ravage d'une province de France et le meurtre de ses habitants. Pendant que l'imbécile et féroce fanatisme de Louis XIV ordonnait cette effroyable exécution, devant laquelle le conquérant le plus barbare eût reculé, la misère, dans les autres contrées de la France, atteignait à un degré inouï jusqu'alors. En 1708, un froid extraordinaire, se joignant à la disette et à la détresse générale causée par des impôts exorbitants, décima les populations. Les traitants accaparaient *au profit du roi* le peu de blé produit de la récolte et le revendaient à des prix fabuleux. Le commerce et l'industrie, frappés de mort depuis tant d'années par l'émigration protestante, étaient complètement anéantis. Le flot de la misère montait jusqu'à la bourgeoisie, réduite à disputer aux plus pauvres gens et aux mendiants les lits des hôpitaux. On constatait le décès de milliers de malheureux *morts de faim* dans les campagnes ; durant cette année funeste, le chiffre de la mortalité fut le double de celui de l'année précédente.

À l'extérieur, la France, battue, affaiblie, déconsidérée par une succession de campagnes désastreuses, voyait ses meilleurs généraux vaincus, ses troupes démoralisées par des revers incessants et perdait une à une les funestes et stériles conquêtes de Louis XIV, dues au parjure, à l'iniquité, à la violence. Vous le voyez, fils de Joël, il est tôt ou tard, pour le crime couronné, des châtiments redoutables ; le *grand roi* expiait enfin, et terriblement, l'exécrable invasion des sept Provinces-Unies, le meurtre des frères de Witt, innocentes et nobles victimes de la trahison de ce prince ; et, par un juste retour des choses d'ici-bas, il bu-

vait jusqu'à la lie la plus amère la coupe de l'humiliation. Cette petite république hérétique, jadis traitée par lui avec un si insolent dédain et une si horrible cruauté, dictait, au nom de ses alliés, les lois les plus dures à cette majesté déchue. Jadis omnipotent, le grand roi était obligé d'envoyer en Hollande *Rouillé*, son ambassadeur, supplier la république d'accéder aux offres de pacification honteuses et désastreuses pour lui et pour son petit-fils, le roi d'Espagne : « celui-ci abandonnerait toutes les dépendances de la monarchie espagnole, sauf Naples et la Sicile. Les clauses commerciales du traité de Ryswyck et le tarif de 1644 seraient rétablis, » incalculables avantages accordés aux Hollandais. Ceux-ci, ne trouvant pas ces conditions suffisantes, infligèrent au grand roi, légitimes et vengeresses représailles, l'obligation d'envoyer son ambassadeur négocier à *Bodegrave*, ville où, en 1672, tant d'atrocités avaient été commises par les troupes de Louis XIV ; et là, pour ainsi dire en présence de ces murs témoins de tant d'horreurs commises par les ordres du grand roi, la république lui signifia ses volontés : elle exigeait, pour couvrir ses frontières, les villes et forteresses de *Menin, Ypres, Furne, Condsé, Tournay, Maubeuge, Lille* et de plus, la renonciation complète du roi d'Espagne aux possessions de la monarchie espagnole, refusant d'ailleurs la suspension d'armes que sollicitait Louis XIV, et lui déclarant que son refus d'accepter ces conditions entraînerait la continuation de la guerre. Et savez-vous, fils de Joël, quel était l'homme chargé de tenir à Louis XIV, par l'intermédiaire de son ambassadeur, ce hautain et rude langage ? C'était le grand pensionnaire de Hollande, *Heinsius*, celui-là même qui, peu de temps après la paix de Nimègue, fut brutalement menacé de la Bastille par Louis XIV, blessé de la fermeté du langage de cet ambassadeur républicain. Le grand roi hésitait d'accepter les conditions écrasantes des coalisés ; ceux-ci prétendent bientôt davantage, et lui signifient cet ultimatum le 28 mai 1708.

« Louis XIV reconnaîtrait Charles III, roi de la monarchie espagnole, et avant deux mois, le duc d'Anjou (petit-fils de Louis XIV) aurait quitté le trône d'Espagne. – Tout prince fran-

çais serait désormais exclu des possessions espagnoles. – La France renoncerait à son commerce des Indes. – *Strasbourg* et *Kehl* seraient remis à l'empereur avec leur artillerie. – *Brisach* et *Landau* appartiendraient à l'Autriche. – Tous les forts français de la rive droite du Rhin seraient démolis. – *Dunkerque* serait rasé, son port comblé. Les Hollandais, en outre des places fortes qu'ils réclamaient, tiendraient garnison à *Liège*, à *Hui* et à *Bonn*. – Louis XIV rendrait au duc de Savoie la *Savoie* et *Nice* et lui céderait *Exille* et *Fenestrelles* en Dauphiné. »

Accepter ces conditions, c'était livrer la France, désarmée de ses frontières, à la merci de l'Europe. Louis XIV dut refuser une paix si chèrement achetée. Il résolut de continuer la guerre ; mais de cruelles défaites l'obligent d'ouvrir de nouvelles négociations pacifiques ; le 12 juin 1709, il nomme le maréchal d'Uxelles et l'abbé de Polignac ses plénipotentiaires auprès de la république de Hollande, afin de traiter des conditions de la paix. Les envoyés du grand roi, n'étant pas officiellement reconnus, durent garder un outrageant incognito ; la république, refusant d'ouvrir les conférences à La Haye, capitale des Sept-Provinces, infligea à Louis XIV une nouvelle expiation, en choisissant pour lieu de délibérations diplomatiques, la ville de *Gertruydenberg*, au fond du Moërdik, contrée jadis livrée à toutes les dévastations de la conquête, et aussi témoin des férocités de la soldatesque. Les conférences s'ouvrirent le 9 mars 1710 ; les prétentions des coalisés allèrent encore croissant. Non-seulement les Hollandais exigèrent les concessions réclamées par eux avant l'ouverture de la campagne ; mais ils exigeaient de Louis XIV qu'il unît ses forces à celles des coalisés pour expulser d'Espagne *son petit-fils*, encore régnant. Ne pouvant se résoudre à ce sacrifice, Louis XIV offre un subside d'un million par mois pour subvenir aux frais de la guerre contre son descendant, s'il refuse de se contenter des royaumes de Sicile et de Sardaigne, qu'on lui accordera en échange de la couronne d'Espagne. Les Hollandais furent inflexibles ; et après quatre mois de négociations stériles, pendant lesquelles ils durent dévorer les plus cruelles humiliations, les plénipotentiaires du

grand roi quittèrent la Hollande, le 25 juillet 1710, et la guerre se poursuivit dans les conditions les plus désastreuses pour la France. La ruine publique était à son comble, et à cette époque, Fénelon écrivait :

« – Le trésor de toutes les villes est épuisé. L'on a exigé pour le roi le revenu de dix années d'avance, et l'on n'a point de honte de demander aux villes, avec menaces, d'autres avances nouvelles qui vont au double de celles qui sont déjà faites. Tous les hôpitaux sont ruinés, les intendants enlèvent jusqu'aux dépôts publics. L'on ne peut faire le service qu'en ESCROQUANT (textuel) de tous côtés. L'on est menacé d'une banqueroute universelle, nonobstant la violence et la fraude. L'on est souvent contraint d'abandonner certains travaux très-nécessaires, dès qu'il faut une avance de deux cents pistoles. Les prisonniers français en Hollande y meurent de faim faute de payement de la part du roi. Les blessés manquent de tout et meurent de privations. Le pain est presque tout d'avoine. Le prêt manque aux soldats. Les officiers subalternes souffrent à proportion encore plus, etc., etc. »

La campagne continue. Le prince Eugène et le duc de Marlborough, généraux des alliés opposés à Villars et à Berwick, sont encore victorieux. Ils prennent *Aire,* occupent tout le cours de la *Lys,* et franchissent les frontières. Le trésor étant complètement épuisé, on ajoute à tant d'impôts déjà écrasants la *dîme royale* qui, en outre d'une foule de taxes déjà existantes, prélevait le *septième* des revenus bruts des propriétaires : malgré cette nouvelle exaction, le trésor ne payait ni les rentes ni les offices, l'armée restait souvent sans solde. La France ruinée, dépeuplée, n'ayant plus ni sang, ni or à donner pour la continuation de cette guerre désastreuse, le grand roi est forcé de demander une troisième fois humblement la paix. De nouvelles conférences s'ouvrent le 29 janvier 1712, et après plus d'une année de négociations, la paix est signée, le 11 avril 1713, avec l'Angleterre, la Hollande, la Prusse, la Savoie et le Portugal. Cette paix imposait à Louis XIV les concessions les plus fu-

nestes. La France perdait dans l'Amérique du Nord les importantes possessions qui lui assuraient presque exclusivement le commerce des pelleteries. Elle perdait aussi la grande île de *Terre-Neuve* ; le *Canada,* désormais enclavé au milieu des colonies anglaises, restait à leur merci ; aux Antilles, l'île de Saint-Christophe était aussi abandonnée à l'Angleterre. En Flandre, la France perdait d'importantes places fortes : *Tournay,* sur l'Escaut ; *Menin,* sur la Lys ; *Ypres, Furnes* et, dommage incalculable, au point de vue militaire, commercial et maritime, *Dunkerque* le port le plus considérable des côtes du Nord, devait être anéanti. Les Hollandais obtenaient non-seulement toutes les places exigées par eux lors des précédentes conférences, afin de couvrir leurs frontières, mais ils s'assuraient d'énormes avantages par une convention commerciale particulière. La Savoie et Nice sont concédées au duc de Savoie. L'empereur d'Autriche, n'ayant pas obtenu ce qu'il réclamait de Louis XIV, continue seul la guerre jusqu'au 7 mars 1714. Malgré la paix générale, qui depuis cette époque règne en Europe, la France épuisée ne peut se relever de sa ruine. En 1715, la situation du pays est devenue telle, qu'elle ne peut plus empirer. Le crédit public et le crédit privé sont anéantis, les revenus de l'État dévorés par une anticipation de plusieurs années. La moitié des terres restant incultes, la disette sévit de nouveau ; le peuple et l'armée affamés se soulèvent en demandant du pain ; les rares manufactures encore existantes se ferment, la détresse des villes égale celle des campagnes presque désertes ; les persécutions religieuses dépassent, s'il est possible, les horreurs du passé. Un arrêt monstrueux (mars 1714) ordonne aux médecins « d'engager leurs malades à se confesser ; le troisième jour de leur maladie, s'ils ne leur montrent pas un billet de confession, *le médecin, sous peine des galères, doit refuser ses soins aux malades.* »

Ce n'est pas tout : un arrêt du 18 mars 1715 *déclare bâtards tous les enfants des citoyens non mariés à l'Église catholique.* (En d'autres termes, tous les enfants protestants sont déclarés illégitimes.) Enfin, tout sujet du roi qui ne se confesse pas est

réputé *relaps*, c'est-à-dire, vivant, passible des galères, et mort, traîné sur la claie à la voirie.

Dites, fils de Joël !... aux jours les plus néfastes de l'histoire des temps anciens ou modernes, l'insolent cynisme de la tyrannie a-t-il jamais atteint à cet outrageant dédain de ce qu'il y a de plus révéré parmi les hommes ? Quoi ! ce Louis XIV, au mépris de toutes les lois, de toute pudeur, avait osé... incroyable audace... *déclarer légitimes ses nombreux bâtards*, fruits de ses doubles adultères, et il osait, audace plus énorme encore, *déclarer bâtards des milliers d'enfants légitimes* nés de protestants légalement mariés au nom des hommes et de Dieu, en présence d'un ministre de leur religion ? La tyrannie arrivée à ce point touche au vertige... et à cet effroyable vertige de la toute-puissance, *le grand roi* ne survécut pas longtemps. Ces actes infâmes furent les derniers du *grand règne*. Le 1er septembre 1715, Louis XIV meurt à l'âge de soixante-dix-sept ans, et, suprême châtiment, le cercueil de cet omnipotent, de ce demi-dieu de la veille, abandonné de tous les siens, et conduit presque furtivement à Saint Denis, est couvert de boue par le peuple et poursuivi de ses huées, de ses malédictions vengeresses !

Courage, espoir, fils de Joël ! Souvent, dit-on... mystérieuse et terrible fatalité ! le bien naît de l'excès même du mal. Peut-être à ces soixante années d'abominable despotisme politique et religieux, imposé par la terreur, succéderont des temps d'expansion et de liberté ! Vous l'avez vu, à travers le long règne de ce despote, l'esprit républicain, né de la réforme religieuse, toujours ardent et vivace, s'est souvent manifesté, tantôt par des conspirations habilement ourdies, telles que celle du républicain *Affenius Van-den-Enden* dont le chevalier de Rohan ne fut que le drapeau ; tantôt par des insurrections formidables, telles que celles des vassaux de Bretagne, voulant imposer à la noblesse et au clergé l'acceptation du CODE PAYSAN. Sans doute ces rébellions ont été étouffées dans le sang des rebelles ; mais, ainsi que vous l'avez toujours vu à travers les âges, fils de Joël, le sang des martyrs est fécond !

*

* *

Moi, *Salaün Lebrenn*, en cette année 1715, la quatre-vingt-quatorzième de mon âge, j'ai terminé d'inscrire dans nos annales les événements importants du règne de Louis XIV. Je m'arrête ici, car c'est à peine si ma vue affaiblie et le tremblement de ma main m'ont permis d'achever d'écrire les dernières pages de ce récit.

Je te lègue cette légende, à toi, mon fils ALAIN... fils de ma vieillesse et de mon exil ; à toi le frère puîné de mon *Nominoë*, toujours regretté, toujours pleuré, car, à cette heure encore, mes yeux se mouillent de larmes en songeant à son suicide et à celui de *Berthe de Plouernel*, sacrifice expiatoire, offert à Dieu par ces deux vaillantes âmes pour l'apaisement de la haine séculaire qui divisait les fils de *Neroweg le Franc* et de *Joël le Gaulois*. Puissent ces vœux être exaucés !... Puisse venir un jour sur la terre le règne de la fraternité humaine !

À cette légende je joins les reliques de notre famille, augmentées du MARTEAU DU FORGERON laissé par Tankerù. Tu transmettras, cher fils, ce trésor domestique à notre descendance.

La mort de Louis XIV va sans doute apporter un terme ou un adoucissement aux persécutions religieuses... des milliers de protestants bannis de France par la terreur vont sans doute rentrer dans leur patrie... Je n'aurai pas ce bonheur, je me sens trop affaibli par les années pour entreprendre ce voyage ; mais si, plus heureux que moi, mon fils, tu revois le berceau de notre race, n'oublie jamais que notre famille a tout à redouter de la compagnie de Jésus, dont l'effrayante influence va toujours croissant...

Enfin, dans le cas où, n'ayant pas d'enfants, tu ne pourrais transmettre à des descendants directs notre légende plébéienne,

tu la léguerais à l'une des deux branches de notre famille qui existent encore. La première est celle des *Rennepont*, de qui l'aïeul épousa à La Rochelle, vers la fin du seizième siècle, la fille d'*Odelin l'armurier*, fils de *Christian l'imprimeur*. Je n'ai, depuis longues années, eu aucune nouvelle de cette branche des Rennepont. Il faudra t'informer d'elle à La Rochelle, où elle a demeuré jusqu'à la fin du dernier siècle. – L'autre branche de notre famille est celle des *Gerolstein*, princes souverains en Allemagne, et descendants de *Gaëlo-le-Pirate*, fils de notre aïeul *Eidiol*, doyen des nautoniers parisiens au neuvième siècle, lors du siège de Paris par les Normands. Les princes de Gerolstein règnent toujours en Allemagne, fidèles à la religion protestante, depuis qu'elle a été embrassée par le prince Karl *de Gerolstein*, qui fut l'ami de Coligny, et combattit à la bataille de la Roche-la-Belle avec notre aïeul *Odelin l'armurier*, de La Rochelle. C'est donc aux Gerolstein ou aux Rennepont que tu léguerais nos légendes et nos reliques, si tu ne revis pas dans un enfant.

Moi, Salaün Lebrenn, j'achève d'écrire ceci à Amsterdam, le 17 novembre 1715, année de la mort de Louis XIV.

*

* *

Moi, JEAN LEBRENN, fils de RONAN, qui eut pour père ALAIN, dernier enfant de SALAÜN LEBRENN *le marin*, je continue l'œuvre de notre famille, écrivant à mon tour ma légende.

Béni soit Dieu... fils de Joël ! je l'ai vu ce beau jour prédit à notre aïeul *Scanvoc'h le soldat*, par VICTORIA LA GRANDE, il y a quinze siècles et plus, et attendu d'âge en âge par notre race... J'ai assisté au jugement solennel, au châtiment expiatoire de Louis CAPET, le dernier de ces rois d'origine franque, étrangers à la Gaule... et à elle imposés par la violence et le massacre lors de la conquête de Clovis... Réjouissez-vous, mânes de mes ancêtres... martyrs de l'Église, de la noblesse et de la royauté ! ! Réjouissez-vous, soldats obscurs de ces luttes acharnées, soule-

vées d'âge en âge par les opprimés contre leurs oppresseurs séculaires... par les fils des Gaulois conquis contre les fils des Franks conquérants... Réjouissez-vous ! la vieille Gaule a recouvré cette fois, pour jamais, par sa sainte, trois fois sainte révolution, ses antiques libertés républicaines ; elle a brisé le joug des rois, le joug des prêtres de Rome... et j'écris ceci L'AN II DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE.

*

* *

Mon bisaïeul *Salaün Lebrenn* mourut à Amsterdam, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, le 20 décembre 1715. Son fils *Alain* (né en 1678) avait alors trente-quatre ans. Il exerçait à Amsterdam la profession d'imprimeur, profession lucrative entre toutes, en cela qu'une immense quantité de livres hostiles à l'Église, à la royauté, ne pouvaient s'imprimer qu'à Genève ou en Hollande, terres d'indépendance et de libre examen. Réalisant le modeste patrimoine dont il hérita de son père *Salaün*, en 1715, mon aïeul Alain quitta la Hollande, et vint au commencement de la régence se fixer en France. L'on y jouissait d'une extrême liberté relative, si l'on comparait cette époque au despotisme écrasant du siècle de Louis XIV. Mon grand-père, très-expert dans son métier d'imprimeur, entra comme premier artisan chez l'un des descendants du fameux Estienne, dans l'imprimerie duquel notre aïeul *Christian* avait si longtemps travaillé. Alain épousa la nièce de son patron ; de ce mariage naquit, en 1727, mon père *Ronan*. Il embrassa la profession de mon aïeul. Celui-ci mourut en l'année 1751. Mon père a eu deux enfants : ma sœur VICTORIA, née en 1760, et moi, JEAN LEBRENN, né en 1766.

La vie de mon aïeul s'écoula paisible et obscure ; mais de grands malheurs frappèrent notre famille, et, ainsi que vous le lirez dans la légende suivante, fils de Joël, mon père n'eut pas, hélas ! le bonheur de voir, comme moi, l'éclatante victoire qui a couronné quinze siècles d'efforts incessants, laborieux, san-

glants, grâce auxquels nos aïeux, tour à tour esclaves, serfs, vassaux, ont, au prix de leur vie et de révoltes sans nombre, conquis d'âge en âge, pas à pas, une à une, ces franchises que la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE vient d'affirmer, de consacrer à la face du monde, en proclamant, au nom des droits de l'homme, la déchéance des rois et la SOUVERAINETÉ DU PEUPLE.

Je me suis servi des notes laissées par mon grand-père, pour écrire le récit sommaire des événements importants accomplis depuis la mort de Louis XIV jusqu'au 4 mai 1789, première journée de notre immortelle révolution.

Ensuite de ce récit, fils de Joel, viendra la légende du SABRE D'HONNEUR.

*

* *

Lors de la mort de Louis XIV, son héritier, Louis XV, était âgé de cinq ans et demi. Le 2 septembre 1715, par arrêt du Parlement, *la régence* fut déférée à PHILIPPE, DUC D'ORLÉANS, contrairement au testament du feu roi, qui désignait pour régent le *duc du Maine*, l'un de ses nombreux bâtards. Le convoi du grand roi, conduit rapidement à Saint-Denis, sans aucune pompe et presque furtivement, fut accablé des malédictions du peuple, non moins irrité contre le jésuite *Le Tellier*, confesseur du roi. On proposa dans la foule d'aller mettre le feu aux maisons des révérends pères, car on les abhorrait à l'égal du défunt despote. Sa mort causa une sorte d'allégement universel, suivi d'une réaction violente contre la noire hypocrisie, contre le fanatisme impitoyable, qui avaient donné un caractère sinistre et terrible aux dernières années de la vieillesse de ce prince ; mais cette réaction amena une licence, un cynisme dans les mœurs de la cour dépassant toute créance. Le régent, investi d'un pouvoir à peu près absolu, composa son gouvernement d'un conseil de régence présidé par lui, et sous lequel fonctionnaient les conseils de la guerre, de la marine, etc., etc. Le cardinal de Noailles,

fort janséniste, fut chargé de la feuille des bénéfices, jusqu'alors en possession du jésuite *Le Tellier*, relégué en province. Un autre poste, d'une importance capitale, fut enlevé aux fils d'Ignace de Loyola : celui de confesseur du roi, toujours occupé par eux depuis leur assassinat de Henri IV ; l'abbé *Fleury* fut nommé confesseur du roitelet. Le régent, profondément et crapuleusement corrompu, joueur effréné, gourmand comme Apicius, se plongeait dans tous les excès avec une sorte de frénésie, ne reculant pas même, dit-on, devant l'inceste, et partageant le lit de ses filles, la *duchesse de Berry* et *l'abbesse de Chelles*, non moins dissolues que leur père ; paresseux et sensuel, insouciant et faible, prodigue à l'excès, vivant en Sardanapale, méprisant cruellement les hommes à commencer par soi-même, effroyablement cynique, riant autant de ses vices que de ceux des autres ; ne croyant pas en Dieu, mais croyant parfois au diable, que dans certains moments d'aberration d'esprit mêlée d'une étrange curiosité il évoquait par des incantations magiques, *Philippe d'Orléans* ne possédait qu'une qualité : il était humain ; les mesures oppressives ou cruelles répugnaient autant à son cœur qu'à la voluptueuse indolence de son caractère. À peine régent, il ouvrit la Bastille aux nombreuses victimes des lettres de cachet. Louis XIV laissait les finances dans un état déplorable, la dette s'élevait à *deux milliards cinq cents millions* ; le trésor était vide. Le *revenu* de l'année s'élevait à SOIXANTE-NEUF millions, la *dépense* à CENT QUARANTE-SEPT millions. Le duc de Noailles, chargé des finances, prit quelques demi-mesures capables de pallier, mais non de guérir le mal, réduisit l'armée, le nombre des officiers et des charges de la maison du roi ; à l'exemple de Sully et de Colbert, il exigea la rentrée directe des taxes au trésor, supprimant l'intermédiaire des traitants. Les impôts les plus lourds furent allégés, mais en même temps l'on réduisit la rente de moitié. Cette banqueroute partielle ne suffisant pas à combler le gouffre de la dette et du déficit, l'on donna une valeur fictive aux monnaies ; cette mesure détestable jeta la perturbation dans les affaires commerciales. L'on essaya aussi de faire rendre gorge aux traitants, aux receveurs généraux ;

mais ils achetèrent l'appui des femmes galantes de la cour du régent ou de ses *roués*, ainsi que l'on appelait les familiers de ce prince. Tel traitant, taxé à douze cent mille livres de restitution, donnait cent cinquante mille livres à la maîtresse d'un haut personnage, ou à l'un des compagnons de débauche de Philippe d'Orléans, et était délivré de toute poursuite. Les sources du revenu public tarissaient ; la banqueroute devenait imminente, lorsqu'un étranger, un Écossais, JOHN LAW, aventureux, hardi, plein d'esprit et de feu, doué surtout d'un véritable génie financier, proposa nettement au cardinal de Noailles de combler le déficit, d'éviter la banqueroute, d'établir l'équilibre entre les recettes et les dépenses de l'État, et d'ouvrir à la France une ère de prospérité, de richesse inouïes. *Law* possédait à fond le mécanisme des banques. Frappé des immenses avantages que présente au commerce la lettre de change, en un mot, le *papier-monnaie* sur l'argent, d'un transport ou d'un si difficile envoi, il pensa que l'État, moyennant l'émission d'un papier-monnaie représentant sa valeur réelle en numéraire ou en propriétés territoriales, trouverait d'immenses avantages à constituer une BANQUE NATIONALE. Les plans de Law séduisirent d'autant plus le régent, que la banqueroute était inévitable : il voulut tenter le premier essai du système du financier écossais et lui accorda, le 2 mai 1716, le privilège de fonder une banque d'escompte par actions, et autorisa par décret la circulation de ses billets. Cette mesure portait un coup mortel à l'usure et à la rapacité des traitants. Le succès de la banque de Law fut prodigieux. Elle escomptait le papier de commerce à un taux deux ou trois fois moindre que celui imposé par les traitants ; les actionnaires reçurent, pour six mois, un dividende de plus de six pour cent. Enhardi par ce premier succès, *Law* obtient bientôt du régent le monopole du commerce de la Louisiane et la propriété de cette colonie ; il convoque les capitalistes, les éblouit par le tableau des immenses bénéfices que doit réaliser la colonisation de la Louisiane. La compagnie se forme au capital de CENT MILLIONS, divisés en deux cent mille actions de cinq cents livres à fournir en billets d'État. *Law* offrait ainsi un débouché

inespéré au papier du trésor, dont les billets, jusqu'alors frappés de discrédit, se pouvaient à peine négocier. Mais croyant compléter son système, excellent jusque-là, *Law* eut la funeste pensée de conseiller la refonte des monnaies, afin que la valeur nominale du marc d'argent fût fictivement élevée de quarante à soixante livres. Les porteurs d'écus étaient, il est vrai, autorisés à joindre au numéraire qu'ils versaient à la fonte un cinquième en sus en billets d'État, et la totalité de la somme leur était remboursée en nouvelles espèces ; mais en vertu de la hausse factice de la valeur du marc d'argent, les détenteurs des billets d'État les donnaient gratuitement, et ceux qui ne joignaient pas de billets d'État à leurs espèces perdaient davantage encore. Cet arrêt de spoliation n'avait pas été enregistré au Parlement. Ce corps, après un demi-siècle d'oppression sous Louis XIV, sortait de son servilisme. Le 20 juin 1718, il refuse l'enregistrement de l'édit de refonte des monnaies. Le conseil de régence passe outre. Le parlement de Paris invite les parlements de province à imiter son exemple. L'esprit d'opposition se réveillait de plus en plus dans le public. Les retentissantes orgies du régent affichées par lui avec une incroyable impudeur, les scandales des bals masqués de l'Opéra où il assistait, révoltaient les honnêtes gens. L'on appelait le Palais-Royal, résidence de ce prince, *la nouvelle Caprée*. Les monstrueux débordements de la duchesse de Berry, fille du régent, débordements qu'il tolérait, qu'il encourageait presque, donnaient une effrayante créance aux bruits d'inceste incessamment répétés ; on ajoutait, – cela du moins était une calomnie avérée, – que Philippe d'Orléans voulait attenter à la vie du roitelet Louis XV, afin d'usurper la couronne. Le Parlement, soutenu par le cri de l'indignation publique, rend, le 12 août 1718, un arrêt qui réduit la banque de Law aux proportions de sa fondation comme banque particulière, et défend aux directeurs de cette banque de garder aucuns deniers royaux. Le 26 août, le régent, en présence de Louis XV, et parlant au nom de ce marmot couronné, reproche durement au Parlement, mandé au Palais-Royal, de s'immiscer dans les affaires de finances, et lui défend d'enregistrer désormais aucun arrêt les concernant.

Le régent, ainsi délivré de la surveillance du Parlement, si insuffisante qu'elle fût, institue la banque de Law *Banque royale*, et donne cours forcé à ses billets, non plus remboursables en espèces, croyant ainsi trouver dans le papier-monnaie un trésor inépuisable. Moyennant ces privilèges exorbitants, la banque de Law s'engageait à prêter au trésor *deux cents millions* pour combler une partie de la dette. – Tout parut d'abord aller pour le mieux. L'attrait de la nouveauté donna une telle faveur au papier-monnaie, et l'argent fut à ce point déprécié, que l'on ne pouvait acquérir des actions de la banque de Law qu'avec de l'or. En octobre 1719, ces actions, émises au taux de *cinq cents* francs, atteignirent le chiffre fabuleux de VINGT MILLE FRANCS. La frénésie de la spéculation s'empara de toutes les classes de la société. La rue *Quincampoix*, où se tenaient les bureaux de la banque de Law, regorgeait de spéculateurs. On citait des fortunes énormes réalisées en un jour par ces agiotages. Le luxe, la prodigalité, atteignirent à des proportions inouïes, insensées ; la démoralisation publique suivit la même proportion ; le mépris des gains modestes, honnêtes, laborieusement gagnés, jeta les citoyens dans les aventures, dans les désastres d'un jeu effréné ; des ruines foudroyantes, des suicides, des meurtres, furent la sinistre contrepartie de ces fortunes immenses et éphémères dues aux hasards de l'agio. *Law*, esprit droit et pratique, voyait avec effroi le crédit fictif de sa banque dépasser toutes les limites du raisonnable, du croyable et, si cela se peut dire, du possible ; il avait voulu fonder le crédit public en y intéressant la nation tout entière, substituer comme signe représentatif des échanges le papier-monnaie au numéraire ; mais ces idées, parfaites en elles-mêmes, renfermant le germe d'une révolution économique et prouvant le génie financier de Law, furent complètement faussées, dénaturées par l'avidité du régent et de sa cour. Ce prince faisait fabriquer sans contrôle des masses de papier-monnaie, dont une spéculation effrénée s'emparait, en lui donnant momentanément une valeur fictive si exorbitante, si absurde, que s'il eût fallu rembourser les billets en circulation, la fortune territoriale de la France n'eût pas suffi. *Law* pensait

avec effroi qu'une panique amenant soudain de nombreuses demandes de remboursements impossibles à effectuer, il s'ensuivrait une catastrophe incalculable... Il en devait être ainsi, plusieurs causes amenèrent cette calamité. L'Angleterre voyait avec jalousie ses capitaux émigrer pour s'engouffrer dans la caisse de la banque de la rue Quincampoix. *L'abbé* DUBOIS, ministre des affaires étrangères, était vendu au gouvernement anglais ; ses hommes d'État se servent de ce prêtre infâme pour porter le premier coup à la banque ; il fait agir ses créatures ; bientôt une panique invincible s'empare des détenteurs de billets et d'actions. Leur remboursement devient impossible ; en 1720, l'on acquiert la preuve que la banque, sous la pression des besoins insatiables du régent, de ses roués et de ses maîtresses, avait émis pour plus de QUATRE MILLIARDS de billets. Le 10 décembre 1720, c'était fait du système de *Law*. Une épouvantable détresse suivit l'apparente prospérité des deux années précédentes. Presque toutes les fortunes de France, des plus humbles aux plus considérables, étaient bouleversées ; la ruine publique égala les ruines particulières ; l'or et l'argent disparaissaient, s'enfouissaient devant la circulation d'une masse énorme de papier discrédité ; toutes les industries furent mortellement atteintes ; l'État fit complètement banqueroute, sa dette s'augmenta de *six cents millions*.

L'abbé DUBOIS, l'un des fauteurs de ce désastre public, commençait de monter à l'apogée de sa prodigieuse et abominable fortune. Fils d'un apothicaire de Brives-la-Gaillarde, et entré dans les ordres ecclésiastiques guidé par l'espoir d'obtenir quelques bénéfices, le hasard attacha cet homme néfaste à la maison d'Orléans, il devint sous-précepteur du *duc de Chartres* (plus tard régent). Ce DUBOIS représentait le cynisme, la corruption, la perversité, la bassesse dans leur plus immonde expression ; débauché jusqu'à la plus ignoble crapule, cupide, insatiable, avare, tour à tour insolent ou lâche, sardonique ou flatteur selon la rencontre, capable de toutes les infamies, de toutes les noirceurs, de toutes les trahisons par l'appât du lucre ; impie, sacrilège, blasphémateur, l'Église, dont il devint l'un des

princes, n'eut jamais de plus effronté contempteur ; doué d'ailleurs d'une profonde pénétration, surtout à l'endroit des mauvais instincts des hommes, il devina les vices précoces du jeune d'Orléans, de qui l'éducation morale lui était confiée, il se fit vite et tôt son entremetteur, favorisa, cultiva savamment ses penchants au libertinage, lui procura sa première maîtresse, s'assurant pour l'avenir une détestable influence sur son élève. Celui-ci, devenu régent, trouva plaisant de combler *Dubois* de faveurs inouïes, en le traitant toujours avec le plus sanglant mépris et l'appréciant comme il devait l'être ; mais ce prince, sceptique et railleur, se divertissait à poursuivre de ses bouffonneries insultantes et d'accabler de ses dédains ce prêtre tour à tour évêque, archevêque et cardinal, qu'il appelait familièrement *son drôle*. Enfin, l'amour des plaisirs, l'incurie des choses de l'État augmentant avec l'âge chez le régent, il devenait commode à sa paresse de se décharger des affaires étrangères sur le *Dubois*. Cet affreux coquin ne manquait pas de certaines vues politiques, vues étroites, mais pratiques et parfaitement appropriées au caractère du régent, surtout jaloux de son repos ; aussi, s'abandonna-t-il facilement aux avis de son conseiller, qui, gagné par l'argent de l'Angleterre, persuada son maître qu'il devait borner sa politique à maintenir la sécurité de sa régence, et dans le cas où Louis XV mourrait sans enfants, de manœuvrer de façon à assurer la couronne à la maison d'Orléans, au détriment des Bourbons d'Espagne, petits-fils de Louis XIV, de même qu'en Angleterre la branche de Hanovre, descendante de Guillaume d'Orange, régnait à l'exclusion des Stuarts. De cette analogie entre les intérêts du régent et ceux du prince régnant en Angleterre, *Dubois* concluait à l'alliance de la France et de l'Angleterre ; cette alliance, dans les circonstances présentes, subalternisait la France, la faisait descendre autant, sinon plus bas encore que ne l'était l'Angleterre, lorsqu'elle était, sous Charles II, à la solde et à la merci des subsides de Louis XIV.

Les protestants, lors de l'avènement de la régence, espérèrent d'abord voir le terme de leurs persécutions. Vain espoir ! le nouveau gouvernement adoucit la rigueur de quelques édits en

substituant pour certains cas la peine des galères à la mort ; mais les enfants protestants continuaient d'être enlevés à leurs parents et étaient toujours considérés comme bâtards. Le régent, plus qu'insoucieux de la religion, eût accordé trêve aux huguenots et tâché de ramener avec eux le commerce, les fécondes industries dont la France était privée depuis la révocation de l'édit de Nantes ; mais sa crasse indolence l'empêchant de prendre ou de maintenir une résolution, il laissait agir *Dubois*. Ce gredin, déjà pourvu d'un archevêché, visait au chapeau de cardinal, et tenait à faire montre de sa ferveur religieuse ; et, de même qu'il avait vendu la France à l'Angleterre, il vendit l'Église gallicane au pape ; voulant enfin vaincre les derniers scrupules du sacré collège à l'endroit de sa nomination au cardinalat, il fit appuyer sa sollicitation par le roi d'Angleterre, priant aussi le régent d'appuyer chaudement sa demande. Philippe d'Orléans, d'abord révolté de tant d'impudence, finit par pouffer de rire et jubila d'aise à la pensée de voir son ancien entremetteur, le complice journalier de ses orgies, son *drôle* revêtu de la pourpre romaine, après avoir déjà obtenu l'archevêché de Cambrai... en remplacement de qui... de *Fénelon* ! Comment résister au désir de mener à bonne fin cette terrible bouffonnerie jetée à la face de Dieu et des hommes ! *Dubois*... CARDINAL ! ! ! À cette tentation, le régent ne résista point, il écrivit à Rome de la façon la plus pressante en faveur du chapeau rouge de *son drôle*... Ce ne fut pas tout. Le clergé français s'empressa de prendre part à cette farce infâme aux yeux des honnêtes gens sans foi religieuse et sacrilège aux yeux des catholiques. Il fallait, selon la coutume ecclésiastique, que deux évêques se portassent garants de *l'orthodoxie* et *des bonnes mœurs* du nouvel archevêque lors de son sacre ; Dubois n'eut que l'embarras du choix parmi l'épiscopat empressé de garantir l'orthodoxie et la pureté de cet immonde scélérat : ne jouissait-il pas d'un immense crédit ? aussi choisit-il entre autres pour répondant... Devinez qui, fils de Joël ?... Il choisit MASSILLON... Oui, Massillon ! Mais direz-vous, cet apôtre du Christ, ce puissant prédicateur qui, dans la chaire, tonnait si éloquemment contre les

vices de l'humanité, regarda le choix de Dubois comme un sanglant outrage ? refusa, dans sa généreuse indignation, de commettre un double mensonge, un double sacrilège au pied de l'autel, en garantissant à la face des hommes et de Dieu l'orthodoxie et la moralité de Dubois ! ! ! Point. Le *Massillon*, réfléchissant qu'après tout le *drôle* de S. A. R. Mgr le régent était un personnage, officia pontificalement, le 20 juin 1720, au sacre de Dubois ; et ce gredin mitré, sacré, consacré, n'en fut que plus âpre au chapeau rouge. Il pratiqua mille roueries, mille menées souterraines, fit jouer mille ressorts, employa tous les moyens de corruption pour gagner Rome à sa cause par l'intermédiaire du jésuite Laffitteau ; enfin le 16 juillet 1721, il fut coiffé du chapeau tant désiré. Ce chapeau coûtait huit millions à la France ; de plus, le *Dubois* promettait aux jésuites de favoriser largement, en France, leur Compagnie, et leur assurait la place de confesseur du roi, par la nomination du Père *Linière* aux fonctions de directeur de la conscience de Louis XV en remplacement de l'abbé Fleury, son premier éducateur. Le *Dubois*, ministre d'État, archevêque et cardinal, visait encore plus haut : il rêvait l'omnipotence des cardinaux de *Richelieu* et de *Mazarin*. Le régent, de plus en plus plongé dans une inertie voisine de l'hébétement, suite de ses orgies, consent, en 1722, à la dissolution du conseil de régence, dernier obstacle opposé à la toute-puissance de Dubois, qui, devenu premier ministre, espérait régner sous Louis XV, ainsi que Richelieu sous Louis XIII. Le 16 février 1723 était l'époque de la majorité du jeune roi, puisque, par un insolent défi jeté au plus simple bon sens et à la dignité des nations, la monarchie déclare ses rois majeurs à *treize ans*, leur insufflant probablement la sagesse virile, par la grâce de Dieu ! d'où il suit qu'en droit le sort d'un peuple est abandonné aux mains d'un marmot ; ce royal enfant, qui fut Louis XV, promettait ce qu'il a tenu de reste. Un fait entre autres peindra la cruauté précoce de ce roitelet. Il avait élevé, à la Muette, une biche blanche qui l'aimait fort et le suivait aussi docilement qu'un chien ; un jour, par caprice, il tire un coup de fusil à l'animal et le blesse mortellement ; la pauvre bête se

traîne toute sanglante auprès de ce méchant enfant et lui lèche les mains, il se recule et l'abat d'un second coup de fusil. Cette férocité froide, réfléchie, n'annonçait que trop l'égoïsme impitoyable de ce prince qui, un jour pour satisfaire à sa débauche et à ses prodigalités effrénées, devait contracter le *Pacte de famine*, et affamer ainsi tout un peuple.

Le *Dubois*, profitant de l'influence presque absolue que lui donnait l'apathie du duc d'Orléans, le persuada de la nécessité de nommer un premier ministre qui, lors de la majorité du roi, continuerait, sous ce bambin de treize ans, la politique de la régence. Notre *drôle* voit enfin couronner son ardente ambition : nommé premier ministre, il est reconnu tel le 13 octobre 1723, époque de l'intronisation de Louis XV, entre les mains de qui le duc d'Orléans dépose ses pouvoirs de régent. L'Église de France proclame et acclame solennellement Dubois président de l'assemblée du clergé. Cependant l'ambition de ce gredin premier ministre et cardinal n'était pas satisfaite ; que pouvait-il donc rêver de plus ? Devinez-le... fils de Joël ?... Ce misérable rêvait la papauté... Vous frémissez ? Cependant, quoi d'étonnant ? Les *Borgia* n'avaient-ils pas occupé le trône de saint Pierre ? Et Dubois n'était (du moins que l'on sache) ni empoisonneur, ni parricide, ni incestueux. Qui sait ? peut-être la chrétienté aurait eu pour chef spirituel le *drôle* de Philippe d'Orléans, si le *drôle* n'eût été pourri de maladies honteuses, fruits de sa crapule : il souffrait d'un abcès à la vessie ; malgré cet abcès, il a la fantaisie de passer en revue la maison militaire du roi, ainsi que faisait jadis le cardinal de Richelieu ; un bond du cheval de Dubois, fort mauvais écuyer, le désarçonne ; l'abcès duquel il souffrait crève, son sang infecté s'enflamme, la gangrène se développe rapidement, et *l'Éminence* est transportée mourante à Versailles. On veut, pour l'administrer, mander un simple curé ; mais Dubois s'écrie, jurant, sacrant, blasphémant comme un possédé, que l'on doit administrer un cardinal avec plus de majesté, s'indignant de ce que l'on prétend le traiter, lui Dubois, comme un gueux ! aussitôt l'on envoie quérir son confrère, le *cardinal de Bissy* ; mais la mort, survenant,

empêcha Dubois de commettre un dernier sacrilège, et le *drôle* rend son âme exécrable, le 10 août 1723...

Le régent, malgré son apathie, malgré son dégoût des affaires publiques, dut succéder à Dubois dans les fonctions de premier ministre ; mais depuis longtemps l'orgie, la débauche, avaient profondément altéré, miné sa santé. Son médecin lui déclara que s'il ne refrénait pas ses excès, il périrait d'épuisement avant peu. Le régent, déjà réduit presque à l'impuissance par la satiété, blasé sur tous les plaisirs, dégoûté de la vie, résolut d'y mettre terme en se livrant au plaisir avec une sorte de sinistre frénésie ; en effet, selon la prédiction de son médecin, il mourut le 2 décembre 1725, à l'âge de quarante-neuf ans, dans les bras d'une de ses maîtresses... digne couronnement d'une pareille vie...

À la mort du duc d'Orléans, la France subissait toujours cette honteuse alliance qui accordait à l'Angleterre une prédominance excessive et d'immenses avantages commerciaux. Le gouffre de la dette et du déficit se creusait de plus en plus, la licence des mœurs de la cour dépassait toute créance. Le *duc de Bourbon*, prince du sang, succéda au duc d'Orléans dans les fonctions de premier ministre ; il fit preuve d'une incapacité notoire, n'étant guère que l'instrument des haines, des caprices ou de l'avidité d'une jeune femme d'une profonde perversité, la marquise *de Prie*. Sa grâce, sa beauté, son esprit, exerçaient un souverain pouvoir sur le duc de Bourbon ; elle devenait ainsi la dispensatrice de toutes les faveurs : les courtisans rivalisaient de bassesses pour plaire à la favorite. La dépravation de la nouvelle cour égala, si elle ne les dépassa point, les débordements de la régence. Les *roués* affichèrent leurs galanteries avec un redoublement de cynisme ; à leur tête brillait le jeune *duc de Richelieu*, de qui l'éclatante renommée fut l'une des hontes de ce siècle-ci. Les finances furent confiées à un traitant, *Pâris Duverney*, tout dévoué à madame de Prie, homme d'aventure et de ressources empiriques ; il imagina de renouveler, mais en sens inverse, une partie des mesures financières adoptées par *Law* ;

en moins de deux années (de 1725 à 1727), il fit, par des arrêts successifs, diminuer de près de moitié la valeur nominale des monnaies, et tarifa les salaires, les denrées, les marchandises, les loyers en raison proportionnelle de la dépréciation dont il frappait le numéraire. Les transactions commerciales s'arrêtèrent devant ces mesures arbitraires. Les artisans s'émurent, s'ameutèrent pour réclamer le maintien du taux de leur salaire. Ils furent massacrés dans les rues par les soldats. Les marchands se refusèrent d'abaisser le prix de leurs marchandises ; ils allèrent pourrir à la Bastille. La résistance gagne les provinces, des séditions éclatent en vingt villes à la fois et sont réprimées par la force. Le sang coule, une perturbation incalculable est jetée dans les intérêts privés ; le crédit, l'industrie, sont pour longtemps paralysés, la ruine, la misère générale, engendrent alors une mendicité qui prend des proportions effroyables. *Pâris Duverney* essaye d'arrêter les progrès de cette calamité en réglementant (1725) la situation des mendiants et des vagabonds à l'imitation de l'Angleterre ; dans chaque province, un asile devait être destiné aux indigents, un hôpital serait ouvert aux malades, un atelier recevrait les artisans sans travail, une prison détiendrait les vagabonds volontaires. L'intention qui dictait ces mesures était bonne ; mais leur application exigeait surtout d'immenses ressources pécuniaires afin de subvenir à la construction de tant d'établissements hospitaliers dans les provinces ; la pénurie des finances ne permettait pas de réaliser ces dispendieux projets. Cependant *Pâris Duverney*, impatient de voir se réaliser son système, ordonna son exécution immédiate. Les pauvres, les mendiants, les artisans sans travail furent entassés dans l'étroite enceinte des hospices. « – Nourrissez-les au pain et à l'eau et couchez-les sur la paille... ils tiendront moins de place. » – écrivait le contrôleur général *Dodun*, exécuteur impitoyable des volontés de *Pâris Duverney*. – De fréquentes révoltes éclatèrent dans les hospices ; les mendiants affamés s'échappaient de ces prisons sépulcrales où la faim, les maladies les décimaient ; alors, pour retenir par la terreur ceux qui tenteraient de s'évader désormais, on marqua

d'un fer chaud les fugitifs. Malgré ces violences, les mesures de *Pâris Duverney* furent impuissantes à arrêter le flot du paupérisme, il alla toujours progressant, ainsi que la détresse publique.

Les persécutions contre les protestants s'étaient quelque peu ralenties après la mort du cardinal Dubois ; mais un commensal des orgies du régent, un prêtre indigne, TRESSAN, *évêque de Nantes*, ayant vu *Dubois* conquérir le chapeau rouge par son acharnement contre les jansénistes et son dévouement aux jésuites, espéra obtenir à son tour le chapeau en se distinguant par son zèle à poursuivre l'hérésie ; il poussa le duc de Bourbon à de nouvelles persécutions contre les protestants. Les roués, les femmes galantes de la cour applaudirent à l'arrêt de 1724. Cet arrêt résumait en un code effrayant les lois rendues contre les réformés depuis la révocation de l'édit de Nantes :

« – Peine de mort ou des galères perpétuelles contre ceux qui exerçaient le culte réformé, même dans l'intérieur des maisons. – Peine de mort contre les ministres prédicants. – Droit accordé aux curés de visiter les malades sans témoin (monstrueuse iniquité, grâce à laquelle l'affirmation du curé suffisait à constater légalement que le malade avait refusé les sacrements, de sorte que, s'il survivait, il était envoyé aux galères comme relaps). – Peine des galères contre ceux qui s'opposeraient aux conférences secrètes imposées par le curé aux malades. – Tout mariage annulé s'il n'est béni par un prêtre catholique, et les enfants issus de ce mariage déclarés bâtards. – Ordres épiscopaux donnés aux curés de refuser le sacrement de mariage aux fiancés de la religion réformée qui ne feraient pas le serment de croire à la damnation éternelle de leurs parents décédés dans l'hérésie. »

L'affreuse nécessité de ce serment révoltant la plupart des fiancés, ils renonçaient au sacrement et vivaient forcément en concubinage, ou bien ils allaient de nuit se marier au *désert*, ainsi qu'ils appelaient les solitudes écartées où les attendaient

leurs héroïques pasteurs, qui, bravant la peine de mort, consacraient l'union de leurs religionnaires. Terribles fiançailles ! souvent les soldats surprenaient les protestants au fond des solitudes où ils entendaient le prêche de leur ministre. Celui-ci était pendu, et l'on traînait les nouveaux époux aux galères. Cette recrudescence de persécutions renouvela l'émigration des réformés, toujours si funeste aux intérêts commerciaux du pays.

Le duc de Bourbon ressentait une profonde envie contre le fils du régent, le jeune duc d'Orléans ; celui-ci, en sa qualité de premier prince du sang, devait régner dans le cas où Louis XV mourrait célibataire ou sans postérité. Le duc de Bourbon, afin de priver la branche d'Orléans des éventualités qui pouvaient l'appeler au trône, résolut de rompre l'union projetée entre l'infante d'Espagne et Louis XV, afin de marier celui-ci le plus promptement possible. Madame de Prie, dans l'espoir de dominer la future reine, engagea le duc de Bourbon à choisir une princesse qui, lui devant son élévation, se trouverait engagée par la reconnaissance. Le choix du duc s'arrêta sur *Marie Leczinska*, fille de *Stanislas Leczinski*, déchu du trône de Pologne. Ce bonhomme vivait pauvrement à Weissembourg d'une modique pension du gouvernement français. Le 5 septembre 1725, Louis XV, âgé de quinze ans et demi, épousa *Marie Leczinska*. L'infante d'Espagne, encore enfant et depuis longtemps amenée à Versailles, où elle attendait l'âge et le moment de devenir reine de France, fut renvoyée en son pays. *Philippe V*, irrité de l'insulte faite à sa fille, conclut avec *Charles VI*, empereur d'Autriche, une alliance offensive et défensive contre la France. Celle ci dut à son tour s'allier à l'Angleterre et la Prusse ; mais la guerre n'éclata pas encore. Les finances périclitaient à ce point qu'il fallut choisir entre une nouvelle banqueroute ou l'aggravation des impôts déjà exorbitants. *Pâris Duverney* n'hésita pas ; il fit décréter une taxe du *cinquantième* du revenu pour douze ans, et rétablir en outre plusieurs droits fiscaux et féodaux tombés en désuétude : le *don de joyeux avènement* et celui de *la ceinture de la reine* levés sur les corporations des métiers. Pendant que les impôts s'aggravaient dans une

proportion énorme, la disette sévissait cruellement ; de sanglantes émeutes, provoquées par la cherté des vivres, éclatent à Paris, à Caen, à Lisieux ; les campagnes se révoltent contre la perception de l'impôt du *cinquantième* ; des bandes d'hommes, de femmes, armés de faux, de fourches, parcourent les campagnes, menaçant de brûler ceux qui payeraient le nouvel impôt. *L'abbé Fleury* profite des alarmes causées à la cour par l'effervescence des esprits, il décide Louis XV, sur lequel il conservait une grande influence, à destituer le duc de Bourbon de ses fonctions de premier ministre. Celui-ci, le 20 juin 1726, est exilé à Chantilly. Madame de Prie, envoyée dans ses terres en Normandie, finit ses jours par le poison, ne pouvant survivre à la perte de l'influence souveraine qu'elle devait à sa liaison avec le duc de Bourbon. L'abbé Fleury, devenu cardinal et nommé premier ministre, s'empresse de confirmer les exorbitants privilèges du clergé en rappelant, dans l'exposé d'un arrêt du 8 octobre 1726, cette maxime du moyen âge : « – *Les droits et biens des églises dédiées à Dieu et hors du commerce des hommes sont irrévocables et ne peuvent être sujets à aucune taxe*. »

Le CARDINAL DE FLEURY, complètement dominé par les jésuites, persécute les jansénistes et les gallicans, contre lesquels il lance d'innombrables lettres de cachet. Le Parlement, à cette occasion, fait montre d'une velléité d'opposition, il confirme, le 7 septembre 1731, sous forme d'arrêt, toutes les libertés de l'Église gallicane. Le cardinal de Fleury fait casser l'arrêt. Le Parlement le maintient, et après une lutte d'une année, le 8 septembre 1732, les trois quarts des membres de cette compagnie sont exilés dans diverses localités ; mais, effrayé de la fermentation que cette mesure jette dans les esprits, le cardinal de Fleury la révoque bientôt ; le Parlement, triomphant, reprend ses séances et accorde un puissant appui aux jansénistes. Ceux-ci, non moins fanatiques que les jésuites, tentent de se populariser par des miracles. Une sorte de folie s'empare du peuple ignorant et crédule ; il va faire des neuvaines sur la tombe du *diacre Pâris*. On forme des assemblées nocturnes, mystérieuses, où un libertinage éhonté se mêle aux pratiques d'une superstition stu-

pide et féroce. Les *convulsionnaires* (ainsi se nomment ces étranges croyants) s'assemblaient hommes et femmes. Celles-ci, touchées, disaient-elles, *de la grâce*, demandaient (dans leur jargon mystique) des *consolations*, lesquelles consistaient spécialement en coups de bûche furieusement assénés qu'elles supportaient héroïquement ; d'autres s'étendaient nues sur le sol, tandis que des hommes les piétinaient avec frénésie ; d'autres se faisaient crucifier avec l'impassibilité des martyrs, en proie à une monomanie résultant d'une violente surexcitation cérébrale ; mais peu à peu ces insanités tombèrent sous le ridicule. Une guerre sans importance trouble la paix stérile du ministère de Fleury de 1732 à 1739. Après la mort d'Auguste, roi de Pologne, la France porte comme candidat au trône électif de Pologne le bonhomme Stanislas Leczinski, beau-père de Louis XV. Le candidat de l'Autriche et de la Russie est *Auguste III*. Le cardinal de Fleury, cédant aux engagements que lui impose l'alliance anglaise, ne soutient pas efficacement Stanislas, et malgré la régularité de son élection, il est renversé par les Russes. La France, l'Espagne, la Sardaigne coalisées attaquent l'Autriche en Italie, et à la suite des batailles de Parme et de Guastalla, l'Empire perd les Deux-Siciles et presque toute la Lombardie. *Chauvelin*, ministre des affaires étrangères, projette dès lors l'indépendance de l'Italie ; mais le cardinal de Fleury, par jalousie, provoque la chute de Chauvelin, et ses projets sont ruinés. La paix est signée à Vienne ; l'on rend le Milanais à l'Autriche. Parme lui est cédé en échange des Deux-Siciles, acquises au second fils de Philippe V, roi d'Espagne. La Lorraine est accordée à Stanislas Leczinski, à la condition qu'après sa mort cette province resterait acquise à la couronne de France.

Le véritable caractère de Louis XV commença de se dessiner nettement vers l'année 1739 ; il n'avait jusqu'alors, et durant les premiers temps de son mariage, donné lieu à aucun scandale public, quoiqu'il eût été corrompu dès l'enfance par les habitudes infâmes des mignons d'*Henri III* ; l'espèce de réserve qu'il s'imposait à l'égard des femmes de sa cour provenait non de la continence, mais d'une insurmontable timidité ; cette timidité

désolait, irritait les courtisans, toujours si jaloux de favoriser, de servir les vices du maître afin de tirer honneur et profit de leur ignoble assistance ; le duc de Richelieu, exaspéré de l'apparente continence de Louis XV, entreprit de le lancer de gré ou de force dans la débauche. Le roi aimait passionnément la chasse et la table. Un soir, Richelieu, à souper, l'enivre et met dans le lit de ce prince une des plus jolies femmes de Versailles, la *comtesse de Mailly*, comptant sur elle pour dépraver Louis XV. Il n'en fut rien d'abord. N'ayant ni ambition ni cupidité, madame de Mailly ne vit dans ce royal amour qu'une affection douce à son cœur ; mais le premier frein rompu, le roi, jusqu'alors retenu par sa timidité ainsi que par la peur du diable, ne garda bientôt plus aucune mesure ; l'énormité de ses débauches dépassa, s'il est possible, le débordement des mœurs de son aïeul Louis XIV. Madame de Mailly était l'aînée des cinq filles de l'ancienne maison *de Nesles*. Louis XV séduisit la sœur de sa maîtresse, et la rendit mère, après quoi elle fut mariée au *marquis de Vintimille* ; une troisième sœur de Nesles, la *duchesse de Lauraguais*, devint aussi favorite de Louis XV. Ce sire trouvait du piquant à cette manière d'inceste, et donnait ainsi un effrayant exemple du mépris de toute pudeur, de toute réserve. L'exemple fut suivi, la cour de Versailles rappela les temps les plus scandaleux de la régence.

Pendant que le clergé, la cour, la royauté s'avilissaient à l'envi, deux hommes d'action et de génie, *Dupleix* et *Labourdonnais*, le premier, au cœur de l'Inde, à Chandernagor ; le second, à l'Île de France, où tous deux étaient agents de la Compagnie des Indes, autrefois fondée par *Law*, imprimaient au commerce maritime une impulsion inouïe. Le port de *Lorient*, nouvelle ville entièrement fondée par la Compagnie des Indes, devenait l'un des ports de commerce les plus florissants de l'Europe. Les navires français faisant presque seuls le trafic des Indes en France, et de la France avec les Indes, semblaient se multiplier chaque année ; en un mot, la France qui, lors du système de Law, ne possédait que *trois cents navires* de commerce, en possédait plus de DIX-HUIT CENTS en 1739. Mais tandis

que l'intelligence, l'initiative particulières, opéraient ces prodiges, l'incurie du gouvernement royal était telle que la marine militaire complètement ruinée eût, en temps de guerre, été impuissante à protéger cet immense développement de la navigation commerciale ; enfin, contraste saisissant, tandis que les villes, les ports de commerce témoignaient d'une incroyable prospérité, grâce à l'activité individuelle, une misère atroce décimait les campagnes. Les années 1739 et 1740 furent désastreuses pour les populations agricoles.

« – Les hommes mouraient dru comme mouches ; ou broutaient l'herbe des champs, – dit *d'Argenson*, dans ses *Mémoires*, – et durant ces deux dernières années la misère a fait plus de victimes que la guerre n'en a fait pendant le règne de Louis XIV. À la fin de 1740, la richesse publique avait diminué de plus d'un *sixième*. » – Un jour de septembre 1739, Louis XV, traversant le faubourg Saint-Victor pour se rendre à *Choisy*, théâtre habituel de ses orgies, fut accueilli par ces cris du peuple affamé : – *Du pain* !... *Du pain* !... – La guerre vient se joindre, en 1740, à ces calamités. Elle éclate d'abord entre la Turquie et la Russie, alliée de l'Autriche. Puis la France, après avoir offert sa médiation aux parties belligérantes, se ligue avec l'Espagne, la Bavière et la Saxe contre *Marie-Thérèse*, héritière de la maison d'Autriche. Les Prussiens envahissent la Silésie, la haute Autriche, la Bohème. L'électeur de Bavière est élu empereur ; la déchéance de Marie-Thérèse est proclamée ; mais cette femme virile soulève les Hongrois, les Slaves du Danube et reprend possession d'une partie de ses États.

Le 29 janvier 1743, le *cardinal de Fleury* meurt, laissant la France compromise et engagée dans une guerre funeste aux véritables intérêts de sa politique. Louis XV supprime les fonctions de premier ministre, et déclare que désormais il gouvernera lui-même, selon la tradition de son aïeul Louis XIV, et présidera son conseil, composé du *cardinal de Tencin* (effronté coquin de la trempe du cardinal Dubois), du *maréchal de Noailles*, que son grand âge rendait presque imbécile, et du *duc*

de Richelieu, « corrupteur ordinaire et entremetteur extraordinaire du roi, » ainsi que disaient les libelles ; *Orri*, contrôleur général vendu aux traitants, est chargé des finances ; *Maurepas*, de la marine ; d'*Argenson*, de la guerre ; d'*Aguesseau*, de la justice. La guerre continue contre les coalisés victorieux ; bientôt ils menacent l'Alsace et la Lorraine. La France s'indigne des fautes, des désastres de cette campagne, l'opinion publique force le roi de tenter de prendre sur l'ennemi une revanche éclatante. Ce prince fut momentanément arraché par l'influence d'une nouvelle concubine à la honteuse insouciance où le laissaient les désastres de la France. Il avait continué ses relations adultères avec les deux sœurs de *Nesles*, mesdames de *Mailly* et de *Vintimille*. Celle-ci mourut en couches. Louis XV, aussi superstitieux que débauché, frappé de la mort de cette jeune femme, résolut de s'amender ; il s'amenda en ceci, qu'il conserva madame de Mailly comme unique favorite. Cette conversion dura peu ; une quatrième fille de la maison de *Nesles*, madame de *La Tournelle*, devint, ainsi que ses aînées, maîtresse du roi, mais elle exigea de lui qu'il rompît tout commerce avec madame de Mailly, sa sœur, et se fit déclarer maîtresse en titre, sous le nom de *duchesse de Châteauroux*. Ambitieuse et hardie, elle prit sur Louis XV tout l'ascendant que l'on pouvait prendre sur cet égoïste méchant, corrompu ; elle le fit passagèrement rougir de sa lâche inertie en présence des dangers qui menaçaient la France et le décida de prendre le commandement de son armée. On regarda la *Châteauroux* comme *l'Agnès Sorel* de ce nouveau *Charles VI*, qui partit pour Metz, en 1744, afin de se mettre à la tête des troupes ; mais il tomba gravement malade à la suite d'une indigestion, ce prince comptant parmi ses vices nombreux une ignoble goinfrerie. Le duc de Richelieu et madame de Châteauroux essayèrent en vain de lutter contre l'influence de l'évêque de Soissons, confesseur du roi, lequel confesseur s'opiniâtrait à refuser les sacrements à son pénitent s'il ne renvoyait madame de Châteauroux. La peur du diable triomphant de l'amour chez le royal moribond, la maîtresse en titre et sa compagne d'adultère, la duchesse de Lauraguais, sa sœur, du-

rent quitter Metz accompagnées des imprécations populaires. La conversion de Louis XV dura ce qu'elle pouvait durer... le temps de revenir à la santé ; à peine l'eut-il recouvrée qu'il rappela de l'exil madame de Châteauroux, mais elle mourut bientôt ; les velléités guerrières de Louis XV s'éteignirent cette fois avec sa maîtresse : il revint à Versailles après un acte d'apparition devant son armée. Le duc de Richelieu, en sa qualité si bien justifiée « d'entremetteur du roi, » lui donna une nouvelle maîtresse, espérant faire d'elle sa créature et user à son profit de cette influence d'alcôve. Il avait découvert dans une maison suspecte de Paris une certaine *Jeanne Poisson*, fille putative d'un boucher banqueroutier, et bâtarde d'un fermier général, *Lenormand d'Étiolles*. La mère de cette jeune fille, belle et douée de séductions remarquables, l'élevant dans l'unique intention de la prostituer au roi, l'avait dressée à la volupté comme une courtisane antique, et cherchait tous les moyens d'attirer sur sa progéniture les regards de Louis XV. Elle y réussit par l'intermédiaire du duc de Richelieu. Celui-ci l'ayant fait remarquer à son maître lors d'un bal de l'Hôtel de Ville, elle fut bientôt maîtresse en titre, et prit le nom de *marquise de Pompadour*. Elle dépassa ses devancières en insolence, en faste, en ruineuses prodigalités. Louis XV, ayant une fois manifesté la volonté de se mettre à la tête de ses armées, dut s'y résoudre pour satisfaire à l'opinion publique, et, hasard étrange ! le roi, non moins couard que Charles VI, fut témoin (sans le moindre danger d'ailleurs pour sa peau) de la bataille de Fontenoy, gagnée par le *maréchal de Saxe*, le 20 mai 1745. Les suites de cette victoire furent funestes aux Anglais et aux coalisés ; ils perdirent les avantages remportés dans les batailles précédentes. Mais pendant qu'au nord l'ennemi se voyait repoussé des frontières de France, la Provence était envahie, la moitié du Midi subissait les ravages des Croates et des Pandours autrichiens. Enfin, une paix honteuse fut signée, en avril 1748, entre la France, l'Angleterre et la Hollande. Cette longue et ruineuse guerre ne fut profitable qu'aux ennemis de la France ; celle-ci, après avoir de nouveau conquis la Belgique et une partie de la Hollande, dut

abandonner ces possessions, n'obtint pas même, par le traité de paix, le droit de rouvrir le port de Dunkerque et de rétablir ses fortifications. La ruine complète des finances ne permit pas à l'État de remplir ses obligations, il s'en affranchit par une nouvelle banqueroute : malgré les remontrances du Parlement et son refus d'enregistrer les nouveaux édits bursaux relatifs à une aggravation d'impôts (1763), le roi passe outre. L'indignation publique se manifeste alors par les symptômes les plus divers. Ainsi, l'on avait élevé sur la place dite « Louis XV » une statue équestre de ce monarque ; aux quatre angles du piédestal se voyaient les statues de *la Justice*, de *la Paix*, de *la Prudence* et de *la Force*. Un matin, on trouva ces épigrammes affichées sur le piédestal de la statue :

Ô la belle statue ! ô le beau piédestal !

Les vertus sont à pied et le vice à cheval,

Il est ici comme à Versailles,

Sans foi, sans cœur et sans entrailles.

Le Parlement, encouragé à la résistance par le soulèvement de toutes les consciences honnêtes, renouvelle plus énergiquement encore ses remontrances le 24 juin et le 10 août, flétrissant en ces termes le gouvernement de Louis XV, qu'il accusait : – « D'infraction formelle des engagements les plus authentiquement contractés ; du déni des paroles les plus solennellement jurées par le roi, et de renverser violemment tout ordre légal moyennant l'expédient des *lits de justice*. » – Le Parlement déclarait enfin que « la vérification des lois par ses membres est une de ces lois qui ne peuvent être violées sans violer en même temps la loi au nom de laquelle *les rois existent*, sinon l'on compromet à la fois l'autorité du roi et la constitution la plus essentielle, la plus sacrée de la monarchie. »

La cour des aides, présidée par un grand homme de bien, MALESHERBES, joignait en ces termes ses remontrances à celles du Parlement :

« – La cour des aides se refuse à croire que si l'on eût mis sous les yeux du roi ses promesses solennelles, il n'eût jamais pu prendre sur lui de se contredire si ouvertement, et si l'on taxe d'exagération la peinture de la misère affreuse des campagnes, les cours supplieront alors le roi d'écouter ses peuples eux-mêmes par la voix de leurs députés dans une convocation des ÉTATS GÉNÉRAUX. »

Ce premier appel à la convocation des États généraux, qui devaient quinze années plus tard précipiter la chute de la monarchie et amener l'avènement de la république, fut l'un des symptômes précurseurs de l'immortelle révolution de 1789 ; mais cet appel n'eut alors d'autre conséquence immédiate que celle d'affermir le parlement de Paris et ceux des provinces dans leur énergique résistance aux abus du pouvoir royal. Le *duc de Choiseul,* chef du conseil du roi, dut obtempérer en apparence à ces remontrances, il promet l'allégement de quelques impôts et demande à la cour des aides de formuler ses demandes en projet de réforme. Sur ces entrefaites, le parlement de Toulouse décrète de prise de corps le duc de *Fitz-James,* gouverneur du Languedoc et pair de France. Choiseul saisit cette occasion de mettre en opposition, afin de les ruiner les uns par les autres, le parlement de Paris et ceux des provinces. En effet, les chambres de Paris ont la faiblesse de céder aux suggestions de Choiseul et cassent l'arrêt du parlement de Toulouse ; blâmant néanmoins très-énergiquement les abus de pouvoir dont le duc de Fitz-James s'est rendu coupable. Les parlements de province confirment nonobstant l'arrêt de celui de Toulouse. En 1764, Louis XV, effrayé du mouvement de l'opinion publique, est obligé de déclarer formellement qu'il ne prétend régner qu'en observant les lois, et ordonne la cassation des arrêts, cause des résistances parlementaires. Cette concession semblait en promettre d'autres. L'esprit philosophique agitait depuis longtemps

la société jusque dans ses dernières profondeurs. VOLTAIRE, MONTESQUIEU, RAYNAL, ROUSSEAU, DIDEROT, D'ALEMBERT, CONDORCET, tant d'autres écrivains, et la puissante phalange des *encyclopédistes*, minaient, sapaient ou attaquaient ouvertement avec un admirable concert de logique, d'éloquence et de bon sens l'ÉGLISE et la ROYAUTÉ, jetant ainsi dans toutes les âmes ces germes puissants que la révolution devait bientôt féconder. La cour croit en vain étouffer ces germes de l'avenir en frappant d'interdit les écrits philosophiques ; mais, malgré ces défenses, ils pullulent en France, imprimés en Suisse, en Hollande, en Angleterre, et les esprits mis en mouvement ne s'arrêtent plus dans leur marche.

Madame de Pompadour meurt en 1764 à l'âge de quarante-deux ans. Un an après, le Dauphin, fils de Louis XV, s'éteint à trente-six ans, laissant trois fils qui furent *Louis XVI*, le *comte de Provence*, et le *comte d'Artois*. Mêlant toujours une superstition imbécile aux fanges de ses débauches, Louis XV, frappé de la mort de sa maîtresse et de son fils, et d'ailleurs réduit presque à l'impuissance par ses excès, ordonne la fermeture du *Parc-aux-Cerfs*, abominable sérail où des jeunes filles de tout âge, de toute condition, étaient, soit de gré, soit de force, enfermées pour servir de proie à l'impitoyable luxure de ce prince ; mais, ainsi qu'il en advenait toujours de ses conversions, Louis XV, après la mort de la reine (1769), s'abandonne à une nouvelle maîtresse, la plus éhontée de toutes. De cette créature voici l'histoire immonde. Le valet de chambre *Lebel*, principal pourvoyeur du *Parc-aux-Cerfs*, avait déterré cette fille dans un tripot ; elle avait nom JEANNE VAUBERNIER, et servait de sirène à un escroc, souteneur du brelan et nommé *Du Barry*. Cette prostituée de bas lieu eut le pouvoir de réveiller les sens engourdis du monarque blasé ; elle se l'attacha tellement par son effronterie obscène, par ses habitudes de lupanar, par le cynisme de son libertinage, par l'audace ordurière de ses propos, que Louis XV ressentit pour cette ignoble courtisane l'une de ces passions frénétiques qui prennent un effrayant empire sur les vieillards ; elle l'appelait familièrement *La France*. Ce bon

prince s'amusait un jour à confectionner au coin du foyer de sa chambre du café à la crème. – Hé, *La France* ! prends garde : ton café f... le camp ! – lui cria, de son lit, sa nouvelle maîtresse. Ces grossièretés ravissaient ce prince immonde, et bientôt Jeanne Vaubernier, mariée pour la forme au comte Du Barry, frère aîné de son ancien amant, fut présentée à la cour sous le nom de la COMTESSE DU BARRY. Les filles de Louis XV, et plus tard la jeune femme de son petit-fils (Louis XVI), durent se résigner à vivre dans l'intimité de cette prostituée. Malgré la dépravation des mœurs de Versailles, plusieurs courtisans ne purent cacher leur dégoût et se révoltèrent contre la dégradante sujétion que leur imposait leur maître. La majorité des gens de cour se rangea cependant du côté de la favorite, en opposition au parti du duc de Choiseul ; celui-ci, malgré l'inflexibilité de son caractère, fut brisé dans cette lutte et remplacé par le duc d'Aiguillon, dévoué à la Du Barry jusqu'à la bassesse la plus abjecte. Une nouvelle banqueroute menaçait le pays. Le chancelier *Maupeou*, dans l'espoir de rétablir les finances obérées par les folles prodigalités de Louis XV envers ses maîtresses, eut recours à un empirique nommé *l'abbé Terray*, perdu de mœurs, avide, ambitieux, inexorable, homme d'expédients et de coup de main, osant tout et parfaitement insoucieux du juste et de l'injuste. Il fut nommé contrôleur général des finances à la fin de 1769. Tel était l'état dans lequel il trouva le trésor public : – À la fin de 1769, la dépense excédait de *soixante-trois millions* le revenu net ; la dette exigible se montait à *cent dix millions* ; les anticipations sur les revenus futurs dépassaient *cent soixante et un millions* ; enfin l'année 1770 était absorbée d'avance, ainsi que les deux premiers mois de l'année 1771. – Les banquiers et les traitants refusaient de nouvelles avances pour l'année 1770. L'énergique opposition des Parlements ne permettait pas de recourir à de nouveaux emprunts sans risquer d'exaspérer l'opinion publique. Il fallait donc réduire considérablement les dépenses ou ajouter une ruine à tant de ruines en déclarant encore la banqueroute. L'abbé Terray prit un moyen terme, opéra quelques économies sur le service de la maison du roi, et fit par-

tiellement banqueroute, ainsi qu'il suit : Le 7 janvier 1770, il suspend l'amortissement pour huit ans et applique ses fonds au rétablissement des anticipations. Il convertit les tontines en rentes viagères (spoliation évaluée à plus de *cent trente millions*), réduit l'intérêt au taux de deux et demi pour cent et ouvre un emprunt de *cent soixante millions* sur l'Hôtel de Ville. Enfin, deux emprunts *forcés*, l'un de *vingt-cinq millions* sur les fermiers généraux, l'autre de *vingt-huit millions* sur les secrétaires du roi et autres officiers royaux, offrent une ressource momentanée à l'abbé Terray ; il complète ces mesures en remplaçant les dépôts en espèces, dits *fiduciaires*, par des effets du trésor, papier-monnaie absolument discrédité. À l'aide de ces moyens arbitraires, spoliateurs, oppressifs, l'abbé rétablit en apparence et momentanément l'équilibre des recettes et dépenses en 1770. La cour applaudit, mais l'opinion publique s'indigne et se révolte. D'incalculables intérêts étaient froissés, brisés par les opérations de l'abbé Terray ; une désastreuse perturbation dans les affaires commerciales, des faillites sans nombre, des suicides ne prouvèrent que trop l'impuissance et l'iniquité du système de ce prêtre. En vain le Parlement formule remontrances sur remontrances, le chancelier Maupeou n'en tient nul compte, et son âme damnée, l'abbé Terray, continue de recourir à ses funestes expédients grâce à l'appui de la Du Barry et de ses partisans, dont il satisfaisait amplement la cupidité. Bientôt un monstrueux attentat, concerté entre Louis XV, le chancelier Maupeou, et l'abbé Terray, fit déborder l'indignation générale. La récolte des blés avait été mauvaise en 1768. Le peuple, presque affamé, s'émeut, s'insurge en Normandie au cri de : *Mort aux accapareurs* ! Quels étaient ces accapareurs ? On le sut bientôt... et voici comme : le 5 mai (1768), le parlement de Rouen supplie le roi de suspendre la libre exportation des grains, parce que, depuis quelque temps, de mystérieux agents achetaient d'énormes quantités de blé, non pas au marché selon la prescription des édits, mais dans les greniers des particuliers. Le Parlement commence des poursuites contre ces monopo-

leurs. Elles sont mises à néant par ordre du roi. Le Parlement expose alors ses griefs en ces termes significatifs :

« – Des achats énormes ont été faits en même temps pour un même compte sur divers marchés de l'Europe. Les entreprises des particuliers ne sauraient être si immenses. Il n'y a qu'une société, dont les membres sont puissants en crédit, qui soit capable d'un tel effort ; on a reconnu dans les transactions l'impression du pouvoir, *les pas de l'autorité*. Le négociant spéculateur ne s'y est point trompé. Les achats en grenier *ont été faits à l'ombre de l'autorité* par des agents qui bravaient toutes les défenses ; *nous en avons les preuves en main*... La défense de poursuivre les monopoleurs prouve leur existence. *Cette défense émanée du* TRÔNE CHANGE NOS DOUTES EN CERTITUDE. »

BERTIN, ministre de la maison du roi et agent confidentiel des intérêts privés de son maître, répond arrogamment aux accusations transparentes et terribles du parlement de Rouen :

« – Vos réflexions ne sont que des conjectures, et des conjectures peu conformes au respect dû au roi ; vous les avez accueillies sans preuves et sans approfondir les faits. »

Le Parlement, n'osant mettre directement le roi en cause, maintient cependant, grâce à une réticence, ses affirmations, et réplique :

« – Lorsque nous avons dit que le monopole du blé existait et qu'il était protégé, à Dieu ne plaise, sire, que nous eussions en vue Votre Majesté ! mais peut-être quelques-uns de ceux à qui *vous distribuez votre autorité*. »

Le Parlement avait pénétré l'abominable trame ourdie entre Louis XV et ses complices. LE PACTE DE FAMINE était contracté... De quelle manière ? La voici. Une société, sous le nom de *Malisset et compagnie*, s'étant constituée en 1765, dans le but de monopoliser les grains, *Bertin*, ministre de la maison

du roi, avait été l'un des principaux bailleurs de fonds ; un ancien secrétaire de l'ordre du clergé, *Le Prevost de Beaumont*, eut par hasard connaissance de l'acte constitutif de la compagnie Malisset ; il se proposait de dévoiler cette machination au parlement de Rouen, ne cachant nullement d'ailleurs sa résolution, lorsque soudain il disparaît... et avec lui la copie de l'acte secret de la société *Malisset* dont il était porteur... Or, près de quinze années après, lors de la prise de la Bastille, on retrouva *Le Prevost de Beaumont* au fond de l'un des cachots de cette prison d'État. Ce fait seul prouverait surabondamment la complicité du roi dans LE PACTE DE FAMINE. Ses effroyables conséquences ne tardèrent pas de se manifester. La disette décima le peuple, de 1765 à 1767 ; le prix des grains atteignit à un taux inouï ; les procédés des monopoleurs royaux étaient d'ailleurs fort simples. Ainsi, la récolte étant, par exemple, abondante dans le Languedoc, *l'abbé Terray* défendait l'exportation des blés de cette province, et la faisait acheter à vil prix par ses agents, tandis que, si la récolte avait été mauvaise en Bretagne, il ouvrait ses ports à l'importation des grains de la compagnie, entreposés par ses ordres à l'île de Jersey, les revendant alors avec des bénéfices énormes. Les familiers de Louis XV voyaient souvent sur sa table un carnet où il inscrivait les variations de la valeur des céréales selon les différents marchés du royaume. Le cynisme de ce trafic homicide fut poussé à ce point, qu'en 1774, l'Almanach Royal plaça au nombre des officiers des finances, un sieur *Mirlavaud*, TRÉSORIER DES GRAINS AU COMPTE DE SA MAJESTÉ. Les noms des intéressés au *Pacte de famine* transpirèrent. Le peuple affamé enveloppa dès lors dans une exécration commune Louis XV et sa cour, conservant une horreur profonde des traitants, des prêtres, de la noblesse et de la royauté. Il se vengea de ces ennemis séculaires par les formidables représailles de QUATRE-VINGT-DOUZE et de QUATRE-VINGT-TREIZE.

Que dire de plus, fils de Joël, de ce règne ignoble personnifié dans l'ignoble Louis XV ? Temps désastreux qui accumulèrent dans les âmes tant de ferments de haine, de révolte, et dont

l'explosion causa notre immortelle révolution. Le clergé rivalisait avec les courtisans par ses adulations infâmes envers la Du Barry. Ne vit-on pas un jour à Versailles, ce royal lupanar, le nonce du pape et le grand aumônier *cardinal de la Roche-Aymon*, présenter à la *Du Barry* ses pantoufles au sortir de son lit ? Cette ancienne coureuse de brelan rêvait de se faire épouser par Louis XV, en obtenant l'annulation de son premier mariage avec le comte Du Barry. Ayant eu pour amant le frère du comte, cette union rendait (voyez la timorée !) leur union quasi-incestueuse... Le nonce du pape trouva le moyen de divorce ingénieux, et promit à cet effet son appui auprès du Saint-Père. La mort de Louis XV ruina les projets de la *Du Barry* ; à la fois concubine et entremetteuse de ce monarque, elle ne reculait devant aucune énormité pour réveiller les sens refroidis de son royal amant. Un jour elle mit dans le lit de ce monstre de dépravation la fille d'un meunier de Trianon, une malheureuse enfant de DOUZE ANS à peine... Cette enfant, violemment livrée à la lubricité de Louis XV, était déjà atteinte de la petite vérole dont elle mourut bientôt après l'avoir communiquée au roi. Son sang était depuis longtemps vicié par le mal honteux dont mourut François I^er^. Cette infection donna un caractère plus dangereux encore à la petite vérole qui se déclara chez Louis XV. Il fut promptement à l'agonie, reçut les sacrements, et ce luxurieux sycophante, de nouveau possédé de la peur du diable, voulut bien déclarer que – « quoiqu'il ne dût compte de ses actes qu'à Dieu seul, il se repentait d'avoir causé du scandale à ses sujets. » – Après quoi, il trépassa le 10 mai 1774, à l'âge de soixante-quatre ans, après cinquante-neuf ans de règne. Sa mort causa un allégement général. Son cercueil, conduit à Saint-Denis, fut couvert d'imprécations, de huées, ainsi que l'avait été le cercueil de son aïeul *le grand roi*.

*

* *

LOUIS XVI monte sur le trône le 11 mai 1774. Cet homme offre un exemple terrible des fautes, des malheurs, des crimes résultant de la faiblesse, de l'indécision, de la fourberie et de la lâcheté du caractère, jointe à l'éducation monarchique et à cette conviction inébranlable : « Qu'un roi étant d'une essence supérieure à celle du commun de l'humanité, en lui réside toute autorité, et que lui seul enfin a le droit, le pouvoir, d'améliorer le sort de SES peuples, mais ceci à son temps, à sa convenance, à sa mode, et dans de certaines mesures et limites qu'il appartient à sa souveraineté de fixer inexorablement, sans jamais souffrir qu'elles soient outrepassées. » En effet, quoique ce prince fût doué de quelques qualités, elles furent pour la plupart forcément viciées par la nature même de sa condition royale ; mais l'honnêteté de ses mœurs privées, ses vertus domestiques demeurèrent intactes. Néanmoins, en raison même de sa personnalité royale, quoiqu'il fût humain et que souvent il eût de généreuses aspirations vers le bien, il fit fatalement le mal : il commit des attentats irrémissibles, il fit couler le sang des citoyens sous le sabre de ses soldats, il tenta de dissoudre par la force la représentation nationale, il fut traître à la foi jurée, il commit enfin le plus grand des crimes... il pactisa secrètement avec les rois étrangers, appelant à son aide leurs armées pour imposer à son peuple le maintien séculaire de privilèges odieux, intolérables, contre lesquels la nation se soulevait tout entière par la voix de ses représentants... Ce fut là le plus grand des crimes de Louis XVI ; il dut en subir le châtiment légitime !

Louis XVI était d'autant plus coupable de se borner toujours à des velléités de réformes bientôt abandonnées, que, dès son avènement au trône, et plus tard dans le cours de son règne, il eut le bonheur de rencontrer des hommes aussi éclairés qu'intègres et désireux du bien public ; ainsi, ayant choisi pour premier ministre (choix d'ailleurs détestable) le comte de *Maurepas*, ce vieux courtisan, incapable, dans sa frivolité sénile, de diriger les affaires de l'État, s'adjoignit MALESHERBES, homme d'une probité antique, esprit droit, cœur chaleureux, âme compatissante et élevée. Il voulait raffermir la royauté en

l'engageant dans la voie des réformes réclamées par l'opinion publique. Il voulait donner à tous les accusés le droit d'être défendu ; aux protestants, la liberté de conscience ; aux écrivains, la liberté de la presse ; à tous les Français, la sécurité pour leurs biens et pour leurs personnes. Il proposa le rétablissement de l'édit de Nantes, l'abolition de la censure, des lettres de cachet et de la torture. Il appela près de lui TURGOT, son ami, qui le valait par le cœur, et le primait peut-être par la hauteur de ses conceptions ; chargé du rétablissement des finances, il désira toutes les réformes qui, seules, pouvaient sauver la monarchie dont les peuples se désaffectionnaient chaque jour davantage ; profondément préoccupé du sort des classes déshéritées, il demandait à Louis XVI la suppression de la vassalité, l'unité provinciale, la contribution de la noblesse et du clergé au payement de l'impôt. (Ce que réclamait dès le quatorzième siècle *Marcel*, prévôt des marchands.) Ces réformes inévitables, que les États généraux imposèrent plus tard à la royauté, Malesherbes et Turgot voulaient en donner à Louis XVI l'honorable et féconde initiative ; pressentant avec la pénétration de véritables hommes d'État que ces réformes devaient s'opérer par la force des choses avec ou sans le concours de la monarchie, qui serait brisée dans la lutte si elle poussait l'insanité jusqu'à vouloir s'opposer à la marche irrésistible des esprits. *Louis XVI* lui même, quand les fumées de l'orgueil royal n'obscurcissaient pas son bon sens naturel, sentait la nécessité des mesures radicales proposées par *Malesherbes* et par *Turgot*. Oui ! ce prince omnipotent n'avait qu'à vouloir le bien pour qu'il s'accomplît, pour mériter l'amour, la reconnaissance du pays, pour retarder la chute de la royauté par des concessions indispensables, mais point ! Un roi est toujours roi ; il est habitué par tradition de race à considérer le clergé, la noblesse comme le lustre, comme le soutien de son trône ; aussi, cédant aux clameurs furieuses des prêtres et des courtisans alarmés, courroucés des projets qui portaient atteinte à leurs privilèges, Louis XVI fut assez faible, assez lâche, assez coupable, et surtout assez borné pour sacrifier aux ressentiments de la cour *Malesherbes* et *Turgot*, disant pi-

teusement en signant le retrait de leurs fonctions : – « C'est dommage, Turgot et moi, nous sommes les seuls qui voulions vraiment le bonheur du peuple. » – Ces mots inqualifiables dans la bouche d'un roi maître de choisir ses ministres, cet acte impardonnable, en cela que ce prince avait pleinement conscience de la faute immense qu'il commettait, suffisent à peindre l'homme, et donnent la clef de ces perpétuelles contradictions, de ces détestables faiblesses qui, de faute en faute, de fourberie en fourberie, de crime en crime, l'ont conduit fatalement aux grands attentats qu'il a dû expier par sa mort...

Turgot a pour successeur, en 1776, *Clugny*, ancien intendant de Saint-Domingue ; mais il est bientôt remplacé par NECKER, banquier genevois, profondément versé dans la science financière, esprit droit, intègre, pratique, ennemi des abus (dans une certaine mesure), mais très-au-dessous de Turgot quant à l'étendue et à l'élévation de ses vues. Ses intentions étaient d'ailleurs excellentes. Il désirait équilibrer les recettes et les dépenses de l'État, soumettre absolument le décret des impôts à la sanction des assemblées provinciales, initier le pays à l'emploi des deniers publics, et en empêcher la malversation ou le mauvais emploi par de loyales redditions de comptes. Cette fois encore, Louis XVI pouvait, s'il l'eût voulu, opérer, grâce à NECKER, d'inévitables réformes, quoique sur une échelle moindre que celle des projets de Turgot ; mais la détestable faiblesse de ce prince paralysa de nouveau ses vagues velléités de bon gouvernement, il sacrifia NECKER à l'animosité de la cour ; ce ministre se retira en 1781, après avoir publié ses fameux *Comptes rendus* des finances, qui, pour la première fois, dévoilèrent à la France l'abîme financier creusé par des siècles de monarchie. Maurepas mourut peu de temps après la retraite de Necker. Les fonctions de premier ministre furent supprimées. La reine MARIE-ANTOINETTE prit, dès cette époque, le plus funeste ascendant sur Louis XVI, et fut l'une des causes les plus actives, les plus persistantes de sa perte. Cette princesse, belle, attrayante, mais altière, impérieuse, inexorable, lorsqu'il s'agissait des prérogatives royales, se montrait cependant d'une

familiarité voisine de la licence des mœurs, lorsqu'il s'agissait de ses plaisirs. Elle exigea du roi qu'il prît pour ministre des finances CALONNE, esprit brillant, spécieux et corrompu. Il avait acquis une extrême influence sur la reine et sur son entourage par l'impudence de ses paradoxes. Ainsi, selon cet étrange financier, l'ordre, l'économie dans les dépenses, étaient choses puériles et stériles : la prodigalité seule devenait féconde ; il dota de riches pensions les courtisans familiers de la reine, éblouit celle-ci par les fêtes splendides qu'il lui donna, ne refusa jamais les demandes de fonds qu'elle lui adressait. Il eut ainsi bientôt épuisé les quelques ressources dues à la sage administration de Necker et porté un coup mortel au crédit à peine renaissant. Le trésor vide, il fallait décréter de nouveaux impôts ; mais sur qui les prélever ? Le tiers état, à bout de sacrifices, faisait entendre par les mille voix de l'opinion publique de menaçantes paroles, et refusait de subir de nouveaux impôts jusqu'à la convocation des ÉTATS GÉNÉRAUX ; *seuls, ils pouvaient*, disait-on, *mettre terme à des abus intolérables*. La noblesse et le clergé, retranchés dans leurs privilèges, se montraient intraitables à l'endroit de leur contribution aux charges de l'État. Calonne, autant pour frapper les esprits par une nouveauté que pour concéder en apparence au vœu de l'opinion publique, convoqua, le 22 février 1787, une *assemblée de notables* à Versailles. Personne ne prit au sérieux cette insignifiante parodie des États généraux. Les notables choisis, triés par le ministre, afin de s'épargner les remontrances des parlements et d'esquiver la convocation des États généraux, réclamée par le pays ; ces notables formaient une assemblée subordonnée au bon plaisir royal, et docile jusqu'à la servilité. Cependant, telle fut la force des choses et de l'évidence, qu'ils ne dissimulèrent point leurs craintes, leur mécontentement, en apprenant de Calonne que, en peu d'années, les emprunts s'étaient élevés à UN MILLIARD SIX CENT CINQUANTE MILLIONS, et que le déficit annuel montait à *cent cinquante millions*. Cette découverte causa la chute de Calonne, et *Brienne*, archevêque de Besançon et l'antagoniste de Calonne dans l'assemblée des notables, lui succéda. Les notables, après

s'être laissé arracher par les insistances du chancelier le vote d'un nouvel impôt sur le timbre, se séparèrent le 27 mai 1787 ; ses membres, de retour dans leurs provinces, dénoncèrent à la France les dilapidations du trésor public, l'insatiable avidité des courtisans et l'imminence d'une nouvelle banqueroute. Le gouvernement de Louis XVI comptait sur le produit de l'impôt du timbre pour faire face à des nécessités urgentes ; mais le Parlement, de plus en plus hostile au ministre de Brienne, refuse l'enregistrement de ce nouvel impôt. Louis XVI, à l'imitation de son aïeul Louis XV, passe outre. L'édit est confirmé par un lit de justice ; quelques membres du Parlement sont arrêtés. Leurs collègues protestent énergiquement. Les cours de provinces encouragent celle de Paris dans sa résistance, et proclament l'inviolabilité de leurs membres. La cour répond par de nouvelles arrestations, parmi lesquelles on cite celles de deux parlementaires énergiques : *Goislard* et *d'Espremesnil*. Enfin, Brienne, par l'organe du chancelier *Lamoignon*, dépouille le parlement de Paris de ses attributions politiques et en investit une cour plénière nommée par le roi ; les membres des compagnies sont exilés. Des troubles éclatent en Bretagne, en Dauphiné, en Provence, en Flandre, en Languedoc. Une portion de la noblesse de province et du clergé partage l'hostilité des parlementaires et du tiers état contre le gouvernement, et réclament avec une insistance croissante la convocation des États généraux, seul remède aux malheurs publics. Brienne engage Louis XVI à surmonter l'aversion, la crainte que, par tradition de famille, lui inspirait la réunion d'une *Assemblée nationale*, cette représentation n'ayant pas eu lieu depuis le règne des derniers Valois, *Henri IV*, *Louis XIII*, *Louis XIV*, *le régent* et *Louis XV* se montrant trop jaloux de leur omnipotence pour la commettre avec une assemblée où résidait en droit la véritable souveraineté de la nation. Les raisons données par Brienne à Louis XVI et la pression de l'opinion publique le décident à la convocation qu'il redoutait, mais la reine indignée exige de lui le retrait de cette concession et la destitution de Brienne ; il quitte le ministère (25 août 1788). Le roi cède lâchement, selon sa cou-

tume, aux détestables exigences de la reine. Les embarras financiers augmentent encore ; le payement des rentes sur l'État est suspendu. Cette nouvelle banqueroute porte à son comble les inquiétudes et l'irritation générale ; elle se manifeste d'une manière tellement redoutable, que la reine, elle-même, effrayée, n'ose plus s'opposer à ce que Louis XVI convoque les États généraux. Leur ouverture est fixée au 1er mai 1789. Le rappel de Necker est imposé au roi par l'opinion publique. Cet homme d'État, rentré triomphant au ministère, à l'applaudissement de tous, s'occupe des dispositions nécessaires à l'élection et à la tenue de l'Assemblée nationale. – Par arrêt royal du 27 novembre 1788, le nombre des députés est fixé à MILLE. Ceux du tiers état égaleront en quantité les députés de la noblesse et du clergé. Enfin, Necker obtint l'admission des curés comme candidats dans l'ordre du clergé, celle des protestants dans la représentation du tiers état. Les élections eurent lieu. Quelques députés de la noblesse furent des hommes populaires ; mais, en majorité, ils se montrèrent énergiquement résolus au maintien des privilèges de leur caste, et aussi hostiles au tiers état qu'à l'oligarchie des grandes familles de la cour, qui seules absorbaient les libéralités royales. Le clergé nomma des évêques défenseurs acharnés des privilèges de l'Église et quelques curés dévoués à la cause populaire au nom de la fraternité évangélique. Enfin, la représentation du tiers état fut en immense majorité composé d'hommes fermes, éclairés, animés de l'esprit du siècle, éminemment hostiles à la noblesse, à l'Église, à l'arbitraire royal et énergiquement décidés à imposer, s'il le fallait, à la monarchie, à l'aristocratie, au clergé, les réformes les plus radicales au nom de la souveraineté du peuple dont ils étaient les représentants.

*

* *

Et maintenant, fils de Joël, bénissez, glorifiez la mémoire de nos obscurs aïeux ! souvenez-vous des luttes soutenues par eux, d'âge en âge, depuis la conquête des Gaules par Jules César

et plus tard par les Franks ; souvenez-vous que, tour à tour esclaves, serfs, vassaux, ils ont combattu sans cesse au prix de leur sang, de leur vie, la domination d'une royauté ou d'une aristocratie nées de la conquête, s'arrêtant parfois épuisés par la bataille, mais ne reculant jamais. Ils ont ainsi, pas à pas, siècle à siècle, d'insurrections en insurrections, marché lentement, laborieusement à leur affranchissement, et ainsi dès longtemps marqué le but et préparé le triomphe de notre immortelle révolution de 1789-1792, qui nous délivre pour jamais, nous, fils des Gaulois conquis, de l'oppression des descendants des Franks conquérants. Dernièrement encore, Siéyès, dans sa fameuse brochure : *Qu'est-ce que le Tiers État* ? n'a-t-il pas résumé cette guerre de quinze siècles entre les deux races par ces paroles éloquentes :

« – Si les aristocrates entreprennent, au prix même de cette liberté dont ils se montrent indignes, de retenir le peuple dans l'oppression, le tiers état osera demander à quel titre. Si on lui répond : *À titre de conquête* ! il ne craindra pas de remonter à la source du passé. Pourquoi ne renverrait-il pas alors dans les forêts de la Germanie ces familles qui prétendent être issues de la race des conquérants ? La nation ainsi épurée pourra se consoler d'être réduite aux descendants des Gaulois ! »

Jetez un rapide coup d'œil à travers les âges, fils de Joël, et vous verrez nos pères incessamment marcher vers leur délivrance accomplie de nos jours ! Au sixième siècle, à la suite des insurrections auxquelles prirent part nos aïeux, *Karadeuk-le-Bagaude* et *Ronan-le-Vagre*, le roi CLOTAIRE II n'est-il pas déjà obligé de céder certaines chartes qui assurent quelques franchises aux révoltés ? Ainsi, *Loysik, le moine laboureur*, frère de notre aïeul Ronan, obtient l'indépendance des habitants de la vallée de Charolles ? Plus tard, du dixième au douzième siècle, l'insurrection ne fut-elle pas encore le principe et la source des deux grandes formes de la constitution municipale : *la commune* proprement dite, et *la cité* régie par les consuls ? Rappe-

lez-vous ce premier article de la commune de LAON, charte que nous a transmise notre aïeul *Fergan-le-Carrier* :

« Les hommes de la commune de Laon demeureront *entièrement libres de leurs biens et de leurs personnes* ; ni le *roi,* ni les *évêques,* ni aucuns autres ne pourront réclamer d'eux quoi que ce soit, si ce n'est par le jugement des échevins élus par les gens de la commune. »

Ces précieuses franchises des *communiers* leur sont bientôt ravies par les rois, par la noblesse et par l'Église. Il n'importe ! la lutte recommence acharnée entre les fils des conquis et des conquérants ; au quatorzième siècle, ÉTIENNE MARCEL, prévôt des marchands (dont notre aïeul *Mahiet-l'avocat-d'armes* fut l'ami), impose à la royauté une constitution plus radicale, plus républicaine que celle dont la ratification fut imposée de nos jours à LOUIS CAPET par l'Assemblée constituante, témoin ce préambule de l'édit royal du 15 janvier 1357, imposé par Étienne Marcel au duc de Normandie, régent pour le roi Jean, prisonnier des Anglais :

« Les États généraux se réuniront à l'avenir *toutes les fois qu'il paraîtra convenable,* et ce... SANS AVOIR BESOIN DU CONSENTEMENT DU ROI *pour délibérer sur le gouvernement du royaume,* sans que l'avis de la noblesse et du clergé puisse *lier ou obliger en rien les députés* DES COMMUNES.

» Les membres des États généraux seront sous la sauvegarde du roi ou du duc de Normandie, protégés par leurs héritiers, et, en outre, les membres des États pourront aller par tout le royaume *avec une escorte chargée de les faire respecter*.

» Les deniers provenant des subsides accordés par les États généraux seront levés et distribués, *non par les officiers royaux,* MAIS PAR LES DÉPUTÉS ÉLUS PAR LES ÉTATS GÉNÉRAUX, et ils jureront de *résister à tout ordre du roi et de ses ministres,* si le roi ou ses ministres voulaient employer l'argent à d'autres dépenses que celles ordonnées par lesdits États.

» Désormais, le roi, le dauphin, les princes, la noblesse, les prélats, quel que soit leur rang, *seront soumis à l'impôt ainsi que tous les citoyens*. »

Les aspirations républicaines d'Étienne Marcel devançaient son temps de plus de trois siècles, et ce grand citoyen paya de sa vie la hardiesse de ses vues ; mais les germes dont il semait le champ de l'avenir furent fécondés, développés par les âges suivants ; dites, fils de Joël, n'est-ce pas un formidable écho de la révolution de 1357 que ces déclarations des États généraux du 5 janvier 1484 (à nous transmises par notre aïeul *Christian l'Imprimeur*).

« *La royauté est un office*, – non un HÉRITAGE. – Le peuple, souverain dans l'origine, créa les rois. – *La souveraineté appartient au peuple*, – et non aux princes, qui n'existent *que par sa volonté*. »

Nos constituants ont-ils tenu un langage plus clair, plus ferme que ceux de leurs précurseurs du quinzième siècle ?

Et, plus tard, lors de l'impérissable lutte de la réforme contre l'Église de Rome, des peuples contre les rois, que demandent les États généraux de 1560 ?

« – L'élection des magistrats judiciaires par le peuple avec le concours des officialités ; – la suppression des péages intérieurs ; – l'adoption d'un poids et d'une mesure *uniformes dans tout le royaume* ; – *le droit absolu de l'État sur les biens du clergé*, qui serait indemnisé par des pensions viagères accordées à ses membres ; – le produit de la vente des immenses domaines de l'Église serait affecté à l'amortissement de la dette publique et à la fondation d'établissements d'utilité publique. »

Nos constituants, nos immortels conventionnels n'ont-ils pas réalisé ces vœux de nos devanciers du seizième siècle ? Enfin, tel était le mouvement des esprits en ce siècle si profondé-

ment empreint des idées républicaines, que vous ne les avez pas oubliées ces lignes de *François Hotman*, qui résumaient la pensée d'un parti politique déjà considérable à cette époque (1573).

« – La domination royale, lorsqu'elle n'est pas enchaînée, tend naturellement à la tyrannie. C'est pour cela que *l'hérédité est mauvaise et que le peuple a toujours le* DROIT DE CHOISIR UN CHEF À SON GRÉ. »

Hubert Linguet à la même époque n'écrivait-il pas au nom de ce même parti républicain :

« – Personne ne naît ni ne se fait roi ; on est donc seulement roi *par la sanction populaire*. Si l'hérédité s'est établie dans quelques pays, c'est donc *pure tolérance* ; l'élection n'en reste pas moins un droit inaliénable. Il n'est point de prescription pour les nations. LA SOUVERAINETÉ PERMANENTE DU PEUPLE EST DONC LÉGITIME. »

Rappelez-vous aussi, fils de Joël, ce passage des *Mémoires de l'État de France* sous Charles IX (sans parler des maximes républicaines du livre sublime de *La Boëtie*) :

« Les représentants de la nation sont auteurs des princes ; les *ayant faits*, ils peuvent LES DÉFAIRE. »

Enfin, songez quelle terrible prophétie renfermait ce passage rapporté dans la légende de notre aïeul *Christian l'Imprimeur*, et emprunté à *la Gaule franque*, l'un des livres de *François Hotman* :

« – Il est deux cas de tyrannie : le premier, d'un usurpateur dont rien n'a sanctionné l'avènement, ALORS CHACUN A SUR LUI LE DROIT DE MORT, *parce qu'il n'y a pas eu de contrat* ; dans le second cas, c'est un monarque légalement élu et reconnu

qui tombe dans la tyrannie, ALORS IL NE PEUT ÊTRE FRAPPÉ QUE PAR LE GLAIVE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.[2] »

Ainsi ce principe d'une inflexible équité : – « Que les rois coupables et convaincus de trahison ne pouvaient être frappés que par le glaive des États généraux, » était formulé dès 1573 ; plus de deux siècles avant que fût prononcé contre LOUIS CAPET l'arrêt solennel exécuté le 21 janvier 1793, coup suprême et mortel porté à cette royauté d'origine étrangère à la Gaule, et à elle imposée par la domination franque !

Peut-être enfin, fils de Joël, verrons-nous bientôt le jour où la République reprendra l'antique et glorieux nom de GAULE, personnification de notre race et de notre origine nationale, dont la conquête nous a dépouillés depuis tant de siècles. La motion suivante a été envoyée dernièrement au directoire du département de la Seine, par le citoyen *Ducalle*. Rien de plus logique que cette patriotique revendication.

« Citoyens administrateurs,

» Jusques à quand souffrirez-vous que nous portions encore le nom de *Français* ? Tout ce que la démence a de faiblesse, tout ce que l'absurdité a de contraire à la raison, tout ce que la turpitude a de bassesses ne sont pas comparables à notre manie de nous couvrir du nom de *Français* ! Quoi, une troupe de brigands, Clovis et ses hordes *franques* ! vient nous ravir nos biens, nous soumet à ses lois, nous réduit en esclavage. Les descendants de ces conquérants, pendant quatorze siècles, nous réduisent à la plus dure servitude, nous accablent d'outrages, et lorsque, enfin, nous brisons nos fers, nous avons encore l'extravagante bassesse de continuer de porter le nom de nos oppresseurs séculaires ? Sommes-nous descendants de leur

---

[2] Voir *De la Démocratie chez les prédicateurs de la Ligue*, par Charles Labitte, Paris, 1851, pages 112-162.

sang impur ?... À Dieu ne plaise, citoyens ! Nous sommes du sang pur des *Gaulois*... Souffrirez-vous donc que nous ayons fait la révolution et que nous continuions de porter le nom de nos bourreaux ?... Non ! Et vous recourrez comme moi à l'autorité de la Convention nationale, afin qu'ELLE NOUS RENDE LE NOM DE GAULOIS, etc.[3] »

*

* *

Et maintenant, fils de Joël, moi, *Jean Lebrenn*, je vais ajouter la légende suivante à notre légende domestique, et joindre à nos reliques de famille LE SABRE D'HONNEUR, dont mon civisme et mon patriotisme ont été récompensés en 1793.

[3] *Revue rétrospective*, t. I, 2e série.

L'AUTEUR AUX ABONNÉS DES *MYSTÈRES DU PEUPLE*

CHERS LECTEURS,

Il y a, jour pour jour, six ans (20 janvier 1850), je vous écrivais la première des lettres qui, depuis, ont servi d'introduction historique et justificative aux divers épisodes des *Mystères du Peuple ;* je date aujourd'hui de mon exil (20 janvier 1856) la dernière lettre que je vous adresserai désormais, puisque le récit suivant, destiné à mettre en action quelques-uns des faits les plus caractéristiques de notre immortelle révolution de 1789-1792, qui constitua la RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, sera le couronnement naturel de mon œuvre éclose au souffle patriotique de février 1848, continuée pendant que je siégeais à l'Assemblée nationale, où mes concitoyens de Paris m'avaient fait l'honneur insigne de me nommer représentant du peuple, et enfin achevée sur la terre étrangère...

La révolution de 1789-1792, amenant la chute de la monarchie et restaurant le gouvernement républicain, antique constitution des Gaules fédérées avant les conquêtes romaine et franque, est une conséquence si évidente, une conclusion tellement normale de la marche des événements retracés par nous, d'âge en âge *;* enfin, les actes de cette révolution presque contemporaine sont généralement si connus, si avérés, que notre lettre ne contiendra aucune citation, aucune preuve à l'appui de la réalité de notre récit, ainsi que nous avions fait jusqu'ici. Non, cette lettre est uniquement un adieu fraternel auquel je joins l'expression de ma vive reconnaissance pour ceux d'entre vous, chers lecteurs, qui, malgré tant de vicissitudes diverses et pé-

nibles, m'ont prêté leur sympathique intérêt jusqu'à la fin de cet ouvrage.

Je désire aussi exposer pourquoi, limitant ce livre à l'avènement du général Bonaparte au Consulat, je n'ai pas cru devoir entreprendre de mettre en action le *Consulat*, *l'Empire*, la *Restauration* et le *gouvernement de Juillet*.

La première, la plus capitale des raisons qui m'ont engagé à limiter ainsi mon œuvre, est que l'histoire des périodes dont nous parlons est à ce point voisine de nous, qu'elle est sue de tous dans son ensemble, et d'un très-grand nombre, dans ses détails ; or, mon principal but en écrivant les *Mystères du Peuple* a été, surtout et avant tout, d'initier ceux de mes lecteurs qui l'ignoraient à la connaissance des époques les plus reculées, les moins vulgarisées de notre histoire, telles, par exemple, que celles de la conquête romaine et des premiers siècles de la domination des Franks ; car vous l'avez peut-être remarqué, chers lecteurs, l'étendue de mes récits a presque toujours été proportionnée à l'obscurité relative ou à l'importance réelle des événements que je désirais mettre en lumière à vos yeux ; c'est vous expliquer surabondamment, chers lecteurs, pourquoi j'ai borné mon livre ainsi que je l'ai fait.

D'autres raisons, quoique secondaires, m'imposaient encore cette mesure : ainsi, la liberté de mon appréciation du *Consulat* et de *l'Empire* ne pouvait être entière, non plus que celle de mon jugement sur certains événements advenus sous le règne de Louis-Philippe. J'ai donc préféré m'abstenir. Il ne me convenait pas, il ne peut me convenir, de mutiler volontairement ma pensée par des réticences forcées ou de reculer devant la complète formule de mes convictions, auxquelles du moins je n'ai jamais failli dans le cours de ces récits. Enfin, il eût fallu augmenter le nombre de volumes déjà trop considérable peut-être dont se composent les *Mystères du Peuple*. Telles sont les raisons qui m'ont engagé de donner à cet ouvrage pour conclusion et dénouement l'épisode suivant. Ai-je besoin d'ajouter que

je relaterai très-sommairement en quelques pages, sans réflexions ni commentaires, les principaux actes du Consulat, de l'Empire, de la Restauration et du gouvernement de Juillet, afin de rattacher la chaîne des faits à l'exposition des *Mystères du Peuple*, dont la scène se passe en février 1848 *?*

Si mes vœux ne sont pas déçus et si ma pensée a été comprise de vous, chers lecteurs, vous regarderez cette *Histoire d'une famille de prolétaires à travers les âges* comme notre histoire à nous tous, fils du peuple et du tiers état représentant les Gaulois opprimés, puis affranchis de siècle en siècle par l'insurrection...

Un mot encore... Savez-vous, chers lecteurs, mon suprême et trop orgueilleux espoir *?* C'est qu'après ma mort mon œuvre sera continuée de génération en génération. Je lègue ici cette pieuse tâche à des écrivains plus habiles, mais non plus sincèrement dévoués que moi à la cause de la DÉMOCRATIE UNIVERSELLE, et du LIBRE EXAMEN. Ainsi se continuerait de siècle en siècle, pour l'enseignement de nos descendants, l'*Histoire de cette famille de prolétaires à travers les âges*, histoire qui, après tout, est la nôtre.

Et maintenant, adieu, chers lecteurs *;* j'éprouve un profond regret, croyez-le, en songeant qu'il me faudra bientôt renoncer à cette communion de pensées, sorte de mystérieuse intimité qui nous lie depuis bientôt six ans. Elle était ma joie, ma récompense, ma gloire, alors que j'habitais mon pays... Elle a souvent adouci pour moi les amertumes de la proscription.

Savoie, Annecy-le-Vieux, 20 janvier 1856.

Salut et fraternité.

EUGÈNE SÜE.

LE SABRE D'HONNEUR

Vers le milieu du mois d'avril 1789, par une nuit que le rayonnement de la lune rendait assez claire, un homme, enveloppé d'une houppelande et coiffé d'un chapeau rabattu, semblait surveiller avec soin les abords d'une demeure située dans l'une des rues les plus solitaires de Paris, la *rue Saint-François*, au Marais. Un mur très-élevé, dont les années vermiculaient les pierres noirâtres, se prolongeant dans presque toute la longueur de la rue, servait de contre-fort à une terrasse plantée d'arbres centenaires. À travers leurs épais branchages apparaissaient le fronton de pierre, le toit aigu et les hautes cheminées de briques d'une maison bâtie dans le style du siècle de Louis XIV ; une muraille percée de quelques jours de souffrance grillagés, offrait une baie profonde et cintrée, encadrant une porte cochère en chêne massif, garnie d'énormes clous de fer ; elle ne paraissait pas avoir été ouverte depuis longtemps, si l'on en jugeait d'après l'épaisse couche de poussière et de toiles d'araignées dont elle était couverte. Une petite porte bâtarde, percée d'un guichet et non moins massive que la porte principale, s'ouvrait intérieurement sur un passage étroit et voûté. À gauche de ce passage était l'entrée d'un bâtiment de dépendance, dont les fenêtres donnaient sur un vaste jardin, au milieu duquel s'élevait la maison d'habitation. Ce jardin, dessiné dans le goût du dernier siècle et orné de vases et de statues de pierre, noircies ou mutilées par le temps, semblait complètement abandonné. Les herbes, les ronces envahissaient les allées. Les charmilles, jadis taillées symétriquement et formant des cabinets ou des portiques de verdure, avaient poussé en tous sens et n'offraient plus aux regards qu'un épais fourré. Au centre de ce jardin s'élevait la maison. L'on avait muré la porte et clos ses fenêtres sous des

plaques de plomb soudées, maintenues par des châssis de fer scellés dans la muraille.

Le bâtiment, jadis destiné au concierge de cette demeure et avoisinant la porte d'entrée, était seul occupé par un Juif et par sa femme. Ils devisaient, ce soir-là, dans une chambre basse ; sa porte entrebâillée donnait sur le passage voûté aboutissant à la rue.

David Samuel avait environ trente ans ; sa femme, *Bethsabée*, vingt-cinq ans. Le type israélite caractérisait leurs traits. Bethsabée, assise devant une petite table, éclairée par une lampe de cuivre, se préparait à écrire sous la dictée de son mari. Celui-ci, assis dans un fauteuil, le front appuyé sur sa main, paraissait pensif, et s'adressant à sa femme après quelques moments de silence :

– Oui... plus je réfléchis aux circonstances actuelles, plus je suis convaincu qu'il est prudent et urgent de nous trouver en mesure contre des éventualités fâcheuses... Malgré nos précautions extérieures et intérieures, ce qui se passe ici peut être un jour ou l'autre découvert par les gens du lieutenant de police ; je serais alors emprisonné ; tu le serais aussi, Bethsabée ! Or, si je mourais en prison...

– Ah ! mon ami !... quelle sinistre prévision !

– Il faut tout prévoir... Or, dans le cas où je mourrais, notre cousin Lévy, sur qui je compte comme sur moi-même... tu le sais...

– Oui, et ta confiance en lui ne sera jamais trompée, Samuel...

– J'en ai la certitude... Aussi je désire le charger, le cas échéant, de me suppléer dans la mission sacrée que mon père et mon aïeul m'ont transmise... Voilà pourquoi je veux tenir toute prête, à l'avance, la note qui instruira notre parent de ce qu'il

doit connaître, afin de me remplacer... Veuille donc, chère Bethsabée, écrire cette note sous ma dictée.

Au moment où Samuel prononçait ces derniers mots, il entendit heurter à la porte bâtarde d'une façon particulière. On frappa d'abord trois coups, puis deux, séparés par une intermittence, puis deux autres ; total, *sept*.

À ce signal, le Juif ne manifesta nulle surprise ; il sortit de la chambre, traversa le passage complètement obscur, s'approcha du guichet de la porte bâtarde, et le dialogue suivant s'établit à demi-voix entre Samuel et la personne qui venait de heurter.

– *Qui frappe ici* ?

– *Un aveugle.*

– *Que vient-il chercher* ?

– *La lumière.*

– *Quelle heure est-il* ?

– *L'heure de l'obscurité parmi les hommes.*

Samuel, ensuite de cette dernière réponse, entrouvre la porte de la rue. Deux personnages enveloppés de manteaux traversent rapidement le couloir et disparaissent dans le jardin. Le Juif revient auprès de sa femme aussi peu étonnée que lui de la mystérieuse introduction des deux nouveaux venus.

– Veuille donc, chère femme, écrire sous ma dictée la note suivante, destinée à notre cousin Lévy, – reprend Samuel en s'asseyant auprès de Bethsabée. Celle-ci répond en prenant la plume :

– Dicte, mon ami, je suis prête...

« En l'année 1660, – reprend Samuel dictant, – M. Marius Rennepont, riche capitaine armateur protestant se trouvait à

Lisbonne. Il avait amené de France, à bord de son navire, M. le duc *San-Borromeo,* l'un des plus grands seigneurs de Portugal ; le jour même de son arrivée à Lisbonne, M. Rennepont, logé dans une hôtellerie située sur la place Mayor, vit les préparatifs d'un auto-da-fé. Il s'enquit et apprit que le lendemain un Juif devait être brûlé pour cause de religion. M. Rennepont, homme humain et généreux, d'autant plus compatissant au sort des hérétiques que déjà en France ses coreligionnaires protestants commençaient d'être persécutés malgré l'*édit de Nantes*, M. Marius Rennepont se résolut d'arracher ce Juif au supplice, comptant sur l'appui du duc San-Borromeo.

» Celui-ci plus d'une fois lui avait, durant la traversée, offert ses services ; le hasard voulait qu'il fût le frère aîné de l'inquisiteur de Lisbonne ; l'espoir de M. Rennepont se réalisa : le duc San-Borromeo, grâce à son crédit, obtint que la peine capitale portée contre le Juif fût commuée par le tribunal de l'inquisition en un bannissement perpétuel. M. Rennepont, après avoir sauvé son protégé, s'informa de sa moralité, recueillit sur lui les meilleurs renseignements, et afin de lui rendre le bannissement moins pénible, lui proposa de l'accompagner en France. Le Juif accepta avec reconnaissance. Il était fort expert au négoce. M. Rennepont le chargea plus tard de la gérance de son comptoir d'armateur ; dès lors le Juif, nommé Samuel, se dévoua corps et âme à son bienfaiteur. (*Samuel* était mon aïeul à moi, *David Samuel*.) Il put bientôt prouver sa gratitude à M. Marius Rennepont. Les persécutions contre les protestants redoublaient de fureur. Ceux qui refusaient de se convertir se voyaient exposés aux violences, aux exactions de toute nature. M. Rennepont avait un fils. Il l'adorait ; et, afin de lui assurer un jour la jouissance de ses biens en les mettant à l'abri de la confiscation, il se résigna, non sans luttes cruelles contre sa conscience, à abjurer le protestantisme, du moins en apparence. Il paya cher cette faiblesse ; la compagnie de Jésus, par une cause mystérieuse dont mon aïeul n'a jamais été instruit, poursuivait, d'âge en âge, de sa surveillance occulte et de sa haine une certaine famille LEBRENN, à laquelle l'un des aïeux de

M. Rennepont s'était allié vers le milieu du seizième siècle, lors des guerres religieuses de cette époque ; mais pour des raisons exposées ci-après, la branche des Rennepont avait complètement rompu ses relations avec la branche des Lebrenn, depuis plus de cinquante ans, ignorant même si elle laissait quelques rejetons.

» La compagnie de Jésus, enveloppant de ses investigations occultes tous ceux qui, de près ou de loin, appartenaient à cette dite famille *Lebrenn*, apprit de ses affiliés que M. Marius Rennepont, malgré sa prétendue conversion à la religion catholique, assistait secrètement, ainsi que plusieurs de ses coreligionnaires, au prêche d'un pasteur. M. Rennepont, dénoncé par les jésuites, encourait les peines terribles prononcées contre les relaps : les galères perpétuelles et la confiscation de ses biens. À cette même époque, son fils unique, pour l'amour duquel il avait feint d'abjurer, succomba dans un duel sans témoin... Son père, ne tenant plus à la vie, résolut de terminer ses jours, autant par le chagrin d'avoir perdu son enfant bien-aimé que pour échapper à la peine des galères. Il pouvait, il est vrai, tenter de se soustraire par la fuite à ce châtiment infamant ; mais, désespéré de la perte de son fils et fatigué de l'existence, il préférait la mort à un bannissement volontaire ; il se réfugia donc momentanément dans une maison distante de quelques heures de Paris, manda secrètement près de lui mon aïeul Samuel, lui confia ses volontés dernières et son testament. La confiscation des biens du relaps était, par arrêt royal, abandonné à leurs délateurs. Les jésuites bénéficièrent donc de la fortune de M. Rennepont. Celui-ci, depuis longtemps préoccupé de laisser à son fils, quoi qu'il advînt, un certain patrimoine, avait enfoui cinquante mille écus en or dans une cachette. Il confia cette somme à mon aïeul, le priant de racheter de la confiscation cette maison où nous sommes (alors estimée environ sept à huit mille écus). Samuel devait en outre remplir certaines instructions relatives au corps de logis principal de cette demeure et habiter gratuitement, ainsi que sa descendance, le bâtiment où je loge aujourd'hui.

» Enfin, le surplus du dépôt remis aux mains de mon aïeul, et montant à *quarante mille écus*, devait être placé par lui à intérêt aussi sûrement que possible : les sommes provenant de ce placement seraient capitalisées et accumulées durant un siècle et demi environ ; à savoir, jusques en l'année 1832. Samuel devait prélever annuellement deux mille livres sur le produit de ces placements et léguer cette gérance et cette rétribution à son fils, ou, en cas de mort de celui-ci, à l'un de ses parents ou coreligionnaires dont il connaîtrait la probité, et qui accepterait d'autant plus aisément cette mission, qu'il serait gratuitement logé dans cette maison et prélèverait chaque année deux mille livres de rémunération.

» Telle est la solidarité qui nous lie et fait notre force, à nous autres israélites, que mon aïeul, à défaut de son fils, eût trouvé un mandataire fidèle ; mais Dieu a voulu que mon père *Isaac* pût s'acquitter lui-même de cette dette de reconnaissance envers le bienfaiteur de notre aïeul, et que, à mon tour, je puisse accomplir cette mission sacrée.

» Le but de M. Marius Rennepont, en nous léguant le soin de capitaliser ainsi pendant plus d'un siècle et demi les intérêts du dépôt qu'il confiait à notre aïeul, était de laisser à la troisième ou quatrième génération de ses héritiers une fortune énorme dont il se réservait de régler l'emploi lors de l'ouverture de son testament, dont ses descendants doivent avoir communication dans quarante-trois ans... le 13 *février* 1832, ici, en cette maison, dont la porte restera murée, les fenêtres scellées jusqu'à cette époque... »

Samuel est interrompu dans sa dictée par le bruit de nouveaux coups frappés en manière de signal à la petite porte. Il disparaît un moment et revient bientôt disant à sa femme :

– Nous allons suspendre notre dictée ; nous la reprendrons plus tard.

– Pourquoi l'interrompre ?

– Le prince *Frantz de Gerolstein* vient d'arriver avec un nouvel affilié ; il l'a laissé pour quelques instants dans le jardin pendant qu'il se rendait au *temple*... Il désire entretenir tout à l'heure, ici, dans cette chambre, la personne dont il est accompagné, afin de l'interroger sans doute une dernière fois avant son initiation.

– Nous continuerons donc plus tard cette dictée, mon ami, – répond Bethsabée se levant ; et elle ajoute, étouffant un soupir : – Puissions-nous n'avoir pas besoin d'envoyer à notre cousin Lévy... la note que tu me dictes, dans l'appréhension d'être jeté en prison... Puisses-tu ne jamais regretter d'avoir...

– ... D'avoir offert le local souterrain du jardin... aux *Voyants*, – ajoute Samuel, achevant ainsi la pensée de sa femme. – Est-ce là ta crainte ?...

– Hélas !... oui.

– Chère femme... réponds-moi de grâce, que sommes-nous à cette heure aux yeux des chrétiens, nous autres israélites ?... Bien que notre condition, surtout en France, soit depuis un siècle moins horrible qu'elle ne l'était autrefois... dis... ne sommes-nous pas encore une caste de parias... dédaignés, repoussés dans notre isolement séculaire ?

– Il n'est que trop vrai... cette iniquité existe envers nous, existera toujours !...

– Non, Bethsabée... non... si les *Voyants* triomphent, l'avenir sera pour nous aussi paisible, aussi heureux, que le passé, que le présent auront été sombres et tourmentés... Un jour, nous ferons partie de la communion de la grande famille humaine !...

– Ah ! Samuel... le verrons-nous jamais ce beau jour !...

– C'est mon plus ferme espoir... Oui, cette émancipation universelle... ce règne de la fraternité inaugurera le règne des

idées dont les *Voyants* sont les propagateurs infatigables... En m'affiliant à ceux de Paris, en leur offrant le local souterrain dont je pouvais disposer pour leurs mystérieuses réunions, je servais donc notre cause personnelle, et, plus encore, celle de tous les déshérités, de tous les opprimés de ce monde.

– Je n'ai jamais douté de la générosité de ton cœur, Samuel... mais cette sainte cause à laquelle tu t'es voué âme et corps... pour laquelle tu subiras peut-être de cruelles épreuves... qui sait si elle sera jamais victorieuse ?

– Tout annonce au contraire son prochain triomphe.

– Illusion... peut-être, Samuel... illusion d'un généreux espoir !

– Ah ! ce n'est pas une illusion, Bethsabée... Ne faut-il pas que l'attraction de la vérité sait irrésistible... pour que, par exemple, l'héritier d'un prince souverain soit affilié aux *Voyants* ?...

– Le prince Frantz de Gerolstein ?

– Certes ! N'a-t-il pas été initié en Allemagne, berceau de cette société secrète... Le prince n'est-il pas l'un de ses plus ardents prosélytes ?

– Il a payé cher l'inébranlable fermeté de ses convictions... Son père, le prince régnant actuel, ne se montre-t-il pas pour son fils d'une rigueur extrême ?... ne l'a-t-il pas banni de sa présence ?... ne lui a-t-il pas refusé les moyens de soutenir dignement son rang à l'étranger, où il vit en proscrit ?... et sans notre ami Aron, de Francfort...

– ... Le prince Frantz serait presque réduit à la détresse ; mais grâce à l'aide d'Aron, qui lui a offert ses services et lui a donné entre autres une traite de cinq mille louis payable à vue par moi, le prince peut braver les rigueurs de son père... Ah ! béni soit le jour où il m'a été donné de connaître ce noble jeune

homme ! Jamais la sainte cause de l'humanité n'a eu de plus chaleureux, de plus éloquent apôtre ! de défenseur plus magnanime, plus désintéressé ! Cette puissante association dont il est l'énergique propagateur n'a-t-elle pas déclaré une guerre implacable aux privilèges de la naissance et de la richesse, à toute autorité royale ou religieuse ? Ces idées égalitaires, émancipatrices, le prince Frantz les soutient, les propage avec une invincible foi... lui, de race souveraine !... lui, destiné à régner un jour ! Ah ! je te le répète, Bethsabée, les temps sont proches ! ! ! les temps sont proches ! ! ! Ne sont-ce pas là des symptômes saisissants que de voir ces idées d'affranchissement propagées par des princes souverains... par des empereurs.

– Par des empereurs ?... Que veux-tu dire, Samuel ?...

– L'empereur *Joseph II*, le frère de la reine Marie-Antoinette, sans être, il est vrai, affilié aux *Voyants*, et sans accepter leurs principes, ne parcourt-il pas incognito l'Europe en philosophe ? ne souffrant nulle part qu'on lui rende les honneurs dus au sang royal, fréquentant la bourgeoisie, le bas peuple, se mêlant à toutes les classes de la société... observant par lui-même le mouvement des esprits, sympathisant enfin presque malgré lui aux idées nouvelles, subissant ainsi, à son insu peut-être, l'influence de ce souffle régénérateur qui, de nos jours, passe sur le vieux monde !

– En effet... ces symptômes sont saisissants, – reprend Bethsabée pensive et frappée des paroles de son mari. – Je commence à partager tes espérances, Samuel...

– Elles ne seront pas déçues ! Crois-moi, chère femme, la fin des persécutions et des iniquités approche... dans peu d'années, l'on aura peine à se persuader qu'il fut un temps... temps affreux, où nous, israélites, mis au ban de l'humanité, nous étions rançonnés, torturés, pendus, brûlés, par cela seulement que nous étions juifs, de même que les protestants étaient spoliés, envoyés aux galères, mis à mort s'ils tentaient d'échapper à cet horrible sort... et cela seulement parce qu'ils

étaient protestants, ainsi, qu'il est arrivé à M. Marius Rennepont, le bienfaiteur de notre aïeul... Ah ! du moins, ses descendants pourront jouir en sécurité de la fortune énorme dont ils hériteront, qu'ils soient catholiques, ou protestants !

– Mon ami, – reprend Bethsabée, après un moment de réflexion, – il est une chose que je ne comprends pas... Tu dis que les descendants de M. Marius Rennepont hériteront dans quarante et quelques années d'une fortune énorme ?

– Sans doute... et il ne sera pas, je crois, à cette époque, en Europe... ou dans le monde, de fortune particulière égale à celle-là.

– Ceci me semble inexplicable... M. Marius Rennepont n'a laissé en mourant pour tout héritage à ses descendants que *cinquante mille écus d'or*, sur lesquels il a fallu que ton aïeul, à qui fut confié ce dépôt, payât le prix de cette maison ?

– Écoute-moi, Bethsabée... Mon aïeul, après la mort de M. Rennepont, qui mit volontairement fin à ses jours, trouva moyen, grâce à certaines opérations financières, de rentrer au bout d'une année dans les huit mille écus, prix du rachat de cette maison vendue au-dessous de sa valeur, ainsi que tous les biens provenant des confiscations. Ainsi, mon aïeul ayant complété, en 1683, les cinquante mille écus nets, les fit valoir, capitalisa les intérêts, les bénéfices, et quinze années après, en 1696, la somme se montait déjà à trois cent mille livres, lesquelles, doublées en 1710, par la capitalisation, ont produit six cent mille livres. Enfin, en 1719, lors de la mort de mon grand-père, la somme s'élevait déjà à près d'un *million*...

– J'ai peine à croire, en vérité, à ce que tu m'apprends, Samuel !...

– Rien de plus simple, cependant, à concevoir, chère femme, si tu pars de ce fait mathématique à savoir que, dans l'espace de dix années, une somme quelconque est doublée par

la seule capitalisation des intérêts ; ainsi, lors de la mort de mon aïeul, le million qu'il laissait s'élevait, en 1724, à *un million deux cent mille livres* ; en 1752 (deux années après ma naissance), à près de *cinq millions* ; en 1766, à *neuf millions six cent mille livres* ; en 1780, à *dix-neuf millions deux cent mille livres* ; et à cette heure où je te parle, l'héritage de M. Marius Rennepont s'élève à la somme de TRENTE-QUATRE MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE MILLE LIVRES HUIT SOUS ONZE DENIERS.

– Est-il possible !... quel héritage !... Tu m'avais bien dit, sans entrer dans d'autres détails, que le dépôt dont ta famille était dépositaire serait un jour considérable... mais je n'imaginais pas qu'il atteignît jamais ce chiffre presque incroyable.

– Ce n'est pas tout, attends encore... et tu sauras à quel chiffre s'élèvera cet héritage dans quarante années d'ici, en suivant la même progression... Ainsi, en 1794, il se montera environ à *trente-huit millions* ; en 1808, à *soixante-seize millions* ; en 1822, à *cent cinquante millions* ; et enfin, en l'année 1832, époque fixée pour l'ouverture du testament de M. Marius Rennepont et pour le partage de son héritage entre ses descendants, cet héritage aura atteint le chiffre énorme de DEUX CENT VINGT MILLIONS... au moins... Eh bien, Bethsabée, – ajoute Samuel en souriant, – avais-je tort de t'affirmer qu'aucune fortune particulière ne pourrait, en ces temps-là, égaler celle des héritiers Rennepont ?

– Il est vrai... c'est prodigieux... et malgré tes explications si claires sur la progression naturelle des sommes capitalisées... ma surprise touche au vertige... – Mais, – ajoute Bethsabée avec une émotion profonde, – ce vertige ne m'empêche pas de ressentir un noble orgueil en songeant que ton aïeul, ton père et toi, mon époux, vous avez été jusqu'ici les dignes dépositaires d'un pareil trésor !... Ah ! Samuel, Samuel... vous acquittez ad-

mirablement la dette de gratitude contractée par votre aïeul envers M. Marius Rennepont...

– Nous accomplissons un devoir sacré confié à notre bonne foi et à notre prudence, – répond simplement le Juif. – Mon aïeul, mon père et moi, nous n'avons jamais voulu exposer la moindre portion de cette somme dans des spéculations aventureuses ; nous nous sommes rigoureusement bornés à des placements d'une sûreté certaine, grâce aux relations financières de nos coreligionnaires avec toutes les banques de l'Europe ; si Dieu nous donne un fils, chère femme, il aura, je l'espère, la prudence et la probité de ses pères... Si le bonheur d'avoir un fils nous est refusé, ou si quelque événement m'empêche de continuer cette mission d'honneur... notre parent Lévy, dont je connais la droiture, me remplacera, ou bien encore, peut-être, le Seigneur, en m'accordant une longue vieillesse, me permettra de remettre moi-même, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, en 1832, aux héritiers Rennepont, le fidéicommis que leur aïeul a confié au mien. Ah ! ce sera pour moi un jour aussi beau qu'inespéré, si je puis assister à l'ouverture du testament de M. Marius Rennepont.

– Et ce moyen jadis employé par lui dans le but de réunir ses héritiers à une époque donnée... plus d'un siècle et demi après sa mort... ce moyen dont tu m'as parlé, Samuel, le crois-tu d'un succès certain... ne te semble-t-il pas bien hasardeux ?

– Que veux-tu ? le malheur des temps, la persécution dont il était l'objet... l'espionnage incessant dont l'entourait la compagnie de Jésus, espionnage qui sans doute devait s'étendre jusqu'à la descendance de M. Rennepont, lui rendaient difficile le choix d'un moyen certain pour rassembler ses héritiers à une date si éloignée... Cependant l'expérience a déjà du moins prouvé que l'attente de M. Rennepont ne sera pas sans doute trompée.

– Comment cela ?

– Je te l'ai dit : M. Rennepont, peu de temps avant sa mort, et demandant à ses héritiers un secret absolu sur cet envoi dans l'intérêt de leur descendance... leur avait fait remettre des médailles... – qui portaient gravé d'un côté cet exergue :

VICTIME DE L. C. D. J.

PRIEZ POUR MOI,

1682.

Et sur l'autre face de la médaille ces mots :

À PARIS, RUE SAINT-FRANÇOIS, N° 3,

DANS UN SIÈCLE ET DEMI VOUS SEREZ

LE 13 FÉVRIER 1832.

– C'est donc à l'aide de ces médailles transmises de génération en génération que les héritiers Rennepont seront un jour réunis ici, dans la maison de leur ancêtre ?

– Je l'espère, et cela est d'autant plus probable, qu'ils sauront, par tradition de famille, que leur aïeul, jouissant d'une grande fortune avant la confiscation de ses biens, a pu sauvegarder et leur léguer quelque portion de son héritage...

– Mon ami, – reprend Bethsabée, – dans la note que tout à l'heure tu me dictais à l'adresse de notre ami Lévy, tu parlais d'une famille *Lebrenn*, alliée de M. Rennepont, laquelle, malgré sa parenté, ne prendrait probablement pas part au partage de cet énorme héritage... D'où vient donc cette exclusion ?

– J'ai su par mon père, qui le tenait du sien, que l'aïeul de M. Rennepont, ayant abjuré le protestantisme, non pas seulement des lèvres, mais en vertu d'une conviction profonde, et prenant en haine singulière, invincible ses parents de la branche Lebrenn, qu'il regardait à tort ou à raison comme des ennemis séculaires, invétérés de l'Église romaine, avait non-seulement

rompu tout commerce avec eux, mais soigneusement caché leur existence à son fils élevé par lui dans la foi catholique, de crainte qu'il ne subît quelque jour l'influence de cette famille, à ses yeux si pernicieuse.

– Et le père de M. Marius Rennepont est-il resté fidèle à la religion romaine ?

– Oui, jusqu'à sa mort ; aussi l'existence de cette branche des Lebrenn a-t-elle été aussi soigneusement par lui cachée à son fils qu'elle lui avait été cachée à lui-même par son père et pour les mêmes motifs.

– De peur sans doute que ces Lebrenn ne détournassent son fils de la voie religieuse qu'il suivait ?...

– Évidemment. Mais M. Marius Rennepont, atteignant l'âge de raison peu de temps après la perte de son père, embrassa le protestantisme, que plus tard il feignit d'abjurer... tu sais dans quel but ?...

– Comment a-t-il donc découvert l'existence de cette branche des Lebrenn ?

– En compulsant peu de temps avant son suicide certains papiers de famille remontant au seizième siècle, à l'époque des guerres religieuses... il acquit ainsi la certitude de l'alliance des Rennepont et, des Lebrenn... mais sans savoir si ceux-ci avaient laissé ou laissaient des descendants...

– D'où il suit, Samuel, que s'il existe encore des descendants de cette famille lorsque l'héritage Rennepont sera partagé, ils n'y auront aucun droit ?

– Aucun... la volonté formelle du testateur étant que ceux-là seulement qui, en l'année 1832, se présenteront ici munis de leur médaille héréditaire, soient admis au bénéfice de son énorme succession.

– Cette clause est d'autant plus étrange... je dirais presque injuste... que M. Rennepont savait qu'il pouvait exister des descendants des Lebrenn... parents de sa famille... après tout !

– Selon ce que m'a dit mon père, qui le tenait de notre aïeul confident de M. Rennepont, cette clause, si étrange en apparence, avait été dictée au testateur par des motifs très-plausibles, dont il donne l'explication dans son testament.

– Tout est singulier dans cette affaire... Ainsi... personne ne sait sans doute où se trouvent actuellement les descendants de M. Rennepont ?...

– Quant à moi, Bethsabée, je l'ignore absolument... Cependant mon père m'a appris que deux fois en sa vie... des héritiers Rennepont, attirés par la curiosité ou par un vague intérêt pécuniaire, se sont présentés ici, leur médaille héréditaire portant l'adresse de cette maison...

– Ils espéraient probablement pénétrer le mystère du testament de M. Rennepont... et que leur a répondu ton père ?

– Ce que je répondrais moi-même en pareille occurrence : « – Je n'ai aucune communication à vous faire. Cette maison m'appartient ; elle m'a été léguée par mon père... Je ne sais à quel propos ni dans quelle intention votre aïeul a pu désigner cette demeure à ses héritiers comme lieu de rendez-vous, à un siècle et demi de date. »

– Une pareille réponse est en effet commandée par la prudence, Samuel... Tout le monde doit ignorer de quelle valeur considérable est le dépôt dont tu es chargé.

– Certainement, et de graves raisons de diverses natures nous ont imposé... nous imposent un secret absolu à ce sujet... D'abord, selon que mon père le tenait de mon aïeul, la compagnie de Jésus, toujours si pénétrante, si bien informée, a pu vaguement soupçonner que M. Rennepont avait mis une somme

importante à l'abri de la confiscation dont les révérends Pères ont eu le bénéfice.

– Grand Dieu, Samuel... ces prêtres sont, dit-on, si puissants, si habiles, ils ont tant de moyens d'action souterrains... s'ils soupçonnaient jamais ?... Ah ! je tremble à cette seule pensée.

– Rassure-toi, chère femme, le danger serait grand, mais je saurais le conjurer. Enfin, il était d'autant plus nécessaire à mon aïeul et à mon père surtout de garder un profond secret sur les trésors qu'ils possédaient, que les gouvernements de Louis XIV, du Régent et de Louis XV toujours besoigneux, toujours aux expédients, étaient peu scrupuleux sur les moyens de se créer des ressources ; nous autres Juifs avons toujours été à peu près hors du droit commun... Aussi, mon aïeul ou mon père, soupçonnés d'être détenteurs d'une somme de plusieurs millions, pouvaient être enlevés en vertu d'une lettre de cachet, plongés dans le cachot de quelque prison d'État jusqu'à ce qu'ils eussent racheté leur liberté, leur vie peut-être par l'abandon du trésor dont on les supposait possesseurs... Mais nous serions morts plutôt que de manquer à notre promesse...

– Ah ! Samuel, je frémis en songeant qu'en ces mauvais jours une telle iniquité était possible.

– Oui, mais grâce à Dieu, elle est impossible aujourd'hui... et d'ailleurs, prévoyant l'éventualité de ces exactions, nous avons toujours placé nos valeurs en lieu et en mains sûrs ; aussi, cette maison serait fouillée de fond en comble, que le trésor dont nous sommes dépositaires échapperait aux recherches, et...

Samuel, prêtant l'oreille du côté de la porte de la rue, s'interrompt et ajoute :

– Qui frappe là ?... ce n'est pas l'un des nôtres ?...

– L'heure est indue, – reprend Bethsabée avec inquiétude, – il est minuit passé... cette rue écartée est depuis longtemps déserte... ne serait-ce point notre veilleur qui vient nous avertir de l'approche de quelque péril ?

– Non, notre veilleur eût en frappant donné le signal convenu.

– Tu as raison... Écoute, Samuel... écoute. On heurte avec une nouvelle violence.

– Je vais voir ce que, c'est, – dit le Juif ; et, prenant la lampe, il sort de la chambre basse, s'approche du guichet de la petite porte, et à la clarté de son luminaire il aperçoit au dehors un laquais vêtu d'une livrée orange et verte galonnée d'argent. Cet homme, après avoir heurté de nouveau avec violence, trébuche et semble, complètement ivre.

– Hé, l'ami ! – dit Samuel, – ne frappez pas si fort... Que voulez-vous ici ?

– Je... je... frappe... comme il convient... – répond le laquais d'une voix avinée. – Ouvre... moi... sur l'heure !

– Je n'ouvre point... Que demandez-vous ?...

– Tu n'ouvres pas... chien de juif... pourceau de juif... mon maître te fera mourir sous le bâton... il m'a dit : « Porte... cette lettre au juif Samuel... et surtout... drôle... ne t'arrête pas... au cabaret... »

– Vous avez, il y paraît, écouté ces recommandations... Votre maître, qui est-il ?

– Mon maître est monseigneur le comte de Plouernel, colonel aux gardes... tu le connais bien, fesse-matthieu !... Tu lui as déjà prêté de l'argent... triple Arabe !... à ce que nous a dit l'intendant de... monseigneur...

– Avez-vous une lettre de votre maître pour moi ?...

– Oui... par ainsi, ouvre-moi... ou sinon...

– Je n'ouvre point... donnez-moi cette lettre à travers le guichet.

– Mulet de juif, est-il têtu ! – dit le laquais, et introduisant la lettre à travers le grillage du guichet : – Voilà le poulet... Il me faut la réponse.

– Vous l'aurez quand j'aurai lu la lettre... Attendez.

– Me faire attendre à la porte... comme un chien... moi... moi, premier laquais de monseigneur : tu me payeras cela... pourceau d'Israël... si tu viens jamais à l'hôtel !

Samuel, sans prêter la moindre attention à ces insolences, lit la lettre du comte de Plouernel à la clarté de la lampe, puis répond au laquais :

– Dites à votre maître que j'irai chez lui demain matin à son hôtel.

– Vous ne me donnez pas de réponse écrite ?...

– Non...

– Chien de juif...

– Bonsoir, l'ami...

Puis, laissant le valet maugréer au dehors, Samuel rentre dans la chambre basse, et Bethsabée lui dit avec un accent de légère inquiétude :

– Mon ami... quel était ce bruit... Il m'a semblé entendre une voix menaçante ?

– C'était celle d'un laquais ivre... Il m'apportait une lettre du comte de Plouernel...

– Sans doute c'est encore une demande d'emprunt... ce grand seigneur est si prodigue...

– Il me demande, en effet, de lui procurer un emprunt de cent mille livres... car il me croit trop pauvre pour lui avancer cette somme.

– Et tu la lui prêteras ?

– Certes, moyennant d'excellentes garanties... et au denier *trente*... Le comte est solvable, je me plais à le rançonner, ainsi que d'autres seigneurs, au profit de la caisse des *Voyants*... Ah ! messeigneurs, messeigneurs ! vous nous aidez à forger les armes qui vous frapperont plus tôt que vous ne le croyez !

Samuel prononçait ces mots, lorsque le prince Frantz de Gerolstein, accompagné d'une autre personne, entre dans la chambre. Tous deux restent seuls tandis que Samuel et Bethsabée montent à l'étage supérieur du bâtiment.

*

* *

Le prince *Frantz de Gerolstein*, alors âgé d'environ vingt-cinq ans, d'une haute stature à la fois élégante et robuste, doué d'une physionomie noble, expressive, ou se lisaient la franchise, la résolution, la bonté, était vêtu en *chenille*, ainsi que l'on dit de nos jours ; en d'autres termes, avec une extrême simplicité. Son compagnon, ou plutôt sa compagne, portait des habits d'homme non moins simples que ceux du prince. Elle paraissait aussi jeune que lui, quoiqu'elle eût trente ans ; ses traits virils, malgré leur rare beauté, sa taille svelte, élevée, quelque chose de hardi dans son maintien, et jusqu'au duvet brun qui estompait fortement sa lèvre supérieure, tout s'harmonisait avec ses vêtements masculins ; la poudre ne cachait pas le luisant ébène de ses cheveux, dont les *faces* bouclées encadraient son visage, et qui se reliaient derrière sa nuque dans une légère bourse de soie flottant sur le collet de son habit. La beauté remarquable de cette

jeune femme avait un caractère sinistre ; sa pâleur de marbre, le feu sombre de ses grands yeux noirs, la contraction presque continue de ses sourcils, la vague amertume du sourire parfois cruel qui souvent contractait ses lèvres d'un rouge de sang, tout semblait témoigner du ravage des passions ou d'un incurable chagrin.

Lorsque Frantz de Gerolstein et sa compagne furent entrés dans la salle basse, le prince garda un moment le silence ; puis d'une voix grave, presque solennelle :

– Victoria... il y a trois mois, je visitais en curieux la prison des *filles repenties*... votre beauté, empreinte d'une tristesse profonde, m'a tout d'abord frappé... Je me suis informé des causes qui vous avaient fait condamner à la réclusion... Ces causes, lorsque je les connus, m'émurent vivement... De cette époque, date l'intérêt que vous m'avez inspiré... J'eus le bonheur, grâce à l'intervention d'un ami puissant, d'obtenir votre mise en liberté...

– Oui, je vous ai dû ma liberté, Frantz, – répond Victoria d'une voix mâle et cependant d'une douceur extrême, – et de plus, vous m'avez donné dans mon infortune des preuves d'une touchante affection... jamais je ne les oublierai...

– L'intérêt que je vous ai témoigné a d'autres motifs que votre infortune...

– Quels motifs... Frantz ?

Le prince reste un moment silencieux, puis :

– Victoria... savez-vous qui je suis ?

La jeune femme regarde le prince avec surprise et répond :

– Ne m'avez-vous pas dit que vous étiez étudiant dans l'une des universités d'Allemagne, votre pays natal ?

– Je vous ai trompée... Victoria...

– Me tromper, vous ?... vous que je croyais si loyal !...

– Je vous apprendrai tout à l'heure pourquoi j'ai dû pendant quelque temps vous déguiser la vérité... mais je veux d'abord vous faire connaître la nature du sentiment que vous m'inspirez... Je ne puis retarder plus longtemps cette confidence... Écoutez-moi donc, Victoria... je...

La jeune femme tressaille, interrompt le prince et répond avec un accent d'amertume profonde :

– Si je ne m'abuse, je pressens la suite et le but de cet entretien, Frantz ; aussi, avant de le poursuivre, et dans l'espoir de vous épargner un refus dont vous pourriez être blessé, je dois vous déclarer qu'aucun changement n'est survenu en moi... depuis que je vous connais... Je dois vous répéter ce que je vous ai dit lors de nos premières entrevues... « Mon cœur est pour toujours mort à l'amour... une seule passion m'absorbe, me domine : la vengeance ! ! ! »

Et Victoria ajoute avec un sourire effrayant :

– Vous savez, Frantz, ce que j'ai à venger... car je ne vous ai rien caché de mon passé... si odieux qu'il fût ?...

– Oui, je sais que vous avez souffert... Je sais ce que vous avez à venger ; mais vous vous méprenez sur le sens de ma confidence... Vous craignez de ma part un aveu d'amour, n'est-ce pas ?

– Oui, telle était ma crainte.

– Rassurez-vous... Victoria... Si votre cœur est mort, le mien ne m'appartient plus... je l'ai laissé, en Allemagne, à une jeune fille, un ange de candeur, de vertu, de beauté. Elle est pauvre et d'obscure naissance ; j'ai juré Dieu qu'elle serait ma femme ! ! ! je serai fidèle à mon amour et à mon serment.

– Merci, Frantz... merci de votre confidence... elle me délivre d'une pénible appréhension, – dit Victoria soupirant

d'allégement. – Je vous aime avec une tendresse de sœur... ou plutôt d'ami... car je ne suis plus femme, et il m'eût été cruel de vous inspirer un sentiment que je ne pouvais partager... Mais quelle est donc selon vous la nature de votre affection pour moi ?... n'est-ce pas de l'amitié ?

– C'est plus que de l'amitié...

– Expliquez-vous, de grâce...

– Je ressens pour vous la tendre compassion due aux malheurs de votre enfance et de votre première jeunesse... une profonde estime pour les qualités vaillantes qui, en vous, ont résisté, survécu à tant de causes de dégradation ; enfin, je vous suis uni, Victoria, par un lien indissoluble qui se rattache au passé le plus lointain...

– Un lien... indissoluble... lequel ?

– Celui de la parenté...

Victoria regarde le prince avec une sorte de stupeur silencieuse. Il poursuit :

– Nous sommes de même sang, Victoria... nous sommes parents...

– Que dites-vous ?...

– Vous appartenez à la famille *Lebrenn* ?

– Oui... pour la honte et le malheur de cette famille !

– Avez-vous lu la légende que vos pères se sont transmise d'âge en âge... depuis dix-huit siècles et plus ?...

– D'où savez-vous ?...

– Je connais l'existence de cette légende... Parmi ceux qui l'ont écrite au seizième siècle, je vous citerai votre aïeul *Chris-*

tian l'Imprimeur... et son fils *Odelin l'Armurier* de La Rochelle... l'un des plus braves soldats de l'amiral Coligny.

– Encore une fois, Frantz, comment êtes-vous instruit de ces faits ?

– Tout à l'heure, je vous l'apprendrai... mais, auparavant, un mot encore.

– Je vous écoute.

– Veuillez me répondre... Avez-vous lu la légende de votre famille ?

– Je l'ai lue durant les deux années que j'ai passées près de ma mère et de mon frère... à la suite des événements que je vous ai racontés... La lecture de nos annales, jointe à tous les ferments de haine déjà amassés dans mon âme et à la disparition de mon père, mort à cette heure ou languissant au fond de quelque cachot de la Bastille, a développé, surexcité en moi ce besoin de vengeance, ou plutôt de terribles et légitimes représailles dont je suis possédée... Cette vengeance, je veux l'assouvir à tout prix, au prix de ma vie s'il le faut... Aussi ai-je accepté avec ferveur, avec reconnaissance, l'espoir de cette mystérieuse initiation... dont l'heure est enfin venue...

– Oui, l'heure est venue... Victoria, c'est pour cela que le moment est venu pour moi de vous révéler ce que nous sommes l'un à l'autre.

– Achevez...

– En lisant vos annales plébéiennes... celles du seizième siècle entre autres... vous y avez rencontré avec étonnement, sans doute, un nom princier... celui de Karl de Gerolstein ?

– En effet... et par un concours de circonstances étranges, ce prince de maison souveraine...

– ... Était votre parent ?... Il descendait de *Gaëlo-le-Pirate*, qui, vers le neuvième siècle, accompagnait, au siège de Paris, le vieux ROLF, chef des pirates normands... L'aïeul de Gaëlo ayant, au siècle précédent, quitté la Bretagne, berceau de notre famille, pour s'expatrier en Norvège...

– Ces détails circonstanciés... – reprend la jeune femme avec une surprise croissante, – ces détails... de qui les tenez-vous donc, Frantz ?

– Ils sont rapportés dans un écrit laissé par l'un de mes ancêtres, qui fut l'ami de Coligny, et combattit côte à côte de votre aïeul *Odelin l'Armurier* à la bataille de *la Roche-la-Belle*... où la pauvre *Anna Bell*, dont la funeste existence... a eu... fatalité étrange... plus d'un rapport avec votre vie si cruellement tourmentée... Car, ainsi que vous, Anna Bell fut victime, mais non complice, de la dégradation précoce où une reine infâme la...

Le prince est interrompu par un éclat de rire sardonique de la jeune femme, qui reprend :

– Vous me flattez, Frantz !... et vous vous montrez injuste pour Catherine de Médicis... Mon aïeule, Anna Bell, est une sainte auprès de moi !... Quel fut le crime de la reine envers Anna Bell, qu'elle destinait à entrer dans *l'escadron volant* de ses filles d'honneur, dangereuses sirènes de ses machinations politiques ? Elle la fit dresser dès l'enfance à l'art des séductions raffinées... L'innocente fille n'eut qu'un amant... et, plus tard, se sentant indigne du noble amour du prince Karl de Gerolstein, qui la croyait pure... elle prit l'habit d'un page... et se fit tuer dans une bataille. Mais moi, Frantz... – ajoute Victoria d'un ton de sanglante ironie, – mais moi ! vous savez ma vie depuis l'âge de douze ans ? Vous savez que Catherine de Médicis est un ange de vertus... comparée à ce roi qui...

La jeune femme n'achève pas, son regard flamboie... ses traits, devenus livides, se contractent, prennent une expression de haine si redoutable, que le prince frissonne malgré lui. Le

masque de l'Euménide antique n'est pas plus effrayant que ne l'est alors le visage de Victoria ; elle palpite, elle halète ; puis, passant ses deux mains crispées dans sa noire chevelure, elle semble faire un violent effort sur elle-même pour surmonter ses ressentiments. Elle y parvient et reprend d'une voix altérée :

– Assez, Frantz... assez !... n'évoquons pas en vain ces souvenirs... ils éveillent en moi les sanglants appétits d'une bête féroce... Non, non ! n'usons pas l'effervescence, la farouche ivresse où ils me jettent, ces souvenirs !... en eux, je puiserai, au jour de l'action... au jour de la vengeance, la terrible énergie des représailles inexorables...

Et parvenant à se dominer complètement, la jeune femme ajoute :

– Revenons à notre entretien, Frantz... Nous sommes de même sang, selon vous ? À quelle époque remonte donc notre parenté ? L'un de vos aïeux, disiez-vous tout à l'heure, a laissé un écrit où il citait notre légende de famille à propos du prince de Gerolstein, descendant de Gaëlo-le-Pirate, qui épousa la belle *Sygne*... l'une des vierges guerrières qui accompagnaient les Normands au siège de Paris.

– L'un des descendants de Gaëlo, quittant la Norvège, alla s'établir, vers le dixième siècle, dans l'une des tribus indépendantes de la Germanie. Son courage, son aptitude à la guerre, le firent élire chef de cette tribu ; son fils, l'égalant en intelligence, en bravoure, lui succéda au commandement. Le pouvoir fut dès lors héréditaire dans cette famille. Plus tard, la tribu de Gerolstein devint l'une des principautés de la confédération germanique. C'est ainsi que les descendants de Gaëlo fondèrent la maison souveraine de Gerolstein... aujourd'hui représentée par mon père... qui règne en Allemagne sur sa principauté.

– Qu'entends-je !... votre père ?

– ... Est à cette heure prince souverain de Gerolstein... Vous le voyez, Victoria... notre parenté n'est pas douteuse, et ses liens avaient été déjà resserrés par nos pères au seizième siècle, lors des guerres religieuses, où tous deux servaient sous l'amiral de Coligny.

– Et ce fut par amour du prince Karl de Gerolstein... qu'Anna Bell chercha et trouva la mort dans une bataille, – reprend Victoria pensive ; et après quelques moments de réflexion : – Ainsi, Frantz, vous êtes de race souveraine... quasi royale...

– Quasi royale... en cela que notre maison a contracté des alliances royales... – Et le prince ajoute avec un sourire sardonique : – Et voilà comment finissent les descendants des pirates ! témoin ce vieux Rolf, chef de mon aïeul Gaëlo, ce vieux Rolf qui, par son mariage avec la fille de *Charles le Simple*, devint duc souverain de Normandie... après avoir durant des années ravagé les rives de la Seine depuis Rouen jusqu'à Paris... Ô noble origine des races royales !

Victoria, ayant écouté d'une oreille distraite les dernières paroles du prince, reprend :

– Si étrange que soit ce que vous m'apprenez, Frantz, je vous crois... je dois vous croire, et cependant il me semble impossible ou plutôt inexplicable...

– Achevez... de grâce...

Victoria se recueille un instant, puis :

– Frantz, il y a trois mois, vous m'avez retirée de prison ; la honte, la douleur, le mépris de moi-même, m'empêchaient de retourner auprès de ma mère et de mon frère ; je me trouvais sans ressources. Je voulais gagner ma vie en reprenant le métier de couturière que ma mère m'avait fait apprendre lors de mon séjour auprès d'elle... Vous vous êtes opposé à cette résolution ?

– En effet, après vous avoir suffisamment entendue, observée pour vous connaître, vous apprécier ; après avoir surtout été instruit par vous des événements de votre vie depuis l'âge de douze ans et des implacables ressentiments laissés dans votre âme par le passé... je vous ai dit qu'au lieu de gagner votre pain par votre travail...

– ... Je pouvais servir utilement, activement la plus sainte des causes... celle de l'humanité...

– Oui, je vous ai dit cela...

– Vous avez ajouté que, pour arriver à ce résultat... je devais subir une initiation de quelques mois pendant lesquels je ne pourrais demander aucune ressource à mon travail... J'ai accepté de vous sans rougir de quoi subvenir à mes modestes besoins... Vous étiez pour moi un frère et un éducateur... Je vous voyais chaque jour... durant de longues heures... peu à peu mes yeux se sont ouverts à la lumière... de radieux horizons ont ébloui ma vue... Vous m'avez fait partager vos généreuses aspirations... vous m'avez enfin donné la foi... vous m'avez inspiré cette fièvre de dévouement, de résignation, cette soif de sacrifices... qui fait les séides et les martyrs... Vous suiviez avec un intérêt passionné mes progrès dans la voie nouvelle que vous m'ouvriez... me faisant de jour en jour espérer... que mon initiation terminée... je pourrais revendiquer ma part d'action dans vos projets... Enfin, hier...

– Hier... Victoria... je vous ai dit : – « Demain sera le jour si impatiemment attendu par vous... demain vous serez affiliée à la secte dont je suis l'un des membres... » – je tiendrai ma promesse dans quelques instants...

– Et voilà, Frantz, ce qui me semble impossible ou du moins inexplicable depuis que vous m'avez révélé votre naissance... votre rang.

– Quoi donc d'impossible ou d'inexplicable à cela ?

– Vous me le demandez... vous de race souveraine... vous... appelé à régner un jour ?...

– Qu'importe...

– Mais le but suprême de cette secte... n'est donc pas tel... que vous me l'avez montré ? – s'écrie Victoria avec une expression d'incrédulité poignante, – vous m'avez donc trompée ?

– Le moindre doute de votre part à ce sujet, Victoria... serait pour moi... une cruelle injure...

– Excusez-moi, Frantz... si je vous ai blessé... pardon... pardon... – Et elle reprend avec effort : – Ainsi... *le niveau*... cet inflexible emblème.

– Est le nôtre...

– Le vôtre, monseigneur... le vôtre, à vous, fils d'un souverain ?

– Oui.

– Quoique vous soyez fils d'un souverain ?

– Parce que je suis fils d'un souverain.

– Frantz, je reste confondue.

– Écoutez-moi, Victoria, – reprend le prince d'une voix douce et grave après un nouveau silence : – Vous avez, pauvre femme, pendant une année subi les rigueurs, les souffrances, les hontes de la prison...

– J'ai souffert sans me plaindre...

– Je connais votre courage... Mais dites-moi, Victoria... qui de vous... ou d'une personne complètement étrangère aux horreurs de la prison les connaît mieux... les hait davantage ?

Victoria reste pensive, puis :

– Je comprends votre pensée, Frantz ! !

– Et vous ne vous étonnez plus de ce que moi... de race souveraine et d'origine plébéienne comme la vôtre... puisque le berceau de notre famille est le même, je prenne le niveau pour symbole ?

– Je ne m'étonne plus, Frantz... mais à l'étonnement succède en moi l'admiration la plus ineffable qu'une créature de Dieu puisse éprouver pour son semblable... – murmure la jeune femme avec un accent d'enthousiasme indicible ; et les yeux pleins de larmes, ployant les genoux devant Frantz de Gerolstein, elle lui baise la main avec une admiration passionnée.

– Relevez-vous, Victoria, – dit le prince ému, – ma conduite ne mérite pas votre admiration... C'est un si mince sacrifice que celui de nos privilèges comparé à la grandeur de notre cause. Un dernier mot : interrogez-vous... réfléchissez en ce moment solennel où vous allez être complètement initiée... Il est temps encore de renoncer à vous lier à nous... Je sais pouvoir compter sur votre parole... Ce que vous possédez de nos secrets restera enseveli au fond de votre âme...

– Frantz... après trois mois d'épreuves, me croyez-vous capable de faiblir à cette heure !...

– Non... mais songez aux engagements sacrés... peut-être redoutables, que vous allez prendre.

– Quels qu'ils soient, je serai à leur hauteur par la foi, par le courage, par le dévouement, par l'abnégation.

– J'ajouterai enfin que j'ai voulu aujourd'hui vous révéler nos liens de famille afin de pouvoir vous faire accepter sans embarras, ainsi qu'il en doit être entre parents, les moyens de subvenir désormais à votre existence... dans le cas où vous ne donneriez pas suite à votre dessein.

– J'accepterais de vous, Frantz, un service sans rougir, mais plus que jamais, je suis résolue de me vouer à votre cause, si vous me croyez toujours digne de la servir.

– Je ne vous parlerai pas de périls à affronter... vous êtes vaillante entre toutes ; mais, ne l'oubliez pas... il faudra vous résigner à une complète abnégation de vous-même.

– J'abandonne d'avance à la *cause*, mon esprit, mon âme et ma vie.

– Vous serez un instrument, non pas aveugle, mais à la fois intelligent et passif ; les *Voyants* sont obligés d'employer pour la délivrance, la régénération et le bonheur de l'humanité, quelques-uns des puissants moyens d'action employés par la compagnie de Jésus pour hébéter, asservir les hommes... Le fer, selon l'usage que l'on en fait, sert de poignard à l'assassin, ou de glaive au citoyen qui défend la patrie.

– J'obéirai... heureuse et fière d'obéir : je connais le but glorieux où l'on me guide.

– Il faut encore, Victoria, vous attendre à tous les sacrifices qu'il est humainement possible de demander à une créature de Dieu.

– J'éprouve, je vous l'ai dit, la soif dévorante du sacrifice...

– Peut-être même devrez-vous sacrifier votre espoir de vengeance... cette fibre que j'ai surtout fait vibrer afin de vous attirer à nous...

La jeune femme tressaille, ses traits assombris révèlent une violente lutte intérieure et elle s'écrie d'une voix altérée :

– Quoi ! Frantz... ces siècles d'impitoyable oppression... n'auraient pas leur jour d'expiation vengeresse ?... Quoi ! tant de crimes séculaires resteraient impunis ?... Quoi ! les mânes de nos pères martyrs ne seraient pas vengés ?... Quoi ! un exemple de justice inexorable ne serait pas donné au monde... au nom de

la morale éternelle ?... Quoi ! pas un jour... pas un seul jour de légitimes représailles après quinze cents ans d'effroyable iniquité ?

– Victoria, ceux-là qui veulent l'avènement du règne de la fraternité sur la terre... ont horreur du sang... ils espèrent, sans en verser une goutte, affranchir, régénérer l'humanité... La clémence et le pardon sont l'apanage des forts !

– S'il le faut, je renoncerai donc à ma vengeance ! – reprend la jeune femme surmontant une longue et pénible hésitation ; – mais si les éternels ennemis de l'humanité s'opposent par la ruse ou par la violence à l'affranchissement, à la régénération des opprimés ; si, de leur part, la lutte s'engage sans merci ni pitié ?...

– En ce cas, Victoria, que le sang retombe sur ceux-là qui le verseront les premiers ! Oui, maudits soient ceux-là qui répondront par la fourberie, par la violence à des paroles d'amour, de concorde, de justice et de réparation ! Alors s'accomplira une fois de plus cette fatale et mystérieuse loi du progrès humain qui, tant de fois à travers les âges, a ensanglanté la conquête des réformes les plus équitables ; une fois encore, la dernière sans doute... l'insurrection imposera aux oppresseurs ces concessions toujours inévitables, dont l'octroi sage et loyal eût préservé le monde de tant de maux affreux ! Maudits soient alors les puissants du jour ! Ils se seront opposés par la force aux exigences impérieuses des nécessités du temps... Alors, Victoria, ce sera la guerre, la guerre civile ardente, implacable ! Ce sera le déchaînement des terribles passions populaires depuis si longtemps grondantes... Aucun frein ne les pourra contenir ! La justice de Dieu passera sur la terre saisie de terreur... Alors au milieu de cette tempête qui emportera les trônes et les autels... alors... et j'en frissonne, Victoria ! vous apparaîtrez redoutable comme la déesse de la vengeance... frappant de son glaive le vieux monde condamné au nom du salut des peuples ! Puis, vous disparaîtrez peut-être dans cette nuit de tourmente sans

voir l'aurore des jours de paix, de bonheur qui succéderont à ces orages.

– Oh ! ma vie... ma vie entière pour une heure de ces grandes représailles ! – s'écrie la jeune femme palpitante d'une exaltation farouche ; – oui, ma vie dût-elle être cent fois plus misérable, plus abjecte, plus horrible, que celle qu'un roi m'a faite... je recommencerais de vivre... pour assister à l'heure de ces grandes représailles... Venez, Frantz, venez... vos frères m'attendent... je suis prête...

– Venez donc, Victoria, vous serez à nous comme nous serons à vous...

Le prince de Gerolstein et Victoria Lebrenn sortent de la salle basse, traversent le jardin, et pénètrent dans une ancienne orangerie à demi souterraine, faiblement éclairée par la réverbération d'une lumière placée au bas d'un escalier, qui de cette orangerie descend à une cave. Frantz prend sur la première marche un paquet dont il tire deux robes flottantes et deux masques ; puis, s'adressant à la jeune femme :

– Vêtissez cette robe par-dessus vos habits et cachez vos traits sous ce masque.

Victoria obéit. Le prince se masque aussi après avoir revêtu l'autre robe, et prenant sa compagne par la main :

– Suivez-moi.

Tous deux descendent ainsi une vingtaine de degrés aboutissant à un couloir éclairé par une lampe suspendue à la voûte. À l'extrémité de ce passage, se tient un homme vêtu d'une robe rouge et masqué de noir. Il tient à la main une épée nue et semble défendre l'approche d'une porte au seuil de laquelle il est debout. Il fait deux pas à la rencontre des nouveaux venus, leur disant d'une voix grave :

– Qui êtes-vous ?

– Des *déshérités*, – reprend Frantz. – Nous avons eu pour père, *l'asservissement*... pour mère, *l'ignorance*... pour condition, *la misère*.

– Que voulez-vous ?

– LIBERTÉ... SAVOIR et BONHEUR.

– Frappez à cette porte, – dit le personnage masqué s'effaçant afin de donner passage à Frantz et à sa compagne. – Frappez, et l'on vous ouvrira... demandez, l'on vous accordera.

La porte s'ouvre et se referme derrière les deux initiés. Ils se trouvent dans un lieu brillamment éclairé.

*

* *

Le prince de Gerolstein et Victoria Lebrenn restent un moment éblouis de la resplendissante lumière dont est inondé ce lieu souterrain[4], éclairé par *soixante-dix* candélabres dorés portant chacun *sept bougies*, nombre mystique. Les parois des murailles disparaissent sous des tentures rouges ; au fond est élevée une estrade supportant un dais fermé de rideaux ; sur le frontail de ce dais est figuré *un niveau*. À quelques pas de l'estrade l'on voit, sur une table recouverte d'un tapis, une couronne royale, un sceptre, une tiare pontificale, une crosse d'évêque, des colliers d'ordres de chevalerie, des couronnes princières et ducales, ces ornements étincelants de pierreries ; et non loin d'eux, sont entassés des sacs à demi ouverts remplis d'or et d'argent.

---

[4] Voir, pour les détails de cette scène, les questions et discours de l'initiateur, LUCHET, *Essais sur les Illuminés*, chap. V, p. 23 et suivantes ; — ROBINSON, *Preuves de la conspiration contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe*, t. I, p. 144 et suivantes.

Sept hommes masqués, vêtus de longues robes, se tiennent derrière cette table, debout, silencieux, les bras croisés sur leur poitrine.

Victoria, malgré la fermeté de son caractère viril, se sent profondément impressionnée du spectacle étrange dont ses yeux sont frappés, bien qu'elle doive y être préparée à la suite de son initiation par Frantz de Gerolstein ; puis, sa pensée remontant à travers les âges, elle se rappelle que son aïeul *Sylvest*, l'esclave gaulois sous la conquête romaine, était affilié, lui aussi, à une société mystérieuse, celle des ENFANTS DU GUI, fondée pour combattre et renverser la domination étrangère...

Les réflexions de la jeune femme sont interrompues par la voix de celui des affiliés qui préside à la réception de l'initié. Il est debout derrière la table, chargée des emblèmes de la religion, de la royauté, de l'aristocratie et de la richesse. Il a trois *Voyants* à sa droite, trois *Voyants* à sa gauche, et s'adressant à Victoria, auprès de qui se tient Frantz de Gerolstein :

– Femme, quel âge as-tu ?

– Quinze siècles et plus ?

– Quand donc es-tu née ?

– Je suis née le premier jour de l'esclavage et de la misère de mes frères.

– Qui es-tu ?

– La tradition séculaire de leur oppression, de leur infortune.

– Que veux-tu ?

– La fin de l'oppression et de l'infortune de mes frères...

– Qu'espères-tu ?

– Le siècle de la justice, de l'amour, du bonheur et de l'égalité parmi les hommes.

– Comment réaliser ton espérance ?

– En passant le NIVEAU sur l'ancien monde.

– Dans quel but ?

– D'abattre les trônes, les autels, les privilèges de la naissance et de la fortune : antiques monuments de l'ignorance, de l'asservissement et de l'iniquité qui se dressent menaçants au-dessus du peuple et à l'ombre desquels le peuple languit, souffre et meurt dans la détresse et dans les larmes.

– Qu'adviendra-t-il, lorsque le niveau aura passé sur le vieux monde ?

– À l'ombre séculaire, glaciale et mortelle, succédera la chaleur vivifiante de la lumière. Elle fertilisera le sol déblayé, défriché par les travailleurs. Bientôt les riches moissons couvriront de leurs gerbes ce sol labouré jusqu'en ses dernières profondeurs par une révolution féconde... et où demeureront à jamais enfouis les débris du passé.

– Es-tu complètement détachée de ce vieux monde, objet de tes malédictions ?

– Oui...

– Regarde cette tiare pontificale, cette couronne royale, regarde ces symboles de la noblesse, regarde ces sacs d'écus, emblèmes de l'aristocratie de l'argent, un jour plus redoutable peut-être que ne l'aura été l'aristocratie de naissance... Tu peux demander aux rois, aux prêtres, aux nobles, aux riches de ce monde les jouissances de la vie... en te dévouant âme et corps à ces idoles de la tyrannie, de l'exploitation et de l'imbécillité humaine...

– Ces idoles, je veux les renverser, dussé-je être écrasée sous leur chute.

– Veux-tu, au contraire, te dévouer à la cause de la fraternité évangélique ? Veux-tu travailler à l'avènement de la société nouvelle, où les peuples, sans distinction de caste, de race, de nations, se fondront en une immense famille... soumise aux lois éternelles de l'équité ?... Sois avec nous, au prix des plus rudes épreuves, au prix de ta vie... s'il le faut... Sois avec nous !

– Je suis avec vous... j'y serai jusqu'à mon heure dernière, puisse-t-elle être celle du sacrifice !

– Peut-être l'heure du dévouement et du sacrifice viendra-t-elle pour toi plus tôt que tu ne le penses... Et, maintenant, écoute... ta longue initiation t'a préparée à une science plus approfondie de nos desseins... sache-les donc à cette heure où tu vas être des nôtres ; à cette heure où tu vas être à nous comme nous serons à toi... en vertu de notre devise : – *Tous pour chacun... chacun pour tous...* Cette communion universelle, tel est notre but... Nos moyens, tu les connaîtras bientôt. Oui, *tous pour chacun... chacun pour tous...* la sainte solidarité doit remplacer dans l'avenir l'égoïsme séculaire des maîtres du vieux monde... Les maux affreux dont cet égoïsme a été la source... qui les a causés ? – « Celui-là qui le premier a creusé un fossé afin d'enclore une parcelle du sol commun à tous, en disant : Ceci est à moi... Cette usurpation a été consacrée par les hommes assez simples pour respecter ces limites arbitraires ; cette spoliation de quelques-uns par un seul s'est peu à peu transformée en droit ; le fait est devenu la loi, l'exception la règle. La tyrannie découlant de ce principe, imposée par la violence, perpétuée par la coutume, s'est enracinée dans le crasse hébétement des peuples... et ils en sont venus à reconnaître pour leur roi un enfant vagissant au berceau ; et ils en sont venus à pieusement baiser la mule du pape... De ces fatales aberrations, quelles ont été les conséquences ? L'égorgement des peuples les uns par les autres, sans motif, sans intérêt pour eux, a été décoré du glo-

rieux nom de conquêtes. La terre a eu ses damnés plus à plaindre que ceux dont la superstition peuple l'enfer. Ces damnés de l'enfer terrestre, quels sont-ils ? Les DÉSHÉRITÉS... vassaux, serfs, prolétaires, artisans, laboureurs, forces vives des nations, producteurs de la richesse publique... la richesse publique... sanglant et éternel outrage à leur misère ! De ces damnés, nous voulons la rédemption ! ! Le renversement des trônes et des autels suffira-t-il à la délivrance de ces innombrables victimes ? Criminelle folie de le croire ! Non ! non ! à l'impitoyable tyrannie de l'Église et de la royauté succéderait une exploitation plus tyrannique, plus effrayante encore ! celle de la *tribu mercantile*... puisque le souverain dispensateur du travail et du salaire exerce, grâce au capital dont il est l'unique détenteur, un empire absolu sur les travailleurs salariés... Telle se constituerait bientôt, sur les ruines des trônes et des autels, *l'oligarchie marchande et bourgeoise*[5]. Nous réprouverons, nous combattrons, nous renverserons cette oligarchie, de même que nous renverserons l'oligarchie aristocratique et cléricale. Tel est notre but, formulé dans la sublime doctrine de notre maître et initiateur WEISHAUPT. Nous emploierons au triomphe du juste, du bien, et à la délivrance des peuples, les moyens puissants dont les fils de Loyola ont usé pour plonger le monde catholique dans les misères, dans l'abjection, dans les ténèbres de l'asservissement théocratique ! Tel a été le vaste dessein de *Weishaupt*[6] ! Unir par le lien d'une foi commune des milliers d'initiés et d'affiliés choisis dans chaque contrée de l'Europe, d'abord en Allemagne, puis en France, en Italie, en Angleterre et

---

[5] Discours de l'hiérophanie pour le grade de prêtre illuminé. LUCHET, *Essais sur les Illuminés*, chap. V, p. 23 et suivantes. — Nous n'avons pas à apprécier ici ces doctrines, nous nous bornons à citer textuellement afin de caractériser les tendances sociales du parti le plus radical de 1789. (*Note de l'auteur*.)

[6] Professeur de droit canonique à l'université d'Ingolstadt.

ailleurs ; élevés graduellement par l'initiation à la connaissance du but secret de notre association, ils jurent une obéissance absolue à des chefs visibles ou invisibles, appartenant à toutes les prétendues classes de la société, des plus hautes aux plus humbles ! Nous nous sommes ainsi créé, par l'unique attraction de la vérité, des partisans ou des intelligences occultes jusque dans le conseil des rois... jusqu'au sein du palais des papes... Nos éternels ennemis sont, à leur insu, constamment sous nos yeux ; leurs trames nous sont dévoilées ; quelques unes de leurs créatures les plus dévouées, en apparence, obéissent à nos ordres, sapent souterrainement les bases de ces antiques édifices de l'oppression des hommes ; d'innombrables écrits préparent, accélèrent le mouvement des esprits ; de sorte qu'à l'heure solennelle des revendications légitimes, si les maîtres du vieux monde répondent par le dédain, la ruse ou la menace à l'appel pacifique de la voix du peuple ; s'ils lui refusent le souverain exercice de ses droits sacrés, imprescriptibles, dont il est dépouillé depuis tant de siècles, l'Église et la monarchie, souterrainement minées de toutes parts, s'écrouleront à notre première attaque, ensevelissant sous leurs débris les prêtres, les nobles et les rois.[7] » Et maintenant, femme... – poursuit l'initiateur, étendant la main vers Victoria Lebrenn, – tu connais ce que tu dois connaître de nos projets. Ils sont immenses, comme nos moyens d'action. Une cotisation annuelle de tous nos frères, qui se nombrent par millions, nous rend maîtres d'un trésor considérable... Telle est la source cachée de l'apparente opulence dont jouissent ceux des nôtres qui, pour servir nos projets, fréquentent les puissants du jour, luttent avec eux de folles prodigalités, partagent leurs plaisirs, leurs dissipations et, au besoin, leurs orgies, pénètrent ainsi dans leur intimité, surprennent enfin les secrets desseins de ces castes au sujet des graves conjonctures où nous sommes, car les privilégiés

---

[7] ROBINSON, *Preuves de la conspiration contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe*, t. I[er].

s'attendent à une lutte prochaine, dont l'ouverture des États généraux sera le signal... Il est pénible de recourir à ces ruses, à ces déguisements de l'âme, pour combattre nos implacables ennemis ! Mais leur puissance formidable nous commande ces mesures, et la sainteté de notre but les justifie... Nos ennemis ne disposent-ils pas d'une armée prête à exécuter leurs ordres impitoyables ? N'ont-ils pas le tout-puissant concours de l'Église ? Ne puisent-ils pas à pleines mains dans le trésor public ? Enfin, ne comptent-ils pas surtout sur l'appui de la bourgeoisie ? Elle leur est à cette heure hostile, en haine de leurs privilèges, mais la peur et l'égoïsme la rallieront étroitement à ces castes aux premiers grondements de la grande voix du peuple réclamant ses droits... Donc, toute arme est bonne pour combattre des ennemis tels que les nôtres... Victoria Lebrenn, tu peux devenir l'un de nos mystérieux et actifs auxiliaires, grâce à ton dévouement, à tes malheurs, à tes haines légitimes, à ton esprit, à la fermeté de ton caractère, enfin, grâce aux dons remarquables que tu tiens de la nature. Mais, pour servir utilement notre cause, il te faut faire abnégation complète de ta volonté, te résigner à une obéissance passive, à des ordres dont souvent la portée t'échappera ; mais, rassure-toi, ces ordres, quels qu'ils soient, n'ont d'autre but que le salut et le bonheur de l'humanité...

– Ordonnez, – répondit Victoria d'une voix ferme, – je suis prête à obéir.

– Je dois d'abord instruire six de nos frères des particularités de ta vie ; tu en as confié à ton initiateur le récit écrit de ta main. Nous avons constaté la rigoureuse vérité de ce récit et nous allons le lire à nos frères.

L'initiateur prit sur la table quelques feuillets de papier, puis il lut ainsi le récit de Victoria Lebrenn.

« – En l'année 1772, j'étais âgée d'onze ans et demi. Je traversais le jardin des Tuileries ; je portais le dîner de mon père, ouvrier imprimeur dans une imprimerie de la rue du Bac... Je

m'étais un instant arrêtée afin de regarder les jeux de plusieurs enfants. Une femme bien vêtue et d'une physionomie respectable s'approcha de moi ; elle m'examina très-attentivement, me fit, d'une voix doucereuse, mille compliments sur ma gentillesse ; puis, remarquant l'écuelle contenant le repas de mon père, et apprenant par moi que je me rendais près de lui, elle me proposa de m'épargner la peine d'aller à pied rue du Bac. Elle m'y conduirait, disait-elle, en voiture. Je fus séduite par les dehors affectueux de cette femme, et enchantée d'aller en carrosse pour la première fois de ma vie ; je cédai à ses propositions. Un fiacre, où je montai avec ma conductrice, l'attendait près du *pont tournant*. Elle m'offrit de prendre quelques pastilles dans sa bonbonnière ; j'acceptai. Elles contenaient sans doute un narcotique, car au bout de quelques instants je tombai dans un sommeil invincible. Lorsque je me suis réveillée, il faisait nuit ; je me vis couchée dans un grand lit à courtines de damas. La chambre, au plafond peint et doré, me parut meublée avec une incroyable magnificence. J'étais éblouie ; je croyais rêver. Assise à mon chevet, se tenait la femme qui m'avait amenée en ces lieux. Je lui demandai où j'étais. Je pleurais en songeant à l'inquiétude de mes parents ; cette femme me rassura, me promettant qu'ils seraient bientôt près de moi ; elle ajouta que je me trouvais dans la maison d'une personne de grande qualité qui, s'intéressant à ma jeunesse, me voulait beaucoup de bien et enrichirait ma famille. Je ne crus plus rêver, mais être l'héroïne d'un conte de fées. Deux matrones entrèrent ; elles me firent lever et me mirent dans un bain parfumé ; puis elles tressèrent mes cheveux, où l'on enroula un fil de perles ; l'on me vêtit de soie et de dentelles, l'on me servit à souper dans de la vaisselle d'or. J'éprouvais une sorte de vertige ; j'obéissais machinalement. Cependant je demandai encore mon père et ma mère. La femme me répondit que dans peu d'instants ils arriveraient, bien glorieux de me voir si belle... Un homme d'une physionomie dure entra dans la chambre. J'entendis la vieille femme l'appeler *M. Lebel*, en lui parlant à l'oreille avec une extrême déférence ; il m'examinait attentivement. – Petite, il faut mainte-

nant te coucher, – me dit cet homme, et il sortit. Sans doute, l'on m'avait fait boire quelques verres d'un vin capiteux. Je sentais ma raison se troubler... Je me laissai mettre au lit, m'informant encore de mes parents. L'on me promit que je les verrais le lendemain matin. La femme et ses deux compagnes m'engagèrent à bien dormir, éteignirent les bougies roses des candélabres d'or et ne laissèrent pour luminaire qu'une lampe d'albâtre ; elle jetait une pâle clarté dans cette vaste chambre. J'allais céder moins au sommeil qu'à l'engourdissement de l'espèce d'ivresse où j'étais plongée, lorsque la frayeur me rendit, pendant quelques instants, toute ma connaissance. Mon lit était placé au fond d'une alcôve. Deux des panneaux dorés qui la formaient s'écartèrent en glissant dans des rainures et je vis apparaître un vieillard vêtu d'une robe de chambre... Je poussai un cri de surprise. Je reconnus le roi Louis XV... je l'avais vu peu de temps auparavant à Paris, lors d'une cérémonie publique... Je restai immobile de stupeur. Derrière le roi se tenait, dans le couloir secret aboutissant à l'alcôve, une femme jeune et belle à demi vêtue d'un riche manteau de lit et portant à la main un bougeoir. Elle riait aux éclats et dit au roi, en le poussant par l'épaule : – Allons, *La France*... voici l'heure du berger !... – Cette femme, je l'ai su plus tard, était LA COMTESSE DU BARRY... Bientôt l'épouvante me fit évanouir... J'étais victime d'un monstrueux attentat... Cinq jours après, une autre malheureuse enfant, âgée comme moi de douze ans à peine, et fille d'un meunier de Trianon, livrée ainsi que je l'avais été aux horribles lubricités de Louis XV, lui donnait la petite vérole dont il trépassa. Deux jours avant la mort de ce prince, la femme dont j'ai parlé, l'une des royales entremetteuses de cette époque, me fit sortir de nuit des petits appartements du palais de Versailles et monter dans une voiture, m'assurant qu'elle me reconduisait chez mes parents, que je demandais sans cesse en pleurant... Je n'avais cependant pas encore complètement conscience de ma flétrissure. Au lieu de me reconduire auprès de ma famille, l'entremetteuse me mena et me laissa dans une maison très-isolée, située à peu de distance de Versailles. Des murailles éle-

vées entouraient le vaste jardin de cette maison ; l'on n'y pénétrait que par une porte toujours soigneusement gardée ; toute évasion devenait presque impossible. J'eus pour compagnes dans cette demeure quelques jeunes filles. La plus jeune avait à peu près mon âge, et la plus âgée vingt ans. Des grands seigneurs, des prélats, des financiers hantaient ce lieu ; ils venaient y souper avec nous ; ces repas se terminaient en orgies. Mes compagnes, précoces victimes, ainsi que moi, des débauches royales, m'éclairèrent peu à peu sur l'étendue de mon opprobre. D'abord j'en éprouvai une honte désespérée ; puis, l'habitude du vice, la contagion de l'exemple, l'influence du milieu corrompu où je vivais, étouffèrent en moi les sentiments honnêtes de ma première éducation. Je n'aurais d'ailleurs, à cette époque, osé retourner dans ma famille. J'atteignis ma seizième année sans être sortie de cette maison infâme. La réflexion, les chagrins avaient mûri ma raison. Alors commença de se joindre à la conscience de ma dégradation, une haine incurable contre le roi et ceux qui, après lui, m'avaient plongée plus avant encore dans la fange de la corruption. J'assistais journellement aux orgies des gens de cour, d'église et de finances ; ils ne supposaient pas des créatures de notre espèce capables d'attacher la moindre importance aux paroles qu'ils prononçaient devant nous ; ils témoignaient, sans contrainte, leur insolent dédain et leur aversion du peuple. Vers cette époque, quelques émeutes, causées par la cherté des vivres, avaient été dissipées à coups de fusil : nos commensaux regrettaient que la répression n'eut pas été plus impitoyable encore, disant (je n'oublierai jamais ces mots) : *Ces incendies-là ne s'éteignent que sous des flots de sang* ! – Ainsi se développait en moi, fille du peuple, une sourde et inextinguible ardeur de vengeance. Louis XV était mort ; mais je poursuivais de mon exécration la royauté, la noblesse, le clergé, la finance. Nos relations fréquentes avec des hommes de ces castes m'habituaient à voir en eux nos ennemis implacables. Cependant, l'habitude du bien-être matériel et ma dégradation précoce engendraient en moi une lâche inertie. Je ne me sentais ni le courage ni même le désir de tenter de fuir le repaire où je

vivais. J'éprouvais des transes mortelles à la seule pensée de revoir mon père, ma mère, mon jeune frère ; de souiller, par ma présence, l'honnêteté de notre foyer ; enfin, leur existence était laborieuse et pauvre, il me semblait pénible de partager leurs privations, leurs travaux ; l'oisiveté, le luxe, m'énervaient, me dépravaient. Plusieurs années se passèrent ainsi. J'atteignis ma vingt-deuxième année. La femme qui nous détenait près d'elle mourut. Mes compagnes et moi, nous dûmes quitter la maison. Alors il me sembla soudain me réveiller d'un songe affreux. Je me trouvais sans ressources et incapable de gagner mon pain, mon apprentissage de l'état de couturière ayant été interrompu par mon enlèvement. L'effroi de la misère, ma résolution invincible de ne pas continuer de vivre dans l'abjection, l'incertitude de l'avenir, enfin mon attachement pour ma famille me donnèrent le courage de retourner près d'elle et de surmonter les terreurs de ma honte. Mes parents me croyaient morte : mon aspect les combla de joie et les rendit cléments. Je fis à mon père et à ma mère le complet aveu du passé. Tous deux me couvrirent de larmes, de caresses, et ne m'adressèrent pas un reproche. Mon père m'apprit que, par une fatalité étrange, l'une de mes aïeules, *Anna Bell*, enlevée à l'âge de cinq ans et vendue par une Bohémienne à l'une des femmes de Catherine de Médicis, avait été plus tard placée par cette reine au nombre de ses filles d'honneur, dangereuses sirènes qu'elle dressait à la prostitution, et qui devenaient complices et instruments de sa ténébreuse et sanglante politique. Je lus à cette époque notre légende plébéienne. Mon père, exaspéré de l'attentat dont mon enfance avait été souillée, imprima et répandit sous main, dans le public, un écrit foudroyant dont il était l'auteur et intitulé : *Une nuit de Louis XV*. Peu de jours après la publication de cet écrit, mon père ne revint pas le soir à la maison... Depuis lors, nous avons toujours ignoré sa destinée. Sans doute il est mort ou il languit dans les cachots d'une prison d'État. Je restai une année près de ma mère et de mon jeune frère... je m'efforçais de réhabiliter mon passé, je m'appliquais à mon apprentissage du métier de couturière, je ne fus plus une charge pour ma mère :

mon corps était souillé, mon cœur restait pur. Je n'avais jamais aimé... Je ressentis un amour profond pour un jeune sergent aux gardes-françaises, fils de l'une de nos voisines, et nommé Maurice. Il partagea ma violente passion : il ignorait dans quelle fange s'était traînée ma première jeunesse ; il me croyait en tout digne de lui, je n'eus pas la force de le désabuser, tant je craignais ses mépris. Il demanda ma main à ma mère. Je la conjurai de cacher à Maurice mes hontes passées ; émue par mes larmes, elle consentit à garder le silence. Nous fûmes fiancés, Maurice et moi. Je touchais au comble de mes vœux ; j'éprouvais cependant un secret remords de tromper l'homme d'honneur qui m'offrait loyalement sa main ; mais je me rassurais, certaine d'accomplir scrupuleusement mes devoirs d'épouse, et de rendre mon mari aussi heureux que possible. Ma dissimulation fut cruellement punie. Un jour, je me promenais avec ma mère et mon fiancé ; l'une de mes anciennes compagnes, tombée dans le vice le plus hideux, nous rencontra. Elle était ivre, me reconnut, et, en quelques mots d'une signification terrible, me rappela nos orgies d'autrefois... Épouvantée de l'expression des traits de Maurice à cette affreuse révélation, mon cœur se brisa, je défaillis. Lorsque je repris connaissance, ma mère, restée près de moi, fondait en larmes. Voici ce qu'elle m'apprit : Sommée par mon fiancé de lui dire toute la vérité, car il ne pouvait encore se résoudre à croire à mon indignité passée, ma mère n'osa mentir. Maurice, instruit du passé, s'enfuit éperdu de douleur, car sa passion égalait la mienne. De retour à sa caserne, l'esprit bouleversé, il se trouva par hasard en présence de son colonel, le comte de Plouernel, et ne songea pas à le saluer. Le comte, irrité de ce manque de respect, jeta bas d'un coup de canne le chapeau de Maurice. Celui-ci, devenu presque fou de désespoir, leva la main sur M. de Plouernel. Ce crime d'un soldat contre son supérieur entraînait la peine de mort par les verges. Le lendemain, le jeune sergent subissait ce supplice infamant et expirait moins encore de douleur que de honte. La mort de l'homme que j'aimais avec l'exaltation d'un premier amour me jeta dans une sorte de frénésie. Souvent déjà, ainsi que le racontait la légende

de notre famille, nos pères, esclaves, serfs ou vassaux, s'étaient, à travers les âges, rencontrés face à face les armes à la main avec les descendants des Plouernel. Ce souvenir redoubla ma haine contre le colonel ; dégoûtée de la vie par la perte de mon unique amour, je résolus de venger la mort de Maurice en tuant le comte de Plouernel. Je me rendis à la caserne des gardes-françaises à l'heure où je savais devoir rencontrer au quartier M. de Plouernel ; mon espoir fut trompé : ma pâleur, mon agitation, éveillèrent les soupçons de deux bas-officiers auxquels je m'adressais, ils me demandèrent le motif de l'entretien que je sollicitais de leur colonel. La brusquerie de mes réponses, mon air sinistre, égaré, augmentèrent leur défiance. Ils se jetèrent sur moi, me fouillèrent, l'on trouva dans ma poche un couteau. Je ne cachai pas mes projets de meurtre. L'on m'arrêta. Je fus conduite aux *Filles repenties*. Je subis dans cette prison les traitements les plus barbares, à l'instigation pressante du comte de Plouernel. Un jour, un étranger visitait la prison. Il m'interrogea. Mes réponses le frappèrent. Quelques jours après j'étais rendue à la liberté, grâce aux démarches de cet étranger, nommé *Frantz*, qui vint lui-même me chercher aux *Filles repenties*. »

L'initiateur, après avoir lu les feuillets précédents, les déposa sur la table.

– À ce récit sincère de ma triste vie je n'ai rien à ajouter, – dit Victoria d'une voix contenue, – j'ai seulement appris aujourd'hui le nom du généreux étranger à qui je dois ma sortie de prison, et l'espoir de mettre, quoi qu'il advienne, quels que soient les dangers, mon dévouement obscur mais ardent au service de la sainte cause de l'humanité...

– Des plus obscurs aux plus éclatants, tous les dévouements sont égaux devant cette grande cause, et devant l'un de ses plus nobles martyrs, l'immortel crucifié de Nazareth ! – ajoute l'initiateur écartant les rideaux du dais qui laissent apercevoir un Christ en croix, surmonté du *niveau* égalitaire ; puis

s'adressant à Victoria : – Femme... au nom du pauvre charpentier de Nazareth... l'ami des souffrants et des déshérités... l'ennemi des prêtres et des puissants de son temps, femme, jures-tu foi, amour et obéissance à la cause ?

– Ah ! je le jure ! – répond Victoria d'une voix sonore et palpitante en levant ses mains vers le Christ. – À notre cause appartiendra mon âme et ma vie... jusqu'à mon dernier jour... Je le jure !

– Tu es donc à nous ainsi que nous sommes à toi, – reprit l'initiateur laissant retomber les rideaux du dais. – Dès demain notre frère Frantz te donnera nos instructions, et à l'œuvre, sœur... à l'œuvre ! les temps approchent, l'ouverture des États généraux sera le signal de l'affranchissement et de la régénération du vieux monde !...

Au moment où l'initiateur prononce ces paroles, l'affilié chargé de veiller au dehors du *temple* frappe précipitamment trois coups à la porte, et donne ainsi l'alarme. Presque aussitôt, les lumières qui éclairaient la mystérieuse réunion s'éteignent comme par enchantement, et une obscurité profonde règne dans ce lieu souterrain.

ANACHARSIS CLOOTZ, l'initiateur masqué, dit à demi-voix à ceux des *Voyants*, aussi masqués, dont il était assisté pour la réception de Victoria Lebrenn :

– BABŒUF, sors avec BUONAROTTI, DANTON et CONDORCET par l'issue de droite... je sortirai par l'issue de gauche avec FRANTZ, LOUSTALOT, MARAT et notre néophyte.

*

* *

Pendant qu'*Anacharsis Clootz*, riche banquier allemand, surnommé plus tard « l'orateur du genre humain, » affiliait Victoria Lebrenn à la secte des VOYANTS, Samuel, demeuré seul

avec sa femme après le départ de Frantz de Gerolstein et de sa compagne, s'était préparé à achever de dicter à Bethsabée la note explicative destinée à son cousin Lévy, et relative à l'héritage Rennepont, lorsque soudain le Juif avait entendu heurter à la porte de la rue d'une façon particulière par le veilleur placé au dehors de la maison, afin de donner au besoin le signal d'alarme. Samuel, se hâtant de se rendre à cet appel, vit le veilleur tenant par la main un enfant pleurant à chaudes larmes.

– Ce pauvre petit s'est sans doute égaré, – dit le veilleur d'un ton apitoyé en présentant l'enfant à Samuel, – il était assis là... dans le renfoncement de la porte... et sanglotait... Vous devriez le garder chez vous cette nuit, et demain au jour, on le reconduirait dans sa famille... si l'on peut savoir de lui où il demeure.

Samuel, touché de la douleur du garçonnet, l'emmena dans la salle basse et s'efforça, ainsi que Bethsabée, de le consoler. Il semblait avoir de neuf à dix ans, était proprement vêtu et d'une apparence chétive et malingre ; son aspect n'offrait rien des grâces riantes ou de l'attrait habituel à son âge ; ses traits anguleux, sa pâleur terreuse, maladive, ses lèvres minces et blafardes, son regard, tantôt sournois et fuyant, tantôt observateur, pénétrant, où se révélaient une intelligence précoce, enfin quelque chose de bas, de rampant, de tortueux dans l'allure de cet enfant, auraient sans doute inspiré plus de répulsion que de sympathie aux deux époux, n'eût été l'abandon cruel dont il semblait victime. À peine entré dans la salle basse, il se mit à genoux, se signa et, joignant les mains, s'écria en continuant de pleurer :

– Béni soyez-vous, Seigneur, mon Dieu ! d'avoir eu pitié de votre petit serviteur en le conduisant chez ce bon monsieur et chez cette bonne dame !

Et se traînant sur ses genoux auprès du Juif et de sa femme, le garçonnet baisa leurs mains avec une effusion et des suffocations de reconnaissance trop exagérées pour être sin-

cères. Bethsabée le fit se relever, le prit sur ses genoux et lui dit en essuyant les larmes dont son visage était couvert :

– Calme ton chagrin, pauvre petit... Tu passeras la nuit dans notre maison... et demain, l'on te reconduira chez tes parents... Où demeurent-ils ? Comment t'appelles-tu ?

– Je m'appelle *Claude* RODIN, – répond l'enfant, et il ajoute avec un bruyant soupir, – le bon Dieu a fait la grâce à mes parents de les rappeler dans son saint paradis !...

– Pauvre chère créature... – reprit Samuel attendri, – tu es donc orphelin ?

– Hélas ! oui, mon bon monsieur... Défunt mon père était donneux d'eau bénite à Saint-Médard... défunte ma mère était loueuse de chaises à la même paroisse... Ils sont tous deux maintenant avec les anges.

– Et où demeures-tu ?

– Chez M. l'abbé... mon doux parrain.

– Quel est son nom ?

– M. l'abbé Morlet... ma bonne dame... un saint homme de Dieu... bon comme le bon pain !

– Et comment se fait-il, mon enfant, que tu te trouves égaré à une heure si avancée de la nuit ? – reprend Samuel. – Tu es donc sorti tout seul de ta demeure ?

Le petit Rodin chez le juif Samuel.

– Tantôt, après le salut... – répond le petit Rodin en se signant dévotement, – M. l'abbé, mon doux parrain, m'a emmené promener avec lui à la place Royale... Il y avait là beaucoup de monde rassemblé autour de plusieurs bateleurs... J'ai péché ! – ajoute le garçonnet en se frappant la poitrine avec contrition, – le Seigneur Dieu m'a puni... C'est ma faute... ma faute... ma très-grande faute !...

– Et quelle si grande faute avez-vous donc commise ? – reprend Bethsabée jetant à son mari un coup d'œil d'intelligence où se lisait la commisération que lui inspirait la précoce aberration de l'esprit de cet enfant. – De quoi le bon Dieu vous a-t-il donc puni ?

– Les bateleurs sont des réprouvés dignes du feu éternel, – répond le petit Rodin en pinçant ses lèvres blafardes d'un air méchant et se frappant de nouveau la poitrine. – J'ai péché... vilainement péché... en regardant les jeux de ces réprouvés. Le Seigneur Dieu m'a puni en me séparant de mon doux parrain... un mouvement de la foule m'a éloigné de lui. J'ai eu beau le chercher... beau l'appeler... impossible de le retrouver.

– Comment êtes-vous venu de la place Royale jusqu'ici ?

– Après avoir fait plusieurs fois mon oraison mentale et jaculatoire afin d'invoquer l'assistance de la miséricorde divine, – répond le petit Rodin d'un ton emphatique et béat, – je me suis mis en route afin de m'en retourner chez nous, bien loin... bien loin... tout au haut du faubourg du Roule, près de la *Folie-Beaujon*...

– Pauvre petit ! – reprend Bethsabée. – Plus d'une lieue à parcourir...

– C'est un long trajet, sans doute, mais il n'y avait du moins qu'à suivre la direction des boulevards, – ajoute Samuel. – Comment vous êtes-vous égaré de ce côté ?

– Un digne monsieur, à qui j'ai demandé mon chemin, m'a répondu que j'arriverais beaucoup plus tôt chez nous en passant par les rues... j'ai marché pendant toute la soirée... mais je me suis égaré. La malédiction du Seigneur me poursuivait ! – Et le petit Rodin soupira et se frappa la poitrine. – Enfin, tout à l'heure, passant devant votre maison, je me suis senti si fatigué, si fatigué... que je suis tombé de lassitude à votre porte, en priant de tout mon cœur le bon Dieu de me venir en aide... Il a daigné exaucer la prière de son petit serviteur, puisque vous avez pitié de moi, mon bon monsieur, ma bonne dame.

– Tu passeras la nuit ici, cher enfant, et demain matin l'on te reconduira chez ton parrain.

– Hélas ! mon bon monsieur, ce saint homme va être bien inquiet... il me croira perdu !

– Il est malheureusement impossible de calmer actuellement ses inquiétudes ; mais demain, cher enfant, il les oubliera en te revoyant... Maintenant, dis-moi, as-tu faim ? as-tu soif ?

– Non, ma bonne dame ; j'ai seulement grand... grand sommeil.

– Je le crois bien, – répond Bethsabée s'adressant à son mari. – Après tant de fatigues et d'anxiétés, ce pauvre petit doit être harassé...

– Mais où le coucher, chère femme ?... nous n'avons qu'un lit.

– Oh ! mon bon monsieur... ne vous gênez point pour moi... je dormirai très-bien là, si vous le permettez, – dit vivement le petit Rodin avisant d'un œil scrutateur et désignant du geste un coffre dont le couvercle, recouvert de cuir et rembourré, formait un banc placé au fond de la salle basse.

– Je ne songeais pas à ce coffre... – dit Samuel. – L'enfant a raison ; à son âge, l'on dort partout... En le couvrant chaudement, il passera la nuit là, presque aussi bien que dans un lit.

– Je vais aller chercher un coussin et un manteau, afin que ce pauvre petit soit couché le mieux possible, – répond Bethsabée en sortant un instant.

Le garçonnet s'assoit et se blottit comme s'il ne pouvait résister plus longtemps à la lassitude et au sommeil, penche sa tête sur sa poitrine, ferme les yeux ; mais bientôt il entrouvre imperceptiblement les paupières et remarque, sur la table placée près de lui, des plumes, de l'encre et quelques feuilles de papier couvertes d'une écriture fraîchement tracée.

– J'ai été bien inspiré en demandant à dormir ici... Rappelons-nous sans rien oublier les ordres de mon doux parrain... – pensait le petit Rodin au moment où la femme du Juif rentrait portant un manteau et un coussin.

– Allons, cher petit, – dit-elle, – viens, je vais te coucher.

L'enfant ne bougea pas, simulant un profond sommeil.

– Pauvre créature... la voici déjà endormie... je vais la porter... – dit Bethsabée ; puis enlevant le petit Rodin entre ses bras, elle l'étend sur le coffre pendant que Samuel place le coussin sous la tête du garçonnet et le couvre du manteau. Ces soins remplis, il prie sa femme d'achever d'écrire la note destinée à leur cousin Lévy. Mais ayant été troublé dans cette rédaction par de fréquents dérangements, Samuel, afin de bien coordonner la fin de ses instructions et de ne point tomber dans les redites, engage sa femme de lui relire le commencement de la note, après quoi il la complète pendant que l'enfant semble si profondément endormi, que ses ronflements sonores attirent plus d'une fois l'attention du Juif qui, interrompant sa dictée, disait à sa femme :

– Pauvre petit, comme il dort d'un bon sommeil !

Samuel s'occupait de relire à haute voix la note écrite par Bethsabée, lorsqu'il entend le veilleur frapper de nouveau à la porte du couloir.

– Samuel... – dit la Juive pâlissant et tressaillant, – cette fois le veilleur nous donne le signal d'alarme...

– D'alarme... non... mais le signal de nous tenir sur nos gardes, – répond le Juif attentif. – Rassure-toi... chère femme, je vais m'informer de quoi il s'agit.

Samuel se dirige vers la porte, ouvre le guichet et dit au veilleur :

– Que se passe-t-il ?

– Il y a environ un quart d'heure, j'ai remarqué de loin deux hommes enveloppés de manteaux, ils ont débouché par la rue Saint-Gervais, et se sont arrêtés à l'angle du mur du jardin. Ils m'ont paru épier la maison. Je me suis aussitôt étendu sur l'un des bancs de pierre placés sous la voûte obscure de la porte cochère, et j'ai feint de dormir. Ils ont d'abord, sans m'apercevoir, passé deux ou trois fois près de moi, se promenant de long en large, tantôt examinant les dehors de la maison, tantôt causant à voix basse. Ils ont cependant fini par me remarquer, se disant tout haut : – « Voilà un ivrogne qui cuve son vin... » – Ils se sont de nouveau éloignés ; puis, revenant encore de mon côté, j'ai entendu ces paroles : – « Et maintenant, allons prévenir l'exempt de la maréchaussée qui nous... » – Mais les dernières paroles m'ont échappé. Je les ai vus hâter le pas et disparaître à l'angle de la rue Saint-François.

– Depuis que vous avez observé leur présence, personne n'est entré céans ?

– Personne... sauf l'enfant que vous avez recueilli.

– Ces deux hommes doivent appartenir à la police, puisqu'ils ont annoncé le dessein d'aller chercher un exempt ;

or, leurs soupçons sur ce qui se passe ici n'ont pu être éveillés par leurs remarques durant cette soirée ?

– Non, c'est impossible... Il n'y avait personne dans la rue tandis que nos frères sont entrés successivement.

– Il faut donc que les soupçons de ces deux hommes datent de plus loin qu'aujourd'hui ; or, en ce cas, au plus léger soupçon de l'un de ses agents, le lieutenant de police eût déjà fait fouiller cette maison.

– C'est juste.

– Il y a donc dans la conduite de ces hommes quelque chose d'inexplicable... Et s'ils ont deviné que vous ne dormiez pas et pouviez les entendre... je croirais qu'ils ont voulu vous donner une fausse alerte... mais alors dans quel but ?... Il n'importe, nous profiterons de l'avertissement. Veillez toujours, et du plus loin que vous apercevrez ou entendrez la maréchaussée, avertissez-moi de son approche par le signal convenu.

Samuel court à l'orangerie, et du haut de l'escalier souterrain donne le signal d'alarme. Il est répété par l'initié chargé de la garde de la porte du *temple* : puis le Juif revient dans la salle basse, où l'attend sa femme.

– Eh bien, mon ami, – dit vivement et à demi-voix Bethsabée, ne pouvant dominer son inquiétude, – que se passe-t-il ?

– Le péril n'est pas imminent. Je viens cependant d'avertir nos frères de quitter le temple par les deux issues secrètes. La dalle mobile qui masque la descente pratiquée sous l'orangerie sera replacée, de sorte que les gens du lieutenant de police cerneraient maintenant la maison et viendraient la fouiller, qu'ils ne découvriraient rien... et nos amis seraient déjà loin. Rassure-toi donc, chère femme...

– Plus bas, mon ami, de crainte de réveiller cet enfant, – dit Bethsabée, montrant du regard le petit Rodin semblant tou-

jours endormi, mais de qui la flasque paupière clignotait imperceptiblement. – Que le ciel t'entende... Fasse que l'alarme de cette nuit soit vaine et que tu échappes à tout danger !

– Ayons, chère femme, confiance dans la Providence. Elle m'a heureusement inspiré la pensée d'écrire cette note destinée à notre cousin Lévy ; et, quoi qu'il arrive maintenant, mes précautions sont prises... La mission sacrée que nous a léguée mon aïeul sera remplie, et j'aurai sauvegardé l'énorme héritage de M. Marius Rennepont.

– « 1° Une dalle mobile masque la descente pratiquée sous l'orangerie... – 2° Ce réprouvé de Juif veut sauvegarder l'énorme héritage d'un certain Marius Rennepont, » – répétait mentalement le petit Rodin, n'ayant pas perdu un seul mot de la conversation de Samuel et de sa femme. – Comment faire pour ne pas oublier ce nom propre ?... Ah ! usons du procédé mnémonique que M. l'abbé m'enseigne : *Marius à Minturne*... une *reine* et un *pont*... MARIUS RENNEPONT... c'est cela... Oh ! maintenant, je n'oublierai point ce nom, pas plus que les deux issues secrètes du *temple*, la dalle mobile de l'orangerie et bien d'autres choses... Mon doux parrain sera content de son petit serviteur.

L'alerte donnée par le veilleur fut prématurée, car ni l'exempt ni la maréchaussée ne parurent durant cette nuit-là dans la maison de la rue Saint-François, et les initiateurs *Anacharsis Clootz, Danton, Loustalot, Condorcet, Marat, Babœuf* et *Buonarotti*, ainsi que Frantz de Gerolstein et Victoria Lebrenn, se séparant, quittèrent le temple souterrain par deux issues secrètes.

*

* *

Plus de quatre mois se sont écoulés depuis cette nuit où Victoria Lebrenn a été initiée à la secte des *Voyants* et où le petit Rodin, témoignant d'une astuce et d'une scélératesse précoces, a surpris les secrets du Juif Samuel, gardien de l'héritage Rennepont. Les événements suivants se passent à Paris, dans la soirée du 13 juillet 1789, à l'*hôtel de Plouernel*, situé au faubourg Saint-Germain et bâti, au commencement du dix-septième siècle, par Raoul de Plouernel, pair et maréchal de France, ambassadeur en Espagne, etc., etc. Ce seigneur, résidant d'ordinaire à Versailles ou à Paris, chargeait ses intendants et ses baillis de régir ses immenses domaines héréditaires d'Auvergne, de Beauvoisis et de Bretagne ; il n'habitait jamais son magnifique château de Plouernel, l'un des chefs-d'œuvre de la Renaissance, jadis à demi dévasté lors de l'insurrection des vassaux bretons résolus d'imposer à la seigneurie et au clergé le CODE PAYSAN. Le maréchal de Plouernel avait fait transporter à son hôtel de Paris les nombreux portraits à lui transmis par sa maison, et dont le plus ancien représentait *Neroweg*, leude de Clovis et comte au pays d'Auvergne par droit de conquête et par la grâce de son épée. Ces tableaux de famille ornaient l'une des vastes salles de l'hôtel de Plouernel, et parmi eux, l'on remarquait un cadre vide et voilé d'un crêpe noir en signe de félonie. Le portrait absent de ce cadre était celui du *colonel de Plouernel*, traître à sa foi et à son roi (selon la tradition monarchique et catholique), et qui prit une part si brillante aux guerres religieuses du seizième siècle sous les ordres de l'amiral de Coligny. Le salon où se voyait chronologiquement rangée cette longue succession d'aïeux, était brillamment éclairé. Ses portes ouvertes à deux battants laissaient apercevoir une enfilade d'autres salons non moins brillamment éclairés, non moins dorés et tous meublés avec une rare splendeur.

Bientôt le *Lorrain*, premier laquais du comte de Plouernel et chargé quelques mois auparavant d'une missive pour le Juif Samuel, introduisit dans le salon dit *des portraits*, l'abbé Morlet (de la compagnie de Jésus), saint homme en Dieu et doux parrain du petit Rodin, ainsi que disait cet affreux enfant, lequel

ressemblait d'une manière abominable à son *doux parrain*, homme de quarante ans environ, de noir vêtu, de taille moyenne, frêle et nerveuse, au front décharné, déjà presque chauve et couronné de rares cheveux d'un blond jaunâtre ; sa physionomie, tour à tour méchante, insidieuse ou béate, était surtout remarquable par l'expression de son sourire caustique et de son regard à demi voilé comme celui d'un reptile et qui, s'illuminant parfois d'un ardent éclat, devenait alors d'une pénétration, d'une audace redoutables. L'abbé semblait affaire, inquiet, impatient ; il dit au laquais qui venait de l'introduire :

– Il faut que je parle sur-le-champ à ton maître !

– Monsieur l'abbé, – répondit respectueusement le Lorrain, – monseigneur ne tardera pas à venir... Il est en ce moment occupé à sa toilette avec ses valets de chambre.

– Sa toilette !... – murmura le jésuite haussant les épaules, – Sa toilette ! songer à de pareilles puérilités lorsque... – Puis s'interrompant et remarquant alors seulement l'air de fête et l'éclairage *a giorno* des salons du rez-de-chaussée : – Le comte attend donc ici, ce soir, nombreuse compagnie ?

– Oui, monsieur l'abbé... monseigneur donne un grand souper.

– Se réjouir... donner à souper... lorsque... – reprit l'abbé avec une impatience croissante, et après une nouvelle réticence : – Comment se fait-il qu'ensuite de l'agitation qui règne depuis avant-hier et ce soir dans Paris, le comte ne soit pas à la tête de son régiment des gardes ?...

– Monsieur l'abbé ignore donc...

– Quoi ?

– Monseigneur, selon que je l'ai appris de notre intendant, est allé ce matin à Versailles se démettre du commandement de son régiment...

– Se démettre du commandement de son régiment ! – répéta le jésuite avec une sorte de stupeur et comme s'il ne pouvait croire à ce qu'il entendait, et il ajouta mentalement : – Renoncer à son commandement dans les circonstances où nous sommes !... Non, non, c'est impossible... ce serait folie ou trahison...

En ce moment le Lorrain quitta le salon en y voyant entrer son maître.

Le comte Gaston de Plouernel atteignait alors sa trentième année ; les traits primitifs de sa race d'origine germanique s'étaient, par un mystérieux phénomène de transmission, reproduits en lui, ainsi que déjà plusieurs fois d'âge en âge ils s'étaient reproduits chez quelques-uns de ses ancêtres ; traits caractéristiques : nez en bec d'oiseau de proie, yeux vert de mer et cheveux d'un blond ardent dont la nuance disparaissait d'ailleurs sous la couche épaisse de poudre à la maréchale dont était parfumée la chevelure du comte. L'ensemble de sa personne était hardi, hautain, arrogant ; il offrait le type accompli du grand seigneur de ce temps-ci, et portait avec une aisance cavalière son habit de gros de Tours bleu clair, pailleté d'argent et brodé d'or ; sa veste de taffetas blanc, aussi brodée d'or, disparaissait à demi sous les flots de dentelles de son jabot de point d'Alençon, d'un travail aussi précieux que celui de ses manchettes flottantes. Ses souliers à talons rouges étaient ornés de boucles de diamants et des diamants étincelaient aussi à la poignée de sa petite épée placée en verouil sous l'une des basques de son habit.

Le comte, à la vue de l'abbé Morlet, parut surpris ; et lui tendant cordialement la main :

– Eh ! bonjour, mon révérend... quel bon vent vous amène ? Je vous croyais encore à cent lieues de Paris ?

– Je suis arrivé tantôt, et, après avoir accompli quelques devoirs indispensables, je m'empresse d'accourir près de vous,

afin de vous communiquer, mon cher comte, à vous, l'un des chefs du *parti de la cour*... les renseignements les plus importants, les plus graves sur le résultat de mes observations durant ma tournée dans plusieurs de nos provinces... Jugez de ma stupeur... lorsqu'en arrivant chez vous, j'apprends par votre premier laquais... Mais non... je ne puis croire...

– Achevez...

– Il n'est point vrai, n'est-ce pas, que vous vous soyez démis aujourd'hui même du commandement de votre régiment ? Cela est impossible ?...

– Cela est au contraire fort possible, mon cher abbé ; puisqu'il en est ainsi.

– Quoi !... vous renoncez à votre régiment ?

– J'ai ce matin, à Versailles, prié le roi d'agréer ma démission...

– Ainsi, – reprend le jésuite avec un accent d'amer reproche, – la monarchie, la noblesse, le clergé, sont plus audacieusement attaqués, menacés, qu'ils ne l'ont été durant les plus mauvais jours de notre histoire !... Et c'est à cette heure que vous... vous l'un des plus grands seigneurs de France... vous, homme d'esprit et de courage intrépide, vous, enfin, l'un des chefs du parti de la cour, vous remettez votre épée au fourreau... à cette heure où la bataille est engagée avec le tiers état soutenu d'une vile populace !... Ah ! comte... comte ! ! ! si vous n'apparteniez à la maison de Plouernel, je dirais...

– Ne dissimulez pas votre pensée, mon révérend.

– Eh bien ! je dirais que vous êtes lâche ou traître... Or, comme vous n'êtes ni lâche ni traître... je dirai simplement que vous êtes fou.

– Jamais au contraire je n'ai plus sagement agi, mon cher abbé... jamais je n'ai plus utilement servi notre cause et mieux

prouvé mon dévouement éclairé, non point au roi... sa lâche faiblesse me révolte... mais à la reine, mais à la royauté !

– Ainsi, vous avez cru habile et politique d'abandonner le commandement de votre régiment dans les sinistres conjonctures où nous sommes ? Est-ce donc à moi, débarqué aujourd'hui ici, de vous apprendre que Paris est ce soir dans la plus grande fermentation et peut-être à la veille d'une formidable insurrection ? N'ai je pas vu, de l'autre côté de la Seine, commencer d'élever des barricades ? N'ai-je pas rencontré à chaque coin de rue des groupes de hideuse populace harangués par des cabaleurs du tiers état avec une violence de langage inouïe... proférant des menaces atroces contre la reine, le comte d'Artois, les Polignac !

– Tout ceci est vrai, l'abbé... nous approchons d'un moment de crise décisive... Cette fièvre révolutionnaire dure depuis avant-hier samedi 10 juillet... Le premier acte a eu lieu au Palais-Royal, lorsque le renvoi de Necker a transpiré dans le public. Un jeune drôle, nommé, je crois... *Camille Desmoulins* ou... *Dumoulin*, a ameuté les gobe-mouches du jardin, s'écriant que le roi concentrait des troupes sur Paris, afin de dissoudre par la force l'Assemblée nationale, d'arrêter les meneurs des communes et de mitrailler les Parisiens s'ils osaient remuer.

– Eh ! voilà ce que le roi aurait dû faire le lendemain de la réunion de ces maudits États généraux ! la monarchie et l'Église seraient sauvées...

– Mais il eût fallu pour cela faire, mon révérend, que. S. M. Louis XVI eût de la barbe au menton... or la virilité lui manque absolument... Mais patience... on met en bon lieu les rois eunuques... Je m'expliquerai en temps et lieu... sur ce point et sur d'autres, – ajoute M. de Plouernel répondant à un mouvement interrogatif du jésuite. – Toujours est-il qu'avant-hier les têtes des badauds du Palais-Royal s'enflamment aux paroles de ce drôle de Camille Desmoulins... ou Dumoulin. Les plus résolus crient aux armes, aux barricades et joignent l'action à la parole.

Bezenval, commandant militaire de Paris, instruit du tumulte, fait monter à cheval les dragons du marquis de Crussol ; ils sabrent quelques-unes de ces canailles, mais les autres n'en deviennent que plus forcenées. L'agitation gagne les faubourgs. Un ancien soldat de mon régiment apprend au peuple qu'une vingtaine de gardes-françaises ont été mis à l'Abbaye ; car imaginez-vous, mon révérend, que l'insubordination, l'indiscipline révolutionnaire ont complètement gangrené mon régiment...

– Quoi ? les gardes-françaises, sur lesquels on croyait pouvoir compter... Ah ! tout ceci est encore plus grave que je ne le pensais...

– J'avais fait mettre les mutins aux fers à l'Abbaye en attendant le moment de les condamner aux verges, lorsque la populace se rue sur la prison de l'Abbaye, met en déroute le poste qui veut se défendre, délivre les gardes-françaises, et ceux-ci reçoivent une manière d'ovation populaire, ni plus ni moins que s'ils avaient l'honneur d'être M. Necker, ou M. de Mirabeau !

– Ah ! ce détestable esprit de rébellion n'est que trop conforme à celui qui empeste plusieurs de nos provinces dont j'arrive... Mais ces saturnales n'ont-elles pas du moins été réprimées avec la dernière rigueur ?

– Point !... Un roi qui prétend au titre bénin de *Père du peuple*... ne le châtie... que peu... ou point... Ainsi, la mollesse de la répression redouble l'insolence et l'audace du populaire mis en appétit par le succès de l'expédition de l'Abbaye ; il attaque la prison de *la Force* et délivre les détenus pour dettes. (Entre nous, ces canailles croyaient évidemment faire leur cour à M. de Mirabeau...) Mais, par une contradiction inexplicable, après avoir accompli ces exploits, ces gredins apprennent que les voleurs et les assassins détenus au Châtelet, instruits de la libération de leurs dignes amis, les soldats indisciplinés et les prisonniers pour dettes, et pensant que leur tour aussi est venu d'être libérés, se révoltaient contre leurs gardiens...

– Eh bien ! cette canaille a pareillement forcé le Châtelet, et lâché dans Paris cette horde de bandits de toute sorte ?...

– Non, mon révérend, non ; cette canaille, vous disais-je, a, par une contradiction singulière, prêté main-forte aux gardiens et au poste du Châtelet, à seule fin de réprimer la révolte, et ladite canaille a assommé les plus enragés de ces brigands...

– Allez-vous, comte, attribuer à un vague sentiment d'équité la différence que cette populace semblait établir entre les prisonniers pour dettes ou les soldats insubordonnés et des brigands souillés de tous les crimes ?

– Non, parbleu... mais, cependant... je me demande la cause de cette contradiction.

– Rien de plus simple : cette vile plèbe, songeant au jour du pillage, qu'elle croit prochain, craignait d'avoir à partager le butin avec les scélérats détenus au Châtelet... et les laissait prudemment sous clef...

– Vous parlez d'or, mon révérend, les gens de votre ordre savent leur humanité sur le bout du doigt ! Quoi qu'il en soit, l'insurrection prenant un caractère de plus en plus grave, mon ami le *prince de Lambesc* reçoit enfin du maréchal de Broglie, le nouveau ministre de la guerre, l'ordre de monter à cheval avec son régiment le *Royal-Allemand*, et de charger ce mauvais peuple, alors ameuté en foule dans le jardin des Tuileries ; l'on m'ordonne en même temps de marcher à la tête de mon régiment, afin de soutenir au besoin la cavalerie de Lambesc...

– Les gardes-françaises, commandés par un colonel tel que vous, comte, devaient écraser ces rebelles dans leur sang... Et cependant, aujourd'hui, vous abandonnez votre commandement... Ceci, pour moi, est une énigme !

– Rien pourtant de plus clair... Dites-moi, mon révérend, savez-vous quelle différence existe entre un Allemand et un Français ?

– Que voulez-vous dire ?

– Le voici. Imaginez-vous qu'un tribun de carrefour, un insolent drôle nommé *Gonchon*, je crois[8], ne parlant jamais de soi-même qu'à la troisième personne, vienne haranguer des soldats allemands au nom de la fraternité humaine... et autres sornettes. Le soldat allemand, ne comprenant rien à ce pathos démagogique, dégaine à la voix de son colonel, et sabre rondement le *Gonchon* et la canaille ! ! Ainsi ont fait les dragons de Lambesc ; ainsi auraient fait, à cœur-joie, les cavaliers de *Berchiny*, d'*Esterhazy*, de *Roëmer*, ou les régiments de *Diesbach*, de *Salis* ou de *Royal-Suisse*... parce que, entendant à peine le français, le soldat allemand reste sourd à toute provocation.

– Ah ! cher comte... rappelez-vous mes paroles... Que vous disais-je au commencement de cette année ? Du train dont vont les choses... la monarchie ne peut être sûrement défendue que par des troupes étrangères impitoyables pour le populaire...

– Je partageais votre avis, l'expérience a prouvé que nous pensions sagement, l'abbé ; car, à peine Lambesc et ses cavaliers ont-ils eu sabré la canaille rassemblée dans le jardin des Tuileries, qu'épouvantée de voir des femmes, des enfants, parmi ses morts et ses mourants, car les dragons de Lambesc avaient chargé à fond... ladite canaille reflue sur la place Louis XV. Je m'y trouvais à la tête de mon régiment en bataille. Je commande feu sur cette masse effarée... Quelques voix s'élèvent dans les rangs, et me répondent : – *Nous ne tirons pas sur le peuple* ! – J'ordonne de saisir ces mutins et de les fusiller sur place... Les murmures redoublent. Je commande le feu une seconde fois. Bast !... plusieurs de mes soldats me couchent en joue... tandis que des compagnies entières se débandent, mettent leurs crosses en l'air et s'en vont, bras dessus, bras dessous,

---

[8] Nous devons prévenir le lecteur que tous les *noms propres* et faits de ce récit (en dehors de notre fable) sont historiques.

avec le peuple, qui hurlait à tue-tête : Vivent les gardes-françaises ! J'ai su depuis que ce forcené *Gonchon* était venu à la caserne de la rue Verte haranguer, corrompre mes soldats...

– Une pareille insubordination est épouvantable ! Tout est perdu, si l'on ne peut plus compter sur l'armée... c'est fait de nous !

– Tout serait perdu, l'abbé, si, en cette extrémité, le parti de la cour n'était résolu de servir le roi malgré lui... Je dis à bon escient malgré lui... Jugez-en. Hier soir, pâle et frémissant de rage, j'ai dû charger mon lieutenant-colonel de ramener au quartier les débris de mon régiment. Ce matin je me rends à Versailles et je dis à Sa Majesté ceci : – « Je supplie le roi de me donner carte blanche ; j'assemble un conseil de guerre, je fais fusiller sur l'heure une centaine de soldats ou de bas-officiers de mon régiment, chefs de la révolte. Cette exécution accomplie, je réponds au roi, quant à l'avenir, de la discipline des gardes-françaises. »

– Rien de plus judicieux, comte ; il fallait frapper de terreur ces mutins, et, au besoin, décimer le régiment... Qu'a répondu Louis XVI ?

– Rien d'abord ; et, selon sa coutume, il s'est gratté le nez d'un air cogitatif, tandis que M. le maréchal de Broglie, présent à l'entretien, me disait : – « Je vous approuve de tous points, cher comte ; seulement, m'est avis que vos gardes-françaises, déjà infectées de l'esprit de révolte, ne se laisseront peut-être point fusiller de bonne grâce. » – Cette expédition sera soudaine et nocturne, – répondis-je au maréchal – je ferai prendre au lit les plus forcenés par la compagnie du drapeau, jusqu'à présent restée fidèle au roi. Enfin, au besoin, monsieur le maréchal, vous me ferez appuyer par un régiment allemand, qui occupera les dehors et la cour de la caserne.

– Enfin, qu'a résolu le roi ?

– Ce prince bénin, après longue réflexion, me répondit d'un air confit que, s'il s'agissait de fusiller une demi-douzaine d'insubordonnés, il n'y verrait pas de grands inconvénients, mais qu'il n'entendait point que l'on décimât son régiment des gardes.

– Toujours l'indécision... la mollesse... les demi-mesures... Ah ! lâche et malheureux prince... que te sert-il donc de toujours contempler, dans tes rêveries couardes et sinistres, le portrait de Charles Ier d'Angleterre... décapité par la République !... De sorte... que malgré vos instances... le roi...

– A maintenu ses défenses, insensible aux observations du maréchal de Broglie, qui se rangeait de mon bord. Aussi, voyant la stupide obstination de Sa Majesté, je lui ai respectueusement tiré ma révérence, lui déclarant que je ne pouvais conserver davantage le commandement de mon régiment, puisque l'on me refusait le moyen de faire respecter le pouvoir royal et mon autorité militaire. J'ajoutai que sans un exemple impitoyable dont les mutins seraient terrifiés, les gardes-françaises deviendraient les plus dangereux auxiliaires de la révolution... Le roi me tourna le dos d'un air bourru... en remontant ses chausses... et s'en alla sans doute limailler à son atelier de serrurerie. Voilà, mon révérend, comment et pourquoi j'ai renoncé au commandement des gardes-françaises... Me blâmez-vous encore ?

– Non, certes... et cependant il est déplorable que vous, l'un des plus grands seigneurs de France, vous si bien pensant, vous si intelligent, si intrépide... vous restiez passif en ces temps où le concours de toutes nos forces vives suffirait à peine à sauver la religion, la monarchie, la noblesse ; ou du moins à retarder pour longtemps leur chute... je parle de la monarchie et de la noblesse... l'Église étant de soi-même... impérissable !...

– Dieu le veuille, l'abbé... Mais rassurez-vous, je ne resterai ni passif ni oisif... je compte servir notre cause plus activement, plus utilement à cette heure que lorsque j'étais à la tête de mon régiment des gardes.

– Cette assurance me comble de joie, cher comte... Quels sont donc vos projets ?

– D'abord je donne ce soir à souper.

– Est-ce une plaisanterie ?

– Rien de plus sérieux au contraire... seulement, il est entendu que le mot *sérieux* ne s'applique nullement au souper, qui sera, je l'espère... le plus joyeux du monde...

– Un souper joyeux... en ces temps menaçants !

– Pourquoi non ? Rien est-il plus joyeux que la confiance dans le succès... Aussi, viderons-nous ce soir plus d'un verre à la prochaine et certaine extermination de nos ennemis.

– Mais encore une fois, ce souper...

– ... A pour but de réunir ici les chefs les plus influents du *parti de la cour*... afin de concerter nos dernières mesures... sous la présidence de la femme la plus extraordinaire et la plus adorable que j'aie rencontrée dans ma vie.

Le jésuite regarde M. de Plouernel avec un profond ébahissement, et reprend :

– Est-ce que je veille ?... est-ce que je rêve ?... une réunion politique d'une pareille importance... présidée... par qui... par une femme ?

– Votre étonnement cessera, cher abbé, lorsque vous connaîtrez madame la *marquise Aldini*.

– Une étrangère ?

– Oui, Vénitienne de naissance, elle est veuve du marquis Aldini, grand seigneur florentin. Il a laissé à sa femme une fortune considérable, car depuis un mois que la marquise réside à Paris, elle vit avec une extrême magnificence, et...

– Depuis un mois ? – dit vivement l'abbé Morlet interrompant M. de Plouernel. – Quoi !... vous connaissez cette dame depuis un mois seulement... et vous commettriez l'incroyable imprudence de l'initier aux secrets de notre parti ?

– Eh ! l'abbé, la marquise est, si cela se peut dire, plus de notre parti que nous n'en sommes nous-mêmes... Patricienne et catholique, elle ressent une invincible horreur du populaire et des révolutions... Aussi, croyez-moi, nous n'aurons jamais de plus puissant auxiliaire que la marquise... Et puis, si vous saviez combien elle est belle, séduisante, irrésistible ! Quel esprit ! quel feu ! quelle éloquence ! Quelle verve de haine contre nos ennemis communs !

– Fort bien, – reprend le jésuite d'un air défiant, – et comment, s'il vous plaît, avez-vous connu cette irrésistible personne ?

– Un jour, il y a environ un mois de cela, je reçois de la marquise un billet empreint d'une fierté courroucée. Elle se plaignait à moi, colonel aux gardes, de l'insolence de plusieurs de mes soldats qui, prétendant avoir failli être écrasés par ses chevaux, avaient eu l'audace de battre ses laquais. Elle exigeait de moi une réparation éclatante, faute de quoi elle me déclarerait indigne de mon titre de gentilhomme... Frappé du caractère altier de ce billet, je me rends chez la marquise. Elle avait loué, meublé, l'hôtel de la comtesse de Saint-Mégrin actuellement en Angleterre, et tenait dans cet hôtel le plus grand état de maison... L'un des valets de chambre de la marquise m'introduit dans son salon... Ah ! l'abbé...

– Continuez... – répond le jésuite dominant son impatience et son inquiétude, – continuez, de grâce... tout ceci me semble fort curieux.

– À l'aspect de la marquise, je reste ébloui, fasciné.

– Quelle était, je vous prie, la cause de cette fascination-là ?

– L'incroyable beauté de cette étrangère... le feu de son regard, l'expression de sa physionomie, la rare perfection de sa taille... en un mot, l'admirable ensemble de sa personne... Que vous dirai-je ! une taille de déesse !

– Je comprends maintenant, et de reste, la prodigieuse utilité dont peut être pour notre cause... une dame si belle et surtout si bien faite ! – répond le jésuite d'un ton sardonique. – Achevez...

– Enfin, l'abbé... la marquise réalisait, surpassait un idéal cent fois rêvé par moi, las que j'étais de nos mièvres ou fades beautés de la ville ou de la cour... Quelle différence... ou plutôt quelle distance entre elles et la marquise !... La fierté du sang patricien, la résolution du caractère, l'ardeur, l'emportement de la passion, se lisaient sur ses traits d'une pâleur mate, dans son regard de flamme... Quelque chose d'impérieux dans son attitude, de viril dans l'accent de sa voix, donnait à l'aspect de cette femme extraordinaire... et à nulle autre pareille... un charme irrésistible... je vous l'ai dit, irrésistible... car avant qu'elle eût prononcé une parole... je me suis senti pris... enchaîné... ensorcelé...

– De mieux en mieux, et probablement lorsque cette belle dame eut parlé... la fascination augmenta... si c'est possible, – répond le jésuite d'un ton sardonique, – la sirène vous prit par les yeux et par les oreilles... Elle vous accueillit, j'en réponds, de la façon la plus galante ?

– Point... Elle m'accueillit au contraire le visage arrogant, irrité ; me reprocha durement l'insolence de mes soldats... et j'eus une peine infinie à apaiser cette belle courroucée...

– Mais finalement, comte... elle s'adoucit... cette fière tigresse ?

– Oui, à grand renfort de protestations de respect de ma part et d'assurances que je châtierais d'une façon exemplaire les soldats coupables.

– Et la colère de la marquise calmée... l'entretien prit sans doute un tour des plus tendres ?

– Erreur, l'abbé...

– De quoi donc parler, sinon d'amour, avec cette irrésistible marquise ?

– Nous avons causé des affaires du temps.

– Peste !... voici qui me semble un peu bien politique !... Un colonel de trente ans, homme de cour par surcroît... parlant congrument des affaires du temps... avec une belle dame... aux dehors si passionnés !

– Il en fut pourtant ainsi, mon révérend... je ne songeais pas même lors de cette première entrevue à risquer le moindre mot de galanterie... tant j'étais frappé de l'esprit de la marquise... Quelle vivacité ! quel éclat ! quelle verve ! quelle fierté ! quel mépris amer déversé à flots brûlants sur la royauté, sur la noblesse française assez lâches, assez aveugles, pour se laisser imposer par une misérable assemblée d'avocats bavards, soutenus, encouragés par une vile populace... Morbleu !... j'étais pâle de mâle rage en entendant ces sarcasmes acérés, sanglants et trop mérités ; j'avais envie, Dieu me damne ! de me placer à la tête de mon régiment, d'aller faire fusiller sur l'heure tous les bourgeois des États généraux et de mettre à feu et à sang ces infâmes faubourgs de Paris !

– Ce zèle un peu rétrospectif partait d'un sentiment excellent en soi... et je ne saurais qu'applaudir cette belle Vénitienne d'avoir ainsi surexcité en vous ce sentiment... J'approuve fort les sarcasmes, les mépris de cette belle dame à l'endroit des forcenés bavards du tiers état et de l'infâme populace qui les soutient... Cependant il me paraît très-surprenant qu'une étrangère

s'intéresse si chaudement à nos affaires... – ajoute le jésuite pensif. – Aussi vous avouerai-je en toute sincérité que... – Mais s'interrompant, le prêtre ajoute : – Dites-moi, comte... et les coupables ?...

– Quels coupables ?

– Ces soldats assez insolents pour battre les laquais de madame la marquise...

– Eh bien ?...

– Les avez-vous châtiés... ces soldats ?

– Il m'a été malheureusement impossible de les découvrir malgré les ordres donnés par moi à mes prévôts.

– Quoi ! comte... pas le moindre indice ?

– Pas le moindre... Toutes les investigations ont été vaines.

– Et ce châtiment exemplaire formellement promis à la marquise... elle ne l'a pas réclamé de vous ?

– Elle n'y a plus songé, sans doute.

– Elle ne vous a plus reparlé de ce fait ?

– Non.

– Voilà qui est étrange... Elle, si sensible à cet outrage... qu'elle vous avait mandé chez elle, afin d'obtenir réparation, vous déclarant que, si elle ne l'obtenait point, elle vous regarderait comme indigne d'être gentilhomme...

– Le souvenir de cet outrage sera sorti de la mémoire de la marquise... et après un premier mouvement d'emportement... elle a renoncé à une vengeance au-dessous d'elle.

– C'est fort chrétien... Mais tenez, comte... voulez-vous connaître toute ma pensée ?

– Je vous écoute...

– Cet outrage était imaginaire.

– Qu'est-ce à dire ?

– La marquise a cherché et trouvé un prétexte d'avoir avec vous une première entrevue.

– Allons, l'abbé, vous déraisonnez.

– Point... point...

– Mais à quoi bon... et dans quel but eût-elle cherché le prétexte de s'entretenir avec moi ?

– Je vous l'apprendrai, comte... car je devine la fin de l'aventure... Vous avez revu souvent la marquise ?

– Chaque jour.

– Vous êtes devenu amoureux d'elle ?

– Éperdument... follement amoureux.

– Follement est le mot... et bientôt la belle Vénitienne, partageant votre passion, vous a octroyé le don d'amoureuse merci, après vous avoir préalablement subtilisé les secrets de votre parti et...

– Vous vous trompez, mon révérend.

– En quoi me trompé-je ?

– Foi de gentilhomme, la marquise m'aime aussi passionnément que je l'aime... mais elle a mis un prix glorieux à ses bontés et il me faudra les conquérir.

– Et quel est, d'aventure... ce glorieux prix auquel madame la marquise met ses bontés ?...

– L'anéantissement de la révolution... le raffermissement de la royauté ébranlée... le maintien des privilèges séculaires de la noblesse et du clergé... l'extermination de leurs ennemis... À ce prix, l'abbé... à ce prix seulement, mon amour aura sa récompense, sa plus douce récompense...

– Comte, – dit le jésuite après un moment de silence, – quel âge croyez-vous avoir ?

– Parbleu !... j'ai trente ans bientôt.

– Erreur...

– Comment, l'abbé ?

– Vous avez vingt ans... Que dis-je !... c'est à peine si vous avez seize ans... âge d'innocence et de crédulité naïve.

– Que signifie cette raillerie ?

– Vous êtes aveuglé, abusé, joué, berné, comme le serait le plus candide des jouvenceaux.

– Moi ?...

– Vous... comte.

– Et de qui suis-je la dupe et le jouet... je vous prie ?

– De cette belle marquise si forcenée contre les révolutionnaires.

– L'abbé... que me contez-vous là... Êtes-vous fou ?

– Ah ! les femmes... les femmes ! !... Et vous vous croyez un Lovelace, un roué, mon pauvre comte... et vous prétendez jouer... qui pis est... vous jouez un rôle politique dans le parti de la cour !

– Monsieur l'abbé Morlet, la familiarité a ses bornes... ne m'obligez point de vous le rappeler trop durement ! – s'écrie

M. de Plouernel cédant à un premier mouvement de colère ; puis se contenant, il reprend d'un ton sardonique : – Il vous sied parbleu bien, mon révérend, de me persifler à l'endroit de l'empire que les femmes exercent sur moi... vous sur qui a despotiquement régné, m'a-t-on dit, cette fine mouche et plantureuse commère, loueuse de chaises à l'église Saint-Médard et veuve du bonhomme Rodin, donneux d'eau bénite de la même paroisse... Et à ce propos, mon révérend... comment se porte votre fillot ?... ce petit Rodin que vous m'avez glorieusement présenté l'an passé ? Tudieu ! il semblait futé comme un renardeau, ce garçonnet !... L'intérêt que je témoigne à ce bambin doit faire délicieusement tressaillir vos entrailles de père... ou plutôt de parrain ? afin de parler plus révérencieusement et ne point effaroucher votre chasteté... saint homme !

La pâle figure du jésuite reste impassible, malgré les sarcasmes de M. de Plouernel, et il reprend :

– Vos railleries sont, je l'avoue, du dernier plaisant... elles viennent surtout fort à point... en ceci qu'elles me fourniront l'occasion de vous donner, comte, une excellente et, je l'espère, profitable leçon...

– Je vous écoute... mon révérend... Voyons la leçon.

– Votre amour écervelé pour de belles dames irrésistibles... peut et doit vous conduire aux folies les plus funestes, tandis que moi, par suite de mon amour (puisque, selon vous, mon amour il y a)... tandis que par suite de mon amour, dis-je... pour ma commère Rodin, je serai, je l'espère, à même de prévenir et... mieux... de réparer vos folies.

– C'est fort curieux, l'abbé, poursuivez...

– Il y a environ quatre mois, vers le commencement d'avril, à une heure assez avancée de la nuit, un enfant épuisé de fatigue tombait au seuil d'une maison de la rue Saint-François, au Marais.

– Rue Saint-François, au Marais ?... Un coquin de Juif... un fesse-matthieu d'usurier, demeure dans cette rue ?

– Le Juif Samuel...

– Vous le connaissez, mon révérend ?

– C'est à la porte de sa maison que ledit enfant est tombé de fatigue, pleurant et gémissant. Le Juif, apitoyé, donne asile au garçonnet qui, dit-il, s'est égaré... Puis, accablé de lassitude et de sommeil, l'enfant s'endort sur le banc d'une chambre où s'entretenaient le Juif et sa femme.

– L'abbé, vous m'avez promis une leçon...

– Elle viendra... écoutez encore... L'enfant simulait un profond sommeil ; mais, l'esprit et l'oreille au guet, il ne perdait pas une parole de la conversation du Juif et de sa femme...

– Le petit drôle me paraît dressé jeune à un honnête métier ?

– Ah ! comte, cet enfant est un prodige d'intelligence... un miracle de finesse et de pénétration !...

– Vertubleu ! mon révérend, votre voix chevrote, votre nez rougit, votre regard s'attendrit et votre œil se mouille... Cet enfant d'une intelligence si précoce... ce prodige, ne serait-il point par hasard le petit Rodin, votre fillot ?

– C'est lui-même...

– Honneur à vous, l'abbé... ainsi qu'à votre commère... Vous faites... c'est le mot... des prodiges !

– Vous me flattez... Toujours est-il que le garçonnet, feignant de dormir, ne perdait pas un mot de l'entretien du Juif et de sa femme... et grâce à une fausse alerte, adroitement donnée au dehors par moi et par l'un de nos pères, mon petit fillot, du-

rant son sommeil simulé, a surpris deux secrets d'une importance capitale pour le salut de la religion et de la monarchie.

– L'abbé... vous vous moquez en voulant me donner à croire que, de l'entretien d'un misérable Juif et de sa femelle... entretien surpris par un marmot, il peut ressortir des faits de cette importance ?

– Comte... que pensez-vous de la valeur d'une somme de deux cent vingt millions environ ?

– Cette somme est énorme !

– Ces deux cent vingt millions tombant en la possession d'un parti religieux, habile, infatigable... plein de souplesse et d'audace, ne peuvent-ils pas devenir, entre les mains de ce parti, un levier d'une puissance incalculable ?...

– Certes... mon révérend... mais quel rapport ?...

– Attendez... Or, si le triomphe de ce parti est intimement lié au raffermissement de la monarchie absolue, aujourd'hui menacée, ébranlée... ne s'ensuit-il pas que donner audit parti un levier de la puissance de deux cents et quelques millions, c'est rendre un double et immense service à la religion et à la royauté ?

– D'accord, l'abbé ; mais, encore une fois... quel rapport...

– Permettez, comte, que j'achève... Maintenant, supposez une secte mystérieuse, dont l'unique but est l'anéantissement de l'Église catholique et des trônes, l'abolition de tous les privilèges de naissance et de fortune... cette secte redoutable étend ses ténébreuses ramifications dans toute l'Europe ; elle compte des affiliés dans les classes les plus diverses de la société... des plus basses aux plus élevées, et même parmi celles qui touchent au trône ; cette société dispose d'un trésor considérable ; ses adeptes, hommes et femmes... je dis hommes et femmes, comte...

– J'entends... Mais que Dieu me damne, si je vois où vous voulez en venir !

– Cette société, dis-je, a des adeptes, hommes et femmes, capables de prendre au besoin tous les masques, toutes les apparences ; ils affectent aussi les opinions monarchiques ou religieuses les plus exaltées. À la faveur de ces faux semblants, ils s'introduisent parmi les royalistes fervents et surprennent ainsi parfois les secrets de ce parti... Or, comte, que penseriez-vous de la découverte d'une pareille secte... cette découverte ne serait-elle point aussi d'une importance capitale ?

– Oh ! certainement ; mais à la condition que cette prétendue secte existât... Or, je vois avec surprise et chagrin un homme de bon sens comme vous, mon révérend, donner dans le panneau de ces fables absurdes relatives aux *Voyants*, aux *Illuminés* d'Allemagne et autres billevesées, véritables contes de ma mère l'oie !

– Et si je vous prouve évidemment l'existence de cette société ?... admettrez-vous que son révélateur a rendu un signalé service à la religion et au trône ?...

– Oui, s'il est avéré que cette prétendue secte existe...

– Elle existe, vous dis-je. Eh bien ! comte, à cette heure... comparez les résultats de votre passion écervelée pour cette belle marquise étrangère, et les résultats de ce que vous appelez mon *amour* pour ma commère Rodin ?... Selon vous, mon petit fillot est l'une des conséquences visibles et charnelles de cet amour ; or, s'il en était ainsi (ce qui n'est point), je devrais à ce garçonnet si bien avisé : – 1° la découverte d'un trésor qui doit s'élever un jour à plus de deux cents millions, et à la piste duquel notre Compagnie était depuis plus d'un siècle... Enfin, je devrais encore à mon petit Rodin la découverte du repaire d'une société de *Voyants* ; d'où je conclus fort judicieusement, comte, ainsi que je vous l'avais annoncé, que ce que vous appelez « mon amourette » avec ma commère Rodin, qui a créé et mis

au monde mon intelligent fillot, me permettra peut-être de prévenir et de réparer les folies que pourra vous inspirer cette belle marquise vénitienne, qui, si j'en crois mes pressentiments, pourrait bien avoir pris un masque, afin de capter votre confiance... car elle est peut-être...

– ... Affiliée à la secte des *Voyants* ! – ajouta M. de Plouernel avec un bruyant éclat de rire, interrompu par l'entrée successive de plusieurs de ses convives du parti de la cour, ducs, marquis, chanoines, archevêques. Parmi ces convives se trouvait le vicomte de Mirabeau, surnommé, en raison de son énorme obésité, *Mirabeau-Tonneau*. Il était colonel d'infanterie, frère puîné du célèbre tribun du tiers état et l'un des chefs les plus ardents de la faction royaliste. Il semblait en grand courroux, et s'adressant à M. de Plouernel d'une voix éclatante :

– Bonsoir, cher comte... Au diable cette infâme ville de Paris et les Parisiens !

– D'où te vient, vicomte, cette furieuse colère ?

– Sache donc que tout à l'heure, ce vil populaire qui, ce soir, sorti de ses taudis, afflue dans les rues, où il grouille comme grouillent dans un marais les bestioles immondes par un soir d'orage... sache donc que ce vil populaire a eu l'audace d'arrêter mon carrosse sur le pont Louis XV !

– Ils s'adressaient mal, et que leur as-tu dit, vicomte ?

– Je traitais déjà fort irrévérencieusement d'abjecte canaille cette respectable fraction du *peuple souverain*, lorsque mon misérable laquais, tremblant comme un lièvre et espérant nous dégager, eut l'infernale idée de crier à ces gredins : « Faites donc place, s'il vous plaît, au carrosse de M. de Mirabeau... » Aussitôt, la tempête de se changer en bonace... et le stupide populaire m'ouvre passage aux cris de : *Vive Mirabeau* !

– L'on te prenait pour ton frère... mon pauvre vicomte... la méprise est sanglante !

– Mort et furie ! Il n'est que trop vrai ! En vain, me jetant à la portière et étranglant de fureur, je criais à cette canaille : « Je suis *Mirabeau-Tonneau* !... Manants... goujats... pieds-plats ! je vous méprise, je vous abhorre, je vous brave... autant que mon indigne frère vous flagorne... et vous craint !... » Mais, bast ! ma voix se perdait au milieu de leurs cris forcenés de : *Vive Mirabeau* !... Sang-Dieu !... je ne pardonnerai jamais à mon frère cette avanie... Échapper malgré moi à un danger, grâce au nom de ce traître qui fut le chef de ma maison et que je renie avec horreur... Dis, comte... est-ce assez odieux !

– Calme-toi, vicomte, et patience ; sous peu de jours, demain peut-être... cette immonde populace, rudement châtiée... rentrera dans la fange où elle naquit, et n'osera plus jamais en sortir... Nous allons ce soir concerter nos dernières résolutions...

– Son Excellence la marquise Aldini ! – annonce en ce moment, à haute voix, l'un des valets de chambre de M. de Plouernel ouvrant les deux battants de la porte du salon où il introduit Victoria Lebrenn sous son nom et sous son titre d'emprunt.

*

* *

Les convives de M. de Plouernel voyaient pour la première fois la prétendue marquise Aldini ; tous restèrent surpris et frappés de sa mâle beauté rehaussée par la splendeur de sa parure étrange. Victoria portait une robe traînante de gros de Tours ponceau ornée de magnifiques dentelles noires. La coupe de ces vêtements laissait nus ses bras, ses épaules et la naissance de son sein qui semblaient taillés dans le marbre le plus pur par un statuaire antique. Ses opulents cheveux noirs ne dis-

paraissaient pas selon la coutume sous une couche de poudre blanche, mais brillaient du lustre de l'ébène, et, s'enroulant en nattes nombreuses et épaisses autour de sa tête, ils couronnaient son noble front ; un triple fil de sequins de Venise lui servait de diadème et de collier. Rien ne saurait donner une idée de l'ensemble de cette parure originale, élégante et sévère, d'autant plus remarquable qu'elle différait complètement des atours pomponnés de ce temps-ci et s'harmoniait à merveille avec le caractère viril de la beauté de Victoria.

Les convives de M. de Plouernel, saisis d'admiration, gardent un moment le silence ; tous les regards s'attachent invinciblement sur cette étrangère de qui l'abbé Morlet subit lui-même en ce moment le charme fascinateur, et, la contemplant attentivement, il se dit :

– Qu'elle est belle... qu'elle est belle !... Ah ! je conçois que le comte soit affolé d'elle... Le danger est plus grand que je ne le soupçonnais... Il y a je ne sais quoi de diabolique dans la beauté de cette femme !

Le jésuite, observateur très-pénétrant, était le seul des convives de M. de Plouernel qui fût frappé du véritable caractère de la beauté de Victoria. En effet, sa pâleur, son œil noir ardent, son regard profond, son sourire involontairement amer et sardonique, donnaient à ses traits quelque chose de sombre concordant avec la sévérité de sa parure rouge, noire et or.

Le maître d'hôtel de M. de Plouernel vient bientôt annoncer à son maître que le souper est servi. Le comte offre son bras à Victoria. Il la conduit dans une vaste salle à manger aux murailles enduites de stuc blanc rehaussé de moulures dorées encadrant de grands panneaux peints d'oiseaux, de fruits, de fleurs ; une splendide argenterie ciselée par *Germain* couvre la table servie en porcelaine de Sèvres aux couleurs éclatantes ; la lueur des bougies roses, que supportent des candélabres de vermeil, fait étinceler le bruni des nombreuses pièces d'argenterie. Les convives prennent place autour de la table,

après que le comte a fait asseoir Victoria près de lui, et bientôt commence l'entretien suivant :

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Permettez-moi, mes amis, d'user d'une mode anglaise récemment introduite en France, et de porter un premier *toast* à madame la marquise Aldini, qui a daigné me faire l'honneur d'assister à notre souper... (*Il se lève en tenant son verre à la main.)* À madame la marquise Aldini !

Tous les convives se lèvent, ainsi que le comte, tenant à la main leur verre, et répètent : – À madame la marquise Aldini ! – Puis ils boivent et se rassoient. Victoria se lève à son tour tenant à la main son verre plein. Tous les regards s'attachent sur elle, et après un moment de recueillement, elle prononce les paroles suivantes d'une voix mâle et vibrante :

– Je hais l'Angleterre : son esprit de révolte souffle à cette heure sur la France, sur le monde. Je hais l'Angleterre : elle a fait tomber sur l'échafaud la tête de son roi... Je hais l'Angleterre, infectée des principes protestants et républicains. Je hais l'Angleterre : elle a laissé s'éteindre dans l'exil les nobles Stuarts, ses princes légitimes et catholiques, et s'est donnée honteusement à la maison de Hanovre, hérétique et usurpatrice. Je hais l'Angleterre : elle n'a pas outrageusement chassé de son sol un traître, un renégat... *Philippe d'Orléans*... lorsque dernièrement il est allé en ce pays conspirer contre son parent, son maître et son roi. Oui, pour ces causes, je hais l'Angleterre ; ses principes, ses mœurs, ses usages... et cependant, afin de répondre à la courtoisie de M. le comte de Plouernel, notre hôte, et à la vôtre, messeigneurs les prélats... messieurs les gentilshommes, je porterai du cœur et des lèvres un toast à l'Église, à la monarchie, à la noblesse... et à la prochaine extermination des révolutionnaires de tous pays, de toutes conditions, depuis le prince de la famille royale doublement félon, jusqu'à ces misérables plébéiens, que leur hébétement et leur férocité ne distinguent pas des bêtes sauvages ! Donc, à l'Église, au roi, à la noblesse et à l'extermination des révolutionnaires !

Victoria, ce disant, trempe ses lèvres dans le vin dont est rempli son verre, tandis que tous les convives de M. de Plouernel, transportés des paroles de la jeune femme, répètent avec entraînement en choquant leurs verres : – À l'Église ! au roi ! à la noblesse ! à l'extermination des révolutionnaires !

Les convives se rassoient, le souper continue.

L'ABBÉ MORLET, *à part soi*. – Ah ! si la marquise était sincère... quel puissant auxiliaire pour notre cause ! !... Quel effet soudain et magique l'énergie de ses paroles et de son accent a produit sur ces gentilshommes écervelés ou frivoles, sur ces prélats imbéciles qui ne savent pas même couvrir leurs vices de leur robe sacrée !... Ah ! si cette femme était sincère, de quel appui elle nous serait !... elle a parlé avec tant d'élan, tant d'apparente conviction que, malgré mes préventions, je suis tenté de croire à sa sincérité... Qui sait ?... Néanmoins, observons-la... et tâchons de pénétrer sa pensée vraie... à travers ses paroles peut-être menteuses.

VICTORIA *examine sans qu'il y paraisse le jésuite et se dit* : – Ce prêtre au masque cadavéreux attache constamment sur moi son regard de reptile... Il est, je crois, le seul ici qui soit en défiance à mon égard... redoublons de prudence et d'audace...

UN CARDINAL, *à part*. – Je ne puis me rappeler où j'ai vu... sinon cette belle marquise, du moins quelqu'un qui lui ressemblait d'une manière remarquable... Il y a longtemps de cela... En vain j'interroge ma mémoire... Ah ! je me souviens ! !... C'était dans la petite maison que tenait près de Versailles cette coquine de Dubois... Oui, plus je regarde la marquise... plus il me semble la reconnaître ! Allons... je suis fou ! Et cependant quelque seigneur italien, ignorant les antécédents de l'ancienne pensionnaire de la Dubois, a fort bien pu... Eh... eh... s'il en était ainsi... je pourrais fort bien dire à la belle : je possède votre secret... ne soyez point cruelle... ou sinon... Mais, diable... si je me

trompais... si j'étais abusé par une ressemblance extraordinaire, mais après tout possible ! Cette marquise, à en juger par son apparence, doit être fière et vindicative à l'excès... elle serait capable, pour se venger de mes soupçons outrageants, de me faire administrer à l'italienne quelque bon coup de stylet... Agissons donc avec prudence !

(Pendant ces secrètes réflexions de Victoria, du jésuite et du cardinal, un entretien général s'est engagé parmi les convives.)

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Madame la marquise a été l'interprète de nos vœux les plus ardents en pronostiquant le prochain anéantissement des révolutionnaires de toute condition... Ces dernières paroles sont d'un grand sens... car enfin, qu'un bourgeois, qu'un manant, soient révolutionnaires...

UN DUC. –... Ils n'en sont pas moins pendables... mais l'on s'explique du moins le pourquoi de leur pendaison... La bête de somme est toujours par nature portée à se rebeller contre son joug !

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Tu parles d'or, cher duc, mais rien de plus révoltant de voir de prétendus révolutionnaires... comme ce *d'Orléans*... comme ce *Talleyrand*... comme ce *Lafayette*... ou comme ce malheureux qui est le chef de ma maison, qu'il déshonore... un misérable qui n'a pas même l'excuse d'une ferme conviction... Non, je connais sa rouerie, son cynisme. S'il se pose en ennemi de la cour et du roi, s'il se fait craindre... c'est pour se faire acheter un jour par la monarchie aux abois, et dissiper dans l'orgie le prix de sa double trahison !

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Aussi point de pitié pour ces doubles traîtres.

UN VICOMTE. – Il ne faut avoir de pitié pour personne...

LE CARDINAL. – Pour personne !... et, au jour du châtiment, ces félons doivent être pendus haut et court... côte à côte des bourgeois et des manants, au nom de ce beau principe d'égalité qu'ils invoquent !

UN MARQUIS, *riant*. – Hi, hi, hi ! ils seront tous pendus également... hi, hi, hi !

VICTORIA. – En vérité, messieurs, ma surprise est grande en vous écoutant... Par le sang du Christ ! n'est-il donc pas en notre malheureux pays de France un révolutionnaire cent fois plus damnable, parce qu'il est plus éminemment placé, que les gentilshommes, que les évêques, et même que les princes du sang qui se couvrent d'opprobre en pactisant avec la révolution ?

LE COMTE DE PLOUERNEL, *très-surpris ainsi que tous les convives*. – De grâce, marquise, quel est donc ce révolutionnaire... plus haut placé, selon vous... que les gentilshommes, les évêques et même... qu'un prince du sang ?

VICTORIA. – Quoi... vous me demandez son nom ?

TOUS LES CONVIVES. – Oui, oui... son nom... le nom de ce révolutionnaire ?

VICTORIA, *d'une voix vibrante*. – Le roi Louis XVI !

À ces mots un silence de stupeur règne parmi les convives interdits. Quelques-uns échangent des regards effarés ; d'autres, pensifs, cherchent le mot de cette apparente énigme ; d'autres enfin contemplent Victoria avec une curiosité inquiète.

L'ABBÉ MORLET, *à part soi*. – J'ai compris la pensée de cette femme... cette pensée est d'une justesse et surtout d'une profondeur effrayantes... Une entière conviction peut seule donner cette lucidité de vue... Il est presque impossible de douter de la sincérité de la marquise... Ah ! pourquoi faut-il que son masque de marbre me soit impénétrable ?

LE COMTE DE PLOUERNEL, *avec effort*. – J'ai peine à croire à ce que j'entends, marquise... Comment, selon vous, le roi... serait...

VICTORIA. – Comte, pour quel motif avez-vous aujourd'hui donné votre démission de colonel aux gardes-françaises ?

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Ainsi que je vous l'ai écrit tantôt, marquise, j'ai résigné le commandement de mon régiment parce que le roi se refusait à autoriser complètement des rigueurs qui seules pouvaient rétablir la discipline parmi mes soldats et les empêcher de devenir les plus dangereux auxiliaires de la révolution.

VICTORIA, *d'un ton sardonique*. – Et vous vous étonnez que je vous dise tout haut le nom du royal complice des révolutionnaires !

LE VICOMTE DE MIRABEAU, *avec exaltation*. – Notre surprise est de celles que les révélations du génie inspirent... Oui, vous êtes une femme d'un audacieux génie, madame ! Vous signalez avec une inexorable justesse l'une des causes les plus funestes de la révolution... Honneur à vous, madame !

VICTORIA. – Je ne mérite pas ces éloges, vicomte, je suis simplement une femme que Dieu a douée de quelque bon sens... patricienne de race et catholique de foi...

LE DUC. – Cependant, madame la marquise, il me semble peut-être hasardé... si du moins je ne m'abuse point sur le sens de vos paroles... de prétendre, dis-je, que le roi, notre maître...

LE MARQUIS, *riant*. – Hi, hi... d'un côté le roi révolutionnaire... de l'autre le peuple souverain... quelles drôleries !... quel gâchis !... Hi, hi, hi !

VICTORIA. – Le roi Louis XVI est le premier, le pire... le plus condamnable et damnable des révolutionnaires !

LE CARDINAL. – Madame, permettez...

VICTORIA. – Ce que je dis, je le maintiens... je le prouve... Accordez-moi dix minutes d'attention...

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Pouvez-vous douter, marquise, du bonheur que nous avons à vous entendre ?

VICTORIA, *amèrement*. – Ah ! ce que je veux éveiller en vous, c'est la brûlante confusion du remords... car vous tous qui représentez ici la noblesse et le clergé, vous êtes presque aussi coupables que le roi.

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Vive Dieu ! marquise, je suis de votre avis, je m'exécute le premier en disant bien haut mon *meâ culpâ*. Il y a six mois, la noblesse aurait dû monter à cheval et, que le roi y consentît ou non, courir sus à la révolution.

L'ABBÉ MORLET, *partageant presque malgré lui l'exaltation de M. de Mirabeau*. – Il y a six mois que les curés auraient dû exalter, soulever leurs ouailles et leur mettre les armes à la main au son du tocsin, comme au temps de la sainte Ligue, car les Valois aussi... étaient les véritables ennemis de l'Église et de la royauté.

VICTORIA. – Nous nous entendons, monsieur l'abbé... nous nous entendons, monsieur le vicomte de Mirabeau...

LE DUC. – Mais nous autres moins perspicaces, nous confessons l'infirmité de notre entendement.

LE MARQUIS, *riant*. – Nous sommes là comme des coccigrues... hi, hi, hi... moi, le duc aussi, et le cardinal aussi...

LE CARDINAL. – Tais-toi donc, marquis, tu es ivre... (*À part, observant Victoria*.) Décidément, je suis dupe d'une ressemblance comme l'a été mon confrère de Rohan dans l'affaire du Collier... Cette marquise, patricienne endiablée, n'a rien de commun avec la commensale de la Dubois.

VICTORIA. – Je l'ai dit, je le maintiens, je le prouve ; oui, Louis XVI est le pire des révolutionnaires... Est-ce lui, oui ou non, qui, le 5 mai de cette année 1789, a convoqué les États généraux, au lieu de convoquer vingt-cinq mille hommes dévoués, commandés par des chefs impitoyables ? Ces troupes, il fallait les choisir parmi les régiments étrangers, inaccessibles à l'esprit de sédition. Vingt-cinq mille hommes ne suffisaient-ils pas, Louis XVI devait doubler ce nombre en s'adressant à ses frères souverains d'Europe, au nom du salut des trônes... Alors c'était fait de cette criarde et couarde chimère appelée l'opinion publique... la révolution, à peine éclose, rentrait dans son néant pour n'en plus sortir.

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Ah ! croyez-moi, madame la marquise, il est des régiments français, le mien est du nombre, je m'en fais gloire, qui eussent égalé, sinon primé, les régiments étrangers dans cette implacable croisade contre les ennemis du trône.

VICTORIA. – Mais j'excuse, s'il est possible de l'excuser, cette première et irréparable faute... je devrais dire « ce premier crime » de Louis XVI... Les États généraux se réunissent le 5 mai. La majorité de la noblesse et du clergé, justice leur soit rendue, a l'instinct du danger ; ils tentent de maintenir la délibération par ordre, afin d'annuler l'influence numérique du tiers état, et refusent de se mêler à ces bourgeois pour la vérification des pouvoirs. Le tiers état insiste, et, sur un nouveau refus de la noblesse et du clergé, il passe outre. Enfin, d'après la motion de ce renégat d'abbé Sieyès, les députés des communes ont l'insolence de se déclarer, le 17 juin, *Assemblée nationale*, au nom de la prétendue *souveraineté du peuple* ; ils s'arrogent le droit de voter l'impôt et déclarent que si l'autorité royale leur commande de se dissoudre, ils ne tiendront compte de cette défense. Dites, messieurs, est-ce assez d'audace de la part du tiers état ? est-ce assez de lâcheté de la part du pouvoir royal ?

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – C'est vrai ! il en est ainsi... Oui, cela s'est passé sous nos yeux, et cependant c'est à n'y pas croire... et le roi avait à Versailles vingt-cinq mille hommes de troupes...

VICTORIA. – Tel est donc le second crime du roi : il pouvait encore étouffer, écraser dans son germe cette rébellion naissante, dissiper par la force cette poignée de factieux... qu'il avait eu la coupable faiblesse de convoquer !

LE DUC. – Eh ! madame, n'en a-t-il pas été ainsi ?

VICTORIA. – Comment cela, de grâce, monsieur ?

LE DUC. – N'avons-nous pas, nous autres du parti de la cour, obtenu grâce aux opiniâtres instances de la reine et de M. le comte d'Artois, que le lieu des séances de l'Assemblée fût occupé par la troupe ?... Est-ce que le 19 juin au matin, ces soi-disant représentants du peuple n'ont pas trouvé les abords de leur local occupés par deux compagnies de grenadiers, qui ont militairement invité ces bourgeois à passer au large ?

LE MARQUIS, *riant*. – De sorte que ces croquants se sont cassé le nez à la porte... hi, hi, hi...

VICTORIA, *amèrement*. – Oh ! certes... ce roi, par ses rares velléités de résistance, toujours suivies de peureuses reculades, ce roi a eu l'art de commettre à la fois en cette occasion un attentat contre l'Assemblée nationale, au point de vue des révolutionnaires, en faisant envahir le lieu de leurs séances par la troupe... et un nouvel attentat contre la royauté en souffrant que ces factieux, chassés de leur repaire, allassent, sur la motion de *Bailly*, leur président, se réunir sans obstacle au Jeu de Paume de Versailles ; là ils se liguent par un serment redoutable. Dès ce jour, la guerre est ouvertement déclarée entre les communes rebelles et le trône.

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Tout ceci est malheureusement de la dernière évidence, confessons-le... Cet infortuné roi semble frappé de vertige... de folie...

VICTORIA. – On enferme les rois fous et ensuite on avise au salut de la monarchie, monsieur le vicomte.

LE CHEVALIER. – Grâce à Dieu, si le roi perd la tête, son loyal et chevaleresque frère ne la perd point, j'en sais quelque chose, moi, capitaine des chasses de Son Altesse Royale ; or, je puis vous assurer, madame la marquise, qu'en cette fâcheuse conjoncture, monseigneur le comte d'Artois, apprenant la réunion des factieux au Jeu de Paume, a, sans consulter le roi, pris aussitôt une mesure énergique qui décèle la prodigieuse présence d'esprit et la résolution de Son Altesse Royale. En effet, jugeant d'un coup d'œil rapide, sûr et hardi, le danger de la situation...

VICTORIA, *d'un air sardonique*. –... Son Altesse Royale, prenant le commandement de sa compagnie des gardes, aura sans doute intrépidement marché sur le Jeu de Paume, afin d'arrêter les factieux ?... Si le fait est vrai, je l'ignorais et je le regrette... car il est à l'honneur de ce jeune prince...

LE CHEVALIER. – Son Altesse Royale n'a pas précisément marché sur le Jeu de Paume ; mais, par une habile manœuvre, par une ruse de guerre très-adroite, il a empêché ces drôles de se réunir le lendemain au Jeu de Paume...

VICTORIA –... En faisant garder ce foyer de rébellion par des troupes ?

LE CHEVALIER, *d'un air capable*. – Mieux que cela ! Son Altesse Royale a énergiquement donné l'ordre formel à son premier écuyer d'aller retenir pour un mois le Jeu de Paume, sous prétexte qu'elle voulait y faire des parties intimes avec le personnel de sa cour ; de sorte que le lendemain... le maître du

Jeu de Paume a dit à ces bourgeois : « La salle est louée... » Aussi mes drôles se sont-ils en allés béjaunes !

VICTORIA, *avec un éclat de rire sardonique*. – Que voilà donc un chef de parti audacieux et surtout bien avisé ! Je connaissais, il est vrai par ouï dire, l'incomparable agilité de Son Altesse Royale comme danseur de corde... héroïque exercice dans lequel il prime, assure-t-on, son maître, le fameux acrobate *Placide* ; mais, je l'avoue, malgré de si glorieux antécédents, je ne m'attendais pas de la part du prince à une conduite si profondément habile et si énergique... cela prouve une fois de plus que les petites causes produisent souvent d'immenses résultats... Une révolution implacable menace l'antique monarchie française et la sainte Église catholique... Comment conjurer ces redoutables périls ?... Eh ! mon Dieu ! en louant tout simplement le Jeu de Paume ! !

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – C'est une honte ! madame la marquise a cent fois raison... En effet... qu'est-il advenu ? Les factieux, apprenant la location du Jeu de Paume par le prince... s'en vont tranquillement établir à l'église de *Saint-Louis* le foyer de leur sédition...

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Et là... il faut bien le dire, une partie du clergé commet une faute insigne, en allant se rallier au tiers état !

LE CARDINAL. – N'oublie pas, cher comte, que le haut clergé a protesté contre cette trahison, imputable surtout au mauvais esprit de quelques sots curés de campagne.

L'ABBÉ MORLET, *durement*. – Monsieur le cardinal se trompe... la fraction du clergé qui s'est ralliée au tiers état a témoigné d'un très-grand bon sens politique...

LE CARDINAL, *avec un accent de souverain mépris*. – Paix, l'abbé... paix là ! vous déraisonnez !

L'ABBÉ MORLET. – Je maintiens ce que j'avance... mais je prie monsieur le cardinal de croire que je n'ai point l'intention de le convaincre... J'ai peu souci de son approbation.

LE CARDINAL, *irrité*. – Qu'est-ce à dire ?... l'abbé... vous osez...

L'ABBÉ MORLET, *impassible*. – J'ose prétendre à persuader les gens raisonnables... Ceci s'adresse à vous, messieurs. Or, le pouvoir royal, par une impardonnable complicité, ayant toléré l'existence de cette assemblée de factieux, le haut et bas clergé devait accepter le fait accompli, à seule fin d'en tirer le meilleur parti possible, et pour ce... s'adjoindre au tiers état, feindre, s'il le fallait, d'entrer dans ses vues révolutionnaires ; au besoin même les exagérer, dans le but de pousser les factieux aux plus violentes extrémités, où tôt ou tard ils trouveront leur perte !

VICTORIA. – Monsieur l'abbé est un habile et profond politique...

LE CARDINAL, *outré*. – Et moi, madame la marquise, au risque de vous contredire, je déclare que l'abbé montre une fois de plus le pernicieux et machiavélique esprit de la compagnie de Jésus, à laquelle il a le malheur d'appartenir, et qui a toujours été pour l'Église une véritable peste...

VICTORIA, *à part*. – Ce prêtre est un jésuite... j'aurais dû le deviner...

L'ABBÉ MORLET. – La véritable peste de l'Église... n'en déplaise à la robe rouge de monsieur le cardinal... a toujours été la peste pourprée...

LE CARDINAL, *furieux*. – A-t-on l'idée de l'impudence de cet effronté prestolet !

VICTORIA, *vivement*. – Par le sang du Christ ! est-ce donc l'heure des discordes et des récriminations ? Votre Éminence oublie-t-elle... oubliez-vous, monsieur l'abbé, qu'en ce moment

terrible, le salut de l'Église et du trône dépend de l'union de ses défenseurs ?

TOUS LES CONVIVES, *moins le cardinal et l'abbé*. – C'est vrai... c'est évident !

VICTORIA. – En jetant avec vous ce rapide regard sur le passé, mon intention est-elle donc de susciter entre vous des défiances, de soulever des divisions ? Est-ce que je n'espère pas, au contraire, en vous signalant les fautes commises, sauvegarder l'avenir de pareilles erreurs, et vous engager à suivre de concert une voie meilleure ?... Quelques mots encore, et je termine... La séance du Jeu de Paume était un défi trop brutal jeté à la face de la monarchie pour ne pas ouvrir les yeux des plus aveugles... La reine, m'a-t-on assuré... la reine, adorable et vaillante femme, arrache au roi la promesse de dissiper par la force l'Assemblée nationale. Ce prince cède à l'une de ses rares velléités de résistance ; mais elle devait encore être suivie d'une lâche défaillance... Quoi qu'il en soit, Louis XVI, le 28 juin, se rend au sein de l'Assemblée, escorté de ses gardes, puis, par l'organe de son chancelier, il ordonne aux députés de se séparer sur l'heure, casse leurs décrets et annule leurs délibérations.

LE DUC. – J'assistais à la séance... Sa Majesté, je puis vous le garantir, madame la marquise, se montra d'une admirable énergie, et l'immense majorité des députés de la noblesse et du clergé, venus à cette séance royale, afin de donner des premiers l'exemple de la soumission aux volontés de Sa Majesté, applaudissent courageusement à l'acte de dissolution et quittèrent la salle avec l'imposante dignité de sujets respectueux, empressés d'obéir à leur maître.

VICTORIA, *sardonique*. – Cette obéissance empressée, fut, de vrai, un acte héroïque et surtout profitable, à en juger par ses conséquences... Le roi, sa fidèle noblesse, son fidèle clergé, quittent majestueusement la salle... y laissant les rebelles... Puis, qu'advient-il ? Ceci... L'abbé *Siéyès* s'élance à la tribune et, se moquant fort de la dissolution ordonnée par le roi, il s'écrie :

« – Continuons de siéger, représentants du peuple !... nous sommes aujourd'hui ce que nous étions hier !... »

LE DUC. – Il est vrai, mais ces insolentes paroles ne sont pas plutôt rapportées à Sa Majesté, qu'elle ne faiblit pas, vive Dieu !... et en ma présence, le roi commande fièrement à mon ami le marquis *de Brezé* d'aller de sa personne intimer aux factieux l'ordre de se séparer.

LE VICOMTE DE MIRABEAU, *avec une indignation douloureuse*. – Honte et malheur à ma maison ! ! Ce fut alors que mon exécrable frère jeta complètement le masque et, entrant en révolte ouverte contre son roi, répondit à Brezé : « – Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté du peuple, et que nous ne quitterons cette salle que par la force des baïonnettes !... »

VICTORIA. – Ah ! dans sa furie révolutionnaire, votre frère, monsieur le vicomte, indiquait naïvement au pouvoir royal son infaillible moyen de salut : *la force des baïonnettes* ; oui, devant elles, cette tourbe couarde et criarde se fût à l'instant dissipée... elle l'avouait elle-même ! ! Par le sang du Christ ! est-ce qu'il en manquait de baïonnettes à Versailles ? Et cependant qu'a fait Louis XVI ? A-t-il profité de l'avis échappé à l'audacieux tribun ? A-t-il, cette fois du moins, saisi l'occasion suprême peut-être... d'écraser ces factieux ? Non ! Ce prince a commis une nouvelle lâcheté... une nouvelle trahison, un nouveau crime contre la royauté... dont il est représentant responsable et incarné, aux yeux des hommes et de Dieu... Les rebelles, encouragés par l'impunité, ont redoublé d'audace, et je ne sais plus quel bourgeois, du nom de *Camus*, je crois... faisait décréter séance tenante...

LE MARQUIS, riant. – Hi, hi, hi... *Camus*. Ah ! que voilà donc un nom digne sans doute du polisson qui le porte. Ah, ah, ah !... *Camus* ! ! Inclinez-vous donc devant les décrets souverains de mons *Camus*... Il doit être fils de cette fameuse mère *Camus* qui... hi, hi, hi...

VICTORIA. – La raillerie est d'autant plus de saison, monsieur le marquis, que le décret de... *mons Camus*, confirmant les actes des factieux, fut voté, non seulement par le tiers état, mais par une fraction de l'ordre de la noblesse, complice de cet infâme *duc d'Orléans*, et par plusieurs membres du clergé, dociles aux suggestions de cet apostat de *Talleyrand*, évêque d'Autun... Enfin, et je vous demande pardon, monsieur le vicomte, de raviver une blessure toujours saignante, mais l'inviolabilité de l'Assemblée fut votée sur la motion de votre frère...

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Ah ! ce monstre me ferait, je crois, sang Dieu ! comprendre le fratricide !

VICTORIA. – Votre maison ne sera pas la seule à gémir de tant de félonie, monsieur le vicomte. Est-ce que presque tous les députés de la noblesse, les plus hostiles à la révolution, n'ont pas été frappés d'un incroyable vertige ? est-ce que, voyant l'assemblée chaque jour grandir en force, en audace, malgré les vaines menaces du pouvoir royal, ils n'ont pas cru à la durée, à la légalité de cette assemblée ? n'ont-ils pas, enfin, entraînant le clergé par leur exemple, pris part, et ne prennent-ils pas part encore aux délibérations des rebelles, desquels ils deviennent ainsi les complices ?

LE DUC. – Les membres de la noblesse devaient-ils donc, madame la marquise, par cela même que la royauté témoignait de regrettables faiblesses, l'abandonner sans tenter même de la défendre au sein de l'assemblée ?

VICTORIA. – Eh ! monsieur le duc, est-ce que les membres de la noblesse et du clergé, fidèles au trône, ne sont pas en minorité ? est-ce que, d'ailleurs, leur présence parmi les factieux n'autorise pas les scrupules... soyons francs... les lâchetés du roi ? car maintenant il peut répondre avec une apparence de raison : – « Comment dissoudre par la force une assemblée qui renferme grand nombre de mes fidèles et dévoués serviteurs ? »

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Il n'est que trop vrai. Telle a été la réponse faite dernièrement encore par Sa Majesté à la reine, lorsqu'elle a si péniblement obtenu le renvoi de ce fesse-matthieu de Necker et la nomination du ministère énergique choisi par M. de Broglie. La haine du maréchal contre les révolutionnaires et les avocassiers est bien connue... Croyez-moi, chère marquise, ce ministère sauvera la monarchie.

VICTORIA. – Dieu le veuille ! mais jusqu'ici, malgré son bon vouloir, ce ministère n'a commis que des fautes... Il devait prendre secrètement ses mesures, concentrer des forces imposantes sans éveiller l'attention publique, puis soudain surprendre nos ennemis à l'improviste, les écraser d'un coup de foudre... Mais non ! ce ministère a l'imprudence d'annoncer hautement de prochains rassemblements de troupes. Aussitôt, de vagues rumeurs circulent dans Paris sur les noirs projets de la cour ; ces bruits grandissent, colportés, exagérés par les factions. Bientôt, ils prennent une consistance telle, que Paris s'agite et fermente... L'Assemblée nationale s'émeut ; elle somme audacieusement les ministres du roi d'expliquer le but de la concentration des troupes aux environs de Paris... Le ministre balbutie et, comble de la maladresse ! il propose au nom du roi à l'Assemblée, dans le cas où elle ne se croirait pas en sûreté à Versailles, de s'en aller tenir ses séances, où cela ?... à Noyon, ou à Soissons... En d'autres termes, c'était proposer naïvement aux révolutionnaires de se mettre de leur plein gré la corde au cou ! de se rendre à la merci du pouvoir royal en s'éloignant du voisinage de Paris, dont la populace est leur unique appui. Ah ! les conséquences de ces fautes impardonnables, jointes au renvoi trop tardif de Necker, ne se sont pas fait attendre ! Paris est depuis trois jours en proie à une agitation menaçante ! Le berceau de la sédition a été le jardin du palais de cet ignoble d'Orléans. De là est parti le premier appel aux armes, poussé par un forcené nommé Camille Desmoulins.

LE MARQUIS, *riant*. – Oh, oh, oh, *Desmoulins* ! oh ! la belle révolution d'ânes et de meuniers ! révolution des... moulins ! ah, ah, ah !

LE CARDINAL. – Tais-toi donc, marquis ; encore une fois, tu es ivre... va te coucher !

VICTORIA. – Qu'ajouterai-je ? La révolte, jusqu'alors latente, s'est soudain dressée le fusil à la main ; la populace s'est ruée sur les soldats, le sang a coulé, les cavaliers du brave prince de Lambesc ont vaillamment fait leur devoir ; mais d'infâmes défections ont déshonoré l'uniforme des gardes-françaises... L'audace des séditieux s'est accrue, et, à cette heure sans doute, les troubles dans Paris vont toujours croissant.

Victoria est interrompue par la rentrée de l'un des laquais que M. de Plouernel avait renvoyés de la salle à manger, afin que les convives pussent s'entretenir confidemment.

LE LAQUAIS. – L'intendant de monseigneur demande à lui parler sur-le-champ.

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Qu'il entre. (*Le laquais sort ; et M. de Plouernel s'adressant à ses convives* :) – J'ai chargé mon intendant d'envoyer plusieurs de mes gens déguisés s'informer par eux-mêmes de ce qui se passe dans les quartiers de Paris les plus agités.

VICTORIA. – Il est en effet très-utile d'être exactement renseigné là-dessus...

(L'intendant entre, salue humblement la compagnie et reste au seuil de la porte.)

LE COMTE DE PLOUERNEL, *à l'intendant*. – Eh bien ! maître Robert... quelles nouvelles ?

L'INTENDANT. – Hélas ! elles sont bien mauvaises, monseigneur...

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Enfin, quelles sont-elles ?

L'INTENDANT. – L'un de nos gens arrive du faubourg Saint-Antoine.

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Le pire de tous ! À tout seigneur tout honneur... Eh bien, quoi de nouveau en ce maudit faubourg ?

L'INTENDANT, *d'une voix lamentable*. – La rue Saint-Antoine est couverte de barricades ; on fabrique des piques dans tous les ateliers de serruriers ou de forgerons ; les maisons sont illuminées... On voit sur les toits des gens qui y transportent des poutres, des pavés, pour écraser les troupes de S. M. notre bon roi Louis XVI, que Dieu garde !... Des femmes, des enfants fondent des balles et confectionnent des cartouches. Les scélérats ont pillé toutes les boutiques d'armuriers du quartier. Enfin, monseigneur, tout ce mauvais peuple grouille dans les rues et pousse des hurlements de damnés... surtout à l'encontre de S. M. notre bonne reine, et de S. A. R. monseigneur le comte d'Artois, et de LL. AA. SS. nos seigneurs les princes de Conti et de Condé ! ! !

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Et quels sont les prétextes de ces cris insolents et de ces préparatifs de rébellion armée ?

L'INTENDANT. – Monseigneur, on dit dans ce mauvais peuple que notre honorée cour veut du mal à ces coquins de députés du tiers, et que Sa Majesté notre bon roi (que Dieu garde !) s'apprête à marcher en personne sur Paris, à la tête de cinquante mille hommes, pour mettre les faubourgs à feu, à sang et à sac !

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Cette canaille a du moins conscience du châtiment qu'elle mérite...

LE COMTE DE PLOUERNEL, *à l'intendant*. – Et dans les autres quartiers, quel est l'état des esprits ?

L'INTENDANT. – Du côté de la porte Saint-Honoré, la canaille a envahi le Garde-Meuble pour s'y emparer des vieilles armes rassemblées là en collection. C'est une pitié, monseigneur ! on voit des brigands en haillons, pieds nus, casque en tête, cuirasse au dos et la lance au poing.

LE MARQUIS, *riant*. – Que voilà donc de galants chevaliers... hi, hi, hi... armés de pied en cap pour le tournoi ! et portant les couleurs de leur mie... Goton ou Margoton... ah, ah, ah !

L'INTENDANT. – Ce mauvais peuple attache à son bonnet, quand il en a, des cocardes d'étoffe ou de papier vert ! Ils disent que c'est le signe de l'espérance... Enfin, monseigneur, c'est comme un délire, vient de me dire Comtois, l'un de nos gens ; on voit en pleine rue des scélérats s'embrasser sans se connaître et, les larmes aux yeux, crier comme des orfraies : – « Aux armes ! citoyens ! à bas la tyrannie ! vive la liberté ! vive la nation ! » Les femmes, les enfants s'en mêlent aussi ; enfin, l'on croirait Paris peuplé d'échappés de Charenton.

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Et les autres faubourgs sont-ils aussi agités que ce maudit faubourg Saint-Antoine ?

L'INTENDANT. – Oui, monseigneur, si ce n'est que presque tout le faubourg Saint-Marcel est quasi désert...

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Quelle est donc la cause de cette désertion ?

L'INTENDANT. – Les méchantes gens de ce quartier, au nombre d'une vingtaine de mille, s'en étaient allés dans la journée à l'Hôtel de Ville pour demander des armes... Le digne M. de Flesselles, le prévôt des marchands, pour se débarrasser de ces forcenés, les a envoyés se promener chez nos bons pères en Dieu les *lazaristes*, qui avaient soi-disant chez eux de la poudre et des fusils. Quand cette grand'bande de gueux est arrivée au couvent des Révérends, ces bons religieux ont répondu à ces nigauds que M. de Flesselles s'était moqué d'eux, vu que ja-

mais un grain de poudre ou un fusil n'était entré dans le couvent de Saint-Lazare. Alors, les bandits du faubourg Saint-Marcel ont proféré d'effroyables menaces de mort contre ce digne M. de Flesselles, et ils ont été rejoindre une autre grand'bande de scélérats du faubourg Saint-Victor, et ils s'en sont tous allés aux Invalides pour y piller des armes.

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Et ils ont été, je l'espère, reçus à coups de fusil par ces braves vétérans ?

L'INTENDANT. – Hélas ! non, monseigneur ; les invalides n'ont fait, dit-on, presque aucune résistance, et l'on assure que ce mauvais peuple s'est emparé là de plus de trente mille fusils et de plusieurs canons.

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Les invalides ! eux, de vieux soldats, livrer leurs armes ! ! ! Mais en cet abominable temps, l'on rencontrera donc partout défection et trahison ! ! !

LE MARQUIS, *riant*. – Parbleu ! voilà ces canailles bien nanties avec leurs trente mille fusils... hi, hi, hi... et leurs canons par dessus le marché... ah, ah, ah ! Je les vois d'ici, ces beaux soldats en haillons ! ces beaux canonniers en bonnets de laine...

LE COMTE DE PLOUERNEL, *à l'intendant*. – Tu n'as pas d'autres nouvelles ?

L'INTENDANT. – Non, monseigneur.

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Renvoie nos gens aux informations ; tu viendras me rendre compte de ce qu'ils auront observé.

(L'intendant sort. Quelques-uns des convives de M. de Plouernel semblent consternés des nouvelles qu'ils viennent d'apprendre.)

LE CARDINAL. – Voilà de furieuses et abominables canailles, non moins dignes de la hart et du bûcher que les plus

forcenés hérétiques... Savez-vous, messieurs, que tout ceci devient fort effrayant ?

LE DUC. – M'est avis que la France ne sera bientôt plus habitable... il nous faudra tirer au large et gagner les pays étrangers.

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Allons donc, cher duc, dix bons régiments d'infanterie, soutenus d'une douzaine de pièces d'artillerie, suffiront à exterminer cette populace aussi couarde que féroce !

L'ABBÉ MORLET. – Féroce ! oui... couarde ! non... Laissez-la tirer le premier coup de canon et laissez-lui couper la première tête... vous verrez cette canaille, ivre de poudre et de sang, devenir intrépide... et avoir raison des meilleurs soldats.

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Des va-nu-pieds en guenilles, mal armés, sans discipline, triompher de troupes aguerries... Ce jour-là, je briserai mon épée !

VICTORIA. – Cette vaillante épée, un roi félon la brisera, monsieur le vicomte ; on vous ordonnera de la remettre au fourreau... ainsi qu'il a été ordonné à M. de Plouernel. Peut-être est-il maintenant trop tard, grâce à la trahison de Louis XVI, pour terrifier cette populace aujourd'hui déchaînée, rendue audacieuse par une trop longue impunité... Avais-je donc tort de voir dans ce prince le pire, le plus condamnable et damnable des révolutionnaires...

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Non, non ! cent fois non ! marquise... et il faut au besoin avoir le courage de sacrifier un roi au salut de la monarchie.

VICTORIA. – Vicomte, vous parlez en gentilhomme et en politique.

LE DUC. – Morbleu ! messieurs, la chose est grave, sacrifier le roi... Il n'est, après tout, coupable que de faiblesse ou de trop de bonté.

LE CARDINAL. – Enfin, madame, que voulez-vous donc qu'on en fasse, du roi, notre maître ?

VICTORIA. – Jadis on enfermait les rois fainéants au fond d'un cloître... Forcez Louis XVI d'abdiquer ; le dauphin est enfant, vous constituerez un conseil de régence, composé d'hommes inflexibles, capables d'imposer à la France un joug de fer. M. le comte d'Artois sera régent par droit de naissance. Ce prince frivole manque d'idées, manque de vues, mais il est brave, dit-on, et possédé de haine contre la révolution ; bien guidé, il agira bien. Ceci fait, frappez sans pitié, sans relâche, frappez coup sur coup le mauvais peuple ; il a trop de sang, il lui monte à la tête et lui donne une énergie factice. Saignez donc, saignez à blanc, s'il le faut pour l'abattre et le dompter, cet animal féroce ! ! Rappelez-vous ces paroles du maréchal de Tavannes durant la Saint-Barthélemy : « – Saignez... saignez... la saignée est bonne en août. » Or, le remède est de tout point applicable, messieurs... ne sommes-nous pas en juillet ?

Victoria prononce ces mots avec un accent de cruauté froide qui fait frémir quelques-uns des convives de M. de Plouernel, mais qui exalte chez le plus grand nombre jusqu'à la frénésie leur haine contre-révolutionnaire.

L'ABBÉ MORLET, *à part soi*. – Décidément, la marquise est sincère... Il serait impossible à elle de dissimuler à ce point...

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Ah ! marquise, vous êtes le bon ange, ou plutôt le redoutable archange qui, de sa flamboyante épée, doit défendre la monarchie et la noblesse... Oui, là est le salut... L'abdication du roi et un conseil de régence, composé d'hommes inflexibles... qui fasse saigner à blanc ce peuple sauvage et indompté... lui seul est à craindre !

VICTORIA. – Non, non, là n'est pas votre plus dangereux ennemi... Le redoutable ennemi... c'est le *tiers état* ! Cette insolente bourgeoisie ne vous a-t-elle pas dit, par l'organe de Sieyès, que *jusqu'ici elle n'avait rien été*... elle qui DEVAIT ÊTRE TOUT... Donc ! là est l'ennemi durable ! Le peuple ? sa fiévreuse ivresse passée, retombe dans l'épuisement de sa misère, dans l'abjection d'où il est un moment sorti à la voix de ses agitateurs ; et au bout de quelques jours passés à hurler sur la place publique... la faim le ramenant forcément à son abrutissant labeur, Jacques Bonhomme reprend bon gré mal gré son joug séculaire. N'oubliez jamais cette vérité profonde et rassurante : « – Le peuple, toujours dominé par le besoin... n'a jamais *le temps d'achever* les révolutions qu'il tente ! »

L'ABBÉ MORLET, *à part soi*. – Oui, cette vérité est profonde !... Cette femme est sincère !..... Cette patricienne a le génie de l'oppression !

VICTORIA. – La bourgeoisie, au contraire, grâce à sa richesse, a toujours *le temps* de se rebeller... le loisir de nous poursuivre de sa haine... Elle ressent trop nos justes mépris, pour jamais cesser de nous abhorrer.

LE COMTE DE PLOUERNEL. – De ceci, mes amis, voulez-vous une preuve entre mille ?... Qui de vous ne connaît les violentes motions de l'avocat *Desmarais*, l'un des plus fougueux tribuns de l'Assemblée nationale ?

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Ce damné coquin rivalise d'audace avec le renégat qui fut mon frère... et l'on a surnommé le Desmarais *le petit Mirabeau*.

LE CHEVALIER. – Desmarais ? Mais, dis-moi donc, cher comte... est-ce que tu n'as pas autrefois fait donner des coups de bâton à une espèce de ce nom-là ?...

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Précisément... Cet inviolable représentant du *souverain*... ainsi qu'à cette heure

s'intitulent ces drôles... est mon homme aux coups de bâton !... Telle est la source de son exécration de ce qu'il appelle les « privilèges de la noblesse. »

VICTORIA, *à part*. – Et mon frère Jean... est passionnément épris... m'a-t-on dit... de mademoiselle Desmarais !

LE CARDINAL. – Et à propos de quoi... ces coups de bâton, cher comte, si tant est qu'il faille une raison pour faire bâtonner un bourgeois ?

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Mes gens d'affaires soutenaient par-devant la Tournelle un procès au sujet d'une succession dévolue à mon frère cadet, l'abbé de Plouernel, actuellement à Rome ; ce coquin de Desmarais, oubliant le respect dû à un homme de ma qualité, eut l'insolence de parler de moi en termes peu révérencieux ; instruit du fait par mes procureurs, je fis un soir happer par trois de mes gens le Desmarais au sortir de son logis, et il reçut une verte bastonnade, après quoi, mon premier laquais, l'un des exécutants de la chose, dit au Desmarais qui se frottait l'échine et soufflait d'ahan : – « Monsieur l'avocat, les coups de bâton que nous venons d'avoir l'honneur de vous administrer... sont (afin que vous n'en ignoriez)... sont de la part de monseigneur le comte de Plouernel, notre maître... » – Et voilà comment et pourquoi ce coquin de Desmarais est devenu l'un des meneurs du parti populaire !

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Sauf la différence de renommée des deux bâtonnés... c'est l'équivalent de l'histoire de la plantureuse bastonnade jadis appliquée à mons Arouet de Voltaire, par les ordres du prince de Rohan... et voilà comment, et voilà pourquoi mons Arouet est devenu l'un des plus diaboliques ennemis de la monarchie et de la religion...

LE DUC. – De vrai... l'on n'a point d'idée des effets surprenants que peuvent produire les coups de bâton sur l'échine d'un bourgeois... Qui sait ? Voltaire a peut-être dû son exécrable gloire à la correction qu'il a reçue...

L'ABBÉ MORLET. – Madame la marquise a énoncé tout à l'heure une grande vérité : l'Église, la noblesse et la royauté n'ont pas de plus incurable ennemi que la bourgeoisie... surtout depuis que le tiers état a pris une détestable importance par ses lumières, son industrie, ses richesses... Aussi le grand roi, obéissant aux conseils du R. P. de La Chaise, de la compagnie de Jésus, était-il parvenu, sinon à supprimer radicalement (ce qui eût été parfait)... du moins à anéantir presque complètement la pestilentielle influence de la bourgeoisie, par la révocation de l'édit de Nantes, puisque la bourgeoisie protestante de ce temps-là... était la plus haute, la plus vivace expression de cette caste maudite, dont les trois quarts, sous le règne providentiel du grand roi, ont été ou pendus, ou *dragonnés*, ou jetés aux galères, ou bannis de la France... ou exilés volontaires. Le tout fut un grand bien, car il ne faut dans un État bien ordonné que trois choses : *un Dieu... un roi... un peuple*... rien de plus.

LE DUC. – Vous êtes parcimonieux dans vos distributions, l'abbé... supprimez-vous donc la noblesse ?

L'ABBÉ MORLET. – Qui dit roi, dit noblesse... et qui dit Dieu, dit clergé... En d'autres termes, si nous voulons jouir en paix de nos privilèges légitimes... il nous faut radicalement extirper ou annuler la bourgeoisie... Or, si nous savons bien user du populaire, il nous viendra merveilleusement en aide pour cette extirpation : savez-vous pourquoi ? Parce que, à l'égal de l'esclave qui hait davantage encore l'affranchi que son maître, la plèbe déteste davantage le bourgeois que le noble...

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Cette comparaison est juste dans un sens, l'abbé ; cependant ne voyez-vous pas de nos jours le stupide populaire affolé de ces députés du tiers état qui, à l'instar de ce coquin de Desmarais (l'avocat aux coups de bâton), s'intitulent les amis du peuple ?

VICTORIA. – Il existe une différence profonde, comte, entre les députés du tiers état qui siègent à l'Assemblée nationale... et la majorité de la bourgeoisie... Souvent les premiers

sont emportés au delà de leur but par la force des événements, ou bien ils visent à conquérir la popularité par l'exagération de leurs opinions. Enfin, quelques-uns... les pires de tous, sincèrement révolutionnaires et amis du peuple, sont au fond républicains ; mais en masse, la bourgeoisie, par ses préjugés invétérés, par son orgueil, par sa richesse, est et sera longtemps encore en majorité aussi hostile au populaire qu'à la noblesse...

L'ABBÉ MORLET, *entraîné malgré lui*. – C'est merveille de voir... et je m'en applaudis, combien les pensées de madame la marquise s'accordent avec les miennes. Cet antagonisme qu'elle signale peut être un jour, et sera notre salut !

VICTORIA. – Comment cela, monsieur l'abbé ?

L'ABBÉ MORLET. – D'abord, je n'ai nulle confiance dans le parti de la cour.

(Tous les convives murmurent violemment. Le jésuite reste impassible.)

VICTORIA, *à part*. – Ce prêtre est le seul homme dangereux ici.

L'ABBÉ MORLET, *imperturbable*. – Je n'ai donc aucune confiance dans le parti de la cour. Il sera impuissant à arrêter la marche de la révolution... Au fond il méprise le roi... et tour à tour séduit par l'étourderie chevaleresque du comte d'Artois, ou par l'égoïsme froid et cruel de *Monsieur*, comte de Provence, lequel ne serait point autrement fâché de voir un jour couper le cou à son royal frère, s'il devait, lui, *Monsieur*, hériter du trône ; le parti de la cour, sans nerf, sans initiative, toujours indécis sur le choix de son chef, commettra suffisamment de noirceurs, de trahisons pour perdre et faire condamner légalement la monarchie, au lieu d'avoir l'intelligence et l'audace de la sauver par un heureux crime d'État !

LE COMTE DE PLOUERNEL, LE DUC, LE MARQUIS. – Morbleu ! l'abbé, vous êtes trop outrecuidant !

L'ABBÉ MORLET, *impassible*. – La révolution précipitera son cours... les députés du tiers état, poussés malgré eux par la farouche impatience et les menaces du populaire, attaqueront un jour la royauté, après avoir attaqué la noblesse, et attaqueront l'Église... après avoir attaqué le trône... Donc, la royauté, la noblesse, succomberont devant la fougue des tribuns, appuyée de formidables insurrections favorisées par la débandade des troupes... témoin les gardes-françaises, qui depuis trois jours fraternisent avec la populace... Tout ceci doit être... et sera... c'est inévitable...

LE VICOMTE DE MIRABEAU ET PLUSIEURS CONVIVES. – Mais, corbleu ! vous déraisonnez, l'abbé !... – Vos pronostics sont insensés, – abominables, – désespérants !

L'ABBÉ MORLET, *sans sourciller*. – La noblesse, la royauté, disparaîtront dans la tempête... mais il dépend de nous que cette disparition soit éternelle... ou qu'elle ne soit que momentanée... je dirai mieux : qu'elle ne soit que l'une des phases d'une renaissance théocratique et monarchique plus absolue que jamais...

VICTORIA. – Expliquez-vous, de grâce, monsieur l'abbé.

L'ABBÉ MORLET. – Le moment sera décisif, solennel. Il se pourra qu'un jour... jour néfaste ! ! la bourgeoisie, enfin éclairée sur ses véritables intérêts, fasse franchement cause commune avec le populaire... lui ouvre les portes de l'éducation, du bien-être, de l'indépendance personnelle, de la dignité de soi... le tout grâce à un large système d'instruction primaire et à des institutions de crédit analogues à cette *Banque nationale du pauvre* dont a parlé Clavière, député extrêmement dangereux s'il est sincère... Or, si la bourgeoisie a malheureusement assez de bon sens pour comprendre qu'émanciper moralement et matériellement le prolétaire, c'est s'assurer pour elle la sécurité de l'avenir, sauvegarder ses biens, son importance, dont elle est si jalouse ; oui, je le répète, si nous laissons s'opérer, se cimenter cet accord... nous sommes perdus !... Mais nous sommes sauvés,

mais nous sommes mille fois plus forts qu'auparavant et à la veille d'un éclatant triomphe, si nous parvenons à entretenir, à exciter, à exalter l'antagonisme existant déjà entre le populaire et la bourgeoisie, à envenimer leurs défiances, leurs griefs mutuels... Alors la révolution, entravée, est bientôt frappée de stérilité ; alors prolétaires et bourgeois, restés face à face au milieu des ruines et de la détresse générale... échangent des regards de défi et de haine... Le peuple reproche à la bourgeoisie d'avoir substitué le privilège du sac d'écus au privilège de la noblesse, d'avoir remplacé le pouvoir royal par une oligarchie de trafiquants, souverains maîtres du gouvernement et du capital... La bourgeoisie reproche au peuple ses ombrages, sa stupide impatience, ses appétits brutaux, son ignorance, sa misère ; alors notre triomphe sera, je vous le répète, prochain et assuré ! Mais il aura fallu de longue main préparer ce triomphe ! en empêchant surtout, avant tout, le peuple et la bourgeoisie de se rapprocher, de s'entendre... de s'accorder fraternellement de mutuelles concessions ; il aura fallu redoubler chez le bourgeois la crainte que lui inspire l'inculte et énergique prolétaire, et redoubler chez celui-ci la défiance que lui inspire le bourgeois... Il aura fallu enfin pousser aux plus effroyables excès, non le peuple honnête, laborieux, intrépide... le peuple qui affronte, la poitrine nue, le fusil et le canon... Ce peuple-là répugne au pillage et aux lâches massacres, il ne faut point s'y tromper...

LE DUC. – Allons donc, l'abbé... parler ainsi de cette populace immonde et féroce !

L'ABBÉ MORLET. – Monsieur, nous sommes ici pour examiner froidement le fond et le vrai des choses... tant pis pour vous si le dédain vous aveugle... C'est en s'abusant qu'on se perd.

VICTORIA. – Ceci est parfaitement juste...

L'ABBÉ MORLET. – Le vrai peuple... le peuple qui se bat... je le répète, répugne au pillage et aux lâches massacres... mais... fort heureusement pour nous, la lie de ce bon et honnête peuple,

la populace, cette multitude de gens sans aveu, de bandits qui grouillent à Paris, n'y répugne point, au pillage, au massacre... tant s'en faut ! ! Il nous sera donc plus que facile de la pousser aux plus effroyables excès ; de sorte que ce benêt de bon et brave peuple, si aisément confondu avec la vile populace, endossera bel et bien l'horrible responsabilité de ces énormités. Peut-être même, en un jour de sanglant vertige, poussé à bout par la trahison, par la misère, par le désespoir, par la contagion de l'exemple de la populace déchaînée, commettra-t-il quelques excès, *tondra dans le pré la largeur de sa langue... et de crier* : *Haro sur le baudet* !...

VICTORIA, *à part.* – Ce jésuite est effrayant !

L'ABBÉ MORLET. – C'est ainsi, non autrement, que nous préparerons la ruine de la révolution... et bientôt l'Europe monarchique coalisée envahira la France épuisée, déchirée, ruinée, impuissante, et exterminera facilement nos ennemis... Or, voyez, s'il vous plaît, selon mon petit jugement, les excellentes conséquences de ceci : Premièrement, la bourgeoisie, ruinée, décimée par le peuple (sa lie et lui ne feront qu'un pour elle), ressentira contre ces forcenés un redoublement de dédain et de haine, et pour longtemps gardera une sainte horreur de nouvelles révolutions. Secondement, le vrai peuple, trompé dans ses espérances, accusera la bourgeoisie de l'avoir abusé, calomnié, trahi, et pour longtemps découragé, reprendra son joug séculaire. Troisièmement... point capital... cette révolution de 1789, dont le but... soyons francs... dont le but était vraiment élevé, généreux, praticable au point de vue de l'humanité... (qui n'est point du tout le nôtre...) cette révolution, dont l'éclatante aurore avait séduit tant d'honnêtes gens en France et en Europe, aura paru enfanter de si épouvantables malheurs, causer tant de ruines, tant de désastres, que confondant sottement son origine et ses résultats apparents, l'immense majorité des bonnes gens la maudiront, cette révolution ! les plus prévenus contre la royauté en viendront à bénir son retour, regardant la monarchie appuyée sur l'Église comme un outrage à la raison abstraite...

mais, après tout... comme une nécessité au point de vue pratique et comme un gouvernement mille fois préférable à une ruineuse et sanglante anarchie...

VICTORIA, *à part*. – La logique de ce prêtre est redoutable... Ah ! je reconnais en lui l'infernal génie d'Ignace de Loyola, son maître !

L'ABBÉ MORLET. – Donc, préparons-nous, et hâtons-nous, quoi qu'il advienne, de pousser la lie du peuple à d'horribles excès... Nous, les nôtres ou nos secrets émissaires, mêlons-nous sous des déguisements à cette affreuse populace ; provoquons, irritons sa soif de carnage... portons les premiers coups... pillons, incendions la première maison... coupons, s'il le faut, la première tête... fût-elle celle d'un de nos amis... afin d'éloigner de nous tout soupçon de complicité... faisons couler le premier sang afin d'allécher la bête féroce et de la mettre en rut de pillage et de massacre !

LE VICOMTE DE MIRABEAU, *avec horreur*. – Mordieu ! monsieur l'abbé ! nous prenez-vous pour des valets de bourreau ?

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Est-ce que nous sommes des coupeurs de têtes ?

L'ABBÉ MORLET. – Peste ! vous êtes bien délicats, messieurs les gentilshommes ?

LE DUC. – Le comte a raison... Dites-nous : Montez à cheval et chargez cette canaille armée de piques et de mousquets rouillés... Soit, c'est une manière de bataille. La fumée de la fusillade empêche de voir que l'on se bat contre des croquants... L'on peut se faire illusion et se croire à la guerre.

LE CHEVALIER. – Mais nous mêler à la canaille... aux pillards... les pousser au meurtre...

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Il faut que vous ayez perdu la raison l'abbé, pour oser nous proposer un pareil rôle...

L'ABBÉ MORLET. – Ce rôle sera donc le nôtre, si vous le permettez[9]... Nous l'avons déjà très-utilement joué à notre profit, ce rôle-là, durant la sainte Ligue... En somme, vous craignez toujours, messieurs les gens de cour, de tacher de boue et de sang vos manchettes de dentelles et vos bas de soie... Nous autres, moins proprets et qui allons d'ordinaire grossièrement vêtus, nous n'avons point de ces soucis-là ; nous retrousserons nos manches jusqu'au coude, afin de faire rondement notre besogne et la vôtre... Une fois de plus, nous vous sauverons malgré vous, messieurs les gentilshommes !

VICTORIA, *à part*. – Ah ! ce prêtre... ce prêtre... c'est le démon incarné.

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Nous nous sauverons, nous, la monarchie et l'Église, par la grâce de notre épée, ainsi que par l'épée nous avons fondé la monarchie en Gaule et restauré l'Église catholique il y a quatorze siècles de cela, monsieur l'abbé.

L'ABBÉ MORLET. – Voilà, certes, d'héroïques paroles ; cette invocation à l'épée me semble d'un chevaleresque achevé... La vaillante noblesse marchera, j'y consens, contre les révolutionnaires... mais de qui sera-t-elle suivie, cette vaillante noblesse ?... Et, à ce propos, monsieur le comte, d'où vient, je vous

---

[9] Voir, pour la conduite analogue de l'abbé *Le Roy* (affidé du Comte d'Artois), lors de l'envahissement de la fabrique de Réveillon, au faubourg Saint-Antoine, l'admirable *Histoire de la Révolution* de LOUIS BLANC. Nous sommes heureux de pouvoir donner ici ce témoignage public de notre sympathique et vieille amitié pour notre illustre compagnon d'exil.

prie, que vous avez aujourd'hui même résigné entre les mains du roi le commandement de votre régiment ?...

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Eh ! l'abbé, vous le savez, de reste, mon régiment était devenu indisciplinable... le mal, d'ailleurs, datait de loin... Je n'oublierai jamais que le premier symptôme d'insubordination parmi les gardes-françaises remonte à environ deux années. Un sergent nommé, si je m'en souviens, Maurice... (*Victoria tressaille*)... oui, oui... c'est cela, Maurice eut, à cette époque, l'insolence de ne pas me saluer... et l'audace inouïe de lever la main sur moi, après que, dans ma juste colère, j'eus d'un coup de canne jeté à bas son chapeau... J'ai fait passer ce mutin par les verges... et, le croirait-on ? ce misérable était déjà possédé d'un tel esprit de rébellion et de superbe qu'au lieu de subir sa peine avec une respectueuse résignation... il est mort de male rage, tant ce drôle se trouvait révolté de ce châtiment !... Aussi, vous disais-je que les ferments de révolte remontaient bien loin.

Victoria entendant les paroles de M. de Plouernel au sujet du sergent Maurice qu'elle a aimé éperdument et de qui le souvenir saigne incessamment dans son cœur ; Victoria, malgré son puissant empire sur elle-même, ne peut se dominer complètement, ses traits contractés prennent pendant un moment une expression terrible, son regard fixe et ardent s'attache sur M. de Plouernel et révèle une haine implacable.

L'ABBÉ MORLET, *à part soi*. – Quel est ce mystère ? La marquise, au nom de ce sergent des gardes-françaises, vient de jeter sur le comte un regard effrayant... regard que moi seul ici j'ai surpris peut-être... puis elle a rougi, elle toujours d'une pâleur de marbre ! Ah ! malgré moi, je sens renaître mes soupçons un moment dissipés par l'apparente horreur de cette femme pour les révolutionnaires... si elle nous abuse, combien j'aurais à regretter de m'être ouvert devant elle !... Et cependant quels rapports peuvent avoir existé entre cette marquise italienne et ce sergent aux gardes, mort il y a deux ans déjà ?

L'intendant entre de nouveau dans la salle à manger. Il a l'air effaré, consterné.

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Eh bien ! Robert, quelles nouvelles ?

L'INTENDANT. – Terribles ! monseigneur... terribles !

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Mons Robert n'est pas optimiste... Voyons ces terribles nouvelles ?

L'INTENDANT. – Les barrières du Trône et de Saint-Marcel sont en feu... on sonne partout le tocsin ! Les districts se sont tumultueusement rassemblés dans plusieurs églises !

LE CARDINAL, *vivement*. – Vous entendez, messieurs ! Voyez, voyez l'empire de notre sainte religion !

L'INTENDANT. – Hélas ! monseigneur, ce n'est point pour prier que les coquins ont envahi les églises.

LE CARDINAL. – Et pourquoi donc ?

L'INTENDANT. – Pour y entendre des scélérats de comédiens... entre autres le vil histrion *Collot-d'Herbois*, prêcher l'insurrection comme un énergumène !

LE CARDINAL. – Sacrilège ! ! profanation ! !

L'INTENDANT. – Tout va de mal en pis... Champagne, un de nos gens, a vu afficher des placards que la canaille lisait à la lueur des torches ; sur l'un de ces placards il y avait écrit : « À vendre, par suite de décès, la charge de grand maître des cérémonies. S'adresser à la veuve Brezé... »

LE VICOMTE. – Les assassins ! c'est demander la mort du malheureux marquis de Brezé !

LE MARQUIS, *riant*. – Ah ! pauvre *Braisé*... te voilà cuit. Hi, hi, hi.

L'INTENDANT. – Sur d'autres placards il y a, écrits en grosses lettres : « NOMS DES TRAÎTRES à la nation : *Louis Capet, – Marie-Antoinette, – d'Artois. – Provence, – Conti, – Bourbon, – Polignac, – Broglie, – Breteuil, – Foulon...* » et autres noms !

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – C'est horrible, c'est désigner ces noms à la fureur de la populace ! !

L'INTENDANT. – Le bruit court dans Paris que demain le mauvais peuple doit se soulever en armes et marcher sur Versailles.

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Tant mieux, morbleu ! tant mieux ! l'on écharpera cette canaille, si, heureusement pour nous, elle est assez stupide pour tenter ce projet...

LE COMTE DE PLOUERNEL, *à Robert*. – Est-ce tout ?

L'INTENDANT. – Hélas ! non, monseigneur... Ce mauvais peuple en armes entoure et menace l'Hôtel de Ville ; l'ancien échevinage est dissous, il est remplacé par une commission révolutionnaire, qui a pris en main le pouvoir et se tient en permanence...

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Sait-on les noms des membres de cette commission révolutionnaire ?

L'INTENDANT. – Oui, monseigneur, l'on a jeté par les fenêtres de l'Hôtel de Ville, au peuple ameuté, des listes de ces noms... En voici une ramassée par notre émissaire.

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Lisez les noms...

L'INTENDANT, *lisant*. – « Président du comité permanent, M. de *Flesselles*, ex-prévôt des marchands... »

LE DUC, *riant*. – Ah ! parbleu !... si les autres membres de la commission sont des *révolutionnaires* de cette force-là... nous pouvons dormir tranquilles... Flesselles est des nôtres.

LE MARQUIS, *riant*. – Il l'a bien prouvé tantôt... hi, hi, hi... en envoyant ces forcenés imbéciles, qui demandaient des armes, en chercher, chez qui ?... hi, hi, hi... chez les bons pères lazaristes !

LE COMTE DE PLOUERNEL, *à l'intendant*. – Achevez la lecture de la liste des membres de la commission de l'Hôtel de Ville.

L'INTENDANT, *lisant*. – « *De Corny*, procureur de la ville, – *Buffaut*, – *Sageret*, – *Vergne*, – *Rouen*, anciens échevins, – *Veytard*, greffier, – *M. le marquis de la Salle*, – *M. l'abbé Fauchet*, – *Tassin*, – *de Leutre*, – *Quatremère*, – *Dumangin*, – *Giroud*, – *Duclos*, – *Dufresnoy*, – *Bancal des Issarts*, – *Hym*, – *Legrand de Saint-René*, – *Janin*... – Ledit comité décrète séance tenante : – Art 1er. – Une milice bourgeoise sera immédiatement organisée dans chaque district et composée des patentés. – Art. 2. – La cocarde de cette milice sera bleue et rouge, couleurs de la cité. »

L'ABBÉ MORLET. – Ah ! combien la bourgeoisie nous sert à point... Que vous disais-je ?

LE COMTE DE PLOUERNEL, *à l'intendant*. – Est-ce tout ?... Avez-vous d'autres renseignements ?

L'INTENDANT. – L'un de nos émissaires, arrivant du quartier du Palais-Royal, a entendu proférer dans ce quartier comme dans les faubourgs les menaces les plus furieuses contre S. M. notre bon roi, et surtout contre S. M. notre bonne reine. L'on dit aussi dans ce quartier-là que le mauvais peuple veut marcher sur Versailles pour défendre l'Assemblée nationale... Enfin, l'on s'attend pour demain, monseigneur, à des événements terribles !... terribles !

LE COMTE DE PLOUERNEL, *à l'intendant qui sort*. – C'est bien... retirez-vous...

L'ABBÉ MORLET. – Eh bien ! messieurs, que vous disais-je ? réjouissons-nous, voici la guerre déclarée entre la bourgeoisie et le populaire... Béni soit Dieu... je n'espérais pas que l'hostilité commençât sitôt...

LE DUC. – Quelle guerre... quelle hostilité, l'abbé ?... vous parlez en énigmes...

L'ABBÉ MORLET. – N'avez-vous donc pas entendu les noms du comité permanent de l'Hôtel de Ville ?... Est-ce que tous ces noms et notamment celui de Flesselles n'appartiennent pas à la haute et riche bourgeoisie ? Est-ce que cette commission prétendue révolutionnaire a admis dans son sein un seul homme de la basse classe ? ou même de la menue bourgeoisie ? Non, non, vous le voyez déjà... les notables du tiers état craignent moins maintenant la cour que le peuple, ils veulent le refréner, le dominer, l'écraser s'il le faut, grâce à cette milice bourgeoise, qui deviendra une garde prétorienne... opposée aux masses populaires ; et bientôt la méfiance, la haine, divisant nos ennemis, feront éclater entre eux de terribles collisions, dont nous saurons habilement profiter.

VICTORIA. – En présence des graves événements qui se préparent, vous devez, messieurs, passer de la parole à l'action... oui, il faut agir résolument, promptement, le temps presse... Comte... aujourd'hui... lors de votre visite à Versailles, vous avez dû être instruit des projets de la cour ?... A-t-elle prévu que la fermentation de Paris, enhardie par l'impunité, pouvait pousser les factieux à la révolte ouverte ?

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Tout est prévu... tout est prêt, madame. J'ai reçu ce matin même communication des projets de la cour.

LE DUC. – Eh ! que ne parlais-tu plus tôt... comte...

LE CARDINAL. – Vous nous laissez nous égarer dans des suppositions à perte de vue...

LE COMTE DE PLOUERNEL. – L'on avait confié à ma discrétion le choix du moment où je croirais devoir faire connaître à mes amis politiques les plans de la cour ; j'ai cru devoir jusqu'à cette heure garder le silence ; mais les renseignements que mon intendant vient de nous donner sur l'état des esprits à Paris et sur les nouveaux attentats que méditent ces bandits me commandent de parler... Voici le dessein bien arrêté de la cour...

LES CONVIVES. – Écoutons ! écoutons !

LE COMTE DE PLOUERNEL, *tirant de sa poche une note, et lisant.* « – M. le maréchal de Broglie est nommé généralissime des troupes. Il a dit ce matin à la reine : – Madame, avec les cinquante mille hommes dont j'ai le commandement, je me charge de mettre à la raison les beaux esprits de l'Assemblée nationale et la foule d'imbéciles qui les écoute. Le fusil et le canon feront rentrer sous terre ces tribuns insolents, et le pouvoir absolu reprendra la place que lui dispute l'esprit républicain... » (Historique.)

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Voilà qui est parler ! Je connais le maréchal ; il est homme à agir comme il parle...

LE COMTE DE PLOUERNEL, *continuant de lire.* – « M. le maréchal de Broglie est investi des pleins pouvoirs militaires ; *Bezenval*, non moins dévoué au trône, commande Paris ; *de Launay* tient la Bastille et menace de ses canons le faubourg Saint-Antoine ; la garnison de cette forteresse a été depuis quelques jours augmentée en secret, car la Bastille est la clef de Paris, en cela qu'elle tient en respect les plus dangereux faubourgs... »

VICTORIA, *à part.* – Cette clef... il faudra la prendre... et dès demain...

LE COMTE DE PLOUERNEL, *continuant de lire.* – « Les derniers régiments mandés de province par M. le maréchal arriveront cette nuit dans les environs de Versailles et renforceront

l'effectif des Suisses et des régiments étrangers ; une artillerie imposante, une cavalerie considérable, compléteront ce corps d'armée. Ces troupes ainsi réunies et prêtes à marcher envahiront, après-demain 15 juillet, l'Assemblée nationale, qu'on aura laissée se réunir ; elle sera cernée par les régiments allemands ; les meneurs du tiers état aussitôt arrêtés... » (*Le comte ajoute d'un ton confidentiel :)* – Ceci entre nous... Les plus dangereux des factieux seront fusillés sur l'heure...

LE CARDINAL. – C'est expéditif et politique... Morte la bête... mort le venin...

LE COMTE DE PLOUERNEL, *lisant*. – « Bon nombre des factieux seront pour leur vie jetés dans les culs-de-basse-fosse des différentes prisons d'État du royaume. Enfin, le menu des députés du tiers état sera exilé à cent lieues au moins de Paris. Un arrêt royal dissoudra l'Assemblée nationale, déclarera nuls et non avenus ses décrets ; après quoi, M. le maréchal de Broglie, à la tête de son armée, marche sur Paris, l'occupe militairement, établit des conseils de guerre qui jugent sur l'heure et font passer par les armes tous les chefs de sédition de ces derniers jours, bannit les moins coupables et confisque leurs biens au profit du trésor royal. En cas de résistance, Paris est attaqué et traité en ville conquise... Après quoi, l'autorité royale sera enfin rétablie dans sa plénitude et sa grandeur... » – Voilà, messieurs, le plan de la cour...

(Les acclamations des convives, moins l'abbé, accueillent le projet de M. de Plouernel.)

VICTORIA. – Ce plan me semble de tous points excellent, simple, énergique, expéditif et pratique... Il a pour lui de grandes chances de réussite... Cependant la cour a-t-elle prévu le cas où Paris, à cette heure couvert de barricades et peuplé de gens déterminés, plus ou moins mal armés, mais résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité, opposerait l'invincible résistance du désespoir ? Oui, la cour a-t-elle prévu cela ? car pour s'assurer du triomphe, il faut tout prévoir, surtout la dé-

faite... La cour a-t-elle prévu le cas où M. le maréchal de Broglie échouerait devant Paris ?

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Madame... quoiqu'il semble impossible, ce cas est prévu...

VICTORIA. – En présence de cette désastreuse nécessité... quel parti prendra la cour ?

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Le roi et la famille royale, protégée par une force imposante, quitteront Versailles pour se retirer dans une place forte des frontières, dont le commandant et la garnison sont dévoués à la monarchie... L'empereur d'Autriche, les rois de Prusse, de Suède, ainsi que grand nombre de princes de la Confédération germanique, instruits du projet de la cour, seront prêts, en cas d'échec, à prêter main-forte au pouvoir royal, leurs armées passeraient la frontière à l'instant, et Sa Majesté, à la tête des armées coalisées, rentrerait vainqueur dans sa capitale, qui subirait un châtiment si terrible... que de longtemps elle n'osera se rebeller... Tel est, messieurs, dans la prévision d'une défaite, impossible, je le répète... tel est le projet de la cour.

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Nous sommes tous prêts à verser notre sang pour la réussite de ce plan... seul il peut sauver la monarchie.

TOUS LES CONVIVES, *moins l'abbé*. – Oui... oui.

VICTORIA. – Comte, un dernier mot... Ce projet a-t-il reçu l'approbation du roi ?

LE COMTE DE PLOUERNEL. – Connaissant la funeste faiblesse et l'indécision du sire... la reine attendra le moment de l'exécution du projet pour en instruire Sa Majesté. Cependant, selon son caractère tantôt irrité contre la révolution, tantôt tremblant devant elle, le roi a consenti au rassemblement d'un corps d'armée dans le voisinage de Versailles ; mais ce n'est

qu'après-demain dans la nuit que la reine instruira son royal époux de la résolution du parti de la cour.

VICTORIA. – Et si le roi refuse d'adhérer à ce plan ?

LE COMTE DE PLOUERNEL. – L'on se passera du consentement de ce nouveau roi fainéant, et à la dernière extrémité, M. le comte d'Artois serait déclaré lieutenant général du royaume, la reine régente, et il va sans dire que le conseil de régence serait composé de royalistes inflexibles.

VICTORIA, *à part*. – Maintenant que je connais la conspiration de la cour, c'en est bientôt fait de la royauté, si elle a l'audace de sa trahison... car demain... il faut que la Bastille soit prise... et elle le sera... (*Haut... la figure rayonnante et se levant en tenant un verre à la main*). – Allons, messieurs... à l'extermination de la révolution !... au rétablissement de la royauté absolue et de l'Église de Rome ! Vive la reine ! cette digne fille de Marie-Thérèse !

TOUS LES CONVIVES. – Mort à la révolution ! Vive la reine !... Vive la reine !...

TOUS, *moins l'abbé*. – À Versailles !... à Versailles !...

LE COLONEL DE PLOUERNEL, *remarquant la froideur sardonique du jésuite*. – Et maintenant, l'abbé, avez-vous meilleure créance au parti de la cour ?

L'ABBÉ MORLET. – Moins que jamais j'ai confiance en votre parti ; il marchera de fanfaronnades en reculades jusqu'à sa suprême culbute, qui sera celle de la monarchie... mais béni soit Dieu... nous serons là... nous autres !

(*Explosion de cris indignés poussés par les convives*.)

LE VICOMTE DE MIRABEAU. – Corbleu ! l'abbé, si vous n'étiez un homme de robe... vous payeriez cher ces mots... fanfaronnades et reculades !

LE CARDINAL, *haussant les épaules*. – Laissez déraisonner ce mauvais prestolet.

UN LAQUAIS, *entrant et à haute voix*. – Mademoiselle Guimard attend son Éminence dans son carrosse...

LE CARDINAL, *se levant*. – Diable... diable ! J'avais de fait oublié la Guimard au milieu de mes préoccupations politiques... Elle va être comme une tigresse ! !

(Les convives de M. de Plouernel se lèvent de table et se forment en groupes avant de se séparer.)

L'ABBÉ MORLET, *à part, les suivant de l'œil*. – Niais courtisans... chevaliers imbéciles... prélats stupides... allez à Versailles... allez ! Demain, la lie de la populace aura coupé sa première tête ! ! goûté le sang qui doit l'enivrer, cette bête féroce ! l'appétit du meurtre vient en égorgeant... Quant à cette marquise étrangère, de qui je me défie un peu... mais suffisamment... je connaîtrai son logis... et sa belle tête pâle à cheveux noirs... pourra bien être, demain, promenée au bout d'une pique ! ! Allons vite déterrer dans son coupe-gorge ce sacripant de *Lehiron*, ancien suisse à la paroisse de Saint-Médard ; il pourra cette nuit me colliger dextrement une bande de scélérats à faire frémir la nature ! ! Allons aussi préparer mon déguisement et celui de mon fillot, le petit Rodin... il fait bon, en ces temps-ci, de mettre de bonne heure les enfants dans le monde.

Le jésuite sort le premier en saluant révérencieusement la brillante compagnie.

*

* *

Les convives du comte de Plouernel ont depuis une demi-heure environ quitté son hôtel. Il est demeuré seul avec Victoria Lebrenn dans le salon des portraits représentant les descendants des *Neroweg*, depuis le fondateur de cette antique mai-

son, leude de Clovis et comte au pays d'Auvergne par le droit de son épée, jusqu'à *Marie-Anne-Hector-Tancrède* NEROWEG, *comte* DE PLOUERNEL, lieutenant général des armées du roi, grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, etc., etc., etc., père du comte actuel et de son frère l'abbé de Plouernel. Les souvenirs éveillés par la vue des portraits de cette famille franque avec laquelle les fils de *Joël-le-Gaulois* se sont tant de fois hostilement rencontrés à travers les âges, et dont le dernier descendant, qu'elle hait d'une haine inexorable, est là près d'elle... ces souvenirs ont plongé Victoria dans une rêverie profonde ; de temps à autre, ses yeux se promènent sur les portraits.
M. de Plouernel, étonné du long silence de la marquise, et suivant la direction de son regard, dit avec un accent de surprise et d'une voix passionnée :

– D'où vient que vous ne me répondez pas, Victoria... lorsque je vous parle de mon amour ? Savez-vous que je serai jaloux de mes ancêtres... car depuis quelques instants, ce me semble, ils sont assez heureux pour absorber toute votre attention...

– C'est vrai, comte... Je réfléchissais à l'illustration de votre race... et de cette antique et glorieuse origine j'étais fière pour vous... j'allais dire... fière pour moi...

– Ah ! Victoria... ces paroles...

– ... Vous prouvent, comte... ce que j'attends de vous : plus que tout autre gentilhomme vous êtes engagé par cette fière devise des hommes de votre race : *Noblesse oblige*...

– Et ajoutez... *Amour oblige*... lorsqu'une vaillante femme inspire cet amour... et peut-être le partage...

– Oui... comte... cet amour, je le partage... – répond Victoria d'une voix à la fois tendre et contenue, – cet amour m'enorgueillit... je le sens placé à la hauteur de mon cœur... mon influence sur vous est salutaire... est généreuse... Elles sont si glorieuses, les destinées que je rêve pour vous ! ! Défendre,

raffermir cette antique monarchie fondée, par la victorieuse épée de vos ancêtres ! – Et attachant de nouveau ses regards sur les portraits, la jeune femme ajoute : – Il me semble qu'en ce moment solennel... vos aïeux vous contemplent avec un légitime orgueil...

– C'est vous, Victoria... c'est vous qu'ils contemplent avec admiration... avec reconnaissance... car vous avez exalté en moi, jusqu'à l'héroïsme, le sentiment de mes devoirs envers la royauté audacieusement attaquée par cette vile race conquise, asservie par mes pères et toujours rebelle...

– Pourquoi donc ce cadre que je vois là-bas, comte, est-il voilé d'un crêpe noir ?

– Marquise... vous avez entendu à souper le vicomte de Mirabeau déplorer la félonie d'un frère indigne de sa race ?... Notre maison eut, hélas ! aussi son *Mirabeau*... lors des guerres religieuses du treizième siècle.

– Serait-il vrai ?... Quoi ! un Plouernel ?

– Je l'avoue la rougeur au front... Oui, un Plouernel, traître à sa foi, à son roi, a embrassé l'hérésie et les principes républicains de cette exécrable époque... bien plus... il a... mais à quoi bon rappeler ces souvenirs néfastes dont j'ai honte pour ma maison ?... Parlons de notre amour, Victoria...

– Non... parlons de ce traître... sa félonie me semble faire resplendir davantage le lustre de votre loyauté chevaleresque.

– De grâce... Victoria...

– Je vous en prie...

– Eh bien ! mon aïeul, ce colonel de Plouernel, non content de vouer son épée, sa vie, sa fortune, à la cause protestante et républicaine, s'est dégradé jusqu'à contracter des liens d'amitié avec une ignoble famille vassale et ennemie séculaire de notre maison...

– Comment pouvez-vous être instruit de cette haine séculaire ?

– Cette famille d'origine gauloise... a perpétué par une tradition domestique la haine de race que ce peuple asservi par nous, conquérants d'origine franque, nous porte depuis des siècles...

– Une pareille tradition perpétuée dans une famille vassale... est-ce possible ?... Les patriciens seuls ont, ce me semble, une tradition, des archives ?

– Quoiqu'à peine croyable, le fait existe. Un manuscrit autrefois laissé par ce renégat de colonel de Plouernel nous a appris que cette famille s'est transmis d'âge en âge une sorte de légende plébéienne, afin d'entretenir chez ses descendants un diabolique esprit d'aversion et de révolte contre l'Église, la noblesse et la royauté.

– En vérité, comte... J'ai peine à vous croire...

– Rien de plus vrai, vous dis-je, marquise... Quoi d'étonnant d'ailleurs ! N'a-t-on pas entendu ce scélérat d'abbé *Sieyès* s'écrier à l'Assemblée nationale : – « Que depuis quatorze siècles, le tiers-état et le peuple représentant la race gauloise étaient opprimés par nous, descendants de la race franque conquérante... et que, si nous osions revendiquer nos privilèges au nom du droit de conquête... il fallait nous renvoyer dans les forêts de la Germanie... d'où nous étions jadis sortis pour conquérir la Gaule... »

– Ce sont là... comte, des généralités historiques... Mais est-il possible que la tradition écrite dont vous parlez se soit transmise de siècle en siècle dans une famille serve ?

– Cela est tellement vrai, quoique peu vraisemblable, chère marquise, que de cette famille nous savons le nom.

– Et ce nom ?

– À quoi bon ?...

– Qu'importe... dites... Ceci, comte, me semble non-seulement curieux, mais, important dans les circonstances où nous sommes...

– Quelle importance ?...

– Je vous en instruirai plus tard... Mais achevez...

– Eh bien ! marquise, cette famille vassale a nom LEBRENN...

– Et qu'est-elle devenue ?... A-t-elle laissé quelques descendants ? Est-elle vivante ? est-elle éteinte, cette famille ?

– Ma foi, marquise, je l'ignore... Comment savoir si de pareilles espèces existent ou n'existent point ?

– Oh ! fils des Neroweg... je te prouverai bien moi... qu'il existe encore une fille de *Joël-le-Gaulois*, – pensait Victoria, tandis que M. de Plouernel continuait avec une recrudescence de passion :

– Mais oublions ces misères, Victoria... Laissez-moi vous dire... vous répéter... combien je vous aime... Je ne croyais pas, voyez-vous, à l'accroissement de cet amour... et cependant chaque jour, chaque heure, chaque minute... me semblent augmenter ma folle, passion pour vous ! !... Je vous aime aujourd'hui, Victoria, plus que je ne vous aimais hier ; et demain, je vous aimerai plus encore qu'aujourd'hui... Vous m'avez, Dieu me damne... ensorcelé ! !... Votre empire sur moi m'épouvanterait, si vous n'étiez la noble femme que vous êtes... Tenez... voulez-vous que je vous fasse un aveu ?...

– Oh ! dites... dites...

– Foi de gentilhomme, et cela est horrible à confesser... oui, foi de gentilhomme, vous m'auriez poussé à la félonie aussi facilement, je crois, que vous m'avez affermi dans la voie loyale que

je suis... Que vous dirai-je ? vous m'avez affolé à ce point... que, pour être aimé de vous, j'aurais... et j'en frémis... j'aurais trahi mon roi, ma foi... et odieusement entaché l'honneur de mon blason... ainsi que l'a fait le colonel de Plouernel, dont je ne prononce le nom que la rougeur au front...

Puis, tombant aux genoux de la marquise, le comte ajoute d'une voix palpitante : – Dis... est-ce assez d'amour... Victoria... est-ce assez d'amour ?...

– Non, ce n'est pas assez... Gaston !... non, ce n'est pas assez d'amour... Jamais... entendez-vous... jamais... si excessives que soient les preuves de votre amour... il n'égalera l'ardente et folle passion que vous m'avez inspirée... – répond la jeune femme avec un tel accent, un tel regard que M. de Plouernel saisit et couvre de baisers la main de Victoria... Mais soudain il entend frapper à la porte du salon.

– Relevez-vous, comte, – dit vivement la jeune femme, – c'est quelqu'un de vos gens...

M. de Plouernel se relève avec dépit et s'écrie impatiemment :

– Qui est là ?...

– Moi, Robert, monseigneur.

– Entrez.

L'intendant entre précipitamment, tenant à la main une dépêche et dit à son maître :

– Un courrier venant du château de Versailles apporte cette dépêche pour monseigneur. Ce courrier a eu les plus grandes peines à parvenir jusqu'ici ; il a dû laisser son cheval à quelque distance de la barrière et quitter sa livrée royale, afin de traverser les rues sans risquer d'être arrêté par tout ce mauvais peuple ! !...

– Sortez, – dit M. de Plouernel à l'intendant après avoir reçu de lui la dépêche, il décachette l'enveloppe et se hâte de lire la missive, tandis que Victoria le suit d'un œil curieux et avide, disant de sa voix la plus insinuante, la plus tendre, en s'approchant du comte :

– Quelque importante nouvelle, sans doute, mon cher Gaston ?

– Lisez... marquise, car je n'ai pas de secret pour vous, – répond M. de Plouernel remettant la dépêche à Victoria, – jugez de l'extrême gravité de cette nouvelle !

La jeune femme prend vivement la dépêche, y jette les yeux, puis souriant à demi :

– Cette dépêche est chiffrée... je ne saurais la lire... Gaston.

– C'est vrai... pardon de ma distraction... – répond M. de Plouernel, et il lit ce qui suit déchiffrant à mesure :

« Les événements qui se sont accomplis aujourd'hui à Paris, et les nouvelles reçues de province sont d'une telle nature qu'il faut hâter nos mesures. Rendez-vous sur-le-champ à Versailles. L'on agira probablement demain.

» Versailles, sept heures du soir. »

– Et il est minuit passé... – dit Victoria, – vous auriez dû recevoir cette dépêche il y a au moins deux ou trois heures. D'où vient ce retard ?

– Vous oubliez, marquise... les précautions que le courrier a dû prendre pour entrer dans Paris et le traverser sans être arrêté.

– C'est juste... mais ce retard n'en est pas moins fâcheux. Il n'y a pas un moment à perdre pour vous rendre à Versailles... demandez votre carrosse à l'instant.

– Il serait trop hasardeux de tenter de sortir de Paris en voiture. Je vais m'habiller en *chenille* et monter à cheval suivi de l'un de mes gens ; je me dirigerai par le Gros-Caillou, le Cours-la-Reine et je rejoindrai la route de Versailles à Courbevoie, – dit M. de Plouernel ; et tendant la main à la jeune femme, il ajoute d'une voix profondément émue... – Adieu, Victoria... Dieu sauve le trône ! ! La lutte va s'engager... elle peut avoir pour moi des chances terribles... mortelles peut-être ! ne vous reverrai-je plus...

– Loin de vous ces tristes pressentiments, brave chevalier ! vaillant défenseur de l'antique monarchie ! !... Espoir, courage... comptez sur votre loyale épée... je réponds du succès, si les mesures de votre parti sont promptes, impitoyables... et alors vous me reverrez, Gaston... Vous me reviendrez victorieux, digne de vos ancêtres... mon cœur m'en est garant... et alors...

Victoria s'interrompt, jette un coup d'œil étincelant, passionné à M. de Plouernel. Il va céder à de nouveaux transports et se jeter aux pieds de la marquise ; mais celle-ci l'arrête d'un geste, lui tend la main et ajoute, semblant dominer une émotion violente :

– Pas de faiblesse, mon ami ; oublions notre amour, ne songeons en ce moment suprême qu'au salut de la monarchie... Partez... les moments sont comptés... partez à l'instant !

– Victoria... de grâce... un mot encore...

– Les heures, les minutes sont comptées, vous dis-je... La reine et ses fidèles serviteurs vous attendent à Versailles... À cheval, comte... à cheval ! !... d'abord le devoir, l'honneur... et l'amour couronnera votre triomphe !

Ce disant, Victoria se dirige rapidement vers la porte, s'arrête un instant au seuil, fait un dernier geste d'adieu à M. de Plouernel, et disparaît en se disant :

– Pour terrifier la cour, pour paralyser ses criminels desseins par un intrépide défi... il faut que demain au point du jour, le peuple debout et en armes s'empare de la Bastille !

*

* *

M. Desmarais, riche avocat au parlement de Paris, député par le tiers état à l'Assemblée nationale, et jadis bâtonné par ordre du comte de Plouernel, demeurait, ainsi que beaucoup de gens de robe, près de la porte Saint-Honoré ; il occupait une belle maison récemment construite et ornée avec goût. Le lendemain de cette soirée où les principaux chefs du parti de la cour s'étaient réunis chez M. de Plouernel, afin de concerter leurs projets contre-révolutionnaires, madame Desmarais et sa fille Charlotte, âgée de dix-sept ans, d'une beauté candide et douce, s'entretenaient tristement. Madame Desmarais disait :

– Ah ! mon enfant, je te l'avoue... en présence des troubles croissants dont Paris est agité depuis quelques jours et dont le bruit parvient jusqu'en ce quartier solitaire, combien je regrette que ton père ait été nommé député aux États généraux ! ! Cette nomination sera, dit-il, la gloire de sa vie ! ! Je crains que cette gloire soit le chagrin de notre existence... quand je songe aux dangers que mon mari peut courir ! ! Ses fougueuses attaques contre la cour... contre la noblesse, contre ses privilèges, me font trembler... Il doit s'être fait déjà des ennemis implacables... et si jamais le parti de la cour triomphait... ton père serait perdu, ma pauvre enfant... et...

Madame Desmarais s'interrompt, remarquant que ses paroles ne semblent pas entendues de sa fille plongée dans une profonde rêverie.

– Charlotte, – reprend madame Desmarais d'une voix plus élevée, – Charlotte, à quoi penses-tu ?... Je te parle des dangers

que peut courir ton père... et c'est à peine si tu parais m'écouter...

– Excuse ma distraction, bonne mère ; je suis préoccupée de pensées si graves... que je t'écoutais avec distraction...

– À quel propos... ces graves pensées, mon enfant ?

La jeune fille reste pendant un moment silencieuse ; puis, rougissant et les yeux bientôt noyés de larmes, elle se jette au cou de sa mère avec effusion, cache sa figure dans le sein maternel, et murmure d'une voix étouffée :

– Maman... pour la première fois, j'ai manqué de confiance envers toi, pardonne-moi ! !

Madame Desmarais, surprise, inquiète, serre sa fille contre sa poitrine, essuie ses larmes, s'efforce de la calmer, l'embrasse tendrement, puis lui dit :

– Toi... manquer de confiance à mon égard, Charlotte ; tu aurais un secret pour moi ?

– Hélas !... oui... et de cela je m'accuse... et de cela j'ai honte et remords !...

– Toi... ma Charlotte... éprouver de la honte... du remords ?... Qu'entends-je... tu as donc à te reprocher quelque faute ?

– Peut-être...

– Mon Dieu !... dans quelle angoisse tu me jettes... je ne puis croire à ce que j'entends ; toi... avoir commis une faute telle que tu en éprouves de la honte... du remords ?... Toi, que je regardais... que je veux regarder encore comme l'exemple des jeunes personnes de ton âge...

– Je ne mérite plus vos louanges.

– Que dis-tu ?

– J'ai douté de votre cœur... de votre équité... j'ai porté un mauvais jugement sur vous et sur mon père... qui depuis mon enfance m'avez comblée de tendresse.

– Je t'en supplie, achève cette confidence, si pénible qu'elle soit pour toi... Mets un terme à mon angoisse.

Charlotte se recueille pendant quelques instants, puis elle reprend d'une voix tremblante :

– Maman, tu te souviens qu'il y a environ six mois, nous sommes venus occuper le second étage de cette maison alors inachevée...

– Sans doute, puisque les ouvriers travaillaient encore au premier étage et au rez-de-chaussée.

– Mon père s'est lié intimement avec l'un de ces artisans...

– Oui... en tant qu'il peut exister des relations intimes entre M. l'avocat Desmarais et un ouvrier serrurier, ainsi que l'est le jeune garçon auquel tu fais sans doute allusion ?... Car j'imagine qu'il est question de Jean Lebrenn... premier ouvrier de maître Roussel ?...

– En effet, maman... Tu te rappelles aussi que mon père, frappé de l'excellente éducation, de la conduite exemplaire et de la haute intelligence de M. Jean Lebrenn, s'est souvent et longuement entretenu avec lui... lui a offert l'usage de sa bibliothèque, et, enfin, l'a engagé à venir nous visiter les jours de fête ?

– Ceci est vrai ; et, par parenthèse, ces rapports, trop familiers entre ton père et un homme de la basse classe, ont tellement choqué mon frère, que sans parler de la différence de ses opinions politiques avec celles de mon mari, il s'en est suivi, à mon grand chagrin, une rupture entre eux. Mais à quel propos évoques-tu ces souvenirs, mon enfant ?

– Je désirais te rappeler que mon père a jugé digne de son amitié... M. Jean Lebrenn ?

– Encore une fois, Charlotte, ton père a pu témoigner de la bienveillance, de l'intérêt à ce jeune garçon... malgré la distance qui les séparait, lui accorder la faveur de venir nous visiter de temps à autre, quoique, je le répète, mon frère ait blâmé très-énergiquement ces familiarités-là...

– Je le sais, – répond Charlotte avec une légère amertume, – mon oncle Hubert s'est toujours montré très-hostile à M. Jean Lebrenn, et très-jaloux de lui...

– Ton oncle Hubert, riche banquier de Paris, n'ayant et ne pouvant avoir aucuns rapports avec un garçon serrurier, n'a contre lui aucun sujet d'hostilité... bien moins encore de jalousie. Il a seulement blâmé ton père d'oublier trop, en apparence du moins, la distance qui le séparait d'un homme de la basse classe...

– Cependant, maman, lorsque mon père a été nommé au mois d'avril député de Paris, je l'ai souvent entendu répéter à M. Jean, qui alors venait ici chaque jour : « Mon ami, c'est à vous que je dois mon élection. »

– Ceci, chère fille, était une façon de parler. Ce jeune artisan jouit dans notre quartier d'une certaine influence ; il est très-actif, très-remuant, très-parleur ; et ayant l'oreille du peuple, ce garçon a donc pu être de quelque utilité à ton père lors de son élection. Mais il serait extravagant de croire que, pour obtenir les voix de ses concitoyens, M. l'avocat Desmarais, l'un des notables du quartier, a eu besoin de la protection d'un artisan serrurier.

– Permets-moi de te faire observer que mon père n'a pas oublié si vite les services rendus... et dimanche dernier, lorsqu'il est venu de Versailles, il a invité M. Jean Lebrenn à dîner avec nous, il l'a constamment appelé « son cher ami, son cher Jean, »

lui parlant sans cesse du prochain triomphe de leur commune opinion... s'informant avec intérêt de sa famille, et lui demandant s'il n'avait pas de nouvelles de son pauvre père... disparu, hélas ! depuis plus de six années ; enfin, ajoutant que, grâce à la marche de la révolution... les privilèges de la naissance seraient bientôt abolis... et que l'égalité, la fraternité, devaient désormais régner parmi les hommes.

Madame Desmarais écoutait ces paroles avec surprise, mais ne concevait réellement pas encore le moindre soupçon au sujet de la secrète pensée de sa fille ; aussi, reprit-elle naïvement :

– Eh bien ! Charlotte, en supposant que l'égalité dût désormais régner parmi les hommes, ce qui me semble, ainsi qu'à mon frère, une énorme absurdité... qu'est-ce que cela prouverait ?

– Cela, maman, prouverait que M. Jean Lebrenn étant l'égal de mon père, des liens d'amitié ont pu exister entre eux.

– J'admets pour un moment cette outrecuidance qui ferait bondir d'indignation ton oncle Hubert... Soit, un garçon serrurier peut s'oublier à ce point de se croire bel et bien l'égal d'un avocat au parlement de Paris, riche de vingt mille livres de rente... Mais de ceci, que conclure ?... Car, en vérité, mon enfant, – ajoute madame Desmarais avec un ébahissement sincère, – je me creuse en vain la tête à deviner où peuvent aboutir tes divagations... j'attends cette confidence dont l'attente me jette dans l'angoisse...

– Cette confidence... je vous la fais, ma mère.

– Comment ?... En me parlant de la prétendue égalité d'un avocat et d'un ouvrier ?

– Oui, maman... j'espérais être comprise de vous... – balbutie la jeune fille confuse, et d'autant plus embarrassée qu'elle

voyait combien sa mère était éloignée de soupçonner la vérité. – Je vous en dis, ce me semble, assez pour...

– Charlotte... te fais-tu un jeu de mes inquiétudes ? – reprend madame Desmarais, avec un accent de tendre reproche. – Non, non, tu m'aimes trop pour cela... et cependant chacune de tes paroles est pour moi une énigme...

– Mon Dieu... maman... Quoi... vous ne devinez pas ?

– Que veux-tu que je devine ?...

Charlotte, de qui les yeux se remplissent de nouveau de larmes, est en proie à une violente lutte intérieure... mais reculant encore devant un aveu auquel, dans sa candeur, elle avait cru préparer madame Desmarais, elle demeure un moment silencieuse, puis, d'une voix timide :

– Maman, permets-moi d'en appeler une dernière fois à tes souvenirs... S'ils ne te mettent pas sur la voie... je te jure de te faire sans détour mes confidences...

Soudain une commotion sourde, prolongée, répétée d'écho en écho, fait bruire et trembler les vitres du salon.

– Quel est ce bruit ?... – s'écrie vivement madame Desmarais, en tressaillant et prêtant l'oreille au dehors, – écoute... Charlotte, écoute...

De nouvelles commotions plus distinctes que la première, se précipitant coup sur coup, ébranlent de nouveau les vitres et jusqu'aux portes du salon. À cet instant, l'une des servantes de madame Desmarais accourt effarée en s'écriant :

– Madame ! ah ! madame... Entendez-vous... c'est le canon !...

– Grand Dieu ! – s'écrie madame Desmarais pâlissant, – et mon mari !

– Rassure-toi, maman... mon père, heureusement, est à Versailles, où il siège à l'Assemblée...

– C'est vrai, chère enfant, j'oubliais cela... Mais si l'on se bat à Paris... hélas !... qui sait ce qui se passe à Versailles !...

Et s'adressant à la servante, tandis qu'aux détonations sourdes et fréquentes de l'artillerie se joignait dans un extrême lointain la vive crépitation de la fusillade, madame Desmarais ajoute :

– Mon Dieu !... mon Dieu !... ces coups de canon répétés... l'on se bat donc avec acharnement dans Paris !

– Je le crois bien, madame... c'est une vraie bataille ! – répond Gertrude tremblante. – Il paraît que les faubourgs attaquent la Bastille... On a vu passer ce matin au point du jour notre voisin M. Lebrenn le serrurier armé d'un sabre et d'un fusil qu'il chargeait en marchant... Il était à la tête d'un rassemblement et criait : « Aux armes, citoyens... Aux armes... À la Bastille... À la Bastille... À bas la cour... À bas les traîtres ! Vive la nation ! »

– Ah ! le malheureux... il est allé se faire tuer !... je ne le reverrai plus !... – s'écrie Charlotte se levant ; et cédant à un mouvement involontaire, elle s'élance vers la porte, et presque délirante elle ajoute : – Jean... je t'en supplie... ne risque pas ta vie... et...

La jeune fille, brisée par l'émotion et par l'épouvante, n'achève pas. Elle pâlit, ses yeux se ferment et elle tombe évanouie entre les bras de sa mère et de la servante.

*

* *

Quelque temps s'est écoulé depuis que Charlotte Desmarais s'est évanouie, effrayée des dangers auxquels s'exposait Jean Lebrenn en courant se joindre aux assaillants de la Bas-

tille. Les détonations de l'artillerie et de la fusillade se sont peu à peu ralenties, puis ont complètement cessé ; un silence profond règne au dehors. Charlotte a repris ses esprits ; elle cache son pâle visage entre ses mains ; elle est assise à côté de sa mère. Celle-ci, grave, sévère, attache sur sa fille un regard profondément attristé, où se lisent la surprise et le reproche. Elle paraît d'abord hésiter à rompre le silence ; enfin, s'adressant à sa fille d'une voix brève et sèche :

– Grâce à Dieu, Charlotte, vous voici revenue de votre évanouissement... Continuons notre entretien... il est devenu pour moi d'une extrême importance...

L'expression sévère des traits de madame Desmarais, la froideur de son accent, frappent Charlotte. Elle tressaille, redresse la tête, laisse voir son visage baigné de larmes et reprend :

– Vous ne me tutoyez plus, ma mère... Auriez-vous à vous plaindre de moi ?

– Avez-vous donc oublié les paroles prononcées par vous... au moment où vous avez perdu connaissance ?

– Mon esprit était tellement troublé... que...

– La cause du trouble de votre esprit... pouvez-vous... oserez-vous me l'avouer ?

– J'étais épouvantée... de la pensée... que... que la guerre civile ensanglantait Paris... et que de nombreuses victimes allaient succomber...

– Ainsi, ma fille, telle était uniquement la cause de votre trouble... de votre évanouissement ?...

– Ma mère...

– Ainsi, la seule appréhension du sort de victimes inconnues de vous... a suffi pour vous bouleverser à ce point... que vous êtes tombée privée de sentiment...

– Ma frayeur était si grande... que...

– Ma fille... ma fille, vous ne me dites pas la vérité... Ne croyez pas m'abuser !

– Eh bien ! oui, ma mère... je vous trompais ! – s'écrie Charlotte, faisant un violent effort sur elle-même. – Le mensonge... la dissimulation, me sont impossibles... Comment, d'ailleurs, vous cacherais-je les craintes que m'inspire le sort de M. Jean Lebrenn ? Sachez donc, ma mère... que je l'aime ! !

– Plus de doute ! – murmure madame Desmarais accablée. – Elle l'avoue ! !

– Oui... je l'aime autant qu'il m'aime... Je lui ai engagé ma foi... j'ai reçu ses serments... je lui ai juré de n'avoir jamais d'autre époux que lui ! !

– Ah ! malheur à nous ! Les prévisions de mon frère se sont réalisées ! Combien il avait raison de reprocher à mon mari la bassesse, le danger de ses relations avec cet artisan ! – s'écrie madame Desmarais douloureusement indignée ; puis s'adressant à Charlotte : – Fille indigne ! oublier ainsi vos devoirs pour un misérable va-nu-pieds ! ! !

– Ma mère ! – répond Charlotte, relevant fièrement le front, – ma honte... mes remords avaient pour cause mon manque de confiance envers vous... mais de l'amour que je ressens pour M. Lebrenn... ni lui ni moi nous n'avons à rougir... Cet amour est noble et pur comme l'homme qui me l'a inspiré... Entendez-vous, ma mère !

Gertrude, la servante, entrant de nouveau précipitamment, s'écrie du seuil de la porte :

– Madame... bonne nouvelle ! ! Voilà monsieur... il vient d'entrer dans la cour.

– Mon mari à Paris !... Quels événements ont donc eu lieu à Versailles... Peut-être l'Assemblée est dissoute... peut-être est-il fugitif, proscrit... Ah ! maudite soit cette élection ! !

Et s'élançant vers la porte, afin d'aller au devant de l'avocat, madame Desmarais s'arrête au seuil, puis s'adressant à Charlotte :

– Jurez-moi sur l'heure d'oublier ce honteux amour, votre père n'en saura rien, je vous le promets !

– Mon père doit tout savoir... je puis ainsi qu'à vous lui avouer, le front haut, mon amour pour M. Lebrenn, – répond résolument Charlotte, au moment où M. Desmarais entre dans le salon.

Ce député du tiers état est arrivé à la maturité de l'âge ; sa figure très-intelligente accuse plus de finesse que de franchise, plus de ruse que de résolution ; ses vêtements en désordre, la poussière dont ils sont couverts, la sueur ruisselante de son visage, témoignent de la précipitation de son retour ; sa pâleur, l'altération de ses traits, l'effroi qu'ils révèlent, trahissent la gravité de ses préoccupations ; mais la sombre expression de sa figure s'éclaircit à la vue de Charlotte et de sa mère. Il les serre toutes deux entre ses bras à plusieurs reprises et s'écrie avec expansion :

– Chère femme... chère fille ! embrassez-moi encore... encore... je n'ai jamais ressenti davantage de quelle consolation peut être en ces temps maudits la douceur des saintes joies du foyer domestique.

Et embrassant de nouveau sa femme et sa fille, l'avocat ajoute :

– Merci, mon Dieu... cela calme... cela fait du bien... cela fait oublier... – Puis, tressaillant et serrant étroitement encore Charlotte et sa mère contre sa poitrine avec un redoublement de tendresse : – Bénie soit votre présence à toutes deux... elle peut pour un moment effacer l'horrible souvenir de la férocité d'un peuple de cannibales ! ! !

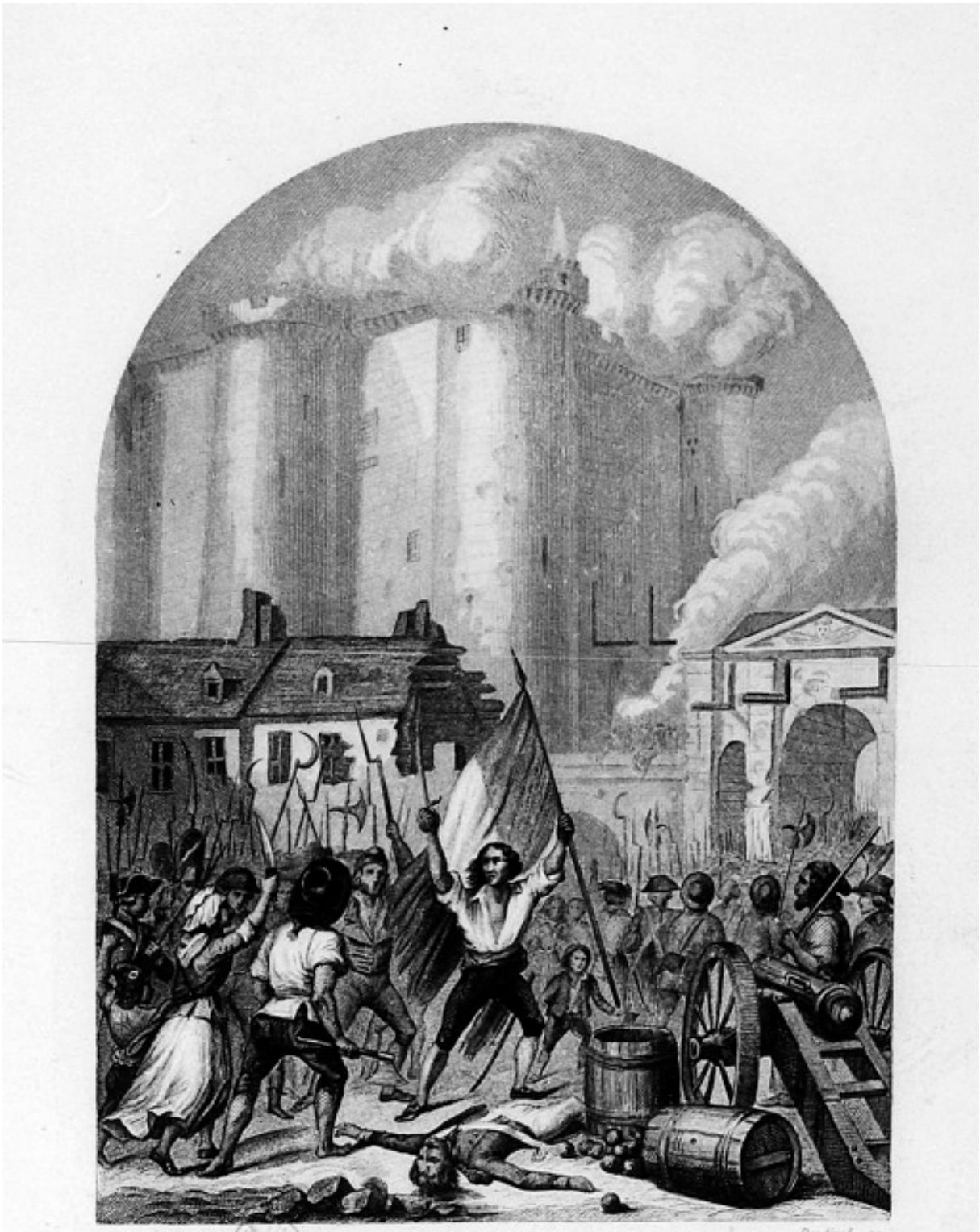

Prise de la Bastille.

M. Desmarais prononçait ces derniers mots, lorsqu'une explosion de chants de triomphe, lointains d'abord, puis de plus en plus rapprochés, éclate au dehors, et bientôt l'on entend ces cris poussés dans la rue par une troupe tumultueuse :

– Victoire ! – La Bastille est au peuple ! – À bas la cour ! – À bas les traîtres ! – À bas le roi ! – Vive la nation ! – Victoire ! – Aux armes !

Puis peu à peu le bruit de ce tumulte s'amoindrit, s'éloigne et un profond silence règne dans le salon.

– Qu'entends-je ! ! la Bastille est prise... mais que de sang a dû couler pendant cette héroïque attaque ? – pensait Charlotte, frémissant et s'efforçant de dominer ses cruelles appréhensions au sujet du sort de Jean Lebrenn ; puis, portant son mouchoir à ses lèvres frissonnantes afin d'étouffer un sanglot : – Mort peut-être... mort sans doute... je connais son courage !...

– Mon ami... quels sont ces cris ? – avait dit madame Desmarais à son mari. – Est-ce croyable ?... la Bastille... cette redoutable forteresse... serait au pouvoir du peuple ?...

– Il n'est que trop vrai ! Ô triomphe exécrable ! ! ce jour néfaste aura vu la première victoire d'une sauvage insurrection contre la royauté, gouvernement légal après tout, et que nous voulons modifier dans notre sens... nous subordonner, mais non point renverser ! C'est notre bouclier contre la populace... elle est maintenant déchaînée... où s'arrêtera-t-elle ?... – répond avec accablement l'avocat Desmarais en se jetant épuisé sur un fauteuil ; puis il ajoute en cachant sa figure entre ses mains : – Ah ! ma femme... ah ! ma fille... si vous saviez de quel affreux spectacle j'ai été témoin... Maudite à jamais soit la prise de la Bastille ! !

Charlotte, bien qu'en proie à de mortelles angoisses au sujet de Jean Lebrenn et d'ailleurs complètement étrangère à la politique, fut pourtant stupéfaite des paroles de son père, déplo-

rant ainsi, lui, l'un des plus fougueux tribuns de l'Assemblée, l'héroïque victoire du peuple insurgé !...

Soudain Gertrude entre dans le salon, criant du seuil de la porte avec allégresse :

– Ah ! monsieur... ah ! madame, encore une bonne nouvelle !

– Quelle bonne nouvelle ? – demande la femme de l'avocat. – Expliquez-vous, Gertrude.

– La mère Lebrenn, notre voisine, vient d'envoyer l'apprenti de son fils nous dire qu'elle avait reçu un billet de M. Jean, écrit par lui après la bataille... Il est l'un des vainqueurs de la Bastille...

– Jean Lebrenn ! – s'écria M. Desmarais en tressaillant et d'un air courroucé, – lui... à cette détestable insurrection il aurait pris part ?

– Et une fameuse part... monsieur, puisqu'il est blessé d'un coup de feu à l'épaule... mais légèrement, selon qu'il l'a écrit à la mère Lebrenn afin de la rassurer, – répond Gertrude. – La digne femme attend son fils d'un moment à l'autre, et elle a envoyé ici l'apprenti afin de calmer l'inquiétude de monsieur et de madame... qui ont tant d'amitié pour ce brave M. Jean... et qui...

– Faites répondre à la mère de M. Jean que je ne prends aucun intérêt aux complices ou aux fauteurs d'horribles massacres ! – répond impétueusement M. Desmarais ; et il ajoute d'un ton impérieux : – Sortez, Gertrude. – Puis, se ravisant et rappelant d'un geste la servante, l'avocat ajoute d'un ton de courroux contenu : – Il est inutile de reporter à la mère de ce Lebrenn des paroles échappées à mon indignation... Vous répondrez à l'apprenti que vous avez fait sa commission... et que... et que... c'est bien !

– À la bonne heure... j'aime mieux cette réponse-là... que l'autre, – dit Gertrude en sortant.

– Quoi !... pas même de la pitié... pour Jean blessé à cette glorieuse attaque ! – pensait Charlotte abasourdie des paroles de son père, qu'elle croyait en communion de principes avec le jeune artisan. – Ah ! du moins soyez béni, mon Dieu... soyez béni... la blessure de Jean est légère ! je n'ai plus à trembler pour ses jours !

– Ah ! si la révolution doit être un jour perdue... ce sont les fous furieux de l'espèce de ce forcené Lebrenn qui la perdront, – reprit M. Desmarais avec amertume. – Les misérables abrutis ! ils ne veulent pas comprendre que l'idéal du gouvernement est une royauté bourgeoise, constitutionnelle... soustraite à l'influence pernicieuse des cours, désarmée de toute force matérielle, et subordonnée à une Assemblée composée de représentants du tiers état... Non, ils ne comprennent pas cela, et dans leur stupidité féroce ils souillent, ils ensanglantent par l'assassinat la plus sainte des causes.

– Mon père... – reprend Charlotte d'une voix ferme et le front empourpré par un généreux ressentiment, – M. Jean Lebrenn... est le plus loyal des hommes... il est incapable de...

– Ah ! ma fille, ainsi que toi j'ai cru à l'honnêteté de cet ouvrier que j'ai daigné combler de bontés... malgré les avertissements, les reproches de ton oncle Hubert... qui voyait peut-être plus juste... et plus loin que moi !... – répond M. Desmarais, ne remarquant pas l'extrême animation de sa fille. – Mais ce Lebrenn a pris une part active à la criminelle insurrection d'aujourd'hui... il est pour moi jugé... lui et ses pareils sont des brigands !...

– Jean Lebrenn ! un brigand ! – s'écrie Charlotte regardant comme une lâcheté de ne pas défendre l'homme qu'elle aimait. – Est-ce vous, mon père... vous... qui... naguère encore...

– Mon ami, – reprend vivement madame Desmarais, interrompant sa fille, afin de retarder une explication dont elle redoutait l'issue, – tu ne nous dis pas à la suite de quelles circonstances tu es venu à Paris au lieu de siéger à l'Assemblée nationale ?

– Hier soir et durant cette nuit, les bruits les plus sinistres circulaient à Versailles... Selon les uns, le parti de la cour avait obtenu du roi la dissolution de l'Assemblée... les principaux membres du côté gauche devaient être arrêtés comme factieux.

– Grand Dieu ! et tu sièges de ce côté, mon ami !... La violence de tes opinions... t'a depuis longtemps signalé aux haines de la cour...

– L'on ne m'eût pas arraché vivant de ma chaise curule... – répond majestueusement d'avocat comme un Romain de la vieille Rome. – Mais le parti de la cour, effrayé par la croissante agitation de Paris, dont elle recevait cette nuit d'heure en heure des nouvelles ; peut-être aussi effrayé par le bruit du canon de la Bastille, que l'on entendait ce matin de Versailles... la cour a sans doute reculé devant un pareil attentat...

– Je respire ! – dit madame Desmarais avec un soupir d'allégement. – Tu n'es ni fugitif ni proscrit... mais d'où vient ta présence à Paris ?

– D'autres bruits plus sérieux que celui des projets liberticides de la cour agitaient Versailles et l'Assemblée au sujet de la fermentation de Paris. L'on voyait, disait-on, des combles du château la lueur des barrières incendiées pendant cette nuit par la populace... Enfin, ce matin, un courrier dépêché par le baron de Bezenval, commandant de Paris, apprit au gouvernement que les gens du faubourg Saint-Antoine et autres faubourgs assiégeaient la Bastille. Cette agression parut à l'immense majorité des représentants aussi coupable qu'insensée ; comment imaginer qu'un peuple demi-nu, en haillons, presque sans

armes, pourrait s'emparer d'une forteresse défendue par une bonne garnison et une nombreuse artillerie ?

– En effet... c'est inconcevable... – reprend madame Desmarais tandis que sa fille prêtait une attention pensive au récit de l'avocat, – cette victoire tient réellement du prodige !...

– Encore quelques prodiges comme celui-là... et le pouvoir royal, notre sauvegarde, est renversé ; nous tombons alors dans une effroyable et sanglante anarchie, – répond l'avocat d'un ton de récrimination amère. – Le peuple, enivré du premier triomphe de sa force brutale, ne s'arrêtera pas là ! il ne se contentera plus de sages réformes consistant à amoindrir et, s'il le faut, à courber la royauté, la noblesse et le clergé devant la souveraineté du tiers état... qui, ainsi que l'a dit justement Sieyès, est *tout* dans la nation, et jusqu'ici n'était *rien* politiquement... Non, le peuple, dans sa sauvage impatience, poussé par ses appétits, par ses grossiers désirs de bien-être... et d'égalité chimérique, se tournera contre la bourgeoisie comme il se sera tourné contre l'aristocratie... et fera de nous ses victimes...

– Grand Dieu... tu tiens à cette heure absolument le même langage que mon frère te tenait il y a quelque temps en te reprochant, mon ami, l'exagération de tes principes. C'est au sujet de ce discord que vos relations se sont, à mon profond chagrin, presque rompues, et...

– Ton frère Hubert est un homme violent qui n'entend absolument rien à la politique... quoique, à un certain point de vue, il paraisse avoir momentanément raison, – répond l'avocat très-embarrassé de l'observation de sa femme, et il ajoute : – Enfin, ce matin, l'Assemblée nationale, désirant être fixée sur les bruits contradictoires relatifs à l'état des choses à Paris, chargea plusieurs de ses membres... je suis de ce nombre... d'aller s'informer *de visu* de la marche des événements, de tâcher d'épargner l'effusion du sang et d'empêcher, si possible, l'attaque de la Bastille, insurrection criminelle, injuste agression contre le pouvoir royal actuel, constitué légalement et reconnu

par l'Assemblée nationale elle-même... Malheureusement, malgré notre hâte à nous rendre à Paris, le peuple à notre arrivée était déjà maître de la Bastille, après plusieurs assauts acharnés, héroïques si l'on veut. Mais le peuple a plus tard souillé, déshonoré sa victoire par le meurtre de de Launay, gouverneur de la Bastille, et de plusieurs officiers. Ces meurtres abominables n'avaient plus même l'excuse de l'ardeur, de l'emportement du combat... il en est ainsi de la scène de cannibales dont j'ai été bientôt témoin.

– Mon Dieu, mon ami... achève... tu m'épouvantes.

– Voyant la Bastille prise, nous nous sommes rendus, mes collègues et moi, à l'Hôtel de Ville... Là, heureusement, le pouvoir, quoique extra-légal, était aux mains d'une commission composée de bourgeois notables, présidée par M. de Flesselles, ancien prévôt des marchands ; sa fortune, son intelligence, son horreur de l'anarchie, le rendaient digne de ces fonctions si difficiles, si périlleuses, hélas ! en ces temps de troubles. Il avait déjà depuis deux jours adroitement déjoué les projets insurrectionnels de la populace en l'abusant par ses promesses à l'endroit des armes qu'elle demandait à grands cris. Il voulait ainsi donner à M. de Bezenval, commandant militaire de Paris, le temps de recevoir des renforts capables d'écraser les rebelles, puisque les gardes-françaises, depuis longtemps démoralisés par les émissaires de la Révolution, fraternisaient avec le peuple... Mais ces meneurs, pénétrant l'habile politique de M. de Flesselles, avaient conduit les insurgés aux Invalides ; là, ils se sont malheureusement emparés de plus de vingt-cinq mille fusils, de plusieurs canons qui ont servi au siège de la Bastille... Enfin nous parvenons, l'un de mes collègues et moi, à nous frayer un passage à travers les flots de populace en armes qui encombraient les abords de l'Hôtel de Ville, et là... bientôt...

– Tu pâlis... mon ami... – dit vivement madame Desmarais, tandis que sa fille, écoutant silencieuse et navrée le récit de

l'avocat, attendait avec angoisse qu'il fût de nouveau question de Jean Lebrenn.

– Oui, je pâlis, – reprend M. Desmarais portant ses deux mains à son front baigné d'une sueur froide, – je frissonne... car je crois voir encore ce malheureux Flesselles, ses vêtements en lambeaux... livide... mais toujours fier et menaçant, quoique accablé de coups, d'outrages, descendre les marches de l'Hôtel de Ville... Enfin... à peine arrivé sur la place... Ah !... ce fut affreux...

– Grand Dieu... Ils l'ont tué...

– Ils l'ont massacré avec furie...

– Assassins ! scélérats !

– J'avais remarqué les plus acharnés des brigands, qui poussaient à cet assassinat : ils étaient deux, une espèce de géant d'une force herculéenne, à face patibulaire, et un homme de petite et frêle stature : son visage d'une pâleur cadavéreuse disparaissait à demi sous une énorme barbe rousse, évidemment postiche comme son épaisse chevelure en désordre surmontée d'un mauvais bonnet de laine rouge ; il était misérablement vêtu... et, le croirais-tu... un enfant de huit à neuf ans accompagnait cet horrible assassin et, comme lui, poussait des cris de mort !

– Bonté divine... en quel temps vivons-nous ! – murmure madame Desmarais frémissant, – tant de férocité chez un enfant...

– Je ne puis te dire l'horreur que m'inspiraient ces cris de meurtre poussés par cette voix enfantine et grêle... Les yeux de ce petit monstre étincelaient d'une cruauté précoce... Du reste, il faut le dire, plusieurs hommes et surtout plusieurs femmes du peuple furent d'abord indignés de la présence et des cris de cet affreux enfant... La populace, jusqu'alors dans l'enivrement de la victoire de la Bastille, enivrement presque toujours généreux, s'était d'abord montrée plus impétueuse que féroce ; elle avait

même applaudi à ceux qui, dans l'espoir de sauver le malheureux Flesselles, demandaient pour lui des juges. – « C'est juste, s'il est traître au peuple, il faut qu'il soit jugé... » – répétait-on dans la foule, mais bientôt les déclamations frénétiques, sanguinaires de l'homme à barbe rousse et du géant, adressées à leur bande, exaspérèrent la furie de ces misérables, et le premier, l'homme à barbe rousse, armé d'un pistolet, tire sur le malheureux Flesselles ; il tombe. La bande féroce s'acharne sur le cadavre, le crible de blessures, et le géant eut l'effroyable courage de couper la tête du prévôt des marchands, de la planter sur le fer d'une pique et de brandir ce hideux trophée aux acclamations sauvages de la multitude et de l'affreux enfant qui trépignait de joie.

– Ah ! je frissonne en songeant à ta présence au milieu de cette horrible populace, – reprend madame Desmarais. – À quel danger tu as échappé...

– Oui, voilà ce que j'ai vu... et malheur... malheur ! d'autres meurtres suivront ce premier meurtre ! le premier sang versé jette le peuple dans une sorte de frénésie... Enfin, épouvanté de ce spectacle, j'ai fui les abords de l'Hôtel de Ville et suis revenu ici chercher auprès de toi, chère femme, et auprès de notre fille, sinon l'oubli, du moins l'apaisement des ressentiments soulevés en moi par cet exécrable assassinat... Et voilà de quels crimes sont fauteurs ou complices les prétendus vainqueurs de la Bastille !... Ils ont, en donnant le signal de l'insurrection, lancé la populace dans tous les effrayants hasards de la révolte armée contre les lois, contre le pouvoir... et voilà pourquoi ce Jean Lebrenn, que je croyais jusqu'ici un honnête homme, n'est plus à mes yeux qu'un brigand et m'inspire une invincible horreur...

– Non, mon père... non... croyez-moi... cette horreur ne sera pas invincible, parce qu'elle est imméritée ! – dit Charlotte d'une voix ferme et résolue. – La réflexion, l'équité, triompheront d'un premier mouvement dont vous regretterez l'injustice !

L’avocat, surpris des paroles et de l’accent résolu de sa fille, interrogea sa femme du regard, semblant lui demander la cause de l’étrange appui prêté par Charlotte à Jean Lebrenn.

– Ma fille... pas un mot de plus à ce sujet ! – dit vivement madame Desmarais, faisant à Charlotte un signe d’intelligence. – Vous comprenez ma pensée... pas un mot de plus...

– Excusez-moi, ma mère, je dois parler... la dissimulation m’est impossible... Il y aurait de ma part lâcheté à me taire...

– Ma chère amie, – dit l’avocat de plus en plus étonné, – que signifient les paroles de notre fille ?

– Je vais, mon père, m’expliquer clairement.

– Charlotte, prenez garde ! – s’écrie madame Desmarais, – craignez le juste courroux de votre père...

– Comment ! – reprend M. Desmarais interdit, jetant tour à tour les yeux sur sa femme et sur sa fille, – quelle serait donc la cause de ma colère contre Charlotte ?

– Vous êtes trop équitable, mon père, pour vous courroucer contre moi sans motif légitime... Aussi je n’ai pas à craindre de vous irriter.

– Explique-toi, de grâce...

– Lorsque tout à l’heure vous êtes entré, je priais maman de rappeler ses souvenirs au sujet de M. Jean Lebrenn.

– Encore ce nom ! – s’écrie l’avocat avec une impatience chagrine, – ce nom qui maintenant m’est odieux !

– Il ne faut pas que ce nom vous soit odieux, mon père...

– Qu’est-ce à dire ?... il ne faut pas ?...

– Accordez-moi, de grâce, quelques moments d’attention...

– Soit... je t'écoute...

– Je ne vous rappellerai pas le jugement si favorable que cent fois je vous ai entendu porter sur M. Lebrenn.

– Cela prouve que j'étais abusé sur son compte, voilà tout.

– Non, mon père, vous ne vous abusiez point... non ! ce jugement alors favorable était mérité... il l'est encore... il le sera toujours !

– En vérité, ma fille... je ne comprends pas votre insistance à ce sujet...

– Permettez-moi d'achever... Je ne vous rappellerai pas non plus les nombreux témoignages de dévouement que vous a donnés M. Lebrenn... notamment lors de votre élection... je veux seulement vous citer un fait... que vous ne pouvez, mon père, avoir oublié... Il y a quelques mois de cela... un soir, nous étions ici, réunis en famille, avec M. Lebrenn, et dans la confiante expansion de votre amitié pour lui... vous lui avez révélé l'infâme outrage dont vous aviez été victime de la part de M. le comte de Plouernel...

– Charlotte... assez... assez ! – s'écrie l'avocat, les sourcils froncés. – Par respect pour moi, vous ne devriez jamais évoquer ce souvenir ! !

– Croyez-le, mon père, il m'en coûte beaucoup de raviver une plaie toujours saignante dans votre cœur... mais rappelez-vous la généreuse colère de M. Lebrenn à cette révélation !... Des larmes roulèrent dans ses yeux... soudain il s'élançait vers la porte du salon, lorsque, suivant ses pas et l'arrêtant, vous lui avez demandé avec inquiétude où il allait... « Je ne suis qu'un artisan indigne, sans doute, de tirer l'épée contre un grand seigneur... » – vous a répondu M. Jean Lebrenn ; – « mais j'ai des bras robustes ; je vais prendre un bâton, et, j'en jure Dieu... je traiterai le comte de Plouernel comme il vous a traité... » – Il fallut, mon père, j'en appelle à votre mémoire, il fallut vos sup-

plications, celles de ma mère, les miennes, pour arracher à M. Lebrenn sa parole d'honneur qu'il n'entreprendrait rien contre M. le comte de Plouernel... Cette promesse reçue, vous avez serré M. Jean dans vos bras, lui disant d'une voix émue... il me semble vous entendre encore : – « Ah ! mon ami... vous seriez mon fils, que vous ne ressentiriez pas plus généreusement l'outrage que j'ai reçu... Cette marque d'attachement, jointe à bien d'autres, établit entre nous tant de liens d'affection, qu'à cette heure je vous regarde comme l'un des membres de ma famille... » – Cela est-il vrai, mon père ?...

– Ensuite ?... qu'est-ce que tout ceci a de commun avec les horribles excès dont ce Lebrenn a été aujourd'hui l'un des instigateurs en poussant le peuple à la révolte ? Ne vous ai-je pas raconté, ma fille... l'exécrable assassinat dont j'ai été témoin ?

– Et de quel droit, mon père, accusez-vous M. Lebrenn d'être complice de ce meurtre ? L'avez-vous vu parmi ces forcenés ?... A-t-il seulement par la pensée trempé dans ce crime ?... Quel mal a-t-il donc fait ? Artisan... il a courageusement affronté, la poitrine nue, les canons de la Bastille ! et il a été glorieusement blessé à cette attaque héroïque ?

– D'où vient donc, s'il vous plaît, ma fille... votre inconcevable opiniâtreté à défendre cet homme... à prendre son parti contre moi ? – Et, s'adressant à sa femme, l'avocat ajoute : – Y comprends-tu quelque chose ?

– Hélas !... je ne comprends que trop, – se dit tout bas madame Desmarais, et elle reprit tout haut : – N'attache pas d'importance aux paroles de Charlotte... ce sont de folles imaginations de jeune fille...

– Il en doit être ainsi... car il est insensé à elle de se permettre de me contredire... au sujet d'actes et d'opinions politiques auxquels elle est étrangère...

– Mon père, malgré ma complète ignorance de la politique, mon instinct me dit qu'en attaquant la Bastille, le peuple a sans doute voulu détruire le repaire où gémissaient tant d'innocentes victimes... et qui sait si, parmi elles, M. Lebrenn n'a pas retrouvé, au fond de quelque cachot, son père disparu depuis plusieurs années...

– Et quand même le hasard aurait amené cette découverte ? – s'écrie l'avocat Desmarais de plus en plus surpris et commençant à grandement s'irriter de la persistance de sa fille à défendre Jean Lebrenn, – ce hasard absoudrait-il les sanglants excès dont la prise de la Bastille a été le signal ? Est-ce que leur responsabilité ne doit pas retomber sur ceux-là qui ont pris part à cette attaque ? sur ce Lebrenn entre autres, évidemment l'un des chefs de l'entreprise... puisqu'il jouit d'une funeste influence sur les gens de sa classe en ce quartier...

– Vous pensiez mieux de cette influence, mon père, lorsqu'elle concourait au succès de votre élection. Le souvenir des services reçus vous pèse-t-il à ce point... que vous cherchiez le prétexte de vous dégager de toute gratitude...

– Mademoiselle !... – reprend avec une sévérité croissante l'avocat après un instant de réflexion, – savez-vous que votre audacieuse persévérance à défendre cet homme pourrait me donner d'étranges soupçons...

– Ah ! Charlotte... que vous avais-je dit ? imprudente enfant ! – reprend madame Desmarais alarmée ; puis, s'adressant à son mari : – Mon ami, je te le répète, il ne faut pas attacher d'importance à quelques paroles échappées à notre fille en un moment de folle exaltation...

– Vous vous trompez, ma mère... j'ai parfaitement conscience de mes paroles... Je ne puis souffrir, je ne souffrirai pas d'entendre calomnier l'homme de cœur et d'honneur à qui je m'enorgueillis d'avoir...

– Malheureuse enfant ! – s'écrie madame Desmarais interrompant virement sa fille, – par pitié pour vous... taisez-vous... oh ! taisez-vous...

– Pourquoi n'avouerais-je pas à mon père... ce que je vous ai avoué à vous, ma mère ?

Et, s'adressant à l'avocat, la jeune fille ajoute d'une voix ferme :

– Apprenez donc, mon père, la vérité... Depuis deux mois, j'ai engagé ma foi à M. Jean Lebrenn ; je lui ai juré de ne jamais avoir d'autre époux que lui... J'affirme ici devant vous, mon père, devant vous, ma mère... que je serai fidèle à ma promesse.

– Grand Dieu... Qu'entends-je ?... – murmure l'avocat frappé de stupeur, – ce misérable ouvrier a osé lever les yeux sur ma fille. Il l'a subornée !

– Vous êtes dans l'erreur, mon père... votre fille n'est pas de celles-là que l'on suborne... – répond fièrement Charlotte. – Ce *misérable* ouvrier en présence de qui vous vous êtes cent fois élevé contre les privilèges de la naissance, contre les odieuses distinctions qui séparent les diverses classes de la société... ce *misérable* ouvrier que vous traitiez en ami, en égal, lorsque son appui vous était nécessaire... ce *misérable* ouvrier a cru, ainsi que moi, à la sincérité de vos opinions, mon père ; il a vu en moi son égale... et son amour a été aussi pur, aussi respectueux que profond... et dévoué...

– Vous êtes une effrontée ! – s'écrie l'avocat pâle et emporté par une douloureuse indignation. – Sortez de ma présence, vous déshonorez mon nom ! !

– Je crois au contraire honorer votre nom, mon père, en pratiquant ces généreux principes d'égalité, de fraternité, que tant de fois je vous ai entendu professer...

– Taisez-vous ! taisez-vous ! fille désordonnée qui ne rougissez pas de donner votre foi à un garçon serrurier ! ! Ah ! que n'ai-je écouté les sages remontrances de mon beau-frère ! ! Il me prédisait le danger de recevoir chez moi, familièrement, un homme du peuple...

– Mon ami, écoute, entends-tu ce tumulte... des voix nombreuses acclament ton nom avec enthousiasme... entends-tu !...

En effet, ces cris : – *Vive le citoyen Desmarais* ! – *Vive l'ami du peuple* ! – *Vive son digne représentant* ! – cris poussés avec une énergie et un enthousiasme croissant, arrivèrent du dehors aux oreilles de l'avocat. Ces témoignages de la confiance et de l'affection populaires adressés à M. Desmarais offraient une si frappante contradiction avec ces paroles qu'il venait d'adresser à Charlotte : – « *Fille désordonnée qui ne rougissez pas de donner votre foi à un garçon serrurier, à un homme du peuple* ! *!* » – que l'avocat, sa femme, sa fille, sous l'impression de ce contraste saisissant, gardèrent pendant un moment le silence.

Ce silence, Charlotte le rompit la première en disant avec un accent d'amertume :

– Vous entendez, mon père ? ces braves gens, crédules, ingénus comme l'honnêteté, ont, ainsi que je l'avais... créance dans vos protestations cordiales, égalitaires... tant de fois répétées...

Une nouvelle explosion de cris : – *Vive le citoyen Desmarais* ! *Vive l'ami du peuple* ! – vint épargner à l'avocat écrasé sous les paroles de sa fille l'embarras de lui répondre, et, presque au même instant, Gertrude accourut essoufflée dans le salon en disant :

– Monsieur... monsieur...

– Qu'est-ce ? – répondit le représentant du tiers état avec une impatience chagrine ; – que voulez-vous encore ?

– Une troupe de vainqueurs de la Bastille, M. Lebrenn en tête, passait dans la rue avec des canons... ils ont crié en face de la maison : *Vive le citoyen Desmarais* ! sans savoir que monsieur était revenu de Versailles... Nous étions sur le seuil de la porte avec Germain... Il a dit à ces braves gens que monsieur était ici !

– L'imbécile ! – s'écrie l'avocat frappant du pied avec colère ; – qu'avait-il besoin de parler ? De quoi se mêle-t-il ?

– Dame !... il n'a pas cru mal faire ce pauvre Germain, voyant combien ces bonnes gens aimaient, admiraient monsieur. Il n'a pas résisté au plaisir de leur apprendre que monsieur était ici... Maintenant, ils sont arrêtés devant la maison, et ils demandent que monsieur paraisse au balcon pour leur dire quelques mots...

– Mort de ma vie ! c'en est trop ! – reprend l'avocat au moment où ces cris retentissent au dehors : – *Vive le citoyen Desmarais* ! – *Vive l'ami du peuple* ! – *Qu'il paraisse* ! – *Qu'il paraisse... Vive la nation ! ! !*

– Mon ami, il n'y a pas à hésiter... il y aurait pour toi le plus grand danger à refuser de paraître et d'adresser quelques mots à ces forcenés... C'est désolant, mais il faut faire contre fortune bon cœur, – dit madame Desmarais alarmée ; puis, s'adressant à Gertrude : – Vite, vite, ouvrez la fenêtre du balcon.

La servante s'empresse d'exécuter cet ordre, et tel est le spectacle que présente en cet endroit là rue Saint-Honoré. Aussi loin que le regard peut s'étendre, cette rue est encombrée de foule ; les habitants des maisons voisines, attirés par le bruit, occupent toutes les fenêtres ; la colonne des vainqueurs de la Bastille stationne en face et aux abords de la demeure de l'avocat Desmarais ; cette colonne se compose en majorité d'hommes du peuple, vêtus de leurs habits de travail ; les uns portent des fusils, des piques, des sabres ; beaucoup d'entre eux sont seulement armés des outils de leur profession : les forge-

rons, de leurs pesants marteaux de forge ; les charpentiers, de leur cognée ; ceux qui, pendant la bataille, se sont servis du fusil ou du pistolet, ont encore les mains et les lèvres noircies par la poudre des cartouches ; un grand nombre, dont les blessures sont légères, n'ont pas abandonné la colonne ; çà et là des gardes françaises, l'uniforme débraillé par le combat et ayant à leur tête l'intrépide *Élie*, ancien officier au régiment de la Reine, marchent au milieu des artisans ; d'autres soldats appartenant à la compagnie de grenadiers de *Ruffeville*, aux fusiliers de *Lubersac*, et conduits par leurs braves sergents *Warnier* et *Labarthe*, sont confondus parmi des volontaires des *Tuileries*, *de la Basoche*, *du Commerce*, jeunes gens appartenant à la bourgeoisie, et tous, bourgeois, artisans, soldats, acclament la victoire populaire aux cris mille fois répétés de : – Vive la nation ! – Des femmes, des enfants, emblème touchant et sacré de la famille, mêlés aux redoutables nécessités de la guerre civile, agitent des rameaux verts coupés aux arbres des boulevards ; toutes les figures rayonnent de cette joie sublime, sainte, trois fois sainte, qui, lors des événements décisifs de la vie d'un peuple, exaltent jusqu'à leur dernière puissance ses vertus natives, ses instincts généreux, le rendent capable de prodiges de désintéressement, d'héroïsme... Ah ! fils de Joël, ceux-là sont des calomniateurs infâmes qui accusent l'effervescence révolutionnaire de pousser au meurtre, au pillage ! Combien de fois à travers les âges l'avez-vous vu, le peuple insurgé ! Dites ?... quand a-t-il souillé sa victoire par le vol, par l'assassinat ? Hélas ! la chaleur, l'exaspération du combat, la soif de représailles plus légitimes encore que terribles, ont fait des victimes ; mais après la lutte, l'humanité n'a-t-elle pas presque toujours repris son empire ? Sans doute encore la fureur aveugle des opprimés s'est souvent acharnée aux objets extérieurs, symboles d'oppression séculaire : les églises, les palais seront ravagés ; les splendides ornements seront mis en poussière ou en flammes ; mais jamais, non, jamais ! ces héroïques révoltés, à peine vêtus de haillons, incertains du pain du lendemain, n'ont songé à s'approprier une parcelle de ces richesses jetées par eux au

vent ! Ils font sur l'heure et inexorablement justice des pillards... et il s'en trouve parfois, car la tempête qui soulève le flot populaire dans ses dernières profondeurs fait aussi surgir son écume ! !

Tel est donc l'aspect des vainqueurs de la Bastille. Au centre de leur colonne et arrêtés devant la demeure de l'avocat Desmarais se trouvent deux canons d'artillerie légère pris dans les cours de la forteresse et jusqu'alors traînés par de robustes artisans ; sur le caisson de l'un de ces canons, debout, appuyée fièrement sur la hampe d'une pique à banderole tricolore, se tient une femme de haute stature ; un mouchoir rouge ceint à demi sa noire et épaisse chevelure dont les longues tresses, en partie dénouées, flottent sur ses épaules... une robe d'indienne de couleur sombre laisse nus ses bras robustes. Elle tient sa pique d'une main, et de l'autre une chaîne de fer brisée. Cette femme du peuple, d'une mâle beauté, semble être le génie, de la liberté... c'est *Victoria Lebrenn* !

Derrière les canons, stationne une charrette attelée d'un cheval, ornée de branchages et entourée d'hommes portant, au bout de longues perches ou de piques, de lourdes chaînes rouillées, des carcans de force, des baillons, des brodequins de fer, des corselets de fer, des tenailles, et autres horribles instruments de torture d'une forme étrange, découverts, dans les souterrains de la Bastille ; ce sont encore des registres d'écrou que des gens du peuple portent transpercés au bout de leur baïonnette : effroyables, et pour ainsi dire vivants, symboles de ce royal et despotique arbitraire, auquel la prise de la Bastille vient de porter un coup mortel ! Dans la charrette se tiennent trois des captifs délivrés par la victoire populaire. Leur maigreur cadavéreuse, leur chevelure, leur barbe, d'une, longueur démesurée, donnent à leurs traits un aspect lamentable. L'un d'eux est le premier dénonciateur du *Pacte de famine*, l'avocat LEPRÉVÔT DE BEAUMONT, emprisonné depuis quinze ans. Un autre, brisé par les souffrances d'une longue captivité, a l'esprit presque égaré. Il semble avoir à peine conscience de ce

qui se passe autour de lui ; seulement, par un mouvement instinctif, il lève de temps à autre vers le ciel ses mains et sa figure vénérable baignée de larmes ; c'est le *comte de* SOLAGE, emprisonné par lettre de cachet sous le règne de Louis XV. Enfin, le dernier des trois prisonniers semble centenaire, tant il est cassé, voûté, perclus ; ses cheveux sont blancs comme sa longue barbe. Il lève aussi de temps à autre vers le ciel son œil éteint et sans regard... Ce malheureux est devenu aveugle dans son cachot, c'est un ouvrier imprimeur, le père de Jean Lebrenn... Il s'appuie sur le bras de son fils, blessé à l'épaule et qui, en ce moment monté sur la charrette, vient de nouveau d'embrasser le vieillard aux acclamations de la foule...

Tel est le tableau d'une grandeur imposante offert à la vue de l'avocat Desmarais lorsque, appelé à grands cris par les vainqueurs de la Bastille, il s'avance au balcon de sa demeure ayant à ses côtés sa femme qui, cachant ses répugnances, sa frayeur, sous le plus affable sourire, salue de son mieux la foule. De l'autre côté de l'avocat se tient sa fille pâle et mélancolique. Son premier regard a cherché avidement et rencontré le regard de Jean Lebrenn sur le bras de qui s'appuie en ce moment le vieil aveugle. Les pressentiments de Charlotte ne l'ont pas trompée... Elle devine, grâce à l'intuition du cœur, que ce vieillard arraché aux cachots de la Bastille est le père de Jean Lebrenn. La présence de l'avocat Desmarais et de sa famille au balcon de son logis a été saluée par une nouvelle explosion d'acclamations enthousiastes, poussées par le peuple ; touchante et naïve confiance ! ingénue et sainte gratitude, dont les hommes incultes et pauvres témoignent toujours, dans la sincérité de leur âme honnête et dans l'expression de leur reconnaissance passionnée, pour ceux-là qu'ils croient généreusement dévoués à leur cause ! gratitude d'autant plus profonde, d'autant plus noblement sentie chez le peuple, que ses défenseurs doivent aux hasards de la naissance les lumières, les richesses qu'ils mettent vaillamment au service de leurs frères déshérités !

L'avocat Desmarais, naguère si rogue, si courroucé contre les sauvages excès de la populace, ressentiments augmentés par la découverte du dégradant amour de sa fille, assez oublieuse de sa naissance pour avoir eu la bassesse d'engager sa foi à un homme du peuple, l'avocat Desmarais a cédé aux nécessités politiques de sa position ; il fait, ainsi que le disait sa femme, « contre fortune bon cœur ; » il espère conserver le bénéfice de sa popularité, ou échapper du moins aux hontes, peut-être même aux châtiments de son indigne hypocrisie et de sa secrète trahison ; il semble transfiguré ; souriant, avenant, empressé, il commence d'abord en bon prince par saluer du sourire, du regard et du geste le populaire assemblé sous ses fenêtres, il s'incline ensuite humblement lors du redoublement de ces cris de : *Vivent les bons patriotes* ! – *Vive le citoyen Desmarais* ! – *Vive l'ami du peuple* ! – *Vive la nation* ! – et place sa main sur son cœur afin d'exprimer par cette touchante pantomime l'émotion, la reconnaissance dont il se sentait pénétré en présence d'un accueil si flatteur !

Soudain un grand silence se fait parmi les vainqueurs de la Bastille. Les compagnons de Jean Lebrenn, sachant les liens d'amitié qui unissent l'avocat au jeune artisan, ont engagé celui-ci à être leur interprète. Il s'avance au bord de la charrette où il se tient debout à côté de son père et d'une voix émue, mais vibrante et sonore, il s'adresse ainsi au père de Charlotte, penché au balcon de sa maison :

– Citoyen Desmarais, hardi défenseur des droits du peuple ! honneur et merci à vous, notre mandataire à l'Assemblée nationale ! vos votes, vos actes, vos discours patriotiques ont tenu, ont dépassé vos promesses ! Honneur et merci à l'ami du peuple !

– Oui ! oui... honneur à vous ! – acclame avec effusion le populaire, – Vive le citoyen Desmarais ! Merci et honneur à l'ami du peuple !

Jean Lebrenn réclame d'un geste le silence, et continue de la sorte :

– Nous venons de prendre la Bastille... nous devons vous dire... à vous, notre ami... pourquoi nous avons pris la Bastille ! Vous et nous, nous sommes solidaires ; vous nous devez compte de vos actes, nous vous devons compte des nôtres. Sachez donc pourquoi nous avons pris la Bastille... Depuis plusieurs jours, des bruits sinistres circulaient dans Paris ! on redoutait une nouvelle trahison de la cour... Cette trahison existe... cette trahison est prouvée... L'arrivée de nouveaux régiments étrangers concentrés aux environs de Versailles... le renvoi de Necker, bon serviteur de la nation... un ministère choisi parmi les ennemis déclarés de la révolution... voilà les actes de la cour ! Elle ne veut pas de la révolution ! Eh bien, nous... il faut parler net... ce que nous voulons, ce que nous faisons, ce que nous accomplirons, et par nos vrais représentants, et par nous-mêmes, s'il le faut, au prix de notre sang, de notre vie : C'EST LA RÉVOLUTION !

– Oui ! oui ! – s'écrient mille voix, – il faut une révolution ! Le peuple souverain doit commander par la voix de ses représentants. – À bas la royauté si elle résiste aux volontés du peuple, – Vive la nation ! Vive la révolution !

L'avocat Desmarais témoigne par un geste expressif qu'il est en parfaite communion de vœux avec ses rudes amis les révolutionnaires. Le silence se rétablit. Jean Lebrenn continue.

– Oui, nous voulons la révolution... Pourquoi la voulons-nous ? Parce que seule la révolution peut abattre le parti de la cour, l'implacable ennemie de l'affranchissement du peuple et de la bourgeoisie ! Sinon, pourquoi la cour rassemblerait-elle des troupes à Versailles ? Pourquoi donnerait-on leur commandement au maréchal de Broglie, ce traître, qui a dit hautement : – « À la tête de cinquante mille hommes, je mettrai à la raison les factieux de l'Assemblée nationale ?... » – Est-ce qu'il y a trois jours on ne placardait pas dans Paris de par le roi et sous me-

nace : Défense aux citoyens de sortir de chez eux ? Est-ce qu'on n'annonçait pas la venue de troupes considérables pour tenir en bride la capitale ?... Et à Versailles, vous le savez mieux que nous, citoyen Desmarais, les gardes du corps, les officiers suisses, ceux des autres régiments étrangers, insultent chaque jour la révolution commencée au *Jeu de Paume*, et provoquent nos représentants inviolables ! Est-ce que depuis deux jours on ne renforçait pas nuitamment la garnison de la Bastille ? Est-ce qu'on ne tournait pas ses canons contre les faubourgs ? Est-ce que depuis trois jours surtout la trahison n'était pas dans l'air que nous respirons ? Aussi le peuple a-t-il été saisi de cette fièvre d'insurrection qu'il ressent toujours à l'approche des grands dangers. Est-ce qu'enfin... et ceci, je le jure sur mon âme ! – ajoute Jean Lebrenn, jetant un regard d'intelligence à Victoria pâle, grave, toujours debout sur son canon et immobile comme une statue, – est-ce qu'enfin hier, dans un conciliabule nocturne, le parti de la cour n'avait pas résolu d'agir aujourd'hui même ? Oui, aujourd'hui, l'Assemblée nationale devait être dissoute par la force ! Les représentants de la gauche auraient été les uns prisonniers, les autres proscrits, les autres fusillés ! Le maréchal de Broglie marchait ensuite sur Paris à la tête d'une armée... Si Paris résistait, il était mis à feu et à sang ! Je le jure sur mon âme : tel était le projet de la cour.

Une explosion de clameurs de courroux et d'indignation poussée par la foule couvre pendant un moment la voix de Jean Lebrenn. Il reprend :

– En présence de ce danger de vie ou de mort pour la révolution qu'il veut accomplir... qu'il accomplira... que devait faire le peuple de Paris ?... Il devait faire ce qu'il a fait ! Guidé par le divin instinct du salut public, il a couru aux armes ! La cour allait de nouveau sortir de la légalité... il en est cette fois sorti avant elle ! il a prévenu la trahison... Il a frappé pour n'être pas frappé... Il a, par un coup hardi, par une victoire éclatante, par un audacieux défi... prouvé à ses ennemis qu'il les bravait, eux, leurs soldats, leurs canons, leur forteresse... Oui, il leur a prouvé

que s'ils recouraient à la trahison appuyée par la force, la trahison serait déjouée, la force écrasée par l'énergie populaire... Et voilà pourquoi, citoyen Desmarais, nous avons pris la Bastille...

– Vive la nation ! – À bas ses ennemis ! – Vive l'Assemblée nationale ! – crie la foule de sa voix tonnante, interrompant Jean Lebrenn ; puis il poursuit ainsi :

– Un mot encore, citoyen Desmarais, sur la signification de la prise de la Bastille... Cela signifie que le peuple... le vrai peuple intrépide pendant la lutte... est clément après la bataille ; les soldats, les officiers, le gouverneur de la forteresse, trouvés vivants, ont été épargnés... et sont sortis sains et saufs protégés par le brave *Hulin* et d'autres patriotes... Ah ! je sais... et je m'en indigne, on dit que *de Launay* et plusieurs officiers, respectés par nous les vainqueurs, ont été massacrés durant le trajet de la Bastille à l'Hôtel de Ville, par de lâches assassins qui s'étaient cachés pendant le combat... Le peuple, le vrai peuple répudie ces meurtres...

– Oui, oui... crient mille voix énergiques, – à bas les lâches ! À bas les assassins !

– Ah ! la victoire de la Bastille est pure de toute souillure, voilà pourquoi sa signification est si haute et si puissante, citoyen Desmarais ! – s'écrie Jean Lebrenn, – cette signification la voici : Il faut que la révolution entreprise au nom des droits sacrés de l'humanité s'accomplisse ! il faut qu'elle soit glorieuse, féconde et respectée en vous, représentants de la nation ! La prise de la Bastille signifie encore que le peuple a compris qu'il n'est pas de liberté possible, tant qu'une forteresse, symbole du pouvoir militaire et despotique, menace de ses canons la citée désarmée ! cette grande journée du *14 juillet* signifie enfin que dans sa compassion de toutes les victimes de la tyrannie, le peuple a fait acte de fraternité en ne laissant pas pierre sur pierre d'une prison d'État, surtout destinée à la noblesse ou à la bourgeoisie ! Ô sublime désintéressement ! Ce n'était pas nous, nous le savions bien, que l'on emprisonnait à la Bastille. L'on

nous jetait à Bicêtre !... nous autres !... Quels ont été jadis et de nos jours les martyrs plongés dans ces affreux cachots ? les *Nemours*, les *Biron*, les *Bassompierre*, les *Lally-Tollendal*, les *Rohan* !... des princes... des grands seigneurs ! ! ! Quels sont donc les prisonniers délivrés par nous aujourd'hui ? sauf mon père que voilà... citoyen Desmarais... mon père devenu perclus, aveugle dans son cachot, – ajoute Jean Lebrenn, le regard noyé de larmes en serrant de nouveau son père dans ses bras aux acclamations de la foule attendrie ; – oui, ces prisonniers délivrés par le peuple... à qui appartiennent-ils ? À la noblesse... comme le *comte de Solage* que voici... – Et Jean Lebrenn désigne le comte, de qui la raison est à demi égarée. – Ces prisonniers appartenaient encore à la haute bourgeoisie... comme *Leprévôt de Beaumont* que voilà ! Depuis quinze ans, il expiait au fond d'un cachot sa courageuse révélation du *Pacte de famine*, l'un des plus horribles forfaits du règne de Louis XV ! Et maintenant, citoyen Desmarais, retournez à Versailles, allez dire à nos commettants qu'ils peuvent compter sur nous comme nous comptons sur eux ! Cette journée prouve que nous saurons défendre nos représentants par les armes, s'il le faut ! Qu'ils marchent donc hardiment dans la voie de la révolution, désormais inaugurée par la prise de la Bastille ! !

Ces simples paroles, chaleureusement accentuées par Jean Lebrenn, sont couvertes d'applaudissements et de cris de : – Vive la nation ! – À bas la cour ! – Vive la révolution ! – Vive Desmarais, l'ami du peuple !

L'avocat fait signe qu'il désire répondre. Le tumulte s'apaise, le représentant du tiers état s'exprime ainsi :

– Citoyens ! mes amis, mes frères ! mon cœur déborde des plus généreuses émotions ! ! les termes me manquent pour vous exprimer l'admiration que m'inspire votre héroïque victoire, elle vient de renverser l'un des plus formidables remparts du despotisme !... Oui, citoyens, nous, vos humbles commettants, nous, les respectueux serviteurs du peuple, nous comprendrons

l'admirable signification de la prise de la Bastille... Oui, nous le savons, nous serons toujours soutenus par les bras énergiques du peuple souverain... Ah ! je le jure à la face du ciel, témoin de votre victoire, nous serions morts comme de vieux Romains sur nos chaises curules... plutôt que de trahir votre confiance ! En voulez-vous la preuve, citoyens, car il ne s'agit pas ici de vaines paroles, mais d'actes ? cette preuve de la ferme attitude de l'Assemblée nationale envers la cour la voici :

– Écoutons... écoutons...

– Le 12 juillet... avant-hier, – reprend l'avocat Desmarais, – ne pouvant plus douter des noirs complots de la cour, l'Assemblée, calme, auguste, comme l'antique sénat romain en présence des ennemis de la chose publique, a pris l'arrêté suivant dont je me rappelle d'autant mieux les termes que j'ai concouru à sa rédaction.

– Vive le citoyen Desmarais ! – Vive l'ami du peuple ! – Écoutons... écoutons !

– Voici l'arrêté de l'Assemblée, citoyens ; vous reconnaîtrez que par son courage, par sa haine des tyrans, elle a bien mérité de la patrie ! – reprend l'avocat, et de mémoire il récita la déclaration suivante : – « L'Assemblée, interprète du sentiment national, déclare que Necker et les autres ministres qui viennent d'être éloignés emportent avec eux l'estime et les regrets de la nation ; – déclare qu'effrayée de la réponse peu satisfaisante du roi au sujet de l'éloignement des troupes, elle ne cessera d'insister sur leur renvoi et sur l'établissement de gardes bourgeoises. »

– Pourquoi de gardes bourgeoises, puisque le peuple est en armes... pour défendre la révolution ? – demande un prolétaire, de qui le bon sens pénétrait la défiance du tiers état. – Est-ce qu'on a peur de nous ?

– Avoir peur de vous... se défier de vous, citoyens, mes frères ! – s'écrie l'avocat Desmarais, interloqué de l'objection, mais dissimulant son embarras, – pouvez-vous concevoir un pareil soupçon ? Est-ce que cette appellation de *garde bourgeoise* peut et doit exciter votre ombrage ? Est-ce qu'il existe maintenant une distinction entre le peuple et la bourgeoisie ? Non, non, qui dit peuple dit bourgeois, et qui dit bourgeois dit peuple... il n'y a plus qu'un tout... la nation ! !

– Vive la nation ! – Vive Desmarais ! – Écoutons... écoutons.

– Citoyens, j'achève de vous faire connaître notre arrêté, – reprend l'avocat, et il poursuit ainsi : – « L'Assemblée déclare de nouveau qu'il ne peut exister d'intermédiaires entre elle et le roi, – que les agents civils et militaires de l'autorité royale sont responsables de toute entreprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de l'Assemblée. – L'Assemblée déclarait enfin que les ministres et les conseils actuels de Sa Majesté, *de quelque rang de l'État* qu'ils pussent être... (remarquez bien ceci... citoyens... ce passage s'adressait aux princes de la famille royale connus comme contre-révolutionnaires) sont *personnellement* responsables des malheurs présents et de ceux qui peuvent suivre. » – En d'autres termes, citoyens, si les altesses royales, sérénissimes et autres sont convaincues de complots contre la nation... meurent les conspirateurs ! ! Telle a été la courageuse déclaration de l'Assemblée : je vous le demande, citoyens, oui ou non, avons-nous agi en bons patriotes ?

– Oui, oui ! – Bravo ! – Vive Desmarais ! – Vive l'Assemblée ! – Vive la nation !

– Ces témoignages, ces promesses de votre héroïque appui, citoyens, doubleront nos forces... Oui ! – reprend M. Desmarais, – oui, nous l'accomplirons envers et contre tous, cette immortelle révolution qui va changer la face de l'ancien monde... et s'il faut de nouveau courir aux armes... citoyens ! des premiers,

nous marcherons à votre tête contre les sbires de la tyrannie ! !...

– Vive Desmarais ! – Vive le courageux défenseur du peuple !

– Ai-je besoin d'ajouter, citoyens, que rien ne pouvait être plus doux, plus cher à mon cœur que de répondre à l'interprète des sentiments de fraternelle affection dont vous m'honorez ?... J'ai nommé l'un des héros de cette victorieuse journée... le brave citoyen Jean Lebrenn ! mon jeune, mon digne ami ! le fils de l'une des victimes arrachées à ces effroyables sépulcres... où elles étaient ensevelies vivantes... Oh ! noble vieillard ! – ajoute d'une voix profondément émue M. Desmarais, désignant au loin du geste le père de Jean Lebrenn, – hélas !... devenu aveugle dans les cachots de l'arbitraire, vous ne pourrez plus contempler les traits chéris de votre enfant... mais du moins... oh ! du moins vous pouvez entendre ma voix... et cette voix vous dira : Courage, glorifiez-vous dans votre fils ! que la conscience de ses mâles vertus civiques, de la noblesse de son caractère, de l'élévation de ses sentiments, de l'excellence de son cœur... soit la douce consolation de votre auguste infortune... Ah ! pour la première fois, vous me faites connaître l'envie... car jamais... entendez-vous bien... jamais père n'a dû être plus orgueilleux que vous ne devez l'être de posséder un tel fils... et je vous l'envie ! le ciel vous le réservait pour l'oubli de vos malheurs ! ! Pieuse récompense de l'affection filiale de ce généreux jeune homme !

Cette allocution, prononcée par l'avocat Desmarais avec l'apparence d'un attendrissement irrésistible, émeut profondément le populaire, si impressionnable au sentiment familial ; des larmes coulent de tous les yeux. Le père de Jean Lebrenn le serre dans ses bras avec effusion, et Charlotte, ne retenant pas les pleurs de joie dont son beau visage est inondé, se dit en levant vers le ciel un regard de reconnaissance ineffable :

– Soyez béni, mon Dieu !... mon père... a reconnu l'injustice de ses préventions contre Jean ! Il envie un pareil fils... n'est-ce pas consentir d'avance à notre mariage ?...

L'émotion produite par cette scène touchante s'étant apaisée, l'avocat Desmarais reprend, en répondant par de nouveaux gestes de gratitude cordiale aux transports dont il est l'objet :

– Adieu et à revoir, citoyens ! mes amis... mes frères... je retourne à Versailles... L'Assemblée nationale nous avait chargés, trois de mes collègues et moi, de venir nous informer par nous-mêmes de l'état des choses à Paris... Savez-vous, citoyens, en quels termes je rendrai compte de ma mission à l'Assemblée ? Je dirai comme César : *Je suis venu... j'ai vu... j'ai vaincu* !... Oui ! car je suis du peuple, et le peuple a vaincu !

– Bravo ! – Vive la nation ! – Vive Desmarais !

– Encore un adieu du cœur et des lèvres... citoyens, mes amis... mes héroïques amis... le char de la révolution est lancé ! Malheur aux insensés qui s'opposeraient à sa marche triomphante... ils seraient broyés sous ses roues... Mais, non ! ayons foi dans l'avenir ! La prise de la Bastille, victoire sublime dont les glorieuses conséquences sont incalculables, la prise de la Bastille frappera nos ennemis d'une terreur salutaire... et bientôt, au milieu des bénédictions universelles, à la face du monde saisi d'admiration, la révolution française affirmera son principe immortel formulé par ces mots divins : – *Liberté,* – *fraternité,* – *égalité* !

Il est impossible d'exprimer l'enthousiasme provoqué dans le peuple par les dernières paroles de l'avocat. Son nom est de nouveau couvert d'acclamations frénétiques ; il semble demander grâce... ne pouvoir résister à tant d'émotions, et après un dernier geste de salut adressé à la foule, il quitte le balcon semblant presque défaillir et s'appuyant sur les bras de sa femme et de sa fille...

Peu d'instants après que l'avocat Desmarais eut quitté le balcon de sa maison, la colonne des vainqueurs de la Bastille se remit en marche, s'éloigna, et presque aussitôt déboucha tumultueusement dans la rue Saint-Honoré une bande nombreuse d'hommes dont l'aspect contrastait d'une manière saisissante avec celui des gens du peuple récemment harangués par M. Desmarais. Quelle que fût la pauvreté des vêtements du plus grand nombre de ceux-ci, cette pauvreté ne présentait rien de sordide... elle était honnête comme leur laborieuse et rude existence... comme leur physionomie mâle et ouverte, où se lisait en ce moment surtout l'exaltation des sentiments les plus généreux... Mais quelle différence frappante offrait l'aspect physique et moral de la bande qui venait de faire irruption dans la rue Saint-Honoré ! les uns étaient à peine couverts de sales guenilles, les autres assez bien vêtus ; mais presque tous portaient sur leur ignoble face le stigmate indélébile du vice ou du crime : bande immonde, écume des grandes cités, gens sans aveu, artisans fainéants et débauchés, bourgeois ruinés par l'inconduite, devenus filous, escrocs, souteneurs de tripots et de mauvais lieux, voleurs, repris de justice, assassins ; tourbe hideuse, capable de tous les excès, de tous les forfaits, et que les éternels ennemis du peuple affectent méchamment de confondre avec lui, quoiqu'elle en diffère autant que le chacal diffère du lion ; cette tourbe, aussi lâche que féroce, se tapit dans ses repaires ténébreux, pendant que le vrai populaire se bat intrépidement au grand jour, la poitrine-nue ; mais, la bataille finie, l'horrible tourbe sort de ses antres, et si le peuple, emportant d'assaut le palais des rois au péril de sa vie, saccage parfois, dans l'aveugle ivresse de la victoire, saccage avec furie ces lieux splendides où tout, à chaque pas, lui rappelle la tyrannie... s'il met en poudre ces magnificences payées de ses sueurs, sanglant outrage à sa laborieuse pauvreté... il s'éloigne ensuite les mains vides de butin et noires de poudre ! ! Alors arrive la bande immonde : elle ne ravage pas, elle pille, elle emporte ; elle n'a pas combattu, elle égorge les défenseurs du palais qui, blessés, survivent à la lutte. Mais malheur aux pillards, malheur aux égorgeurs, s'ils sont

surpris par un retour des loyaux vainqueurs... pillards et égorgeurs sont inexorablement pendus ou fusillés sur place... Tourbe exécrable que nos éternels ennemis soudoient et poussent facilement à ces effroyables saturnales, dont l'honnête et vaillant populaire est souvent rendu solidaire et responsable...

Hélas ! fils de Joël... cette tourbe infâme, déchaînée par les contre-révolutionnaires, vous la verrez souiller, ensanglanter notre cause... la plus noble, la plus sainte des causes ! Mais, du moins, cette cause ne sera pas perdue... elle résistera... elle a résisté aux horribles machinations de nos ennemis !

À la tête de ces bandits, qui, suivant à peu de distance l'arrière-garde des vainqueurs de la Bastille, semblaient se confondre avec eux, à la tête de ces bandits marchait un homme d'une figure patibulaire, d'une taille gigantesque, d'une carrure herculéenne et assez bien vêtu. Ancien sergent racoleur, puis souteneur de brelans, puis enfin *suisse* dans la paroisse de Saint-Médard, et chassé de cette paroisse pour vol du tronc des pauvres, il s'appelait LEHIRON ; sa ceinture de laine rouge soutenait deux pistolets d'arçon et un large coutelas sans fourreau. Il avait dépouillé son habit et retroussé jusqu'aux coudes les manches de sa chemise, laissant voir ses bras nus rougis de sang caillé (ce sang n'était pas le sien). Il portait au bout du fer de sa pique la tête livide de M. de Flesselles, et de temps à autre brandissant cet affreux trophée, il criait d'une voix de stentor :

– Vive la nation ! – À mort les ennemis du peuple ! – Les aristocrates à la lanterne ! !

– À mort les ennemis du peuple ! – Les aristocrates à la lanterne ! – répétaient ces bandits agitant leurs piques, leurs sabres ou leurs fusils non noircis par la poudre.

– Les aristocrates à la lanterne ! – criait aussi d'une voix grêle, mais perçante, un enfant donnant la main à un homme misérablement vêtu et dont la figure disparaissait complètement sous une énorme barbe postiche et rousse comme sa che-

velure touffue, coiffé d'un bonnet gras en laine écarlate. Cet homme était le jésuite Morlet, et l'enfant, son fillot, le petit Rodin. Au moment où ils débouchaient à la tête de cette bande de scélérats, M. Desmarais quittait son balcon. Le jésuite, désignant du geste la demeure de l'avocat, dit quelques mots à l'oreille de Lehiron, et celui-ci, lorsqu'il passa devant le balcon, cria de tous ses poumons :

– Mort aux bourgeois ! – Mort aux traîtres ! – À la lanterne Desmarais ! – C'est un faux frère !...

Au moment où la tête de la bande avait débouché dans la rue Saint-Honoré, l'abbé Morlet, marchant au premier rang, à côté de Lehiron, avait aperçu de loin Victoria debout sur l'affût du canon, d'où elle dominait ainsi de beaucoup la foule... Malgré le changement que ses vêtements de femme du peuple apportaient à l'apparence de sa personne, le jésuite, d'un coup d'œil prompt et sûr, reconnut en elle la prétendue *marquise Aldini* qui, la veille, soupait avec lui chez le comte de Plouernel. Cette découverte stupéfia d'abord l'abbé Morlet, et confirma ses vagues soupçons. Mais soudain Victoria, sur laquelle il continuait d'attacher son regard, ayant descendu de l'affût du canon, s'était perdue dans la foule, pendant que la colonne des vainqueurs de la Bastille s'éloignait.

– Continue ta marche... suis mes instructions... je te rejoindrai tout à l'heure, – avait dit tout bas l'abbé Morlet à Lehiron.

– À vos souhaits, mon révérend, – répond le brigand aussi à voix basse, – vous me retrouverez au cabaret de *la Licorne*, près la porte Saint-Honoré, car j'étrangle de soif. – Et ce misérable, désignant d'un regard féroce la tête du prévôt des marchands qu'il portait au bout de sa pique, ajouta : – Tonnerre de Dieu ! j'ai le gosier aussi sec que celui du père Flesselles...

Cette plaisanterie de cannibale fit rire le petit Rodin ; et il suivit son doux parrain. Celui-ci, se faufilant parmi les gens du

quartier, surpris et effrayés des cris de mort poussés par la bande sinistre, s'informa, de ci de là, au sujet de cette belle femme brune coiffée d'un mouchoir rouge, et qui (disait le jésuite) se tenait naguère debout sur l'affût d'un canon... Une mercière, attirée par la curiosité au seuil de sa boutique, répondit à l'abbé Morlet :

– Cette belle jeune femme ? je ne la connais point ; mais tout à l'heure je l'ai vue sauter à bas de son canon et entrer dans la maison n° 17, avec notre brave voisin M. Jean... elle l'aidait à soutenir le vieux père Lebrenn... pauvre cher homme ! Il y a plus de six ans que l'on n'avait plus entendu parler de lui dans le quartier ! Savez-vous d'où il sort ? D'un cachot de la Bastille, où il est devenu aveugle... Quelle surprise pour sa femme, la mère Lebrenn... qui le croyait mort...

– La famille Lebrenn demeure donc dans cette rue, ma chère dame ?

– Certainement, la mère Lebrenn occupe deux chambres au quatrième étage de la maison n° 17, là où est entrée la belle jeune femme qui a quitté son canon... pour aider ce brave Jean à soutenir son pauvre père aveugle... qui a sans doute monté chez lui !

– Je vous remercie, ma chère dame, – répond le jésuite cachant à peine la surprise et la joie sinistre que lui cause cette découverte inattendue.

– Enfin ! – se disait l'abbé, – je la retrouve cette trace perdue pour nous depuis plus d'un siècle... la trace de ces forcenés Lebrenn signalés à la surveillance de notre Compagnie par *saint Ignace de Loyola* lui-même ! en raison de leur pestilentielle légende de famille... ces Lebrenn, parents de ce Rennepont... de qui l'énorme héritage doit tomber entre nos mains... Quelle découverte... ô Providence ! !

– Doux parrain, – dit en ce moment à l'abbé le petit Rodin d'un air déterminé, – je n'ai plus peur de voir couper le cou à un homme, moi ! !

– Mon enfant, – répond le jésuite d'un air paterne et béat, – il faut non-seulement ne point avoir peur... mais se sentir le cœur extrêmement allègre... lorsqu'on voit mettre à mort un ennemi de notre sainte et douce mère l'Église de Rome.

– Doux parrain, M. de Flesselles était donc un ennemi de notre sainte et douce mère l'Église de Rome ? – demande le petit Rodin en se signant dévotement. – C'est donc pour ça que Lehiron lui a coupé la tête ?

– Mon enfant, la mort de M. de Flesselles, innocent ou coupable, était utile à la bonne cause... – reprend l'abbé au moment où la bande de Lehiron criait de nouveau en passant sous les fenêtres de l'avocat Desmarais :

– À mort les ennemis du peuple ! – À mort les bourgeois ! – À la lanterne Desmarais, c'est un faux frère ! – C'est un traître ! !

Ces cris n'étaient pas tout d'abord parvenus aux oreilles de l'avocat, et à peine quittait-il le balcon afin de rentrer dans son salon avec sa femme et sa fille, que celle-ci, se jetant au cou de son père en fondant en larmes, lui avait dit d'une voix entrecoupée par des sanglots de joie :

– Merci... oh ! merci...

– Que voulez-vous, mademoiselle ? – demanda M. Desmarais ; et ses traits, empreints d'une expression cordiale et touchante durant sa harangue populaire, redevinrent soudain sévères et irrités. – De quoi me remerciez-vous, s'il vous plaît ?

– Ah ! je vous remercie du fond de l'âme des nobles paroles que vous venez d'adresser à M. Jean Lebrenn et à son père, –

répond Charlotte avec expansion, ne remarquant pas encore le brusque changement de la physionomie de l'avocat. – Après cet hommage public rendu aux vertus civiques, à l'héroïsme, au généreux caractère de celui que vous avez de nouveau appelé votre jeune et digne ami... de celui que vous avez envié pour *votre fils*, vous devez m'approuver de lui avoir engagé ma foi ! Vos injustes préventions se sont, grâce à Dieu, dissipées !

– Quoi ! mademoiselle ! – s'écrie M. Desmarais repoussant d'un geste courroucé sa fille qui le contemple avec stupeur, – quoi... parce que les circonstances... les nécessités politiques de ma position m'ont malheureusement forcé d'adresser quelques paroles banales à ces forcenés, vous prétendez abuser de l'obligation à laquelle vous m'avez vu réduit, afin de sauvegarder ma maison du pillage... et peut-être de sauver ma vie... celle de ma femme et la vôtre ! Quoi ! vous arguez de ma contrainte pour oser espérer que je favorise votre honteux et ignoble amour !

– Grand Dieu ! – s'écrie Charlotte pâlissant, – qu'entends-je...

– Mon ami, calme-toi... – reprend madame Desmarais, – ta fille a pu être trompée par tes paroles...

– Non, non ! mais elle compte en abuser, l'effrontée ! ! elle croit que j'oublierai mes devoirs de père à ce point de consentir à son mariage avec un garçon serrurier !

– Ainsi... ces paroles si cordiales... étaient feintes ! – murmure la jeune fille anéantie, tandis que l'avocat continue d'un ton résolu :

– Mademoiselle... afin de couper court à cette dégradante passion qui amènerait un jour votre déshonneur et le nôtre... vous ne reverrez plus cet homme... vous quitterez Paris.

– Mon père... de grâce...

– Ma chère amie, – poursuit M. Desmarais sans écouter sa fille et s'adressant à sa femme, – je retarderai d'un jour mon retour à Versailles... fais en hâte quelques préparatifs de voyage... nous partirons tous demain matin.

– Par pitié, mon père...

– Assez, mademoiselle... assez, vous savez maintenant ma volonté... elle est et sera inflexible...

– Ah ! – s'écrie la jeune fille avec une indignation douloureuse, – maudit soit ce jour... où je perds malgré moi le respect que j'avais pour vous, mon père ! !...

– Malheureuse ! !... L'entends-tu, ma femme ?

– Ainsi... vous, mon père... vous pour qui j'avais autant d'attachement que de vénération... vous avez pu prononcer à la face de Dieu et des hommes des paroles menteuses ?... Ainsi, vous avez pu protester de votre amour pour le peuple, de votre dédain pour les privilèges de la fortune et de la naissance dont il est déshérité... Hypocrites paroles ! Ce généreux peuple, vous le méprisez, vous le craignez... vous le haïssez ! !

– Vous tairez-vous... fille indigne !... l'on pourrait vous entendre du dehors... cette fenêtre est ouverte... Vous avez donc juré de nous faire égorger ! ! – s'écrie M. Desmarais courant à la croisée du balcon, afin de la fermer. En ce moment, la bande de Lehiron passait en poussant ses premiers cris de mort contre l'avocat, et en même temps s'offre à sa vue, lorsqu'il s'approche du balcon... la tête livide et sanglante de Flesselles, balancée au bout d'une pique... M. Desmarais jette une exclamation d'horreur, se recule en portant ses mains à son visage, et en cet instant éclatent au dehors et de nouveau ces cris :

– Vive la nation ! – À mort les ennemis du peuple ! – À la lanterne les aristocrates ! – À la lanterne Desmarais ! – C'est un faux frère ! – À mort le traître !

Ces clameurs menaçantes semblaient, par une étrange coïncidence, répondre, si à propos à ces dernières paroles adressées par Charlotte à son père : – « Ce peuple... vous le méprisez... vous le redoutez... vous le haïssez. » – que la jeune fille frissonne d'effroi, tandis que sa mère, saisie d'épouvante, se jette éperdue à genoux sur le parquet dans l'attitude de la prière, joint les mains et balbutie d'une voix implorante :

– Seigneur, mon Dieu... ayez pitié de nous... Quelques bruits auront soudain circulé sur les opinions secrètes de mon mari... le voici exposé à la fureur du peuple... naguère si bienveillant... Sauvez-nous... mon Dieu... ayez pitié de nous !

– À la lanterne Desmarais ! – C'est un faux frère ! – À mort le traître ! – Hurle encore la bande de Lehiron en poursuivant sa marche... alors que, sortant de sa stupeur, reprenant quelque courage en entendant les cris de mort se perdre dans le lointain, mais ne pouvant comprendre le revirement étrange qui lui semble s'être brusquement opéré dans les sentiments du peuple à son égard, M. Desmarais, foudroyant Charlotte du regard et du geste, s'écrie d'une voix terrible :

– Fille dénaturée ! fille parricide ! Vous les avez entendus, ces cris meurtriers vociférés contre votre père... par ces cannibales qui portent en trophée la tête de Flesselles... Vous les avez entendus, ces cris... Et qui les pousse ?... ce peuple féroce dont votre amant Jean Lebrenn est l'un des chefs assassins !

*

* *

Pendant que l'avocat Desmarais accablait ainsi Charlotte de ses injustes reprochés, Jean Lebrenn s'était rendu auprès de sa mère, afin de la préparer à sa prochaine entrevue avec son mari et sa fille, qu'elle croyait à jamais ravis à sa tendresse. Madame Lebrenn occupait deux modestes chambres situées au quatrième étage d'une vieille maison de la rue Saint-Honoré ;

dans la plus grande des deux pièces, se voyaient deux lits ; l'un, hélas ! depuis bien longtemps vacant, était celui de Ronan Lebrenn ; une petite bibliothèque contenant les livres imprimés par lui, un établi portatif où Jean, lors des cas d'urgence, parachevait à la veillée quelques œuvres de fine serrurerie ; des ustensiles, des meubles de ménage reluisant de propreté ; enfin une sorte de buffet de bois de noyer contenant les reliques et les légendes de la famille. Tel était le modeste mobilier de cette demeure.

Madame Lebrenn est âgée d'environ soixante ans ; ses chagrins domestiques, plus encore que les années, ont affaibli, ruiné sa santé ; sa figure, vénérable et douce, d'une pâleur et d'une maigreur extrêmes, est en ce moment baignée de larmes de joie, elle tient embrassé son fils agenouillé devant elle, et lui dit d'une voix émue :

– Enfin, cher enfant, je te revois... je suis rassurée, ta blessure est légère... Ah ! si tu savais mes angoisses pendant que j'entendais tirer le canon de la Bastille... Mes craintes se sont un peu calmées lorsque j'ai reçu le billet où tu m'apprenais votre victoire et le peu de gravité de ta blessure... Mais que veux-tu... malgré moi, je pensais que par tendresse, tu m'abusais peut-être ! que tu étais gravement blessé ! que la bataille n'était pas finie... Enfin, je m'effrayais de toutes les chimères dont est assaillie malgré elle une pauvre veuve... lorsqu'elle tremble pour la vie de l'unique enfant qui lui reste !

– Allons, ma bonne mère... tu as encore l'esprit troublé par suite de tes angoisses de la matinée.

– Que veux-tu dire... Jean ?

– Est-ce que tu es veuve ? Est-ce que je suis ton unique enfant ?

– Hélas... ton père et ta sœur... n'ont-ils pas disparu... Veux-tu donc que j'espère les revoir un jour ?

– Pourquoi non ?...

– Ah ! Jean... s'ils vivaient, ton père et ta sœur nous aimaient trop pour ne nous avoir pas du moins rassuré sur leur sort si pénible qu'il fût !

– Certes... si la chose eût été faisable ? Mais ne devons-nous pas supposer que mon père, jeté dans quelque prison d'État, ensuite de l'écrit publié par lui... a été privé de toute communication avec le dehors ?

– Ah ! mon enfant ! cette prison aura été la tombe de ton pauvre père ! lui d'une santé déjà si chétive... lui, toujours si maladif malgré les soins dont je l'entourais ! ! Comment croire que, sans parler même de son cruel chagrin d'être séparé de nous, il ait pu survivre aux rigueurs de sa captivité ?

– Qui sait... bonne mère... la pensée de nous revoir un jour... l'aura peut-être soutenu !...

– Jean... je t'en supplie... n'essaye plus de me donner ainsi de vaines espérances !... Elles seraient déçues, ma douleur se raviverait... et je suis si affaiblie que je ne pourrais supporter peut-être ce surcroît de peines... Quant à ta sœur... la rupture de son mariage avec le sergent Maurice, après la funeste révélation que tu sais... avait rendu cette malheureuse enfant presque folle de douleur... et depuis ce jour, elle n'a pas reparu chez nous... Qu'est-elle devenue ?... Hélas ! je te l'ai dit bien souvent... et tu as partagé ma crainte... le désespoir l'aura poussée au suicide ! ! !

– Rien du moins ne nous a prouvé jusqu'ici que ce malheur, possible, je l'avoue, soit arrivé !

– Si elle n'est pas morte... quel aura été son sort ?... Ah ! mon fils... si ta sœur n'avait pas eu à rougir de ses actions, elle serait revenue à nous... Elle savait notre tendre pitié pour cet affreux passé dont elle n'était pas coupable... mais victime ! elle nous eût écrit en tous cas qu'elle vivait encore... Mais non...

rien, aucune nouvelle ! ! ! Aussi, je te le répète... Victoria est morte, ou bien sa conduite est si honteuse, qu'elle équivaut pour moi à la perte de ma fille !... Grâce à Dieu, tu me restes... toi, ma dernière consolation.

– Loin de moi la pensée, bonne mère, de vouloir te donner de folles espérances... n'y aurait-il pas, en effet, grand danger... en raison du délabrement de ta santé, à t'apprendre brusquement, je suppose, que ma sœur vit encore, et n'a pas démérité ton affection ; ou bien que mon père, après avoir langui pendant six ans au fond d'un cachot, a recouvré sa liberté, et que bientôt tu le reverrais ?...

– Sur ce bonheur... hélas, je n'ai jamais compté...

– Soit, mais tu crois, n'est-ce pas, bonne mère, que, si... par impossible... un pareil bonheur nous devait être réservé... je prendrais pour te l'apprendre... des ménagements extrêmes ?

– Sans doute !... parce que la surprise... la joie... Ah ! Jean, je n'aurais plus la force de résister à une pareille secousse...

– Je le craindrais, aussi j'aurais recours à des moyens détournés pour t'apprendre peu à peu cette nouvelle inespérée... S'il s'agissait de mon père... je te dirais... Voyons... Je te dirais... je suppose... qu'aujourd'hui, lorsque le peuple vainqueur a pénétré dans la Bastille, il a délivré des prisonniers chargés de chaînes, plongés dans ces cachots ; les uns depuis quinze ans... comme un citoyen nommé *Leprévôt de Beaumont*, que nous avons mis en liberté... d'autres étaient emprisonnés depuis six ans, époque à laquelle mon père a disparu... et même à ce sujet... j'ajouterai...

– Pourquoi t'interrompre... Jean ?

– Tu m'accuserais peut-être encore de vouloir te donner de trompeuses espérances ?

– Comment cela ?

– Me promets-tu... et tu vois que je suis loin de vouloir t'abuser... me promets-tu... de ne pas attacher plus d'importance qu'il n'en mérite... à un fait que je vais te raconter ?

– Quel fait ?

– Tu vas le connaître... mais, je te le répète... ne va pas croire qu'en te le racontant, je veuille éveiller en toi le moindre espoir.

– Au sujet de ton père ?

– Oui...

– Ce fait pourrait donc s'interpréter favorablement en ce sens ?

– Oui... à la rigueur... peut-être... et encore... seul un esprit trop prompt... trop enclin à espérer... pourrait, au risque d'une cruelle déception, trouver dans le fait dont je parle... une certaine analogie avec...

– Achève... je t'en prie... achève...

– Je ne sais maintenant si je le dois...

– Pourquoi ?...

– Bonne mère... sois sincère... avoue que, malgré toi, une lueur d'espoir... lueur presque imperceptible a pénétré dans ton âme ?...

– Non... pas précisément... cependant... malgré moi... tes paroles... l'expression de ta figure... éveillent je ne sais quelle curiosité remplie d'angoisse... Parle... je t'en conjure...

– Eh bien, après la prise de la Bastille, nous avons pénétré dans les bâtiments intérieurs, moi et quelques camarades du quartier ; nous sommes entrés au greffe ; là, nous avons saisi les registres d'écrou où est inscrite l'époque de l'emprisonnement

de chaque détenu... Nous parcourions ces registres, lorsque la date de l'an 1783 arrête mes regards...

– C'est en cette année que ton père a disparu, le 21 avril...

– Cette raison seule attirait mon attention sur cette date... Or, je lis dans le registre : – 22 *avril* 1783 – *n°* 1927 – *écroué* – *ordre supérieur* – *cachot n°* 18.

– 22 avril 1783... – répète madame Lebrenn d'un air pensif. – C'est justement le lendemain du jour où ton père a disparu ?...

– Il est vrai... et quoique assez insignifiante... cette circonstance m'a aussi frappé...

– À côté de cette date l'on n'avait pas écrit le nom du prisonnier ?

– Non... les détenus étaient désignés par des numéros d'ordre. Pourtant, frappé, je te l'ai dit, de la singulière coïncidence de cette date et de celle de la disparition de mon père... sans pour cela m'abandonner à la moindre espérance... je veux, à tout hasard, aller visiter le cachot n° 18...

– Eh bien ?... – reprend vivement madame Lebrenn avec une anxiété croissante, invincible, – ce cachot...

– ... Était vide... mais j'apprends que quelques instants auparavant, le prisonnier qui l'occupait... un vieillard, hélas ! devenu aveugle pendant sa captivité...

– Aveugle... et lui... il avait déjà la vue si affaiblie par son métier d'imprimeur, – balbutie madame Lebrenn, pâle, tremblante ; et dans son angoisse, elle ajoute : – Aveugle ! ! ! Ce vieillard emprisonné précisément à la même époque... – Et joignant les mains, la digne femme murmure : – Bonté divine... si c'était lui ! ! !

– Qui cela ?...

– Ton père ! ! !

– Cette idée, je l'avoue... m'était un moment venue, – répond Jean observant avec une sollicitude croissante la physionomie de sa mère, de crainte que, malgré les ménagements dont il entourait ses révélations, la pauvre valétudinaire ne ressentît une émotion encore trop brusque et trop vive, – je me suis empressé d'aller à la recherche... de ce vieillard...

– Il ne pouvait être loin... on venait de le délivrer... Tu as dû le retrouver !...

– Pas... tout d'abord...

– Mais enfin... tu l'as rencontré ?...

– Oui... ma mère... et alors...

– Pourquoi t'interrompre ? tu ne me réponds rien... tu détournes la vue... Jean... mon enfant... mon cher enfant ! – ajoute madame Lebrenn s'élançant vers son fils et le forçant de retourner la tête vers elle. – Que vois-je... tu pleures !... plus de doute, Seigneur Dieu ! ce vieillard... c'était... c'était... – Elle ne peut achever, la parole expire sur ses lèvres blanchies, elle, est près de s'évanouir. Jean, agenouillé devant elle, la soutient dans ses bras, lui disant :

– Bonne mère... du courage ! !

– Du courage ?... – répète madame Lebrenn, tressaillant et rappelée à elle même par de nouvelles appréhensions, – du courage... dis-tu ?... mais... tu me trompes donc ? Ce n'était donc pas... ton père ?...

– Si... je te le jure... c'était bien lui... je l'ai revu... je l'ai serré dans mes bras...

– Grand Dieu !... il n'aura pas survécu... à sa liberté, au bonheur de te revoir ! !...

– Rassure-toi... il vit... tu le reverras bientôt... Mais... pauvre chère mère... je te le répète... du courage...

– Mais puisqu'il vit !

– Hélas !... tu oublies que dans son cachot... mon père... a perdu la vue...

– Qu'est-ce que cela me fait à moi... qu'il soit aveugle... il vit... Dieu du ciel ! il vit !

– Ce n'est pas tout... le poids de ses fers... l'humidité glaciale de ce cachot, ont perclus, paralysé les membres de mon père... il peut à peine se traîner...

– Mais il vit ! !... qu'importe qu'il soit aveugle et perclus ! Nous guiderons ses pas ! !... nous le porterons... nous le guérirons ! !... Ses infirmités nous le rendront plus cher encore ! – s'écrie madame Lebrenn dans une exaltation fiévreuse et se levant soudain ; puisant dans sa tendresse une énergie factice, elle se dirige rapidement vers la porte, disant à son fils : – Viens... allons à sa rencontre. Où est-il ?...

– Un moment... bonne mère... tu le verras tout à l'heure...

– Je veux le voir à l'instant... Je suis forte, vaillante... ne crains rien... Où est-il ?... où est-il ?

– Tu le sauras... dans un instant...

– Pourquoi... ce retard ?...

– Parce qu'il me faut te préparer à une autre rencontre...

– Quelle autre rencontre ?...

– Un autre bonheur t'attend, car tu sais le proverbe... chère mère... « un bonheur ne vient jamais seul »... et je te vois assez vaillante... pour t'apprendre... une nouvelle inespérée...

– Laquelle ?... Je ne te comprends pas...

– Sais-tu, mère... – reprend Jean Lebrenn d'une voix émue et pénétrante, – sais-tu qui a brisé la porte du cachot de mon père ?... qui l'a délivré de ses fers ?... qui lui a donné les premiers soins ?...

– Non... mais après lui... après toi... le libérateur de ton père... sera ce que j'aimerai le mieux au monde ! !

– Ce libérateur est une femme...

– Une femme ?...

– ... Intrépide !... héroïque ! Lors de l'attaque de la Bastille, bravant la fusillade, la mitraille, elle exaltait les assaillants entraînés par l'exemple de son audace, fascinés par l'éclat de sa beauté... Cette jeune femme, un drapeau à la main... l'une des premières, et sous une grêle de balles, a franchi le fragile pont volant jeté sur les fossés de la forteresse, et la première encore elle a songé à la délivrance des prisonniers... un moment oubliés dans l'ivresse du triomphe... Enfin, cette femme, je le répète... courant aux cachots à la tête de plusieurs des nôtres... a délivré mon père...

– Bénie soit cette jeune femme... je la chérirai comme une fille !

– Ah ! c'est le mot... bonne mère... si tu savais, si tu savais...

– Quoi ?...

– Cette jeune femme...

– Eh bien !...

– Tu la connais ; elle ne nous est pas étrangère...

– Elle ! !

– Tout à l'heure encore... tu prononçais son nom.

– Son nom ?...

– Tu l’as chérie...

– Quel soupçon ! !

– Tu la pleurais... tu la croyais morte... ou indigne de nous ! !

– Ma fille ! !...

– Elle vit... elle est digne de nous... elle a délivré mon père !...

– Victoria... cette femme héroïque ?...

– C’est ma sœur... Oh ! je te le dis sans crainte... car je le vois, tu es assez forte pour ne pas succomber sous le poids de ce bonheur inespéré... Mon père... ma sœur... rendus le même jour à ta tendresse...

– Où sont-ils ?

– Ici près...

– Où cela... où cela ?

– Dans la chambre à côté, chez notre voisin Jérôme... nous sommes convenus d’un signal... trois coups frappés à cette cloison...

Et Jean Lebrenn joint l’action à la parole en frappant à la muraille.

– Ce signal va leur annoncer que, préparée à cette entrevue... elle sera sans danger pour toi... Ma sœur guidera, soutiendra les pas de mon père... et bientôt... et bientôt... cette porte s’ouvrant... Mais... tiens... regarde... la porte s’ouvre... mère... mère... les voilà !

En effet, la porte s’est ouverte au moment où Jean prononçait ces derniers mots. Son père, soutenu par Victoria et le voi-

sin Jérôme, paraît au seuil de la chambre... Madame Lebrenn, ivre de joie, se précipite entre les bras de son mari et de sa fille...

*

* *

La famille Lebrenn ainsi réunie, grâce à un hasard inattendu, s'abandonne aux plus doux épanchements. Le père raconte à sa femme, à ses enfants, les tortures d'une captivité qui lui coûtait la vue et l'usage de ses membres ; Victoria raconte ensuite les derniers événements de sa vie, jusqu'alors ignorés de ses parents ; et sous le sceau d'un secret absolu, sur qui elle savait pouvoir compter, elle leur confie son affiliation à la secte des *Voyants* ; elle leur apprend enfin que, soupant la veille au soir à l'hôtel de Plouernel, sous le nom de la *marquise Aldini*, elle avait ainsi surpris les derniers projets du parti de la cour, résolu sans doute de précipiter ses mesures, puisque l'on avait mandé en hâte M. de Plouernel à Versailles. Ces circonstances avaient engagé les *Voyants* à prévenir l'attentat de la cour, espérant la terrifier en précipitant de leur côté l'insurrection du peuple de Paris et la prise de la Bastille. Cette large part donnée par la famille Lebrenn aux préoccupations civiques du moment, leur entretien tombe sur leurs intérêts privés. M. Lebrenn est instruit par Jean de l'amour de celui-ci pour mademoiselle Charlotte Desmarais. De cet amour depuis longtemps confidente, madame Lebrenn partageait, dans sa crédulité naïve, les espérances de son fils ; mais, à leur grande surprise, le vieillard, après les avoir silencieusement écoutés l'un et l'autre, dit avec un accent de tristesse :

– Ah ! mon cher Jean... je n'augure rien de bon de cet amour-là !

– Pourquoi donc, mon père ?

– M. l'avocat Desmarais est un riche bourgeois ; je doute qu'il t'accorde la main de sa fille... à toi... garçon serrurier. La

bourgeoisie, en majorité du moins, a sa morgue, sa fierté comme la noblesse.

– Il en était ainsi autrefois... mon bon père, – reprit Jean ; – même encore de nos jours se rencontrent, je l'avoue, quelques bourgeois orgueilleux... tel, entre autres, le beau-frère de M. Desmarais... un riche banquier nommé M. Hubert... avec qui j'ai eu deux fois des discussions très-vives...

– Tu vois donc bien... cher fils, – dit M. Lebrenn, – il se trouve des bourgeois orgueilleux jusque dans la famille de cette jeune personne...

– Oui, mon père ; mais en raison même de leur différence d'opinion, M. Desmarais a rompu avec son beau-frère... Aussi, crois moi, de grands, de généreux progrès se sont accomplis durant ta captivité... durant ces derniers temps surtout... Peuple et bourgeoisie ne font maintenant qu'un seul parti... unis par les mêmes intérêts, par les mêmes espérances, par la même résolution d'abolir les exorbitants privilèges de leurs ennemis séculaires... la royauté, l'Église et la noblesse... La bourgeoisie, dans la lutte qu'elle a engagée contre le trône et ses soutiens naturels, n'a d'autre appui que le peuple ! Il est le bras... elle est la tête ! ! Le tiers état possède les lumières, la richesse ; mais nous autres, déshérités de ces avantages que nous voulons conquérir un jour, en partie du moins, grâce aux réformes et aux institutions nouvelles... nous autres, gens du peuple, nous avons la force, le nombre, l'action... Or, le tiers état, pour accomplir la révolution... a autant, sinon davantage, besoin de notre concours... que nous n'avons besoin du sien !

– Soit, mon fils ; mais... crois-moi... des préjugés séculaires ne s'effacent point en un jour... et pendant longtemps encore, je le crains... le bourgeois verra entre lui et l'artisan la même distance qui le sépare, lui bourgeois, de la noblesse...

– Cependant, mon ami, – reprend madame Lebrenn, – M. Desmarais a toujours traité notre fils en égal, en ami... Il

l'invitait à aller passer chez lui les soirées en famille... Il ne tarit pas sur la reconnaissance qu'il doit à Jean...

– Et à quel propos, Marianne... cette reconnaissance ? – demanda le vieil aveugle ; – quel service notre fils a-t-il pu rendre à M. Desmarais ?

– Je me suis employé de toutes les forces de ma conviction à assurer son élection de député aux États généraux, – reprend le jeune artisan ; – et ses votes, ses discours à l'Assemblée nationale ont justifié notre choix... Tu as entendu aujourd'hui, mon père, de quelles acclamations chaleureuses, cordiales, le peuple l'a salué...

– Ainsi, – dit le vieillard pensif, – M. l'avocat Desmarais te doit son élection ?

– Il la doit à son mérite... à son civisme... J'ai seulement désigné M. Desmarais au choix de ceux de nos concitoyens qui ont confiance en moi.

– En somme, tu as puissamment concouru à son élection... Je ne m'étonne plus qu'il te traite en ami, en égal... Mais il y a loin, mon fils, des paroles aux actes... Aussi, encore une fois, je doute qu'il consente à te donner sa fille...

– Ah ! mon père... ce doute ne viendrait pas même à ton esprit, si tu connaissais cet homme excellent... Quel dédain sincère il témoigne pour les vaines distinctions de la naissance et de la fortune...

– Peut-être lorsqu'il s'agit des privilèges de la noblesse... – reprend Victoria jusqu'alors silencieuse et pensive. – Les préjugés du tiers état sont bien tenaces... Certes, ses députés à l'Assemblée nationale se sont en majorité montrés ardemment hostiles aux privilèges exorbitants de la noblesse et du clergé... Ils sont résolus de subordonner le pouvoir royal à leur assemblée souveraine... Mais, jusqu'ici, le tiers état n'a défendu que ses intérêts...

– Ma sœur... n'as-tu pas entendu, il y a une heure, les éloquentes protestations de M. Desmarais ?...

– Oui... et je l'avoue... si défiante que je sois... il m'a paru convaincu...

– Et puis, ma sœur, si tu savais quelle adoration M. Desmarais a pour sa fille... Ah ! je te le jure... eût-il tous les préjugés de sa classe... il céderait devant le désir de rendre sa fille heureuse...

– Ah ! c'est un ange... un ange que mademoiselle Charlotte ! – reprit madame Lebrenn. – Il n'y a qu'une voix dans le quartier pour rendre hommage aux qualités... à la touchante bonté de cette jeune personne...

– Je ne doute pas, Marianne, du bon choix de notre fils... – reprit le vieillard à demi convaincu. – Il se peut que M. l'avocat Desmarais appartienne à cette digne fraction de la bourgeoisie qui voit dans le peuple déshérité depuis tant de siècles... un frère qu'elle a mission de guider, d'éclairer dans la voie d'affranchissement où il s'élance aujourd'hui. S'il en est ainsi, mon fils... ton mariage avec mademoiselle Desmarais serait la joie de ma vieillesse...

– Mon frère, – reprend Victoria, – de ces projets d'union, mademoiselle Desmarais a-t-elle instruit sa famille ?

– Je l'ignore... Lors de notre dernier entretien, elle m'avait assuré qu'elle s'ouvrirait bientôt à sa mère sur ce sujet... et lui apprendrait qu'elle m'a engagé sa foi... comme je lui ai engagé la mienne...

– Mademoiselle Desmarais semble-t-elle douter du consentement de ses parents ?...

– Parmi ses parents... son oncle, M. Hubert, le riche banquier, serait sans doute le seul opposant à notre union, car il a du moins le courage d'avouer hautement son dédain pour notre

classe... Mais, je te l'ai dit, la violence de ses opinions a amené une rupture entre lui et M. Desmarais... Quant à celui-ci et à sa femme, mademoiselle Charlotte ne doute pas de leur consentement, sachant l'affection, l'estime qu'ils m'ont toujours témoignée !

– Mon frère, – reprit Victoria après un moment de réflexion, – veux-tu suivre un conseil qui, je le crois, sera aussi celui de nos parents ?...

– Quel conseil, ma sœur ?

– Profite aujourd'hui même de la présence de M. Desmarais à Paris pour lui demander la main de sa fille...

– Pourquoi, Victoria, apporter tant de hâte à cette démarche ?

– Si M. Desmarais voit en toi un ami, un égal... s'il est sincèrement dévoué au peuple, à la révolution, la vaillante part que tu as prise à l'attaque de la Bastille, ta glorieuse blessure, te le rendront plus favorable encore... Si, au contraire, ce que je ne puis croire, il ment à ses convictions apparentes... s'il est de ceux-là... et il en est beaucoup... que cette première et foudroyante victoire populaire consterne... il repoussera ou il éludera ta demande.

– Le conseil de ta sœur est sage, – dit le vieillard. Mais Jean Lebrenn répondit :

– Il faudrait du moins que j'eusse prévenu mademoiselle Charlotte de ma démarche.

– Mon frère... il ne s'agit pas seulement ici de ton amour... mais de notre cause... mais d'une grave responsabilité qui pèse sur toi...

– Que veux-tu dire ?

– Tes amis, moins éclairés que toi, ont eu confiance en tes paroles lorsque tu leur as garanti la sincérité du dévouement de M. Desmarais à la cause populaire, n'est-ce pas ?... et ton affirmation a en partie décidé leur choix ?

– C'est vrai.

– Tu peux donc mettre les apparentes convictions de M. Desmarais à une épreuve décisive en lui demandant la main de sa fille...

– Évidemment, – dit le vieillard ; – s'il te la refuse...

– ... C'est qu'il est avec nous des lèvres... et non du cœur, – ajoute Victoria. – Le refus de M. Desmarais est moralement impossible... sa fille t'a engagé sa foi... Quant à lui... ne l'ai-je pas entendu tout à l'heure s'écrier, s'adressant à notre père : – « Ah ! vous me faites pour la première fois connaître l'envie !... que n'ai-je un fils tel que le vôtre ! »

– Digne homme ! – dit madame Lebrenn attendrie, – combien ces paroles sont touchantes !...

– Si ces paroles sont aussi sincères que touchantes, – reprend Victoria, – M. Desmarais saisira cette occasion de voir entrer dans sa famille *ce fils qu'il envie*... en consentant au mariage de Jean, sinon... l'avocat Desmarais est un hypocrite... un traître ! Ne serait-il pas alors de ton devoir, de ton honneur, mon frère... de démasquer ce fourbe ?... N'as-tu pas garanti à tes amis son dévouement à leur cause ?... Ne peut-il pas enfin dangereusement abuser de la popularité qu'il a surprise par ses protestations mensongères ?

– Rien de plus juste que les paroles de Victoria, – dit le vieillard. – Tu dois, mon fils, mettre en demeure M. Desmarais de se prononcer aujourd'hui même...

Jean, après un moment de réflexion :

– Il ne s'agit pas seulement, en effet, de mon amour... mais aussi de la grave responsabilité que j'ai assurée sur moi... en répondant à mes amis des convictions de M. Desmarais. Je vais me rendre chez lui, afin de lui adresser loyalement ma demande ; mademoiselle Charlotte ne pourra qu'approuver ma démarche, lorsqu'elle en connaîtra les motifs.

– Mon frère... encore un mot, – ajoute Victoria étouffant un soupir. – Depuis longtemps tu as dû instruire M. Desmarais... de la disparition de mon père ?...

– Oui... M. Desmarais savait qu'ensuite d'un écrit publié par notre père... il avait disparu... et que nous le croyions mort ou enfermé dans quelque prison d'État... Tu as été témoin de l'émotion de M. Desmarais lorsque tout à l'heure il a si chaleureusement témoigné sa joie de la délivrance de notre père...

– Jean... – reprend lentement Victoria, et son pâle visage devient pourpre. – M. Desmarais connaît-il l'écrit publié par notre père ?

– Certes... et des larmes d'indignation et de douleur ont souvent coulé de ses yeux en parlant de l'infâme attentat commis sur toi par cet exécrable roi !

À ces mots qui ravivaient l'affreux souvenir de la cause première de tous les malheurs de la famille Lebrenn, un profond silence règne dans leur pauvre demeure. La mère cache son visage entre ses mains tremblantes ; des pleurs coulent des yeux du vieillard aveugle et inondent bientôt ses traits flétris par les longues souffrances de sa captivité. Jean Lebrenn lève vers le plafond ses poings crispés. Seule, Victoria demeure impassible, sa rougeur disparaît, un sourire amer contracte ses lèvres ; et elle reprend :

– Mon père... dans son pieux respect pour notre famille, se bornait en son écrit à stigmatiser avec une généreuse horreur le crime dont j'avais été victime à l'âge de onze ans... et jetait un

voile sur les conséquences fatales de ce précoce déshonneur... sur la vie honteuse que j'avais ensuite...

– Ma fille... oh ! assez... assez ! ! – murmure madame Lebrenn, suffoquée par les sanglots ; – ne rappelle pas ces temps maudits ! !

– Soit, ma mère... Mais, dis-moi, Jean... dans tes confidences à M. Desmarais... ce voile qui couvrait l'infamie de ma vie... tu l'as levé ?

– Moi... grand Dieu ! !

– Ainsi... M. Desmarais ignore...

– Ma sœur, – reprend Jean Lebrenn, dominant sa cruelle émotion, – obéissant au sentiment de respect familial auquel avait obéi mon père, j'ai dû cacher à M. Desmarais les fatales conséquences de la violence de Louis XV... J'ai dit à M. Desmarais qu'ensuite de la publication de l'écrit de notre père, tu nous avais été enlevée soudain, ainsi que lui... après ton retour momentané dans notre logis. Nous supposions, ai-je ajouté, que la cour, voulant faire disparaître en toi l'une des preuves vivantes de la monstrueuse corruption de Louis XV... l'on t'avait probablement embarquée secrètement pour l'Amérique, où l'on déporte tant de malheureuses créatures !...

– Tu as agi avec sagesse et prudence, cher frère... Conserve toujours à mon sujet le même secret envers M. Desmarais... Tu vas lui demander la main de sa fille... Je hais plus que personne l'iniquité de certains préjugés ; mais il ne faut pas confondre avec ces préjugés la répugnance d'un homme de bien à donner sa fille au frère d'une créature qui a vécu jusqu'à l'âge de dix-huit ans... dans une maison de débauche... et qui plus tard a été renfermée aux *Filles repenties*... pour préméditation de meurtre hautement avouée ! !

– Mon Dieu !... mon Dieu ! malheureuse enfant ! – murmure madame Lebrenn, suffoquant et pleurant. – Est-ce donc

ta faute... si, captive dans ce repaire... tu as... – Et s'interrompant, la pauvre femme ajoute avec une explosion de fureur maternelle : – Oh !... ces rois... ces rois ! !

– Patience, femme... patience ! – reprend d'une voix solennelle et prophétique le père aveugle. – Tout me le dit, bientôt va sonner, pour la royauté, l'heure de l'expiation, l'heure du châtiment ! ! Elle se proclame solidaire de ses aïeux, puisqu'elle règne parce qu'ils ont régné... Elle doit être solidaire des crimes sans nombre de sa race !

– Oui, oui, patience ! – ajoute Jean Lebrenn avec un courroux contenu. – Tu dis vrai, mon père... la royauté, solidaire du pouvoir de sa race... sera aussi solidaire de ses crimes au grand jour du jugement !

– Non, ce n'est pas ma faute, si l'attentat de Louis XV m'a plongée dès mon enfance dans un abîme d'opprobre éternel, – reprend Victoria, répondant à madame Lebrenn. – Non, ce n'est pas ma faute ! Mais M. Desmarais doit continuer, ainsi que sa fille, de me croire à jamais disparue ou morte... car Victoria ne vit plus au monde que pour toi, Jean... pour notre père et pour notre mère...

– Ah ! ma sœur... lorsque Charlotte sera ma femme, je ne lui cacherai rien, et son noble cœur...

– Mon frère, je t'en adjure, ne commets pas cette funeste imprudence... Plus mademoiselle Desmarais a de candeur, de vertus, d'élévation d'esprit... plus sa légitime répulsion à voir en moi une sœur deviendrait inexorable !

– Jean... l'observation de Victoria est juste...

– Mon père... je connais Charlotte et la générosité de ses sentiments...

– Mon frère... – reprend Victoria avec l'expression d'une souffrance indicible ; – hélas ! je me déchire le cœur de mes

propres mains, en te citant cet exemple ; mais, je t'en adjure, rappelle toi l'horreur invincible que mon passé a inspirée à *Maurice*... lorsqu'il l'a connu, ce passé ! !... Cependant, Maurice m'aimait aussi éperdument que je l'aimais... – Victoria prononce ces mots d'une voix navrante, et, pour la première fois, depuis longtemps, des larmes baignent son masque de marbre, puis elle reprend : – Pardonnez-moi, je suis faible... je suis lâche... mais cette blessure saigne encore, et jusqu'à la fin de ma triste vie saignera dans mon cœur... aussi cruellement que le premier jour...

– Ciel et terre ! – s'écrie Jean Lebrenn, le visage empreint d'une expression redoutable. – Ah ! ces rois, ces rois ! l'âge, la débauche, ont énervé leurs sens ; il leur faut, pour les réveiller... violer des enfants ! ! C'est bien... Ma sœur, à peine âgée de douze ans, est enlevée... conduite à Versailles... La brutale lubricité du *Bien-Aimé* est assouvie ! ! Il oublie sa victime... il passe à d'autres... Il est volage, ce vieillard !... Il lui faut ensuite une autre enfant : celle d'un meunier de Trianon... Il la viole encore, celle-là ! ! C'est bien ! Est-ce qu'un roi sacré par l'Église de Rome n'est pas au-dessus des lois humaines ?... Mais, au moins, ce forfait se borne-t-il au forfait même ?... Non ! Honte et malheur ! non ! Voyez l'inexorable fatalité du mal ! Voyez ma sœur ! voyez ma mère ! voyez mon père ! voyez-moi ! ! Ma sœur... elle l'a dit... ce forfait l'a plongée forcément, dès son enfance, dans un abîme d'opprobre éternel ! Le jour vient où par un amour loyal, dévoué, ou par l'accomplissement des devoirs sacrés qu'il impose... elle veut expier, laver la souillure de l'attentat de Louis XV... inexorable fatalité du mal ! ce forfait brise cet amour... défend pour jamais à ma sœur les saintes joies de l'épouse et de la mère : elle reste incurablement frappée au cœur... Voyez mon père !... Ce forfait, dont a été victime son enfant, il le dévoile, il le dénonce à la justice des hommes et de Dieu... inexorable fatalité du mal ! mon père, l'unique soutien de sa famille, est enlevé à notre tendresse... jeté dans un cachot, il y devient aveugle et perclus ! Voyez ma mère... la disparition de mon père a failli la tuer... sa santé est à jamais perdue ! Voyez

moi... j'aime une noble jeune fille... je suis aimé d'elle... inexorable fatalité du mal ! le forfait de Louis XV se dresse encore entre moi et ma fiancée ! Mon mariage est impossible... si ma sœur, victime de ce crime... ne passe pour morte ! !... Et ce crime de roi, qui me frappe, qui frappe les miens, je ne le ferai pas, si je peux, expier à cette race de rois... misère de nous ! !... Il n'y aurait donc plus de justice, ni au ciel ni sur terre !

La famille Lebrenn a silencieusement écouté la véhémente apostrophe de Jean avec une douloureuse consternation, songeant aux épouvantables conséquences *d'un caprice de ce bon roi cherchant à réchauffer sa vieillesse de Salomon*... ainsi que disaient après boire les joyeux courtisans de Versailles.

Victoria rompt ce pénible silence et, reprenant son masque impassible tombé malgré elle au souvenir de son unique et premier amour, elle reprend d'une voix ferme :

– Patience, frère, patience, les temps approchent, ainsi que l'a prophétisé notre père ! Ah ! les prêtres affirment la tache originelle de l'homme ? ah ! cette tache indélébile, disent-ils, le condamne aux misères... aux larmes éternelles ! Eh bien ! le peuple, le vrai souverain, affirmera, lui, la tache originelle, sanglante de cette royauté franque, étrangère à la Gaule et à elle imposée par la conquête, par le massacre ! Oui, et au nom de cette tache indélébile aussi ! ! cette race des CAPETS, usurpatrice séculaire de la souveraineté du peuple, sera par lui tôt ou tard légalement accusée, jugée... châtiée dans son dernier rejeton !... Revenons à ce qui te concerne, frère, nos parents et moi nous t'adjurons de ne pas céder à l'imprudente expansion d'une confiance généreuse en révélant à mademoiselle Desmarais ma triste destinée !

– Je ne saurais résister à tes vœux appuyés de l'autorité de mon père et de ma mère, – répond Jean après réflexion et étouffant un soupir. – Qu'il en soit donc ainsi que vous le désirez ! ! Je laisserai croire à mademoiselle Desmarais que ma

sœur n'existe plus... Cette dissimulation me pèse comme une lâcheté... mais, enfin vous le voulez...

– Cette dissimulation, aujourd'hui nécessaire, pourra, mon frère, un jour avoir son terme...

– Quand cela ?

– Lorsque tu auras une connaissance plus approfondie du caractère de ta femme ; lorsque quelques années de mariage et la maternité peut-être auront mûri sa raison... Alors, mon frère, alors, sans doute, tu pourras lui faire cet aveu... Jusque-là, je dois être morte pour elle comme pour tous... sinon pour vous trois... et pour un autre de nos parents...

– Que veux-tu dire ? – reprend le vieillard surpris ; – quel parent, ma fille ?

– Le prince Frantz de Gerolstein... il possède mon secret... il a été mon initiateur à la secte des *Voyants*.

– Quoi ! – reprend le vieillard, – l'un des princes de cette maison souveraine d'Allemagne, jadis fondée par les descendants de notre aïeul *Gaëlo-le-Pirate*.

– Oui, mon père, il est l'héritier du prince actuellement régnant.

– Ainsi, Frantz de Gerolstein est à Paris ?

– ... Depuis plusieurs mois, et tu l'as vu aujourd'hui, mon frère...

– Moi ! et où cela ?

– Parmi les plus intrépides assaillants de la Bastille...

– Lui, ma sœur... lui, à ce point dévoué à la cause populaire malgré sa naissance souveraine ?

– Mon frère, as-tu ce matin remarqué au milieu de ce groupe, composé de gardes-françaises, d'hommes du peuple et de jeunes bourgeois, conduits par le sergent *Hulin*, par l'huissier *Maillard* et par les sous-officiers *Davanne, Aubin Bonnemer, Louis Tournay*, *Dassin*, et autres patriotes qui ont si intrépidement assailli à coups de hache les premières portes de la Bastille... as-tu remarqué un jeune homme de haute taille, coiffé d'une toque verte ?

– ... Et vêtu d'une sorte de tunique grise à brandebourgs noirs selon la mode allemande ? – ajoute Jean Lebrenn. – Certes, je l'ai remarqué ; sa bravoure, son sang-froid au milieu des plus grands périls, sa figure martiale, m'avaient tout d'abord frappé...

– C'était lui... c'était Frantz de Gerolstein...

– Brave jeune homme ! – dit le vieillard ; – il se montre le digne descendant de ce prince, compagnon d'armes de notre aïeul, *Odelin l'armurier de La Rochelle* et l'ami de Coligny, lors des guerres religieuses du seizième siècle.

– Ce Karl de Gerolstein si passionnément aimé de la pauvre *Anna-Bell*, de qui la destinée offre tant de rapports avec la mienne, et qui trouva volontairement la mort à la bataille de La Roche-la-Belle...

Victoria prononçait ces mots avec un accent de mélancolie amère, lorsque l'on entendit frapper à la porte.

– Entrez... – dit Jean, et bientôt Frantz de Gerolstein parut aux yeux surpris de la famille Lebrenn.

Jean reconnut alors l'un des plus vaillants combattants de la journée, dans ce prince que Victoria venait de nommer. Elle fit deux pas à sa rencontre, lui tendit amicalement la main, et l'amenant auprès de madame Lebrenn :

– Frantz, voici ma bonne et tendre mère que vous désirez connaître ; – et s'adressant à ses parents, la jeune femme ajoute : – Ce matin, après la prise de la Bastille, notre parent et ami, M. de Gerolstein, témoin de la délivrance de mon père, m'a demandé le lieu de notre demeure, me témoignant de son impatience de nouer avec notre famille d'affectueuses relations de parenté...

– Je ne pouvais, madame, pour inaugurer ces relations, désirer un jour plus heureux que celui où M. Lebrenn vous est rendu après de si cruelles souffrances, – dit Frantz de Gerolstein, s'inclinant avec respect devant madame Lebrenn ; – votre tendresse, celle de ses enfants, feront oublier à notre pauvre martyre les maux qu'il a endurés, – ajoute le prince, se tournant vers le vieillard aveugle ; puis, le contemplant avec une commisération profonde, il ajoute : – Ah ! monsieur Lebrenn, après de si douloureuses épreuves... vous trouverez une généreuse consolation dans cette pensée : que vous et vos compagnons de captivité... vous aurez été du moins les dernières victimes d'un despotique arbitraire ! !... Croyez-moi, la prise de la Bastille est le premier des coups qui renverseront la monarchie ; oui, bientôt viendra ce beau jour prédit par *Victoria-la-Grande* à notre aïeul *Scanvoc'h* le soldat... Jour glorieux !... jour de réparation, jour d'affranchissement où la vieille Gaule fédérée, brisant le double joug de l'Église et de la royauté, aura reconquis son antique gouvernement républicain !

– J'espère, comme vous, le prochain avènement de ce grand jour, monsieur de Gerolstein, – reprend le vieil aveugle, – et ainsi que vous, je crois que la victoire remportée par le peuple en ce jour a sonné le glas funèbre du pouvoir des prêtres et des rois !

– Frantz... voici mon frère, de qui je vous ai souvent entretenu, – dit Victoria prenant la main de Jean et la mettant dans celle du prince ; – vous êtes parents, soyez amis ; vous êtes dignes l'un de l'autre...

– Mon cher Jean... car ainsi l'on doit se traiter entre amis et parents du même âge, – reprend Frantz de Gerolstein avec une cordiale familiarité en serrant affectueusement dans sa main celle du jeune artisan, – je savais par votre sœur tout le bien que l'on doit penser de vous... je vous connaissais déjà pour l'un des plus vaillants de cette vaillante journée, c'est vous dire combien je suis heureux de notre rencontre.

– Moi aussi, mon cher Frantz, je suis heureux de trouver en vous un parent, un ami, – répond Jean non moins cordialement que le prince ; – oui, de notre rencontre je suis heureux, je suis fier... car le hasard vous a fait de race souveraine... et vous combattez pour l'affranchissement du peuple...

– Avant d'être prince, mon cher Jean... je suis comme vous, fils de *Joël-le-Brenn de la tribu de Karnak*, notre glorieux aïeul, l'un des plus hardis défenseurs de l'indépendance des Gaules fédérées, lors de l'invasion romaine ! Plus d'une fois, à travers les âges, l'ardeur républicaine de ce vieux sang gaulois s'est réveillée dans ma race plébéienne... quoique un jeu bizarre et moqueur de la destinée l'ait affublée d'une souveraineté...

– Oui, oui, nous sommes bien du même sang, vos discours, vos actes le prouvent ! – dit le vieil aveugle touché des paroles du prince. – Votre main... de grâce... votre main, que je la serre aussi, généreux et brave jeune homme !

Frantz fait un pas au-devant de M. Lebrenn, prend l'une de ses mains, la porte respectueusement à ses lèvres en s'inclinant devant le vieillard, et lui dit d'une voix pénétrée d'un respect filial :

– Je suis profondément sensible, monsieur Lebrenn, à ces marques de bonté toute paternelle... c'est pour moi une consolation des rigueurs de mon père : il m'a banni de sa présence et de sa principauté.

– D'une pareille sévérité quelle est donc la cause ? – reprend le vieillard surpris. – Quel a donc été votre crime ?...

– Mon crime ?... – répond Frantz avec un demi-sourire, – mon crime a été de me soucier assez peu de notre souveraineté, tandis que mon père est, au contraire, très-sérieusement coiffé de sa couronne grand'ducale, parle gravement de ses États de... trente lieues carrées... dit : *Mes cousins*, lorsqu'il parle des rois de l'Europe, et se croit enfin solidaire des craintes, des haines, des menaces que les premiers grondements de la révolution inspirent aux grandes monarchies. En vain parfois disais-je à mon père, essayant de le ramener à une appréciation plus juste, plus modeste de notre origine : – « Notre famille n'est-elle pas devenue régnante par la grâce de l'audace d'un aventurier, arrière-petit-fils de *Gaëlo-le-Pirate*, notre aïeul ? Que la terre lui soit légère, à ce *Gaëlo*... ! mais il fut le compagnon de pillage et de massacre du vieux ROLF, un affreux bandit qui pendant de longues années venait, chaque printemps, du fond des mers du Nord, ravager les rives de la Loire et de la Seine, et qui couronna ces hauts faits en forçant le roi *Charles-le-Sot* à lui donner sa fille et à le reconnaître duc souverain de Normandie. »

– Et à cela, Frantz, que répondait votre père ? – reprit Victoria, – il ne pouvait cependant nier les faits, nier l'histoire ?

– Mon père me répondait... réponse peu flatteuse pour les grands ou petits porte-couronnes de ce bas monde... que tous, à commencer par CLOVIS, n'avaient pas une origine moins sauvage, moins inique, moins sanglante... Ceci me semblant peu satisfaisant au point de vue de la morale éternelle, je faisais respectueusement observer à mon père que viendrait le jour... et ce jour était proche... où les peuples, peu à peu éclairés sur l'origine du pouvoir de leurs prétendus *maîtres*, se lasseraient d'être *les peuples*, la propriété exploitable, corvéable à merci, *la chose*, enfin, de quelques familles princières ou royales, de qui les illustres fondateurs méritaient tous les galères ou la potence, au point de vue de la justice humaine et divine... Je craignais

donc fort, ajoutais-je, que, par un terrible retour des choses d'ici-bas, les peuples, poussés à bout, ne traitassent les derniers rejetons de ces races souveraines comme avaient mérité de l'être leurs augustes fondateurs, tous plus ou moins dignes de la corde !

– De fait, – dit Jean Lebrenn, souriant, – ce langage était nouveau dans la bouche d'un prince, fils de prince...

– Aussi, mon cher Jean, mon père se courrouçait-il de ce langage. En somme, je concluais en l'engageant à donner, avant d'y être forcé par les événements, à donner, dis-je, un grand et profitable exemple aux autres princes de la confédération germanique... « Déposez, – lui disais-je, – un pouvoir entaché d'une criminelle origine, poussez le peuple de vos États et des autres principautés germaniques à se fédérer républicainement comme les cantons suisses et les Provinces-Unies des Pays Bas ! Les Polonais, les Hongrois, les Moldaves, les Valaques asservis par la Russie et par l'Autriche, mais de fait républicains par leur ancienne coutume élective, seront bientôt entraînés par l'exemple et par le cri de liberté !... – L'Italie, encore palpitante au glorieux souvenir de ses républiques de Gênes, de Venise, de Florence, de Rome, se soulèvera en masse pour entrer dans cette vaste confédération, avant-garde de la France, aussi revenue à l'antique gouvernement des Gaules ! L'Espagne elle-même, encore si jalouse de ses puissantes franchises provinciales qui s'imposaient à la monarchie par cette formule d'une fierté toute républicaine : *Sinon, non*, l'Espagne se joindra au mouvement ; alors les trois dernières puissances despotiques d'Europe, *la Prusse, l'Autriche, la Russie*, se trouveront cernées, menacés par cette redoutable coalition des peuples libres, et ils auront bientôt raison de ces derniers repaires de la royauté ! »

– Cette pensée était grande, généreuse, féconde, – s'écrie le vieillard avec un enthousiasme partagé par ses deux enfants, – c'était la réalisation de l'avenir !... Les *États-Unis* de l'Europe ! la RÉPUBLIQUE UNIVERSELLE !

– En cet avenir, j'ai foi comme vous, – reprend Frantz de Gerolstein, – mais mon père préfère laisser l'avenir se réaliser de soi-même, et jusque-là trôner le plus agréablement, le plus longtemps possible. Dès lors, convaincu de l'inutilité de mes instances, et croyant fermement que le devoir du citoyen prime le devoir du fils, je passai de la parole à l'action... je propageai de tout mon pouvoir et par tous les moyens, en Germanie son berceau, la secte des *Voyants*, bientôt elle se développa rapidement ; mon père, dans son courroux, m'a banni de ses États... Je ne conserve contre lui nul ressentiment, je plains son aveuglement et celui des autres principicules de la confédération germanique ; car depuis longtemps éclairé par le protestantisme, et de nos jours profondément travaillé, remué par les idées nouvelles, le peuple allemand, d'un coup de sa forte épaule, jettera bas tôt ou tard ses prétendus *maîtres* par la grâce de Dieu ; mon pauvre père devra subir les conséquences d'une révolution terrible... au lieu de l'avoir prévenue par un acte d'intelligent et bon citoyen... Telle est en deux mots, mes chers parents, mon histoire.

– Elle confirme l'estime profonde que déjà vous m'inspiriez, monsieur de Gerolstein, – reprit le vieillard. – Vous parliez tout à l'heure des consolations qui me feraient oublier les malheurs de ma captivité ?... ah ! je vous aurai dû la plus douce de ces consolations...

– Ces bienveillantes paroles me sont doublement précieuses, monsieur Lebrenn, elles doivent resserrer nos liens de parenté... C'est au nom de ces liens que je vais franchement vous exposer l'un des motifs de ma visite... en un mot : l'offre cordiale, fraternelle de mes services... – Et répondant à un mouvement de dignité du vieil aveugle, Frantz ajoute avec expansion : – C'est un parent, c'est un ami qui vous parle, monsieur Lebrenn ; donc, je vous en supplie, ne cédez pas à une susceptibilité honorable, mais peut-être exagérée. Voici les faits : Vous étiez imprimeur ; votre travail a pendant longtemps pourvu aux besoins de votre famille... mais vous avez perdu la vue en

prison... vous êtes devenu perclus... madame Lebrenn est valétudinaire... quelles vont être vos ressources ?

– Ma santé, grâce à Dieu, n'est pas à ce point affaiblie que je ne puisse plus travailler, – reprend vivement madame Lebrenn, – la présence de mon mari doublera mes forces...

– Et moi donc, ma mère... est-ce que jusqu'ici je suis resté oisif ?... Rassurez-vous, Frantz... mon père et ma mère ne manqueront de rien... Nous n'en sommes pas moins reconnaissants de votre offre... et nous...

– Jean... permettez-moi de vous interrompre, – dit le prince ; – je sais par votre sœur combien vous êtes laborieux et habile artisan ; mais de grâce, répondez-moi... Depuis quatre jours... avez-vous pu vous rendre à votre atelier ?...

– Non... mais grâce à quelques économies dont ma mère est dépositaire...

– ... Elle n'a manqué de rien jusqu'ici ?... Soit. Ces économies suffiront encore pendant quelque temps aux besoins de vos parents... mais ces économies auront une fin...

– Et mon travail... Frantz... le comptez-vous, pour rien ?...

– ... Mon cher Jean... est-ce qu'en présence des grands événements prochains, menaçants, dont la prise de la Bastille est le signe précurseur... vous pouvez, vous devez compter sur la libre disposition de votre temps ?... Est-ce que la lutte, la bataille maintenant engagée entre la nation et le pouvoir royal, ne va pas continuer ardente... implacable ?... Nos ennemis resteront, je le sais, quelques jours terrifiés par la victoire d'aujourd'hui, aussi glorieuse que profondément politique... mais à cette stupeur, succédera un redoublement d'hostilité. Ils joueront, comme on dit, le tout pour le tout ! Est-ce donc au moment où sa destinée, son affranchissement sont en jeu et dépendent de ses derniers efforts, que le peuple doit abandonner la place publique, son champ de bataille ?... Et, cependant, il

faut que le peuple vive ! ! et il ne peut vivre que par son labeur quotidien ! ! Ah ! ses ennemis espèrent encore l'enfermer dans ce cercle de fer : ou il lui faut renoncer au travail afin de conquérir ses libertés... et pour lui, la cessation de son travail, c'est l'impossibilité de vivre !... ou bien, poussé par ses besoins et par ceux de sa famille... il est forcé de déserter le champ de bataille... et bientôt il retombe forcément sous son joug séculaire...

– Ah ! souvent je l'ai dit, – s'écrie Victoria, – lisez l'histoire... le peuple *n'a jamais eu le temps d'achever les révolutions qu'il a commencées ! !* ou bien, si elles ont été promptes, décisives et momentanément complètes... le *temps* lui a toujours manqué pour défendre sa conquête, pour la maintenir, la consolider, la féconder ! ! Ses ennemis, au contraire, gens de loisir, à l'abri du besoin, rois, prêtres, nobles ou traitants... ont patiemment attendu... tapis dans l'ombre, où ils faisaient les morts... l'heure certaine de ravir au peuple sa conquête éphémère... payée par lui de son sang et de souffrances d'une misère atroce !

– Hélas ! il n'est que trop vrai... – reprend le vieillard frappé comme son fils de l'effrayante réalité des paroles de Victoria. – Ah ! le *temps*... le *temps* nous a toujours manqué !...

– Oui, c'est là une vérité fatale ! – dit Frantz de Gerolstein. – Puisse cette vérité, mon cher Jean, convaincre le peuple que, s'il peut, chose rare, faire quelques épargnes sur son modique salaire... ce n'est point au cabaret qu'il les doit dépenser, car cette sainte épargne du travailleur doit, le jour venu, lui assurer en partie *le loisir de s'affranchir ! !* Et s'il n'a pu rien épargner, il a tort de céder à un scrupule exagéré de délicatesse et de repousser l'aide que ses amis lui offrent fraternellement, afin de lui assurer l'un des moyens de remporter la victoire et surtout de la consolider...

– Vos paroles, Frantz, me rappellent un fait singulier dont j'ai été témoin ce matin, – reprend le jeune artisan pensif. – L'un de mes amis, ouvrier charpentier, et plusieurs autres de

nos camarades, se trouvaient, au point du jour, aux abords de la Bastille, attendant le moment de l'attaque ; un homme simplement vêtu, et d'une figure ouverte, les accoste : – « Frères, – leur dit-il, – vous allez combattre pour votre liberté... c'est votre devoir... mais aujourd'hui vous n'irez pas à l'atelier, partant point de salaire... Si vous avez une famille... de quoi vivra-t-elle demain ? Et si vous êtes célibataires, de quoi vous-mêmes vivrez-vous ?... Permettez donc à un de vos amis inconnus de vous venir fraternellement en aide... de vous assurer le pain du jour, rien de plus... Ce n'est pas une aumône que je vous offre ; je vous assure seulement le *loisir* de cette grande journée, en vous délivrant des préoccupations de son lendemain. »

– Cet homme était le riche banquier *Anacharsis Clootz*, le trésorier des *Voyants*, et assez riche pour aider ainsi longtemps nos frères, – dit tout bas Frantz à Victoria, pendant que Jean continuait ainsi :

– Mes camarades, frappés des paroles et de la loyale physionomie de l'inconnu, acceptèrent son offre après une assez longue hésitation. Il fouilla dans une poche de cuir cachée sous sa houppelande, et remettant à Dumont le charpentier dix louis d'or, il lui dit : – « Frère, voilà de quoi acheter aujourd'hui le pain et le vin nécessaires à cent cinquante hommes environ ; partagez-vous cette somme... Si demain la bataille continue... vous me reverrez ici... » – Puis il disparaît...

– En effet, cela est aussi généreux qu'étrange, – dit le vieil aveugle. – Et sais-tu, mon fils... quel était cet étranger ?

– Non ; mais j'ai appris par d'autres de mes camarades que plusieurs inconnus avaient, dans un but pareil, distribué des sommes considérables en louis d'or. Ai-je besoin d'ajouter que ceux-là seuls, parmi nous, qui se trouvaient dans la nécessité d'accepter ce secours, ont consenti à le recevoir, dans la proportion d'un louis pour dix ou douze hommes ?

– Quelle sollicitude réfléchie ! quelle profonde intelligence de la situation ! – reprend le vieillard pensif. – Il est pénible d'ignorer quels sont ces mystérieux amis du peuple...

– Quels qu'ils soient, regardons-les comme des frères dévoués, – reprend Frantz de Gerolstein. – Et maintenant, monsieur Lebrenn, pourrez-vous hésiter encore à accepter, ainsi que Jean, mes offres de service... à moi, votre ami, votre parent... à moi, soldat dévoué de notre cause commune ?

– Non, monsieur de Gerolstein, non... ni moi, ni mon fils, nous n'hésiterons plus à accepter vos offres de service, s'il nous faut recourir à elles, – répond le vieillard ; – car, vous l'avez dit : C'est nous assurer *le temps* de vaincre et ensuite de défendre, de maintenir, de féconder notre conquête !

– Jean, – dit soudain Victoria, – l'heure s'écoule et tu ne songes pas à te rendre chez M. Desmarais... Il peut d'un moment à l'autre repartir pour Versailles.

– C'est vrai... – répond le jeune homme en tressaillant ; – cette démarche est doublement importante.

– Mes amis, vous connaissez l'avocat Desmarais, député du tiers état aux États généraux ? – demande Frantz de Gerolstein ; – c'est un bon citoyen, franchement partisan de la révolution... Pourquoi faut-il que la majorité de la bourgeoisie, éclairée sur ses véritables intérêts, n'embrasse pas hardiment, loyalement, sans défiance, sans arrière-pensée, la cause populaire !... Tantôt, en traversant le quartier du Louvre, j'ai entendu des officiers de la nouvelle milice bourgeoise pérorer dans des groupes et blâmer violemment la prise de la Bastille, comme une déplorable atteinte portée au pouvoir légal !

– Tout nous fait croire... que M. Desmarais n'est pas du nombre de ces bourgeois défiants et trembleurs, – répond Jean Lebrenn ; – il a tout à l'heure chaleureusement glorifié les vainqueurs de la Bastille de leur victoire et de ses conséquences poli-

tiques ; aussi je ne crains pas d'entreprendre la démarche que je vais tenter... – dit Jean se dirigeant vers la porte ; puis, se retournant : – À revoir, je l'espère, mon cher Frantz... il me semble déjà que nous sommes de vieux amis.

– Frantz attendra ici le résultat de ta visite, mon frère... Je vais l'instruire de quelle importance peut être pour toi et pour notre cause le refus ou le consentement de M. Desmarais au sujet de ta demande. – Et Victoria, au moment où, son frère quitte la chambre, dit au prince de Gerolstein surpris des paroles qu'elle vient de prononcer : – Vous allez savoir, Frantz, quelle démarche mon frère Jean va tenter.

*

* *

M. Desmarais, encore sous la terrible impression des cris de mort poussés par l'ignoble bande de *Lehiron*, gens sans aveu ou scélérats que l'avocat confondait avec les généreux vainqueurs de la Bastille, ne pouvant ainsi s'expliquer la cause de l'apparent et brusque revirement des sentiments du peuple à son égard ; M. Desmarais, pâle, soucieux, s'entretenait confidemment avec sa femme et le frère de celle-ci, M. *Hubert*, le riche banquier. Ce personnage devait sa fortune à d'heureuses spéculations ; honnête homme, commercialement parlant, il remplissait scrupuleusement ses engagements et ne prêtait ses fonds qu'au taux prescrit par la loi ; d'ailleurs son cœur était sec, son esprit jaloux, ombrageux. Homme intrépide et d'opinions inflexibles, il nourrissait une égale aversion contre le clergé, la noblesse et les prolétaires. Il regardait le tiers état comme appelé à régner sous l'autorité fictive d'un roi constitutionnel, à l'instar de la royauté anglaise ; l'intervention du peuple dans les affaires publiques lui semblait le comble de l'absurdité. Il pensait, en un mot, hardiment et tout haut ce que M. Desmarais pensait tout bas, sans avoir le courage de prononcer son opinion, de crainte de perdre sa popularité. M. Hubert habitait le quartier Saint-Thomas du Louvre, riche quartier plus ou moins

hostile à la révolution, et affectionné dans une certaine mesure à la royauté. Jouissant d'une extrême notabilité dans son quartier, le banquier venait d'être récemment nommé chef du bataillon dit *des Filles de Saint-Thomas du Louvre*, presque entièrement composé (surtout la compagnie de grenadiers) de royalistes purs ou d'ennemis déclarés du gouvernement populaire. M. Hubert portait l'uniforme et les insignes de son grade ; quoique âgé de cinquante ans environ, frêle et de moyenne stature, l'on devinait à sa physionomie résolue, à son regard intrépide, que chez lui l'énergie morale suppléait largement à la force physique ; il gardait en ce moment un silence recueilli. Sa sœur et M. Desmarais semblaient attendre avec une curiosité inquiète le résultat des réflexions du financier. Il reprit enfin d'un ton sec et sardonique :

– Ensuite de vos piteuses confidences, mon cher beau-frère... je devrais vous rappeler mes prévisions, lorsqu'il y a quatre mois je vous disais : – « Votre ressentiment d'un outrage indigne et surtout votre ambition d'une détestable popularité vous poussent à embrasser à l'étourdie ce que vous appelez « la cause du peuple. » Vous ignorez ce que c'est que le peuple... vous l'apprendrez un jour à vos dépens... » – Ma sincérité a causé entre nous une sorte de rupture, mais en présence du danger je reviens à vous, mandé par ma sœur... Mes prévisions sont réalisées, dépassées, l'exécrable journée d'aujourd'hui a déchaîné la populace... Vous voici encore tout pâle, tout épouvanté des cris de mort qui ont résonné à vos oreilles !... Ah !... Je vous le disais bien, moi que...

– Mon cher Hubert, – répond M. Desmarais avec une impatience contenue et interrompant le financier, – de grâce... ne nous occupons pas de politique en ce moment... Ma femme, craignant pour moi un grand danger, vous a appelé près de nous ; vous avez généreusement oublié nos discords ; je vous en remercie. Nous vous avons confié le malheur dont nous sommes frappés dans notre fille indignement éprise de ce garçon serrurier, notre voisin... et dans cette pénible conjoncture... ma

femme et moi nous vous demandons vos conseils... Ces conseils, de grâce... quels sont-ils ?

– Soit... laissons de côté la politique... Cependant puisqu'il s'agit du dégradant amour de ma nièce pour cet artisan... il me faut bien vous rappeler que souvent... et telle a été la cause décisive de notre rupture... que souvent je vous ai reproché, beau-frère, la bassesse de vos familiarités avec ce garçon... En vain vous me répétiez qu'il était la cheville ouvrière de votre élection... que vous deviez le ménager, le flatter... Je vous répliquais : « Remerciez les services de ce drôle-là moyennant une cinquantaine de louis, et ne vous familiarisez point... sinon... sinon... tôt ou tard il vous en cuira... » Or, il vous en cuit, ce me semble ?

– Mon frère, – reprend madame Desmarais, – il est juste de dire à l'appui de la conduite de mon mari en cette occasion que jamais ce Jean Lebrenn n'eût accepté une récompense pécuniaire... il a une manière de fierté à lui.

– Allons donc ! – fit M. Hubert, haussant les épaules, – la fierté de monsieur le garçon serrurier eût été la très-humble servante d'un rouleau de cinquante louis !

– Que diable !... je vous affirme que non, moi, mon cher Hubert !

– Beau-frère, les lui avez-vous offerts, ces cinquante louis ?

– Je m'en suis certes bien gardé...

– En ce cas, d'où savez-vous qu'il les eût refusés ?...

– Encore une fois, je connais... il faut bien le dire... la délicatesse de son caractère.

– La délicatesse d'un coquin qui gagne à grand'peine un petit écu par jour ! – répond le financier avec un éclat de rire sardonique, – vous rêvez, beau-frère... et...

– Mon cher Hubert, nous perdons un temps précieux en vaines récriminations sur le passé... malheureusement, ce qui est fait... est fait... Parlons, je vous en prie, du présent et du plus pressé... Ma femme et moi, afin de couper court au honteux amour de Charlotte pour ce Jean Lebrenn, nous sommes, nous l'avons dit, décidés à emmener notre fille avec nous à Versailles... Que pensez-vous de cette résolution ?

– Elle sera complètement insuffisante.

– Pourquoi cela, mon cher Hubert ?

– Parce que Versailles est trop voisin de Paris... Il se peut que le polisson dont il s'agit soit aussi persévérant qu'amoureux, non de Charlotte... mais des beaux yeux de sa cassette... car, ne vous y trompez point... ce garçon-là ne vise qu'à la dot.

– Beau-frère, connaissant ainsi que je le connais Jean Lebrenn, je ne pense pas que l'intérêt le guide uniquement dans cette affaire.

– Vous avez et aurez toujours, beau-frère, en ce qui touche les vertus de l'humaine espèce, une crédulité... passez-moi le terme, voisine de la niaiserie... Quoi qu'il en soit, je vous le répète, ce drôle, si vous allez à Versailles, vous y suivra effrontément.

– Mon frère a peut-être raison, mon ami... ce Lebrenn est très-audacieux.

– Alors, que faire ?...

– Que faire ?... beau-frère... le voici... Envoyer momentanément mademoiselle Charlotte à cent lieues de Paris... et agir en sorte de dépister notre homme, afin qu'il ne puisse savoir où l'on aura conduit ma nièce.

– Et où voulez-vous que nous envoyions ma fille ?

– À Lyon... chez notre cousine Dusommier ; ma sœur accompagnera Charlotte, et restera près d'elle le temps nécessaire pour que cette absurde amourette soit oubliée... un mois ou deux suffiront à cela...

– Ton conseil, mon frère, me paraît sage ; mais je crains que Charlotte, dont la fermeté égale la douceur, ne consente pas à...

– Ne consente... pas... à... Morbleu ! ma sœur, l'autorité paternelle est-elle un vain mot ? Quoi, une péronnelle de dix-sept ans se refuserait d'obéir aux ordres de ses parents ?

– J'espère, mon cher Hubert, qu'elle n'osera pousser la résistance jusque-là... Mais enfin... il faut tout prévoir... admettons ce cas-là ?

– En ce cas-là, beau-frère, on emballe, bon gré malgré, mademoiselle Charlotte dans le coche de Lyon... et puis, fouette cocher !

Gertrude, la servante, entre en ce moment, et dit à ses maîtres :

– M. Jean Lebrenn désirerait parler tout de suite à monsieur pour une chose très-urgente.

– Comment... ce polisson-là a l'audace de se présenter encore ici ! – s'écrie M. Hubert, pourpre de colère. – Ah çà... vous allez peut-être, beau-frère, le recevoir ?

– Il ignore que ma fille nous a révélé l'engagement qui les lie tous deux... et d'ailleurs... tantôt, – répond M. Desmarais rougissant de confusion, – tantôt... j'ai... j'ai...

– Quoi... tantôt... Pourquoi vous interrompre, beau-frère ?

– Mon ami, – reprend madame Desmarais venant en aide à l'avocat, – tantôt, une colonne de vainqueurs de la Bastille commandée par ce maudit Jean Lebrenn... s'est arrêtée devant

notre maison... en criant : – Vive le citoyen Desmarais !... Vive l'ami du peuple !... Alors...

– Achève...

– Tu vas t'emporter, te courroucer, mon frère...

– Enfin... achève...

– Eh bien... j'ai cru devoir céder à la nécessité, – reprend l'avocat Desmarais, – j'ai été forcé de haranguer ces forcenés, et de les féliciter de leur victoire... dans la personne de leur chef... cet enragé Jean Lebrenn qui m'avait adressé un discours...

– À merveille, beau-frère... à merveille !... – reprend M. Hubert avec un éclat de rire sardonique, – la leçon et le châtiment ont été pour vous complets ! ! Parbleu, je me réjouis fort de votre embarras présent à traiter comme il mérite de l'être ce jeune citoyen qui vient sans doute vous demander la main de votre fille... au nom de la liberté, de la fraternité et de l'égalité... à moins qu'il n'exige ce mariage au nom de la *souveraineté du peuple*... Pourquoi pas ?... Corbleu ! la scène sera comique... et j'y veux assister.

– Mon ami... si tu reçois ce jeune homme, reste calme, je t'en conjure, – dit avec inquiétude madame Desmarais, à l'avocat ; – éconduis le poliment... ne te fais pas de lui un ennemi dangereux... mortel, peut-être... Hélas ! nous vivons en un temps où il faut ménager ces gens-là et craindre de les blesser.

– Craindre de blesser ces gens-là ! mort de ma vie ! Tu n'as donc pas, non plus que ta poule mouillée de mari, une goutte de sang dans les veines ! Comment ! cette belle révolution a pour prétexte le renversement des insolents privilèges de la noblesse... et il nous faudra maintenant, au lieu de ménager les grands seigneurs, ménager, redouter messeigneurs de la populace !

– Mon frère... je t'en conjure... ne parle pas si haut... ce Jean Lebrenn est peut-être dans la salle à manger... Grand Dieu... s'il t'entendait !...

– Ah, morbleu ! s'il est là... tant mieux ! Et puisque personne ici n'ose parler net, je vais me charger de ce soin... – dit M. Hubert, le regard étincelant de colère, et se dirigeant vers la porte du salon. Mais madame Desmarais, alarmée, suppliante, saisit le financier par le bras en s'écriant d'une voix basse et tremblante :

– Mon frère... je t'en conjure ! Aie pitié de nous, mon Dieu ! tu vas nous exposer à un danger plus terrible cent fois pour nous que pour toi !... Songe donc à la position de mon mari ! Tu ne peux vouloir nous rendre responsables de tes imprudences !

M. Hubert s'arrête et cède aux prières de sa sœur, au moment où M. Desmarais, plongé dans ses réflexions et resté étranger à ce débat, sort de sa rêverie et dit à sa femme avec un soupir de grand allégement :

– Chère amie, j'ai trouvé un moyen très-plausible, dans le cas où ce Lebrenn aurait l'audace de venir me demander la main de notre fille, de repousser cette demande, sans qu'il puisse en quoi que ce soit se formaliser... Ne crains donc rien, et laisse-moi.

– Encore une lâcheté... – s'écrie M. Hubert exaspéré. – Quoi ! vous n'avez pas l'énergie de donner à ce drôle une verte leçon ?... Le craignez-vous ?... Laissez-moi le recevoir... Il se souviendra de la réception, je vous en réponds ! Ne suis-je pas l'oncle de Charlotte, et comme tel ne pouvez-vous m'autoriser à parler ici en votre nom ?...

– Je vous remercie, beau-frère, de vos offres... Veuillez me laisser seul... Si peu énergique que vous vous plaisiez à me supposer... je ne suis ni un poltron ni un enfant ; je sais me conduire et faire respecter ma dignité ! – reprend l'avocat Desma-

rais avec une aigreur à peine contenue. – Puis s'adressant à Gertrude : – Faites entrer M. Lebrenn...

– Je te quitte, mon ami ; de la modération, de la prudence, je t'en adjure ! ! – dit madame Desmarais à son mari, et elle ajoute à demi-voix : – Mon frère, par sa mauvaise tête et sa violence hors de saison, serait capable de nous faire tous massacrer... Je vais l'emmener, afin de te débarrasser de lui. – Puis, tout haut, elle ajoute, en s'emparant du bras du banquier : – Viens, mon frère ! ! Allons retrouver Charlotte... Je compte beaucoup sur l'excellente influence des conseils que tu vas lui donner en ma présence.

M. Hubert prend le bras de sa sœur, la suit ; mais il se dit à part soi :

– Morbleu ! je ne perdrai pas cette bonne occasion de dire son fait à cet insolent polisson, ne fût-ce que pour l'honneur de la famille.

Au moment où la femme et le beau-frère de l'avocat disparaissent par l'une des portes latérales, Jean Lebrenn, introduit par Gertrude, entre par la porte principale du salon.

*

* *

M. Desmarais, à l'aspect du jeune artisan, domine et dissimule sa sourde colère sous un masque de cordiale aménité ; il fait deux pas au-devant de Jean, et lui tendant affectueusement la main :

– Avec quel plaisir je vous revois, mon cher ami ! après la périlleuse et héroïque journée à laquelle vous avez pris une si glorieuse part... – Puis l'avocat ajoute avec l'accent d'un affectueux intérêt : – Et votre blessure ? elle n'a vraiment point de gravité, ainsi qu'on me l'a assuré de la part de votre excellente mère ?

– Non, monsieur ; ma blessure est légère, et je suis très-touché de l'affection que vous me témoignez...

– Quoi d'étonnant ! mon cher Jean... ne savez-vous pas combien je vous suis attaché ?

– Je le sais, monsieur... et c'est au nom de cette amitié, dont vous m'avez tant de fois réitéré l'assurance... que j'ose tenter la démarche qui me conduit ici.

– Plus de doute, nous y voilà ! – pensait l'avocat, et, selon la coutume des gens d'un caractère faible, il tenta d'atermoyer l'explication qu'il redoutait, en ajoutant tout haut : – Et votre digne et pauvre père... est-il un peu remis des violentes émotions de ce jour ?...

– Oui, monsieur... Le bonheur de se retrouver auprès de nous... après une si longue et si dure captivité lui a fait oublier ses souffrances... la perte de la vue... et ses autres cruelles infirmités !...

– Aveugle... perclus de tous ses membres ! ! infortuné vieillard, auguste victime de la tyrannie des rois ! ! Ah ! tu seras le dernier martyr du despotisme... le règne de la fraternité humaine va succéder à ces siècles d'oppression !

– Mieux que personne, monsieur, vous pouvez affirmer ce principe égalitaire, dont vous êtes à l'Assemblée nationale l'un des plus éloquents défenseurs... Mais, je l'avoue, monsieur, jamais plus qu'en ce moment je n'ai été heureux de vous entendre professer ces principes de fraternelle égalité...

– Pourquoi cela ?

– Parce que vos principes me font espérer que la demande que je viens vous adresser, monsieur, sera peut-être accueillie par vous...

– Si vous en doutiez, mon cher Jean... ce doute serait pour moi une offense ! !

– Vous ignorez, monsieur... la nature... l'importance... de cette demande...

– Plus elle a d'importance, mon ami... plus vous devez être certain de sa réussite... En un mot, de quoi s'agit-il ?

– Il est de mon devoir, en ce moment solennel, de vous répondre sans détour, monsieur, – dit Jean Lebrenn d'une voix émue et d'un ton pénétré. – J'aime mademoiselle votre fille... Elle m'a juré de n'avoir pas d'autre époux que moi... Je viens vous la demander en mariage...

– Qu'entends-je ?... – s'écrie l'avocat Desmarais, simulant une surprise extrême. – Quoi ! ma fille ?...

– Mademoiselle Charlotte, j'en suis certain, approuvera la demande que j'ai l'honneur de vous adresser, monsieur...

– Ainsi, mon cher Jean, – reprend l'avocat d'un air paterne, qui paraît du meilleur augure au jeune artisan, – ma fille et vous, vous vous aimez ?

– Passionnément... depuis six mois, monsieur.

– Après tout... il n'y a dans cet amour-là rien qui puisse me surprendre, – répond tout haut, après un moment de réflexion, M. Desmarais, comme s'il se fût parlé à soi-même. – Charlotte m'a entendu cent fois apprécier, comme ils devaient l'être, le caractère, l'intelligence, l'excellente conduite de notre cher Jean... Elle sait que je n'admets aucune distinction sociale entre les hommes, pourvu qu'ils soient gens de bien ; tous sont égaux à mes yeux, quels que soient les hasards de la naissance et de la fortune... Rien de plus naturel... Je dis mieux... rien de plus normal que cet amour de ma fille... pour mon jeune et digne ami !

– Ah ! monsieur, – s'écrie le jeune artisan les larmes aux yeux et avec un accent de gratitude ineffable, – est-il possible... vous consentiriez à notre union ?

– Dame... – répond M. Desmarais, continuant d'affecter une imperturbable bonhomie, – si cette union convient à ma fille... il en sera nécessairement selon son désir.

– De grâce, interrogez sur l'heure mademoiselle Charlotte... et vous serez assuré, monsieur, de...

– C'est inutile, mon cher Jean... parfaitement inutile, car, entre nous, mille circonstances, jusqu'à présent insignifiantes à mes yeux, me reviennent maintenant à la mémoire... – répond l'avocat en souriant d'un air fin. – Aussi, vous dis-je, n'ai-je pas besoin d'interroger mademoiselle Charlotte pour être assuré qu'elle vous aime autant que vous l'aimez, mon jeune ami...

– Tenez, monsieur, excusez-moi... je crois à peine ce que j'entends... les paroles me manquent pour vous peindre... la joie... la reconnaissance... la surprise...

– La surprise... et de quoi, mon cher Jean, êtes-vous donc tant surpris ?

– De ce que ce mariage... ne soulève pas la moindre objection de votre part... monsieur.

– Et d'où diable viendrait cette objection, mon ami ? Est-ce que vous n'êtes pas l'un des plus dignes jeunes gens que je connaisse ? Est-ce que votre intelligence n'est pas à la hauteur de votre cœur ? Est-ce que votre noble conduite envers votre mère n'est pas au-dessus de tout éloge ?

– Monsieur, vous me comblez...

– Est-ce qu'enfin tantôt, répondant à votre chaleureuse allocution... et m'adressant à votre vénérable père, je ne lui ai pas dit que, pour la première fois, il me faisait connaître l'envie... car je l'enviais, d'avoir un fils tel que vous... Eh bien ! mon cher Jean, grâce à vous et à Charlotte, mon envie est satisfaite... vous devenez mon fils en épousant ma fille !

– Ah ! monsieur... la façon si touchante, si flatteuse, dont vous exprimez votre consentement... double pour moi son prix.

– Mon Dieu ! rien de plus simple cependant que ma conduite... ni moi, ni ma femme... je vous réponds de son consentement... nous ne pouvons élever aucune objection contre ce mariage. Est-ce la question de fortune ? Je suis riche... et vous êtes pauvre... Qu'importe ! est-ce que la valeur des gens se pèse au marc le franc ?

– Et j'ai pu douter un moment de la sincérité de cet homme généreux ! ! Ah ! ce doute, je ne me le pardonnerai jamais ! – pensait Jean Lebrenn, tandis que l'avocat Desmarais poursuivait de la sorte :

– J'appartiens à ce que l'on appelle la haute bourgeoisie... et vous, mon ami, à ce qu'on appelle la classe ouvrière... Qu'est-ce que signifient ces mots vides de sens ? Est-ce que nous n'avons pas fait litière de ces prétendues distinctions sociales ? Est-ce que ce que l'on appelait les *classes*... ne se sont pas fondues, confondues en une seule dont le nom est sacré : la nation ?

– Noble cœur ! noble langage ! – disait Jean Lebrenn ému jusqu'aux larmes, – qu'il est doux à l'âme d'entendre de telles paroles !

– Est-ce qu'enfin votre famille n'est pas aussi honorable... en d'autres termes, aussi honnête que la mienne, mon cher Jean ? Est-ce que nos deux familles ne sont pas également sans reproche et sans tache ? Est-ce que... est-ce que...

Mais soudain l'avocat Desmarais s'interrompt comme s'il était frappé d'une idée soudaine, foudroyante... Ses traits s'assombrissent et expriment une douleur croissante ; il cache sa figure entre ses mains en balbutiant :

– Grand Dieu ! quel affreux souvenir ! ! Et j'oubliais... Ah ! malheureux jeune homme ! ! malheureux père que je suis ! !

M. Desmarais tombe accablé dans un fauteuil, en tenant toujours ses deux mains sur son visage.

Jean Lebrenn, stupéfait, alarmé, regarde l'avocat avec une angoisse inexprimable. Un secret pressentiment traverse et navre son cœur, et d'une voix altérée il dit au père de Charlotte en se rapprochant de lui :

– Monsieur, de grâce, expliquez-moi la cause de l'accablement soudain où je vous vois plongé...

– Laissez-moi, mon pauvre ami ! ! laissez-moi... je suis anéanti... brisé... Oh ! que je souffre, mon Dieu !... que je souffre... – murmure d'un accent plaintif M. Desmarais.

Jean Lebrenn, abasourdi et de plus en plus inquiet, contemple dans une silencieuse angoisse le père de Charlotte, et n'aperçoit pas que l'une des portes latérales du salon est entrebâillée par M. Hubert, qui avance avec précaution la tête se disant :

– Je viens de laisser ma sœur avec sa fille, en feignant de quitter la maison... Je suis curieux de savoir à quelle espèce de lâche et hypocrite défaite mon avocat de beau-frère aura eu recours pour évincer ce polisson, *sans le blesser*... ainsi que disait ma poule mouillée de sœur.

M. Hubert laisse la porte entrouverte et assiste invisible à la continuation de l'entretien entre le jeune artisan et M. Desmarais. Celui-ci, après un silence prolongé, que Jean a craint d'interrompre, se lève et, habile comédien, ainsi que grand nombre de maîtres dans l'art oratoire, il a su donner à ses traits une expression de douloureuse consternation ; une larme même attendrit son regard ; puis, tendant ses bras à Jean Lebrenn, il lui dit d'une voix étouffée :

– Mon ami... mon pauvre ami... ah ! nous sommes bien malheureux ! !

Le jeune artisan, déjà profondément ému par les anxiétés que lui cause cette scène inexplicable, répond à l'affectueux appel de M. Desmarais, se jette dans ses bras, et lui dit avec effusion :

– Monsieur... monsieur... qu'avez-vous ?... J'ignore la cause de ce chagrin, qui, tout à coup, a semblé vous poigner ; mais, quel qu'il soit, croyez-le, j'y compatis de toute mon âme...

– Ah ! je l'espère, mon ami... votre tendre compassion me consolera... me réconfortera... – dit M. Desmarais d'une voix entrecoupée, en serrant à plusieurs reprises Jean Lebrenn entre ses bras ; et semblant faire un violent effort sur lui-même, il reprend d'un ton plus ferme : – Allons, mon ami, du courage... il nous en faut, et beaucoup... à moi surtout ! !

– Et pourquoi, monsieur ? nous faut-il tant de courage ?

– Pour supporter fermement le coup le plus douloureux... qui puisse frapper deux hommes de cœur...

– Monsieur, je ne sais ce que vous voulez dire... et, cependant, malgré moi, je tremble...

– Ah ! du moins, mon cher Jean, il nous restera notre amitié... Elle sera le refuge de notre commun malheur...

– Notre commun malheur ?...

– Après tout, non ! ! car, moi, je souffrirai mille fois davantage que vous... Mon cher Jean, à votre âge, un premier amour s'oublie... mais à mon âge, à moi, l'on ne renonce pas sans des regrets éternels à l'espérance la plus douce qu'un père ait jamais rêvée pour le bonheur de sa fille... Enfin, vous ne souffrirez que de votre douleur éphémère... Mais moi, moi... je souffrirai de mes cruels chagrins et de ceux de ma pauvre enfant ! ! Elle doit tant vous aimer... elle a tant de raisons de vous aimer. Hélas ! quel va être le déchirement de son cœur !... Malheureuse créature ! ah ! c'est horrible... horrible... mon Dieu ! les inexorables

devoirs du père de famille sont parfois bien rudes à remplir ! – Et l'avocat Desmarais, observant d'un coup d'œil oblique la physionomie bouleversée de Jean Lebrenn, pâle et sans voix, pousse un soupir lamentable, et de nouveau cache son visage dans ses mains.

– Où diable mon beau-frère veut-il en venir ? que je sois mis à la lanterne comme aristocrate si je comprends un mot à tout ceci... – se disait M. Hubert, avançant avec précaution la tête à travers la porte entr'ouverte et observant aussi le jeune artisan. Celui-ci, atterré, le front penché, le regard fixe, éprouvait une sorte d'étourdissement, cherchant en vain dans le trouble de son cerveau à pénétrer le véritable sens des lamentations de M. Desmarais, au sujet de leur « commun malheur, à Jean et à lui, et du déchirement du cœur de Charlotte, etc., etc. »

Enfin, Jean Lebrenn, voulant à tout prix échapper au chaos d'anxiétés où s'égarait en vain son esprit, dit d'une voix brisée à l'avocat :

– Monsieur, il m'est impossible de vous peindre les appréhensions dont je suis torturé... Je vous en adjure, au nom de l'affection que vous m'avez jusqu'ici témoignée, expliquez-vous clairement ! Cette cause de notre commun malheur, quelle est-elle ? Vous venez d'en appeler à mon courage, j'aurai du courage... Mais, par pitié, que je sache du moins quel est ce coup dont je suis, dont nous sommes menacés ?

– Vous avez raison, mon cher Jean ; excusez ma faiblesse, nous sommes des gens de cœur... Sachons donc envisager, en gens de cœur, la réalité, si pénible qu'elle soit...

– Enfin, cette réalité, monsieur, quelle est-elle... quelle est-elle ?...

– Jean... mon cher Jean... – répond M. Desmarais, prenant dans ses mains les mains du jeune homme et le contemplant avec une expression de tendresse paternelle, – vous, mon ami,

de qui j'enviais le père... vous, vous qu'il m'eût été si doux, pour mille raisons, et sans même parler de notre fraternité politique, vous qu'il m'eût été si doux de nommer mon fils...

– Mon Dieu !... qu'entends-je ?...

– ... Vous qui eussiez, je le sais... oh ! je le sens là... – ajoute l'avocat portant vivement sa main à son cœur. – Oui, vous, qui... je le sens là... eussiez à jamais assuré le bonheur de mon unique enfant... plaignez-la... plaignez-moi... malheur à nous tous... ce mariage... ce mariage... – Et M. Desmarais semblant faire sur lui-même un violent effort : – Ce mariage... est impossible ! ! !

Puis voyant, à ces mots, le jeune artisan devenir d'une pâleur mortelle et chanceler, l'avocat le soutient et lui dit d'une voix remplie de commisération et de tendresse :

– Jean, mon ami... vous, sur le courage de qui je comptais pour nous aider à supporter le coup dont nous sommes atteints... vous faiblissez... faut-il donc que je vous donne l'exemple d'une ferme résignation ! moi... moi... le plus à plaindre de nous deux !

Jean Lebrenn se domine, reprend ses esprits, se recueille et d'une voix qu'il essaye de raffermir :

– Pardonnez à ma faiblesse, monsieur... elle est grande, je l'avoue... mais ce brusque anéantissement de mes plus chères espérances, d'abord presque réalisées... par votre promesse... m'a, j'en conviens, abattu... écrasé... Me voici plus calme et prêt à vous entendre... Veuillez, du moins, m'apprendre pourquoi ces projets d'union, d'abord accueillis par vous avec tant de bienveillance... sont soudain devenus impossibles ?...

– Hélas !... parce que tout à la joie... tout au bonheur dont me comblaient vos propositions, mon pauvre ami... j'avais oublié comme vous... une circonstance funeste... odieuse... Et tout à coup son souvenir... s'est présenté à mon esprit...

– Quel souvenir, monsieur ?...

– Mon ami... un instant auparavant que ce désolant souvenir ne m'eût foudroyé, je prononçais ces mots... rappelez-vous-les, je vous en adjure : « Mon cher Jean, » vous disais-je après avoir rendu un légitime hommage à vos qualités personnelles, – mon cher Jean, d'où pourraient donc naître mes objections à votre mariage avec ma fille... Votre famille... n'est-elle pas, comme la mienne... sans tache ? »

– Oui, monsieur... vous disiez cela... et en effet, ma famille est sans tache...

– Ah ! mon ami, vous aussi... vous oubliez ce que j'avais oublié...

– Qu'est-ce donc... monsieur, que j'oublie ?

– Une tache ineffaçable... qui ternira toujours l'honneur de votre famille... mon pauvre ami... mais je...

– L'honneur de ma famille... à jamais terni ! – s'écrie le jeune artisan avec autant de stupeur que de douloureuse indignation, – qui donc oserait soutenir en ma présence cette infâme calomnie ?...

– Plût au ciel... mon ami... que ce fût une calomnie !...

– Expliquez-vous... monsieur... – s'écrie Jean Lebrenn avec énergie, – expliquez-vous... j'ai le droit de l'exiger... Quelle est cette infâme calomnie ?

– Si c'est une calomnie... je n'en suis pas du moins l'auteur.

– Nommez-le donc... alors !

– C'est votre père...

– Mon père ?...

– Hélas !... n'a-t-il pas écrit... imprimé... publié... que sa fille... votre sœur, depuis lors disparue... AVAIT ÉTÉ LA MAÎTRESSE DU ROI LOUIS XV ! !

– Quoi ! – répète Jean Lebrenn pouvant à peine croire à ce qu'il entend, – cette tache ineffaçable... qui ternit l'honneur de ma famille... c'est...

– Jean ? – répond l'avocat Desmarais avec une majestueuse dignité, – vous connaissez ma fière susceptibilité en ce qui touche l'honneur ! !... vous connaissez mes principes républicains... ma haine de la royauté ! !... Je fais appel à votre raison, à votre équité... à vos sentiments politiques !... Ma fille... ma fille... peut-elle entrer dans une famille... dont une personne a figuré parmi les maîtresses de Louis XV ! !

– Ah ! par ma foi... le tour de gibecière de mon avocat de beau-frère est prodigieux !... Aussi, morbleu ! je ne résiste pas au désir de prendre part à l'entretien qui va suivre ! – dit M. Hubert sortant de la chambre voisine et entrant lentement dans le salon sans être d'abord aperçu de Jean Lebrenn et de M. Desmarais.

*

* *

Jean Lebrenn, lorsque M. Desmarais lui eut déclaré : « Que Charlotte ne pouvait entrer dans une famille déshonorée, parce que l'une des personnes, qui la composaient avait été *la maîtresse du roi Louis XV*, » Jean Lebrenn ne put d'abord croire à ce qu'il entendait... M. Desmarais lui ayant maintes fois témoigné d'une tendre compassion pour la victime de la monstrueuse dépravation de ce roi dit *le Bien-Aimé*, qu'il flétrissait avec indignation, répétant au jeune artisan que l'une des causes de son amitié pour lui était la commisération que lui inspiraient les malheurs de la famille Lebrenn frappée dans le père et dans la fille, tous deux disparus. Jean Lebrenn éprouva d'abord une

sorte de vertige en apprenant la cause de la prétendue impossibilité de son mariage avec Charlotte ; puis, éclairé par son bon sens naturel, se rappelant les doutes de son père et de Victoria au sujet du consentement de M. Desmarais à l'union de sa fille avec *un garçon serrurier*, Jean Lebrenn entrevit un refus hypocrite déguisé sous l'infamant prétexte invoqué par l'avocat. Cruelle fut la déception du jeune homme. Elle ruinait à la fois ses plus chères espérances et sa confiance, jusqu'alors absolue, dans la sincérité des opinions politiques du représentant du tiers état. Cette double déception parut si cruelle à Jean Lebrenn, qu'hésitant à croire, au mal ainsi que tout caractère généreux, il lui vint soudain à l'esprit cette pensée :

– Peut-être M. Desmarais, ayant eu, depuis peu, connaissance des fatales et infamantes conséquences du forfait de Louis XV, sait-il que ma sœur, restée forcément jusqu'à l'âge de dix-sept ans dans une maison de débauche, a été emprisonnée plus tard aux *Filles repenties*, – se disait le jeune artisan. – Instruit de ces faits, M. Desmarais, ainsi que Victoria me l'a fait observer, ne peut, par un scrupule honorablement explicable, consentir à me donner sa fille.

Jean Lebrenn, conservant donc encore l'espoir, non de vaincre les légitimes préventions du père de Charlotte, mais de ne pas être réduit à voir en lui un fourbe et un traître, refoula ses navrantes émotions, releva le front, et, tournant les yeux vers M. Desmarais, s'aperçut seulement alors de la présence de M. Hubert, pour lequel il éprouvait une antipathie profonde. Il fut surpris et affecté de la présence de ce personnage en une conjoncture délicate et pénible ; remarquant surtout que le financier s'entretenait à voix basse et d'un air sardonique avec son beau-frère.

– Monsieur... – dit Jean à M. Desmarais, – vous reconnaîtrez, je l'espère, que notre entretien est d'une telle nature qu'il ne doit se continuer qu'entre vous et moi seulement...

– D'où il suit que... le citoyen Jean Lebrenn me met poliment à la porte ? – répond M. Hubert avec un sourire railleur ; – le citoyen Jean Lebrenn trouvera cependant bon... que je prenne part à une conversation qui intéresse au plus haut degré l'avenir et l'honneur de ma nièce Charlotte...

– Monsieur, – reprit impatiemment le jeune artisan, – je vous le répète... je désire être seul avec M. Desmarais...

– Je ferai remarquer au... citoyen Jean Lebrenn que mon beau-frère n'a point de secret pour moi, en ce qui touche l'honneur de notre famille... Je sais l'inconcevable demande que le... citoyen Jean Lebrenn vient d'adresser à M. Desmarais ; je sais enfin pourquoi mon beau-frère refuse à fort bon droit la main de sa fille au... citoyen Jean Lebrenn... bien qu'il ait l'honneur d'appartenir au *peuple... souverain*...

M. Desmarais, d'abord très-contrarié de la présence imprévue du financier, se résigna ensuite d'assez bonne grâce à ce contre-temps, où il espérait trouver le prétexte de précipiter la fin d'un entretien très-embarrassant pour lui ; aussi, se hâta-t-il de dire affectueusement au jeune artisan :

– Mon cher ami... je vous ai fait connaître la fatale impossibilité qui s'oppose à un mariage qui eût comblé mes vœux... Ne revenons donc jamais sur ce sujet... si pénible pour nous deux à tant de titres... mais comptez toujours sur ma vive amitié... de même que je compterai toujours sur la vôtre, mon cher Jean... et, sur ce... au revoir...

– Pardon... monsieur, avant de prendre congé de vous... j'aurais une question à vous adresser, – reprend le jeune artisan d'une vois ferme ; – cette question, monsieur votre beau-frère peut l'entendre...

– Je suis profondément reconnaissant au citoyen Jean Lebrenn de l'autorisation qu'il daigne m'accorder, – dit M. Hubert

avec un ironique et profond salut ; – je vais donc jouir de l'inestimable bonheur de l'écouter.

– Parlez, mon cher Jean, – reprend l'avocat très-contrarié des sarcasmes de son beau-frère, – de quoi s'agit-il ?

– Vous me refusez la main de mademoiselle Charlotte... parce que ma sœur a été, dites-vous... *la maîtresse de Louis XV* ?

– Hélas... oui... votre malheureux père lui-même, sans nommer il est vrai sa fille, a flétri, dénoncé à l'indignation publique ce fait horrible ! Il a raconté comment votre infortunée sœur, après avoir été subrepticement enlevée à l'âge de onze ans et demi... n'était sans doute sortie du *Parc-aux-Cerfs*... que pour disparaître à jamais... puisque depuis cette funeste époque, l'on n'a plus eu de nouvelles de cette pauvre créature ! embarquée, selon toute probabilité, pour l'Amérique... Là... elle aura trouvé la fin de sa triste vie... hélas !

– Ainsi, monsieur, vous partagez notre créance au sujet de la disparition de ma sœur ?

– Certainement, mon ami ; il est pour moi hors de doute que cet infâme pouvoir royal aura voulu faire disparaître à la fois la victime de la monstruosité de Louis XV, et votre père... révélateur de cette monstruosité...

– Ainsi, monsieur... vous persistez à croire que ma sœur, à peine sortie du repaire où elle avait été enfermée, a été embarquée pour l'Amérique, où elle sera morte ? – reprit avec persistance et d'une voix contenue le jeune artisan ; – telle est votre conviction ?

– Eh ! sans doute... mais d'où vient votre insistance à ce sujet, mon cher Jean... vous-même, ainsi que vous me l'avez cent fois répété, ne partagez-vous pas cette façon de voir ?

L'accent, l'expression des traits de l'avocat, prouvaient sa sincérité. Il ignorait évidemment le séjour prolongé de Victoria dans la petite maison voisine de Versailles et son emprisonnement aux *Filles repenties* ; fatales circonstances qui, selon Jean Lebrenn, auraient pu expliquer, justifier le refus de M. Desmarais ; mais il n'en était pas ainsi. Il voilait évidemment son refus sous un odieux prétexte ; le fougueux tribun de la gauche, l'ami du peuple, l'ardent défenseur des principes d'égalité, de fraternité, était un hypocrite. Il voyait une honteuse mésalliance dans le mariage de sa fille avec un honnête artisan... La dernière illusion de Jean Lebrenn s'évanouit... Il contint son indignation, et s'adressant à l'avocat :

– Un dernier mot, monsieur, afin de bien préciser la cause de votre refus...

– À vos ordres, mon cher ami... à vos ordres.

– Ainsi, monsieur, mon mariage avec mademoiselle Charlotte est impossible, en raison de ce seul fait, que ma sœur, enlevée à sa famille par une entremetteuse, a été, à l'âge de onze ans, violentée par Louis XV... Votre refus n'a pas d'autre cause ?

– Hélas ! mon pauvre Jean, cette cause n'est-elle pas suffisante ?

– Soit, monsieur. Ainsi cette cause est la seule qui provoque votre refus ?

– C'est la seule...

– Vous me le jurez sur l'honneur ?

– Sur l'honneur... je vous le jure.

– Enfin... le citoyen Jean Lebrenn est-il satisfait ? – reprend M. Hubert, qui depuis quelques instants contenait à peine ses emportements, doublement irrité de la persistance du jeune homme et de ce que le financier appelait « l'insigne lâcheté de son beau-frère », assez jaloux de sa popularité, assez

couard pour dissimuler le véritable motif de son refus et n'oser point avouer franchement que l'avocat Desmarais ne voulait, ne pouvait pas donner sa fille en mariage à un ouvrier.

Jean Lebrenn, après un court instant de silence, s'adressant M. Hubert :

– Vous venez de me demander, monsieur, si je me trouvais satisfait des explications de M. Desmarais ?

– Oui... et quoique j'aie l'honneur de parler à un *membre du souverain*, – reprend le financier d'un ton sardonique, – j'ai pris la liberté grande de demander au... citoyen Lebrenn, s'il était satisfait ?

– Je vous répondrai d'abord... que je ne souffrirai pas plus longtemps que vous tourniez en dérision devant moi le titre de *citoyen*... – dit Jean Lebrenn d'une voix forte et ferme, regardant le financier en face ; – le titre de citoyen est à mes yeux respectable... je le ferai respecter...

– Qu'est-ce à dire ! s'écrie M. Hubert d'abord stupéfait, puis furieux de ce qu'il considérait comme une insolence de la part du jeune artisan. – Quoi !... une menace... – Et portant, dans sa colère, la main à la poignée de son épée, le chef de bataillon de la garde bourgeoise ajoute : – Une menace... à moi ! !... drôle !

– Hubert... vous êtes fou ! – s'écrie l'avocat alarmé du tour que prenait l'entretien, – personne ici... ne songe à vous menacer... mon jeune ami moins que personne...

– Il a grand'raison, votre jeune ami ! car, ventrebleu ! beau-frère, je lui couperais les oreilles comme à un lièvre... à votre jeune ami ! !

– Citoyen Hubert, – répond froidement Jean Lebrenn, – le jour est venu où *Jacques Bonhomme* ne se laisse pas plus couper les oreilles par les aristocrates que par les bourgeois...

– Mordieu... je vais te...

– Assez de grossièretés, citoyen Hubert ! Je suis blessé à l'épaule, mais il me reste deux bras vigoureux à votre service... – reprend Jean Lebrenn conservant son sang-froid. – Vous pouvez oublier... mais moi je n'oublie pas que nous sommes ici chez le père de mademoiselle Desmarais... Vous avez provoqué cette leçon de savoir-vivre. Recevez-la d'un enfant du peuple... – Et répondant à un nouveau geste de menace du financier, Jean Lebrenn, faisant allusion à sa robuste carrure : – Regardez-moi bien, citoyen Hubert, et vous renoncerez à une brutalité que vous payeriez cher...

M. Hubert, malgré son intrépide bravoure, était frêle et de petite stature. Il avait cinquante ans, ne pouvait songer à lutter contre son jeune adversaire. Puis, enfin, il eut tardivement conscience de son grossier emportement, se calma et reprit d'une voix sourde, tremblante de colère :

– Nous nous retrouverons ! !

– Quand vous le voudrez, citoyen Hubert ! !

– De grâce, mon cher Jean, n'attachez aucune importance aux emportements de mon diable de beau-frère, il a aussi mauvaise tête qu'il a bon cœur... – reprend l'avocat Desmarais tendant la main au jeune homme. – Oubliez, je vous en supplie, sa folle incartade... il me serait trop pénible de nous quitter sous une fâcheuse impression, mon cher, mon excellent ami...

– Citoyen Desmarais, j'ai longtemps cru à votre amitié, je n'y crois plus... – répond Jean Lebrenn avec amertume et dignité, sans prendre la main que lui tendait l'avocat. – Longtemps aveugle... mes yeux se sont ouverts aujourd'hui...

– Comment !... D'où vient, mon cher Jean, votre froideur soudaine ?... Quoi ! parce que, obéissant, quoi qu'il m'en coûte, à la voix impérieuse de mes devoirs de père de famille... je vous refuse la...

– Je ne suis pas dupe du vain prétexte dont vous colorez votre refus, citoyen Desmarais... Ce n'est pas le frère de la malheureuse enfant déshonorée par Louis XV que vous repoussez... non... c'est l'artisan !

– Moi !... grand Dieu ! ! Ah ! mon cher Jean, je vous proteste... je vous jure, au nom de nos communs principes, que...

– Mais, morbleu ! beau-frère, ayez donc le courage de votre opinion, – s'écrie M. Hubert, incapable de se contenir, – osez donc répondre hardiment la vérité... Tant d'hypocrisie et de lâcheté me révolte à la fin ! !

– Encore une fois, monsieur, mêlez-vous de ce qui vous regarde ! – s'écrie l'avocat exaspéré. – Je sais ce que j'ai à faire ! ! je sais ce que j'ai à dire ! je trouve intolérable vos prétentions de me dicter ma conduite et mes réponses... – Et l'avocat ajoute à part soi avec désespoir : – Ce malheureux-là veut donc ruiner ma popularité... me faire égorger par le peuple ! !

– Tenez, citoyen Hubert, je préfère la franchise de votre hostilité à de faux semblants de fraternelle égalité, – avait répondu Jean Lebrenn au financier, affectant de ne plus adresser la parole à l'avocat. – Vous êtes du moins sincère dans votre aversion, dans votre dédain pour nous... Vous êtes un ennemi résolument avoué, un ennemi aveugle, mais loyal... L'on peut plaindre votre aveuglement, vous combattre et vous estimer... Du premier jour où je vous ai vu, j'ai pressenti votre animosité... je l'ai regrettée... je la regretterai toujours... Vous êtes un homme de cœur, malgré vos préjugés ; ces préjugés de la majorité de votre classe contre le peuple, qu'ils soient franchement manifestés ou hypocritement dissimulés, seront, je le crains, funestes à notre cause commune... Unis cordialement, et marchant au même but, peuple et bourgeoisie seraient invincibles, accompliraient de grandes choses, changeraient sans secousse la face du vieux monde, tous y gagneraient ! Aussi nous compterons jusqu'au dernier moment sur votre concours, sur votre appui tutélaire, citoyen Hubert !

– Mais, mon cher Jean, ce concours de la bourgeoisie n'est-il pas acquis au peuple ? – reprend M. Desmarais. – Pouvez-vous douter que...

– ... Le hasard de la naissance vous a donné, à vous bourgeois, ce dont le hasard nous a déshérités : l'instruction et la fortune ! – poursuit Jean Lebrenn, sans s'arrêter aux protestations de l'avocat. – Vous êtes nos guides naturels, nos intérêts sont les mêmes, nos ennemis sont les mêmes... Rappelez-vous ceci : ils profiteront de notre désaccord, ils envenimeront, ils exalteront les défiances, les craintes que notre rudesse, notre ignorance, notre misère, vous inspirent à tort... à grand tort... oui, à grand tort ! je le répète, je l'affirme ! – ajoute Jean Lebrenn d'une voix pénétrée, répondant à un geste de M. Hubert, frappé cependant malgré lui de la sagesse, de la modération des paroles de l'artisan. – Tenez, citoyen Hubert, je m'adresse à votre loyauté... quels sont les députés envoyés par nous, gens du peuple, aux États généraux ? Voyons, où avons-nous choisi nos représentants ? N'est-ce pas dans la bourgeoisie ? Avons-nous eu la prétention de choisir seulement l'un des nôtres pour représenter nos espérances, nos vœux, nos intérêts les plus chers, les plus légitimes ? Non... non... Vous ne voyez pas un seul artisan figurer parmi les représentants du peuple à l'Assemblée nationale...

– Cette admirable, cette sublime preuve de confiance du peuple envers nous, mon cher Jean, ne sera jamais trompée... Je vous jure que...

– Pardon, c'est au citoyen Hubert que je m'adresse... – dit Jean, interrompant l'avocat, tandis que le financier, cachant l'embarras que lui cause la question de l'artisan, lui répond en raillant :

– Parbleu !... un homme du peuple aurait fait une belle figure à l'Assemblée nationale !

– Il est vrai... et c'est ce que nous nous sommes dit, citoyen Hubert, – répond Jean Lebrenn avec une simplicité touchante.

– Oui, nous nous sommes dit : Nous ne possédons ni la capacité ni l'éloquence... choisissons donc nos représentants parmi ceux là que le hasard a mieux doués que nous... Mais ceux-là, sortis des entrailles du peuple, doivent l'aimer, doivent prendre à tâche, à glorieuse tâche, d'être nos tuteurs naturels, d'éclairer notre inexpérience... de guider fraternellement nos premiers pas vers la liberté...

– Mais c'est notre devoir, mon cher Jean ! – s'écrie l'avocat. – Ce devoir, nous l'avons accompli... nos l'accomplirons toujours avec bonheur !

– Répondez, citoyen Hubert, – ajoute l'artisan, continuant d'affecter de ne s'adresser qu'au financier. – Cette modestie du peuple... cette noble confiance envers la bourgeoisie, *notre sœur aînée*... Après tout... cette modestie, cette confiance, aurez-vous le triste courage de nous les reprocher ?

– Non, non, sans doute... – reprit M. Hubert interdit et momentanément ému du langage de l'artisan, tandis que l'avocat Desmarais, désolé, se disait à part soi :

– Décidément, Jean Lebrenn m'a pris en aversion. Il affecte de ne pas me répondre ; il n'a pas été dupe du motif de mon refus... Il va m'accuser hautement et partout d'être un aristocrate ! ! Ainsi, voilà ma popularité ruinée ! me voici en suspicion aux yeux du peuple ! ! Et, au temps où nous vivons, la suspicion peut un jour devenir un danger terrible... mortel peut-être ! ! Ah ! que faire ?... que faire ?... Je ne peux pourtant pas donner ma fille en mariage à un garçon serrurier... C'est impossible ! ! Je serais la risée de mes amis... de mes collègues... je serais couvert de confusion à mes propres yeux... Que faire donc ?... car si, d'un autre côté, le populaire domine, je suis exposé à ses haines implacables... Maudite révolution... Ah ! je n'en serais pas là, si je n'avais eu à venger contre la noblesse... l'infâme outrage que m'a fait subir le comte de Plouernel ! Cela surtout m'a jeté dans les rangs du populaire... Mais encore une fois, que faire ?... car enfin, quoi qu'il arrive, il m'est impossible

de marier ma fille à un garçon serrurier ! !... s'agirait-il de ma tête ! !

Pendant ces tristes réflexions de l'avocat, l'entretien avait ainsi continué entre le jeune artisan et le chef de bataillon du district des *Filles-Saint-Thomas*.

– Ainsi vous ne pouvez vous refuser de le reconnaître, citoyen Hubert... le peuple a toujours jusqu'ici témoigné de son affection, de sa confiance... je dirai plus, de sa déférence réfléchie pour la bourgeoisie... Il a eu, il aura foi en elle jusqu'à la fin... mais, malheur irréparable pour vous et pour nous, si un jour la bourgeoisie, après s'être servie du peuple pour combattre, pour abattre la noblesse, voulait régner à l'ombre d'une royauté fictive, voulait substituer ses privilèges à ceux qu'elle aurait détruits avec notre aide... voulait se borner à changer la forme de notre joug ! et refusait de satisfaire par de nouvelles institutions à nos exigences légitimes... Alors, je vous le dis sincèrement et le cœur navré, citoyen Hubert, ce jour-là, nous combattrions cette royauté de l'écu, cette oligarchie bourgeoise, de même que nous combattons à cette heure la royauté de droit divin et l'aristocratie ! !

– Eh bien soit ! la guerre ! – répond avec impatience M. Hubert. – Jamais nous ne consentirons à subir le gouvernement de la populace ! voilà pourquoi nous repoussons avec horreur les rêvassiers de république, tels que *Condorcet, Bonneville, Claude Fauchet* et autre séquelle ! Nous voulons l'abaissement de la noblesse, la réforme des abus, l'avènement du tiers état, seul capable de gouverner l'État en se subordonnant une royauté constitutionnelle à l'instar de l'Angleterre... Oui, voilà ce que nous voulons, ce que nous aurons ! citoyen membre du *souverain*. Vos menaces ne nous feront pas reculer d'une semelle, et, morbleu ! s'il le faut, va pour la guerre ! nous sommes prêts ! et... aux armes !

– La guerre ! – répète Jean Lebrenn d'une voix douloureusement émue. – Mais c'est affreux... mais c'est insensé... la

guerre ! Entre la bourgeoisie et le peuple, une pareille lutte serait fratricide ! Seuls, nos ennemis communs en profiteraient... puisqu'il vous faudrait vous allier à eux, à leurs soldats, pour nous combattre ; car, songez-y donc : si vous êtes cent, nous sommes mille... nous sommes résolus de vaincre ou de mourir... et, à elle seule, la bourgeoisie serait impuissante à nous dompter !

– Bah ! *la faim vous domptera*... car vient toujours l'heure de reprendre ce que vous appelez votre joug... et ce que j'appelle, moi, votre frein : le travail quotidien et forcé ! Enfin, si antipathiques que nous soient la noblesse toute-puissante et la royauté despotique... nous préférerions mille fois ce régime au déchaînement anarchique de la populace... Elle nous volerait notre argent, et ensuite nous mettrait à la lanterne !... Telle est la politique expéditive du *souverain* !

– C'est vous, citoyen Hubert, vous, homme de bon sens, qui parlez de la sorte ? – reprend Jean Lebrenn atterré. – Vous ai-je donc tenu le langage d'un pillard... d'un assassin ?

– Ah ! jamais plus noble langage n'a défendu la plus sainte des causes ! – s'écrie l'avocat cherchant du regard le regard de Jean Lebrenn qui détourne la vue. – C'est véritablement l'expression de la male-pensée du peuple qui...

– Le citoyen Lebrenn, puisque citoyen il y a, est une infiniment rare exception, – reprend M. Hubert interrompant son beau-frère ; – si tous les gens du peuple lui ressemblaient, l'on pourrait s'entendre ! mais l'immense majorité du populaire est guidée par ses appétits brutaux, par ses instincts féroces... Morbleu ! n'a-t-il pas aujourd'hui massacré M. de Flesselles ?... n'a-t-on pas vu le pillage ?...

– Le pillage ! – s'écrie Jean Lebrenn avec une véhémente indignation, interrompant le financier. Et où cela ? et quand cela, le pillage ? Le pillage !... Quoi ! aujourd'hui !... et ceci je l'ai vu... le peuple aujourd'hui s'empare de la voiture de voyage du

prince de Lambesc, qui, à la tête de son régiment, a sabré avant-hier aux Tuileries des femmes, des vieillards !... Le peuple, dans son exaspération, veut livrer cette voiture aux flammes... mais avant, que fait-il, ce peuple pillard ? Il met à part les malles contenant de l'or, de l'argent, des objets précieux, et il envoie le tout sous bonne escorte au bureau de l'Hôtel de Ville (*historique*). Voilà un fait, citoyen Hubert... le nierez-vous ?...

– Un fait... soit... un fait...

– En voulez-vous d'autres ? Hier, le peuple fait irruption dans l'abbaye de Montmartre... un homme vole une poule dans le jardin du couvent... le voleur est pendu sur l'heure (*historique*)... Enfin, allez sur la place de l'Hôtel de Ville, vous y verrez un monceau de richesses sauvegardées par les prolétaires en haillons et armés d'une pique (*historique*).

– C'est vrai ! – dit vivement l'avocat Desmarais. – J'affirme le fait sur l'honneur... Tantôt, passant devant l'Hôtel de Ville, j'ai été témoin de ce sublime désintéressement du peuple, et je me suis écrié : Ô grand peuple... tu...

– ... Quant au meurtre de M. de Flesselles, – reprend Jean Lebrenn interrompant de nouveau l'avocat sans paraître l'avoir entendu, – quant à ces lâches et horribles assassinats, le vrai peuple les répudie, les déplore, les exècre ! Et il serait le premier à faire prompte justice des meurtriers s'il était témoin de ces massacres !

– Citoyen Jean Lebrenn, – répond M. Hubert avec l'invincible obstination de l'homme prévenu et que les meilleures raisons ne peuvent fléchir, – nous ne saurions jamais nous convaincre l'un l'autre... votre partialité pour votre classe vous aveugle ; peut-être suis-je aussi moi même aveuglé par une égale partialité ! Détestables préjugés, direz-vous ? Soit, je suis trop vieux pour les surmonter, et vous êtes, vous, trop jeune, trop ardent... j'ajouterai même trop généreusement convaincu, pour renoncer à vos convictions ! ! Donc, brisons là ! ! Mais

avant de nous séparer, je vous demande franchement excuse du grossier emportement qui, chez moi, a précédé cet entretien auquel je dois de vous mieux connaître. Monsieur Lebrenn, je dis de vous ce que vous avez dit de moi... « Vous êtes un loyal ennemi dont on regrette l'aveuglement, mais que l'on ne peut s'empêcher d'estimer en le combattant... » Le jour est proche sans doute où nous nous retrouverons face à face et en armes dans quelque émeute des rues... Vous ferez votre devoir à la tête de l'insurrection... je ferai le mien à la tête de mon bataillon, ainsi qu'il appartient à deux hommes de cœur qui se seront serré la main avant la bataille, – ajoute M. Hubert en tendant sa main au jeune artisan. Celui-ci la prit en disant avec un profond et douloureux soupir :

– Ainsi, d'inexorables préjugés, une défiance que rien ne justifie, de vagues appréhensions, telles sont donc les causes qui, un jour peut-être... ensanglanteront la cité... rendront ennemis acharnés le peuple et la bourgeoisie, dont les intérêts sont communs... Ah ! croyez-moi, citoyen, nous ferons tout notre possible pour conjurer ce malheur irréparable. – Et Jean Lebrenn, s'adressant à l'avocat Desmarais, ajoute dignement : – Adieu, monsieur... je n'oublierai jamais que j'ai été longtemps reçu chez vous en ami... Je regrette peut-être moins encore la ruine des plus douces espérances de mon cœur... que la perte de ma confiance en vous comme patriote et véritable ami du peuple...

– Ainsi, selon vous, je ne suis plus ni patriote ni ami du peuple parce qu'il m'a convenu de vous refuser ma fille ? – reprend amèrement l'avocat. – Ainsi, vous jugez uniquement mes opinions politiques, mon civisme, au point de vue de vos intérêts particuliers ? Ainsi, vous allez sans doute me signaler au peuple comme un hypocrite, comme un aristocrate, parce que, usant librement de mon droit de père de famille, j'ai...

– Citoyen Desmarais, en mon âme et conscience, il m'est maintenant personnellement prouvé par votre refus, et j'en

prends à témoin votre beau-frère, dont la sincérité n'est pas douteuse, que vous ne me jugez pas digne d'entrer dans votre famille parce que je ne suis qu'un artisan...

– C'est évident. Telle est l'unique cause du refus de Desmarais ; car, sauf l'inégalité de condition, vous êtes le plus digne jeune homme que je connaisse, – répond M. Hubert ; et s'adressant à l'avocat : – Ayez donc le courage de dire la vérité ; avouez donc, morbleu ! que c'est au garçon serrurier que vous refusez la main de Charlotte !

– Eh ! monsieur, je n'ai à rendre compte de mes sentiments ni à vous ni à personne ! – s'écrie l'avocat, furieux de la brutale sincérité de son beau-frère. – J'ai, je crois, le droit de disposer de la main de ma fille ainsi que je l'entends ?

– À Dieu ne plaise, citoyen Desmarais, que je songe à vous contester ce droit ! – reprend Jean Lebrenn. – Je respecte votre décision, je m'incline devant la volonté du père de famille ; mais je n'ai plus foi dans les principes égalitaires du représentant du peuple !

– D'où il suit que vous me considérez comme un faux frère, – reprend l'avocat avec amertume ; – sans doute vous allez vous empresser de me dénoncer à la vindicte populaire ?...

– Non, citoyen Desmarais, seuls, vos actes, vos votes à l'Assemblée pourront être vos dénonciateurs... Quant à ce qui m'est personnel, je vous donne ma parole d'honnête homme, de taire la cruelle déception dont je suis aujourd'hui victime... Enfin, quelles que soient vos secrètes convictions, continuez de servir utilement, vaillamment la révolution, et je vous serai sincèrement reconnaissant de vos actes au nom de notre cause. Jamais je ne porterai la moindre atteinte à votre popularité... Je glorifierai votre talent ; mais, dans le for de ma conscience, excusez ma franchise, il me sera impossible d'estimer votre caractère... Il me sera prouvé qu'afin de conserver les avantages de votre popularité, vous défendez la révolution... ainsi qu'un avo-

cat, moyennant salaire, défend éloquemment, avec tous les dehors d'une chaleureuse conviction, une cause qu'il sait ou qu'il croit mauvaise, et que souvent il gagne...

Jean Lebrenn venait de prononcer ces dernières paroles, lorsque la porte du salon s'ouvre brusquement, et Charlotte, pâle, les yeux rougis par des larmes récentes, entre précipitamment suivie de sa mère, qui lui disait d'une voix suppliante :

– Ma fille, ma fille, je t'en conjure... écoute-moi.

L'altération des traits de Charlotte, leur expression douloureuse a frappé Jean Lebrenn de la plus vive, de la plus pénible émotion. L'avocat Desmarais et son beau-frère semblent aussi surpris que chagrins de la présence inattendue de la jeune fille. Celle-ci, après un moment de recueillement, s'adresse ainsi d'une voix ferme à M. Desmarais :

– Je viens d'apprendre par ma mère que M. Jean Lebrenn était venu me demander en mariage... Votre intention formelle, mon père, est, m'a-t-on dit, de répondre à cette demande par un refus ?...

– Oui, ma nièce, – reprend M. Hubert, – votre père vient de refuser positivement votre main à M. Jean Lebrenn... Ce mariage est... et sera toujours impossible.

– Mon père, avez-vous pris cette résolution ?

– Ma fille, des raisons, qu'il est inutile de vous faire connaître, s'opposent, en effet, à ce mariage...

– Ces raisons atteignent-elles, en quoi que ce soit, l'honneur, la probité, la conduite de M. Jean Lebrenn ? – demande la jeune fille d'une voix ferme. – Je vous adjure, mon père, de me répondre !...

– M. Jean Lebrenn est un parfait honnête homme : je lui dois cette justice, quoique j'abhorre ses opinions politiques, – dit M. Hubert, devançant toujours les réponses plus ou moins

embarrassées de son beau-frère ; – mais M. l'avocat Desmarais ne peut donner, ne donnera jamais sa fille en mariage à un garçon serrurier... Telle est, ma nièce, la vérité...

– Ainsi, mon père, votre refus n'a pas d'autre cause que l'inégalité de condition qui existe entre M. Lebrenn et moi ?...

– Il ne s'agit point d'inégalité de condition, – reprend M. Desmarais. – Ce mariage, je vous l'ai dit, ma fille, est impossible à cause de... de... enfin... pour diverses raisons...

– Mais, encore une fois, mon père, ces raisons n'entachent en rien l'honneur de M. Lebrenn ?

– Non, sans doute ; mais...

– Ainsi, mon père, vous rendez pleinement justice aux qualités, au caractère de M. Jean Lebrenn ? vous le reconnaissez pour un parfait honnête homme ?

– Eh ! certainement, ma fille ; mais il est malheureusement des nécessités qui...

– Monsieur Jean Lebrenn, – dit Charlotte en s'avançant vers le jeune artisan et lui tendant la main par un geste rempli de grâce et de dignité, – en présence de Dieu, qui me voit et m'entend, vous avez ma foi !... J'ai la vôtre... Je n'épouserai personne autre que vous... je serai votre femme, sinon je resterai fille toute ma vie...

Adieu, Monsieur Lebrenn vous avez ma parole.

– Charlotte ! – reprend vivement madame Desmarais. – Quoi ! malgré nous, vous osez prendre un pareil engagement ?...

– Je respecte, je respecterai toujours l'autorité de mon père et de ma mère ; je n'épouserai pas M. Jean Lebrenn malgré leur défense... Je connais ses sentiments, il approuvera ma résignation ; mais, en même temps, je le déclare hautement, si je n'épouse pas M. Jean Lebrenn, je ne me marierai jamais... Et maintenant, – ajouta Charlotte les yeux pleins de larmes, – et maintenant, adieu, Jean... comptez sur moi comme je compte sur vous...

– Adieu, Charlotte... vous avez été... vous serez l'unique amour de ma vie... Ainsi que vous, je serai jusqu'à la mort fidèle à ma promesse...

Les deux fiancés échangent un tendre serrement de main ; après quoi, Charlotte se retire, accompagnée de sa mère, tandis que Jean Lebrenn sort du salon en saluant M. Desmarais et son beau-frère.

*

* *

Pendant que la famille Lebrenn attendait impatiemment le résultat des démarches de Jean auprès de l'avocat Desmarais, le vieil aveugle, de retour dans son humble foyer, avait, par une pieuse remémorance, voulu, hélas ! sinon *voir*... cette faculté lui était désormais ravie... mais du moins *toucher* ses reliques domestiques, renfermées, ainsi que les légendes, dans un coffre de chêne soigneusement fermé. Le prince de Gerolstein éprouva une vive émotion lorsque Victoria déposa sur une table, avec les parchemins ou les papiers jaunis par les siècles, ces objets si précieux pour la famille Lebrenn par les souvenirs qui s'y rattachaient :

LA PETITE FAUCILLE D'OR, – léguée par *Hêna*, la vierge de l'île de Sèn, emblème de l'antique foi des Druides.

LA CLOCHETTE D'AIRAIN, – détachée du joug de l'un des taureaux du chariot de guerre du haut duquel, lors de l'invasion de la Gaule armoricaine par Jules César, la famille de *Joël-le-Brenn de la tribu de Karnak* avait, femmes, enfants, vieillards, héroïquement combattu les soldats romains.

LE COLLIER DE FER, – de *Sylvest*, esclave gaulois ensuite de la conquête romaine et l'un des plus fervents adeptes de la mystérieuse *Société des Enfants du Gui*, fondée pour combattre et renverser la domination étrangère.

LA CROIX D'ARGENT, – léguée par *Geneviève*, qui vit crucifier à Jérusalem Jésus de Nazareth, l'ami des déshérités, l'ennemi des prêtres de son temps, et le plus grand révolutionnaire de cette époque.

L'ALOUETTE DE CASQUE, – léguée par *Scanvoc'h-le-soldat*, frère de lait de *Victoria-la-Grande*, qui prédit, il y a des siècles, la résurrection de la vieille Gaule républicaine.

LA GARDE DE POIGNARD, – léguée par *Ronan-le-Vagre*, insurgé contre la royauté franque au siècle de Clovis.

LA CROSSE ABBATIALE, – léguée par *Amaël*, soldat d'aventure et l'un des compagnons de guerre de Karl Martel.

LES PIÈCES DE MONNAIE CARLOVINGIENNES, – léguées par *Vortigern*, qui fut aimé de Tétralde, fille de Charlemagne, et l'un des compagnons d'armes de *Morvan*, héros de la guerre acharnée soutenue par les Bretons contre *Louis le Pieux*, alors que la Gaule armoricaine, jalouse de son indépendance, continuait de lutter contre la domination des rois francs.

LE FER DE FLÈCHE, – retiré du bras de *Gaëlo-le-pirate* par *Eidiol*, doyen des nautoniers parisiens, lors du siège de Paris par les Normands.

LE CRÂNE D'ENFANT, – légué par *Yvon-le-forestier* en l'an 1000, date fatale de la fin du monde... selon les prêtres de Rome.

LA COQUILLE DE PÈLERIN ET L'ANNEAU PASTORAL, – légués par *Fergan-le-carrier*, serf de la seigneurie de Plouernel, qui assista au pillage, au massacre et à l'incendie de Jérusalem par les *pieux Croisés*, et fut plus tard, ainsi que son fils, l'un des plus intrépides *communiers* de la ville de Laon, révoltée contre l'évêque, son seigneur temporel et spirituel, et plus tard contre Louis le Gros.

LES TENAILLES DE FER, – qui, lors de la croisade des Albigeois, servirent aux tortures de *Karvel-le-parfait*.

LE PETIT TRÉPIED DE FER, – qui fut posé brûlant sur le front de Guillaume Caillet, chef de la Jacquerie, supplicié le même jour que *Mazurek-l'Aignelet*, serf du sire de Plouernel, seigneur en Beauvoisis.

LA DAGUE DAMASQUINÉE, – au blason de Plouernel, léguée par *Mahiet-l'avocat d'armes*.

LE COUTEAU DE BOUCHER, – aussi légué par Mahiet-l'avocat-d'armes, témoin du martyre de *Jeanne Darc*, la vierge des Gaules, victime du roi, des prêtres et des gens de guerre.

LA BIBLE DE POCHE, – léguée par *Christian-l'imprimeur*, au temps des guerres religieuses de la réforme, et de qui la fille Hêna fut plongée vivante dans les flammes du bûcher le 21 JANVIER 1533, sous les yeux de François I^er^ et de sa cour.

LE MARTEAU DE FORGERON, – laissé par *Tankerù*, l'un des chefs de l'insurrection de la Bretagne sous Louis XIV, alors que les vassaux révoltés voulurent imposer à la seigneurie et au clergé le CODE PAYSAN.

– Oh ! Frantz, – dit au prince de Gerolstein Victoria Lebrenn, d'une voix émue et les yeux pleins de larmes, après avoir longtemps contemplé rêveuse ces reliques sacrées, transmises dans sa famille de génération en génération depuis dix-huit siècles et plus, – que de navrants souvenirs, que de douleurs, de misères, d'iniquités, d'oppressions, de tortures rappellent à notre pensée ces objets inanimés, témoins du martyrologe séculaire de notre famille plébéienne ! !

– Hélas ! sa lamentable histoire est celle de tout un peuple asservi, opprimé d'âge en âge depuis la conquête franque, – reprit Frantz de Gerolstein ; – Ah ! si l'on osait douter de la légitimité de la révolution décisive que la prise de la Bastille vient d'inaugurer aujourd'hui, LE DROIT de cette sainte, trois fois sainte révolution, ne serait-il pas prouvé par cette légende écrite avec les larmes et le sang de nos pères ?

– Peut-être le moment est-il venu d'accomplir le vœu émis autrefois par notre aïeul *Christian-l'imprimeur*, – reprit M. Lebrenn. – Il pensait que tôt ou tard il serait utile de publier notre légende, non comme œuvre d'art... elle n'a nulle valeur littéraire... mais comme œuvre d'enseignement historique pour nos frères du peuple laissés jusqu'ici dans une profonde ignorance de sa véritable histoire...

– Je pense comme vous, monsieur Lebrenn, – reprit Frantz de Gerolstein ; – rien ne serait plus opportun que cette publication en ce temps-ci. Bientôt, par la force des choses, se posera nettement la question entre la monarchie et la république... Ces naïfs récits, empreints d'une irrécusable sincérité, écrits d'âge en âge par les témoins ou les victimes de tant d'atrocités, résument et démontrent l'effroyable iniquité de la domination des rois et de leurs éternels complices, les nobles et les gens d'église ; oui, ces naïfs récits auraient une puissante influence sur l'esprit de nos frères du peuple ; tôt ou tard ils seront appelés de nos jours à décider souverainement de la forme du gouvernement de la nation... Votre légende leur apprendrait que la

tradition républicaine s'est, pour ainsi dire, perpétuée d'âge en âge par l'insurrection, depuis que l'antique république des Gaules fédérées a été conquise, asservie par les empereurs romains et les rois francs.

– Lorsque j'ai été emprisonné à la Bastille, reprit M. Lebrenn, – j'espérais, voyant Louis XVI prendre pour ministres des hommes tels que *Turgot, Malesherbes, Necker*, j'espérais qu'une ère de liberté allait s'ouvrir pour la France ; je songeais, à l'aide de quelques amis que je comptais, quoique artisan, parmi les encyclopédistes, entreprendre la publication de nos légendes, publication qu'ils approuvaient fort ; j'avais même appris la langue bretonne afin de traduire en français (et ainsi j'ai fait) plusieurs de nos annales de famille, jadis écrites dans l'antique idiome national, perpétué jusqu'à nos jours, puisque, à peu de différence près, la langue bretonne est l'ancienne langue celtique ou gauloise ; mais mon emprisonnement m'a empêché de donner suite à mon projet, et, à cette heure, je suis aveugle et sans ressources...

– Qu'à cela ne tienne, bon père. Les moyens de subvenir aux frais de cette utile publication ne vous manqueront pas, – répondit Frantz de Gerolstein, échangeant avec Victoria un regard d'intelligence et faisant ainsi allusion au trésor des VOYANTS. – Plusieurs de nos amis et moi, nous nous chargerons de cette dépense...

– L'importance de cette publication serait d'autant plus grande, que nos ennemis l'ont toujours redoutée depuis l'invention de l'imprimerie... – répond Victoria d'un air pensif. – Vous souvenez-vous, mon père, d'une note de la main d'IGNACE DE LOYOLA, citée dans la légende de notre aïeul, *Christian-l'imprimeur*, continuée par son fils *Antonicq, l'armurier de la Rochelle* ?

– Oui, – répond le vieillard. – *Jean Le Fèvre*, l'un des premiers disciples de LOYOLA, était parvenu, grâce à une ruse indigne, à s'emparer de notre légende (heureusement recouvrée

plus tard par notre aïeul le *Franc-taupin*) ; or, LOYOLA, l'ayant lue, recommandait dans la note en question de brûler immédiatement ces manuscrits, qui, depuis la découverte de l'imprimerie, pouvaient être publiés et devenir ainsi une arme populaire et dangereuse contre l'Église et la royauté...

– La compagnie de Jésus est de nos jours aussi vivace que jamais, – ajoute Victoria, faisant mentalement allusion à sa rencontre de la veille avec l'abbé *Morlet* ; – habile à tous les déguisements cette Compagnie va sans doute, comme au temps de la Ligue, prendre le masque populaire... pousser aux sanglants excès, afin de souiller notre cause, et j'en jurerais... le meurtre de M. de Flesselles doit avoir été provoquée ou accompli par les secrets émissaires des révérends et des royalistes.

– J'en suis convaincu, comme vous, Victoria, – reprend Frantz de Gerolstein ; – je n'ai pas oublié les détails que vous m'avez donnés sur la soirée d'hier...

– La recommandation de LOYOLA, relative à notre légende, a dû être conservée dans les archives de la Compagnie, où le nom de notre famille et celui de tant d'autres sont sans doute inscrits à *l'index*, – reprend Victoria ; – il faut donc nous attendre, tôt ou tard, à quelque tentative des bons pères, certains que notre légende est toujours conservée dans notre famille...

– Quoi ! une pareille tentative en ces temps-ci... ma fille, y songes-tu ?

– En ces temps de révolution, toujours forcément accompagnés de désordres, l'on peut, mon père, croyez-moi, tenter beaucoup de choses... Vous êtes, hélas ! aveugle et infirme... ma pauvre mère valétudinaire... Jean est presque toujours hors du logis, un audacieux coup de main est bien vite accompli ; il serait donc, selon moi, urgent, dans le cas où la publication de nos légendes devrait être retardée, de les déposer, ainsi que nos reliques de famille, en un lieu sûr...

– Après tout, tes craintes sont peut-être fondées, ma fille, – répond le vieillard ; – mais, ainsi que nous disons, nous autres imprimeurs, l'on ne peut *composer*, d'après nos manuscrits originaux, d'ailleurs si précieux pour nous. Il faudrait donc en tirer une copie, et ce travail demanderait un certain laps de temps...

– Bon père, – dit Frantz de Gerolstein, – je partage les inquiétudes de Victoria. Voici donc ce que je vous propose : je sais une retraite introuvable, dont je vous donnerai connaissance ; nous pourrons aujourd'hui, transporter là les manuscrits ; ils y seront en toute sûreté. Un homme actif, intelligent, discret, et de qui je réponds comme de moi-même, prendra dès demain copie de notre légende. Ce travail s'achèvera rapidement ; l'impression pourra commencer dans une huitaine de jours, et...

Frantz de Gerolstein est interrompu par le retour de Jean Lebrenn. À peine est-il entré dans la chambre, que Victoria, remarquant la pénible expression des traits du jeune homme, devine sa déconvenue et lui dit tristement :

– Hélas ! pauvre frère... M. Desmarais t'a refusé la main de sa fille ?

– Il est vrai... – répond Jean avec accablement, et résolu d'ailleurs, de crainte d'affliger sa sœur, de lui cacher l'odieux prétexte dont M. Desmarais avait coloré son refus ; car elle se serait amèrement reproché d'être la cause involontaire de la ruine des espérances de son frère, elle que l'avocat accusait d'avoir été *la maîtresse de Louis XV !*

Un moment de triste silence avait régné parmi les membres de la famille Lebrenn après les quelques mots échangés entre le frère et la sœur ; puis le vieil aveugle reprit en soupirant :

– Il n'en faut plus douter... les préjugés de la bourgeoisie seront aussi incurables que ceux de la noblesse !

– Quand on pense que ce M. Desmarais se faisait tout à tous ! ! traitait notre fils en égal ! – ajoute madame Lebrenn. – Pauvre mademoiselle Charlotte... elle qui t'aimait tant... quel doit être son chagrin... mon fils !

– Elle m'a courageusement promis... noblement juré en face de sa famille, de n'avoir jamais d'autre époux que moi, ou de rester fille toute sa vie... – répondit le jeune artisan. À ce souvenir, des larmes baignèrent ses yeux ; il les essuya du revers de sa main et reprit d'une voix émue : – La promesse si touchante de mademoiselle Charlotte me donnera du courage... me consolera de notre séparation... j'attendrai... Qui sait... son père changera peut-être un jour de résolution !

– Ah ! ces bourgeois... ces bourgeois !... De quelle sotte et ridicule vanité ils sont gonflés, parce qu'ils possèdent des écus ! La haine de ces gens-là contre la noblesse n'est que de l'envie... Oh ! Molière ! divin génie ! ton *Bourgeois gentilhomme* sera longtemps encore d'une sanglante vérité ! – dit Frantz de Gerolstein avec dégoût, et il ajoute d'un ton sardonique : – Il est dommage, mon cher Jean, que vous n'ayez pas songé à apprendre à cet avocat ami du peuple... à cet apôtre de l'égalité... que vous aviez l'honneur insigne de compter parmi vos cousins Son Altesse Sérénissime OTHON VII, *grand-duc régnant de la principauté* DE GEROLSTEIN... et, par surcroît, allié de plusieurs têtes couronnées... Cette parenté quasi-royale, invoquée par vous, eût certainement décidé en votre faveur ce fougueux tribun populaire, cet indomptable ennemi de l'aristocratie et de la royauté... – Et haussant les épaules avec mépris, Frantz ajoute : – Quelle ignoble et lâche comédie ! ! Ah ! pas de pitié pour de pareils hypocrites ! C'est un devoir de les démasquer aux yeux d'un peuple confiant et loyal, qu'ils trompent indignement.

– Non, pas de pitié pour ces sycophantes ! – s'écrie Victoria frémissant d'indignation. – Il faut aujourd'hui même dénoncer à nos amis...

– Ma sœur... ma sœur, – dit Jean Lebrenn interrompant Victoria, – ni toi, ni Frantz, ne vous hâtez pas d'accuser M. Desmarais d'hypocrisie et de traîtrise ! ! C'est chose grave et redoutable, en ces temps-ci, qu'une pareille accusation !

– Quoi ! mon frère... ce fourbe ne s'est-il pas accusé lui-même en te refusant la main de sa fille ?

– ... Et quelle pouvait être la cause de ce refus, sinon l'énorme... l'incommensurable distance qui existe entre un humble artisan et M. l'avocat Desmarais, ayant son coffre bien garni et pignon sur rue ? – ajoute Frantz de Gerolstein ; mais Jean Lebrenn, fidèle à la généreuse parole donnée par lui au père de Charlotte, de ne le jamais dénoncer que par la voix de ses actes politiques, s'ils devenaient coupables, reprit dignement :

– Rien, dans le refus de M. Desmarais, ne me prouve qu'il ait cédé à un sentiment d'orgueil de caste... Il a, au contraire, en présence de sa fille et de sa famille, reconnu l'honorabilité de mon caractère, protesté de son dévouement inaltérable à la révolution... qu'il a jusqu'ici... ne l'oublions pas, mes amis... fidèlement, énergiquement servie... ainsi qu'en font foi ses discours, ses votes à l'Assemblée nationale... et d'ailleurs...

– Mon fils, écoute... écoute... quelles sont ses rumeurs ? – dit soudain madame Lebrenn, prêtant l'oreille du côté de l'escalier. – On dirait qu'il y a un rassemblement dans notre cour...

– Quoi ! déjà !... – reprend Jean Lebrenn, prêtant aussi l'oreille à ce bruit d'abord lointain et de plus en plus rapproché. – Mes dignes camarades ont été plus alertes que je ne le croyais !

– Que veux-tu dire, mon fils ?

– En sortant de chez M. Desmarais... car nos intérêts personnels ne doivent pas nous faire oublier la chose publique... j'ai

engagé plusieurs de nos voisins, qui ont pris part au siège de la Bastille... à rassembler nos amis du quartier, leur indiquant notre cour comme lieu de réunion ; de là nous partirons en armes pour nous rendre aux barricades du faubourg Saint-Antoine... Il faut prévoir une attaque possible tentée par la garnison du fort de Vincennes, assez considérable, dit-on...

– Cette mesure de précaution est excellente, mon cher Jean, – reprend Frantz de Gerolstein. – Je vous accompagnerai...

– Le bruit que tu entends, ma mère, – ajoute Jean Lebrenn, – est causé sans doute par l'arrivée de mes camarades dans la cour... ils se sont hâtés ; je ne les attendais pas si tôt... mais...

Le jeune artisan prononçait ces paroles, lorsque tout à coup la porte de la chambre s'ouvre, et le voisin Jérôme, qui logeait sur le même palier que la famille Lebrenn, entre pâle, effaré, en criant d'une voix alarmée :

– Vous êtes perdus... cachez-vous... ils montent... les voilà... ils vont vous massacrer ! !

À ce moment l'on entend retentir dans l'escalier des pas tumultueux accompagnés de ces clameurs :

– Vive la nation ! – À mort les traîtres ! – Les aristocrates à la lanterne !

Jean Lebrenn, après un premier moment de stupeur partagé par sa famille, s'écrie en courant vers la porte :

– Pourquoi ces hurlements de mort ?... Qu'est-ce que ces hommes ?... Ce ne sont pas là nos camarades...

– C'est une bande d'enragés... cachez-vous... – répond Jérôme haletant et tentant en vain de barrer le passage à Jean. – Ils disent qu'il y a ici une aristocrate... une *Marquise*... ils veulent la mettre à la lanterne...

– Plus de doute ! ce jésuite qui assistait hier à ce souper... – dit Victoria frappée d'une idée subite, et saisissant le bras de Frantz de Gerolstein : – Ce prêtre, sans doute aujourd'hui mêlé à la foule qu'il voulait pousser à de sanglants excès... m'aura reconnue... lors du passage de notre colonne... Il s'est hier soir trop ouvert en ma présence... il veut me faire égorger... en me dénonçant comme Marquise... Le tour est digne de Loyola lui-même... Qu'en dites-vous, Frantz ?...

– Je dis... – répond le prince de Gerolstein, en tirant des poches de sa veste une paire de pistolets à deux coups, qu'il arme et dont il visite froidement les batteries ; – je dis que je brûlerai d'abord la cervelle à quatre de ces brigands !

– Frantz, songeons, avant tout, à protéger ma mère et mon père ! – s'écrie Victoria ; et vaillante comme une Gauloise des temps héroïques, elle dégaine le couteau de chasse que le prince porte suspendu à son côté, et brandissant cette arme d'une main virile, elle se prépare, ainsi que Frantz, à défendre le vieillard et sa femme, qui, effrayés, se sont instinctivement réfugiés dans l'angle de la chambre.

Tout ceci s'est passé plus rapidement que la pensée. Jean Lebrenn, qui, malgré les prières, les efforts du voisin Jérôme, s'est avancé jusque sur le palier, afin de voir quels hommes envahissaient la maison et montaient l'escalier, a été bientôt refoulé en dedans du seuil de la chambre par le gigantesque *Lehiron* et par une douzaine de scélérats de sa bande armés de piques, de sabres ; ils restent, à un geste de leur chef, groupés sur le palier et sur les dernières marches de l'escalier ; Jean Lebrenn s'élançant alors sur son fusil armé de sa baïonnette, s'est rapproché de Frantz et de Victoria, afin de couvrir ainsi de son corps son père et sa mère, muets, terrifiés, tremblants de tous leurs membres.

Lehiron, entré seul dans la chambre, paraît d'abord surpris et inquiet de l'attitude résolue de nos trois personnages. Frantz, des doubles canons de ses pistolets, menace les agresseurs ; Vic-

toria intrépide, l'œil étincelant, est armée d'un couteau de chasse, et Jean Lebrenn se tient prêt à charger ces bandits à la baïonnette. Soudain apparaît le petit *Rodin*. Il s'est glissé à travers les compagnons de *Lehiron*, entre à son tour dans la chambre, s'approche du géant, et, se dressant sur la pointe des pieds, lui fait signe de se baisser à sa portée, puis il lui dit à l'oreille :

– N'oublie point les *papiers* que mon doux parrain t'a ordonné de saisir. – Le garçonnet, remarquant alors par hasard les manuscrits de la légende empilés sur une table avec les reliques de famille, ajoute vivement : – Tiens, tiens... je gage que les voilà à côté de ces brimborions... les fameux papiers ! ! Saute dessus tout de suite... prends-les... hardi ! !

– C'est bon... – répond *Lehiron* en se redressant, et il allait sans doute suivre le conseil du fillot du jésuite, lorsque Victoria, observant que les regards du bandit et du petit Rodin se sont attachés sur les manuscrits, s'élance vers la table, la saisit par l'un de ses pieds, et d'un mouvement brusque et prompt la tire dans l'angle de la chambre où se groupait la famille et dit à Jean :

– Ces bandits obéissent à l'ordre du jésuite... ils veulent s'emparer de notre légende !

À ces mots, Frantz, prenant ses pistolets dans la même main, pousse la table derrière lui, à côté de M. et de madame Lebrenn, prêts à défaillir de terreur, et reprend son attitude défensive, les canons de ses armes braqués sur Lehiron.

– Imbécile ! – s'écrie le petit Rodin, s'adressant au géant et frappant du pied avec colère. – Il fallait tout de suite sauter sur les papiers... Mon doux parrain va joliment t'arranger !

– Tais-toi, vermine... on sait ce qu'on a à faire, – répond Lehiron, et faisant deux pas vers Jean, qu'il menace de son grand coutelas :

– Citoyen Lebrenn... tu es un traître !... et au nom du peuple... je viens t'arrêter...

– Ah ! tu viens m'arrêter... – répond le jeune homme croisant la baïonnette à la hauteur de la poitrine du brigand. – Eh bien !... Voyons, arrête-moi !...

– Si tu fais un pas... bandit... je te tue comme un chien... et il me restera trois coups à tirer... avis à tes complices ! ! – ajoute Frantz de Gerolstein le doigt sur la gâchette et clignant l'œil droit afin de mieux ajuster *Lehiron*. Celui-ci voyant le danger, répond sans néanmoins reculer :

– Citoyen Lebrenn, tu trahis le peuple ! tu caches ici une aristocrate... la *Marquise Aldini*... la voilà... – et le géant désigne de son coutelas Victoria. – C'est une des harpies du parti de l'Autrichienne... Elle assistait hier soir à un conciliabule royaliste... Tu conspires avec elle contre la nation... Ces papiers, que tu veux nous soustraire, en sont la preuve... Tu vas me les livrer ainsi que cette coquine d'aristocrate de Marquise...

– Oui !... oui... à la lanterne, l'aristocrate ! – Vive la nation ! – À mort les traîtres ! – hurlèrent les compagnons de Lehiron brandissant leurs piques, leurs sabres et faisant irruption dans la chambre. Mais le géant, évidemment offusqué par la vue des pistolets incessamment braqués sur lui par Frantz de Gerolstein, et ne voulant recourir à la force qu'à la dernière extrémité, contient d'un geste les brigands et s'adressant à Jean :

– Livre-moi l'aristocrate et tes papiers... je te fais grâce...

– Toi, me faire grâce... misérable ! Hors d'ici sur l'heure, sinon je t'enfonce ma baïonnette dans le ventre !

– Une fois... deux fois, tu ne veux pas livrer l'aristocrate et ses papiers ?... – reprend lentement *Lehiron*, ne quittant pas de l'œil Frantz de Gerolstein, qui le tient toujours ajusté. – Une dernière fois tu refuses ?

– Hélas ! mon Dieu... ayez pitié de nous ! – murmure madame Lebrenn, égarée par l'épouvante et serrant convulsivement dans ses bras le vieil aveugle, qui, brisé par ce nouveau coup ajouté aux émotions de la journée, semble près de défaillir. – Mon mari... mes enfants... oh ! perdus... perdus ! ! On va nous massacrer !

Lebrun tente d'enlever les Légendes de la famille Lebrenn.

– Hors d'ici, scélérats... – avait répondu Jean Lebrenn à la sommation de Lehiron. Celui-ci fait un geste de commandement à ses bandits et s'écrie :

– En avant ! en avant ! ! Les traîtres et les aristocrates à la lanterne ! !

Ce disant *Lehiron* se jette de côté brusquement et se baisse avec prestesse, afin d'échapper au feu de Frantz de Gerolstein. Mais celui-ci change non moins prestement la direction de son arme... l'abaisse... vise... tire... et le géant, après s'être redressé convulsivement presque debout, étend les bras en croix, abandonne son coutelas, s'affaisse sur ses genoux et tombe la face contre terre... Ses complices, aussi lâches que féroces, effrayés du sort de leur chef, dont l'audace les exaltait, les entraînait, hésitent à s'avancer... Victoria s'élance sur eux son couteau de chasse à la main, balafre le premier qui se rencontre. Jean les charge à la baïonnette, et Frantz, dédaignant de tirer sur ces misérables, saisit un chenet dans la cheminée, dont il se sert comme d'une massue... et assomme les bandits, qui reculent en désordre vers la porte... Soudain des clameurs et un bruit de pas précipités annoncent que plusieurs hommes montent en hâte les degrés de l'escalier. Ce sont les camarades de Jean Lebrenn ; convoqués par lui dans la cour de la maison, ils viennent d'apprendre du portier qu'une douzaine de coquins à figures patibulaires venaient arrêter le jeune artisan... Les complices de *Lehiron*, voyant leur retraite coupée, éperdus de frayeur, mettent bas les armes, demandent merci, disant qu'ils ont été trompés, entraînés par ce *brigand de Lehiron*.

Tout à coup, au milieu du tumulte, on entend une exclamation de douleur de madame Lebrenn, qui s'écrie :

– Ah ! le méchant enfant... il me mord ! !

Jean se retourne, et pendant que ses camarades précipitent les bandits du haut en bas de l'escalier à coups de crosse de fusil dans les reins, il court auprès de sa mère et la voit aux prises

avec le petit *Rodin*. Celui ci, fidèle aux recommandations de son doux parrain, et espérant profiter de la bagarre, venait de s'emparer d'une liasse de manuscrits ; madame Lebrenn s'efforçait de les lui arracher, et le petit Rodin lui mordait la main avec furie... Prendre par le fond de sa culotte le fillot du jésuite et l'envoyer rouler à dix pas, après lui avoir enlevé les légendes, tel fut le premier mouvement du jeune artisan ; puis il s'efforce de rassurer sa mère et son père, tandis que l'affreux enfant, rampant et glissant comme une vipère à travers les jambes des camarades de Jean Lebrenn, disparaît et gagne l'escalier.

Le vieil aveugle et sa femme furent conduits par Jean et par sa sœur chez le voisin Jérôme, pendant que les vainqueurs de la Bastille enlevaient le corps de *Lehiron*, qui, malgré la gravité presque mortelle de sa blessure, respirait encore. La tentative d'arrestation de Victoria et d'enlèvement des légendes révélait ce que l'on devait redouter des ténébreuses machinations des jésuites ; il fallait mettre désormais en sûreté les précieux manuscrits : l'offre de Frantz de Gerolstein fut acceptée le soir même, et le prince déposa en un lieu sûr et secret la légende et les reliques de la famille Lebrenn.

*

* *

Ici finit la première partie du récit écrit par moi, *Jean Lebrenn*, car, depuis le mois de juillet 1789, jusqu'au mois de décembre 1792, il ne se passa dans notre famille d'autre événement important que la perte de nos parents bien-aimés. Mon père mourut le 11 août 1789 ; ma mère ne lui survécut que peu de temps : elle expira dans nos bras le 29 octobre de la même année. Mon père, aveugle et perclus de tous ses membres, n'a pu résister aux suites funestes de sa captivité dans les cachots de la Bastille ; cette mort porta le dernier coup à ma pauvre mère, depuis si longtemps valétudinaire et minée par le chagrin.

Mademoiselle Desmarais, le surlendemain de ma dernière entrevue avec elle en présence de sa famille, m'a écrit une lettre digne et touchante. Elle m'annonçait son départ pour Lyon, où elle se rendait avec sa mère, me réitérant l'assurance qu'elle n'aurait que moi pour époux, sinon qu'elle resterait fille toute sa vie. Desmarais continue de siéger à l'extrême gauche de l'Assemblée nationale, près de *Robespierre*. Il a défendu *Marat* à la tribune et fait partie du groupe républicain dont les chefs sont *Brissot*, *Camille Desmoulins*, *Condorcet* et *Bonneville*. M. Desmarais, d'abord membre du club des *Jacobins*, ne les trouvant point assez patriotes et trop *monarchiens*, leur a plus tard préféré le club des *Cordeliers*, dont les principes républicains étaient hautement avoués. M. Desmarais s'est d'ailleurs toujours montré, par ses votes et par ses discours, ardemment dévoué à la révolution ; le peuple a toujours foi en lui. Il a tenu sa promesse ; je tiendrai la mienne tant qu'il servira vaillamment notre cause. J'admire son talent sans estimer son caractère. Je ne crois pas à la sincérité de ses principes. Il craint de perdre sa popularité, où il voit la sauvegarde de ses biens et peut-être de sa vie. Aussi s'efforcera-t-il toujours de dépasser les hommes de l'opinion la plus avancée, de peur d'être soupçonné de modérantisme. M. Hubert, au contraire a plus que jamais le courage de ses convictions constitutionnelles. Il appartient au club du *Palais Royal*, et se montre l'un des plus forcenés *bleuets*, ainsi qu'on appelle les séides de La Fayette. Le financier commande toujours le bataillon dit des *Filles Saint-Thomas*, l'un des plus résolument hostiles à la révolution. *Frantz de Gerolstein* a été subitement rappelé près de son père tombé gravement malade, et qu'il aime et vénère malgré leurs discords politiques. Nos reliques de famille sont toujours déposées dans le lieu sûr et secret où Frantz les avait placées avant son départ ; les événements publics, auxquels j'ai toujours plus ou moins pris part, la nécessité de mes travaux manuels, dont le salaire suffit à mes besoins, m'ont empêché jusqu'ici de songer à faire imprimer notre légende... À quoi bon, d'ailleurs ? La marche de la révolution est tellement irrésistible et précipitée, que notre

publication historique n'ajouterait rien à l'impétuosité du mouvement.

Ma sœur Victoria partage ma demeure et vit du produit de son métier de couturière ; elle y consacre souvent une partie de ses nuits, afin de pouvoir fréquenter les clubs où les femmes et les jeunes filles du peuple sont admises. Nous avons promis à Frantz de Gerolstein de recourir à son aide dans un cas d'urgence. Je vois avec inquiétude et douleur le caractère de Victoria s'assombrir davantage ; sa ferveur révolutionnaire dégénère parfois en exaltation féroce : évoquant les ombres séculaires de milliers et de milliers de martyrs de la royauté, de l'Église et de la féodalité, Victoria aspire à l'heure des inexorables représailles ! Elle applaudit avec un farouche enthousiasme aux sanglantes élucubrations du journal *l'Ami du Peuple*, publié par MARAT, ce fanatique de la dictature, ce monomane de l'extermination en masse, homme étrange effrayant, inexplicable ; passant son existence mystérieuse dans l'ombre des caves, il y écrit d'une main fébrile, comme son style, ses abominables réquisitoires ! Singulier mélange de démence monstrueuse et de haute raison, de férocité sauvage et de tendre commisération pour les déshérités ; intègre, désintéressé, passionnément dévoué à la révolution, Marat est doué d'une perspicacité inconcevable, touchant presque à la divination, à l'endroit des manœuvres et des projets de nos ennemis !

En vain je m'efforce de calmer la sinistre exaltation de Victoria, exaltation souvent maladive ; en vain je fais appel à son cœur, à son bon sens, afin de la convaincre que, hormis le cas d'insurrection et de légitime défense, nous ne devons jamais frapper nos ennemis que du glaive de la loi, parce que la justice du peuple est aveugle en ses entraînements, et que le plus grand criminel devient un martyr en tombant sous ses coups, car on le plaint au lieu d'applaudir à sa condamnation légale.

– Et lorsque le glaive de la loi, confié aux mains de nos ennemis, reste dans le fourreau ? et lorsque la trahison dérobe les

grands criminels à la justice légale et leur assure l'impunité ? que doit faire le peuple souverain ?... – me demande Victoria.

À ceci je lui réponds : – Le peuple souverain, source et dispensateur de tout pouvoir par l'*élection*, et de plus pouvant agir sur l'opinion publique par les pétitions, par les clubs, par les journaux, doit attaquer par ces moyens ses mandataires infidèles, les déposer à l'expiration de leur mandat, les renvoyer, s'ils sont des traîtres, devant leurs juges naturels ; alors les nouveaux mandataires du peuple imposent au pouvoir exécutif la condamnation des criminels reconnus et jusqu'alors impunis.

– Ces délais entraînent trop de lenteur. L'instinct du peuple est sûr. Il doit exterminer ses ennemis au nom du salut public ! – me répond ma sœur avec une aveugle impatience.

Hélas ! c'est au nom du *salut public* que les hommes les plus purs, les plus héroïques de la révolution se frapperont un jour mutuellement au profit de ses ennemis éternels.

Victoria n'a pas revu de longtemps le *comte de Plouernel*. Celui-ci, malgré son audace, saisi de stupeur et d'effroi après la prise de la Bastille a été l'un des premiers émigrants à la suite du *comte d'Artois* et des princes de *Conti* et de *Condé*. Nous n'avons revu M. de Plouernel qu'en 1793. Je dirai plus tard en quelle occasion.

Lehiron a survécu à sa blessure ; il a pu, sans doute à l'instigation de l'abbé Morlet, tenter plus tard (j'ignore dans quel but) un autre coup de main sur une maison isolée, rue *Saint-François*, au Marais, seulement occupée par un Juif et par sa femme ; pendant longtemps les *Voyants* se sont réunis dans cette demeure ; la tentative de *Lehiron* n'a eu aucun résultat, selon ce que le Juif a plus tard raconté à ma sœur, sans s'expliquer davantage sur la cause de cette entreprise ; je n'ai revu *Lehiron* que dans deux circonstances effroyables. Je n'ai jamais douté

qu'il fût, lui et sa bande de pillards et d'égorgeurs, soudoyé par ce parti qui, dans l'espoir de souiller, de déshonorer, de perdre la révolution, pousse la lie de la populace à tous les crimes, afin d'en rendre solidaire et responsable, grâce à un odieux système d'incessantes calomnies, le vrai peuple laborieux, intelligent, brave et honnête, qui a horreur de ces lâches et abominables excès ! *L'abbé Morlet*, la compagnie de Jésus, grand nombre de ci-devant nobles et prêtres, ainsi que des *constitutionnels enragés* de la trempe du financier *Hubert*, sont à la tête de ce parti. Le jésuite, l'un de ses agents les plus actifs, manœuvre dans l'ombre, tantôt sous un déguisement, tantôt sous un autre, car je ne l'ai rencontré à visage découvert que très-rarement, mais toujours accompagné de son fillot, le petit *Rodin*.

L'intervalle qui s'étend depuis *juillet* 1789 jusqu'à la fin de *décembre* 1792, époque à laquelle commence la seconde partie de mon récit, a été fécond en grands événements dont la portée est et sera immense ; je les ai consignés sommairement ici, en y intercalant parfois les extraits d'un journal tenu par moi, et dans lequel, en rentrant le soir au logis, je consignais les faits marquants dont Victoria ou moi avions été témoins durant la journée ; j'ajoutais souvent à ces pages quelques passages saillants des journaux révolutionnaires de notre temps.

*

* *

La prise de la Bastille (14 juillet 1789) portait un coup mortel à la puissance morale de la monarchie ; de même que son influence morale, celle de la noblesse et du clergé, furent anéanties lorsque, à la suite du serment du Jeu de Paume, et bravant les ordres de dissolution prononcés par Louis XVI, les députés du tiers état se constituèrent en assemblée souveraine, constituante et inviolable. Les conséquences de l'immortelle journée du 14 juillet 1789 furent incalculables. Le roi dut trois jours après venir à Paris, afin de rendre pour ainsi dire hommage à la victoire populaire, et il quitta sa cocarde blanche pour la nou-

velle cocarde nationale aux trois couleurs ! Ainsi, vous avez vu, fils de Joël, le *duc de Normandie*, régent de France, coiffer le chaperon rouge et bleu, signe de ralliement des révolutionnaires de 1353, dont ÉTIENNE MARCEL fut le chef.

La chute de la Bastille eut, en France, un immense retentissement. Partout le peuple et la bourgeoisie des villes s'insurgent contre les représentants du pouvoir royal et leur substituent des municipalités élues par les citoyens. Dans les campagnes, les vassaux, qui ont le plus cruellement souffert des exactions et de la tyrannie de la seigneurie et du clergé, accomplissent ce que les *bagaudes*, les *vagres*, aux premiers siècles de la conquête romaine et franque, plus tard les *jacques* au quatorzième siècle, et au dix-septième siècle les insurgés bretons proclamant le CODE PAYSAN, avaient héroïquement et en vain tenté. Les vassaux, courant aux châteaux, s'empressent de livrer aux flammes les chartes, les titres séculaires qui consacraient l'oppression et les rapines féodales ou cléricales. Ce soulèvement général des villes, des campagnes contre le pouvoir royal, contre ces affreux privilèges que la noblesse et le clergé appelaient arrogamment *leurs droits*, jette la consternation, l'épouvante dans le côté droit de l'Assemblée nationale. Là siégeaient, parmi les plus violents ennemis de la révolution, le *vicomte de Mirabeau, Cazalès, l'abbé Maury*, intraitable et fougueux apôtre des droits de son ordre, et qui, lors de l'abolition de la dîme, vociférant en énergumène à la tribune, s'attira cette énergique apostrophe partie des tribunes publiques : – « Messieurs du clergé, l'on vous rase... si vous vous remuez tant... prenez garde... vous vous ferez couper ! »

Au centre de l'Assemblée, appelé tour à tour *la plaine* ou *le marais*, l'on remarquait *Malonet, Lally-Tollendal, Mounier*, etc., etc. Le centre, sans conviction arrêtée, votait, selon l'occurrence, avec la droite ou la gauche. La gauche était presque entièrement composée de députés du tiers état ; parmi les plus illustres l'on citait : *Siéyès, Duport, Barnave*. La noblesse avait aussi de ce côté ses représentants. Le plus illustre

fut *Mirabeau* (l'aîné), grand tribun et grand corrompu ; puis venaient *le duc d'Orléans, le marquis de La Fayette... les comtes de Lameth*. À l'extrême gauche se tenait un député presque toujours isolé, alors obscur et presque inconnu, bien que Mirabeau l'eût, devinant son génie, caractérisé en ces termes : – « Cet homme ira loin... Il croit à ce qu'il dit. » – Cet homme, malgré ses farouches défiances, de graves erreurs de conduite politique, devait être l'une des gloires les plus pures, les plus fécondes, les plus éclatantes de la révolution ; lui et ses amis sauvèrent la république, de même qu'ils sauvèrent la France de l'invasion étrangère tant qu'ils furent au pouvoir ; cet homme se nommait MAXIMILIEN DE ROBESPIERRE, avocat du barreau d'Arras. Il prit, je crois, pour la première fois, la parole dans la séance du 21 juillet 1789, il répondait à M. de Lally-Tollendal ; celui-ci, effrayé du mouvement irrésistible, universel, qui soulevait les villes et les campagnes de France, après la prise de la Bastille, demandait une répression violente, impitoyable contre ce qu'il appelait modestement : *l'émeute*. Robespierre monte à la tribune et de sa voix ferme et grave :

« – Qu'est-il donc arrivé qui autorise M. de Lally-Tollendal à sonner le tocsin ? On parle *d'émeute* ? *Cette émeute, messieurs, c'est la liberté* ! Ne vous y trompez pas, le combat n'est point à sa fin. Demain peut-être se renouvelleront contre l'Assemblée des tentatives funestes ? Et qui les repoussera, si, d'avance, vous déclarez rebelles ceux-là qui se sont armés pour notre salut ! »

Ô fils de Joël ! *Robespierre* disait une vérité profonde ! ! « Cette émeute... c'était la liberté. » C'était la destruction prochaine du vieux monde monarchique, féodal et théocratique ! Il disait vrai... le combat n'était pas fini ! ! le canon de la Bastille donnait le signal de cette grande bataille ! Déjà la droite et inflexible raison de Robespierre perçait à jour et à fond l'arrière-pensée des monarchistes, qui, sous prétexte de réprimer *l'émeute*, voulaient désarmer le peuple, gardien vigilant, défenseur intrépide de la révolution naissante ! *L'émeute* fut féconde.

Elle porta ses fruits, et ce que leurs obscurs précurseurs avaient, au prix de leur sang, tenté d'âge en âge, non sans succès partiels, ainsi que vous l'avez vu, fils de Joël, les *émeutiers* de juillet 1789 l'obtinrent dans la fameuse nuit du QUATRE AOÛT. La noblesse et le clergé, épouvantés du soulèvement général de la nation contre leurs privilèges séculaires, dont le peuple insurgé livrait aux flammes les titres odieux, se résignèrent au sacrifice que leur imposait la nécessité ; mais... innocente satisfaction... ils voulurent paraître faire hommage à la patrie et à l'humanité de ces *droits* qu'il n'était plus en leur pouvoir de conserver. Le *vicomte de Noailles* monta le premier à la tribune et proposa l'abolition complète de certains droits seigneuriaux, la rédimation pécuniaire de certains autres par les citoyens qui en subissaient la charge ; et, séance tenante, furent décrétées les mesures suivantes :

« – Abolition de la qualité de serf et de la main-morte, sous quelque dénomination qu'elle puisse être ; – faculté de rembourser les droits seigneuriaux ; – abolition des juridictions seigneuriales ; – suppression du droit exclusif de la chasse, des colombiers et des garennes ; – taxes en argent représentatives de la dîme en nature ; – rachat possible de toutes les dîmes de quelque nature que ce soit ; – abolition de tous les privilèges et immunités pécuniaires ; – égalité des impôts de quelque espèce qu'ils soient, à compter du commencement de l'année 1789 (suivant le règlement ultérieur des assemblées provinciales) ; – admission de tous les citoyens aux emplois publics et militaires ; – déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices ; – abandon des privilèges particuliers des villes et des provinces ; – suppression de la pluralité des bénéfices ecclésiastiques ; – destruction des pensions obtenues sans titres ; – réformation des jurandes. »

Ainsi, fils de Joël, devant l'attitude menaçante de la nation soulevée en masse et jusqu'en ses dernières profondeurs, s'écroule en une seule nuit le vieil édifice féodal, cimenté des larmes et du sang de nos pères pendant tant de siècles !

Quelques jours encore... et elle va être sapée dans ses fondements pour s'écrouler bientôt, cette antique et exécrable monarchie franque, imposée à la Gaule par la sanglante domination de *Clovis*, ce bandit sacré par l'Église de Rome ! Oui, elle va s'écrouler, cette monarchie... car avant la fin du mois de juillet 1789... irrésistible puissance du mouvement ascensionnel de la révolution vers la *liberté*, dont la RÉPUBLIQUE est la formule sacrée... cette assemblée nationale, où se comptent en si grand nombre des nobles et des prêtres invinciblement attachés à la monarchie et à l'Église, par conviction, par orgueil, ou par tradition de caste, et surtout par le bénéfice des privilèges exorbitants dont ils jouissent... Cette assemblée, en majorité composée de membres du tiers état, dont le plus grand nombre voulaient aussi conserver la royauté, mais amoindrie, mais subordonnée à leur oligarchie bourgeoise... Cette assemblée va constituer, sans le vouloir et presque sans le savoir, la RÉPUBLIQUE virtuellement contenue dans la déclaration des DROITS DE L'HOMME, principes essentiels de la *Constitution* imposée à Louis XVI en 1791.

Oh ! fils de Joël, glorifions avec orgueil, honorons pieusement la mémoire de nos obscurs aïeux, esclaves, serfs, vassaux, artisans des villes, bourgeois, échevins des cités, députés des communes aux anciens États généraux. Ce sont nos précurseurs ! Ils sont morts à la peine... Vous les avez vus à l'œuvre, ces martyrs intrépides. Grâce à eux, la tradition *républicaine* s'est perpétuée jusqu'à nos jours depuis les temps antiques où les Gaules étaient fédérées en république. Ah ! ne l'oublions pas dans l'ivresse de la victoire ! Ce sont leurs invincibles aspirations vers l'affranchissement ! ce sont leurs efforts infatigables, leurs luttes acharnées contre le roi, le prêtre et le noble ; ce sont leurs insurrections sans cesse renaissantes d'âge en âge, et toujours arrachant à leurs oppresseurs un lambeau de liberté civile, politique ou religieuse. Oui, ce sont ces luttes incessantes de nos pères contre *l'autel*, le *trône*, et *l'aristocratie*, qui ont préparé le triomphe de la révolution...

Lisez donc avec un respect religieux cette DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME. Cette œuvre impérissable résume, complète, proclame et consacre à la face du monde ces libertés dont la conquête nous a coûté quinze siècles de combats, de deuil et de larmes... Oui, lisez, fils de Joël, lisez avec une sainte émotion cet *Évangile de l'avenir*.

Le 26 *août* 1789, *l'Assemblée nationale promulgue en ces termes* :

LA DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME.

« 1° – Les hommes naissent *libres* et demeurent *égaux en droits*. – Les *distinctions sociales* ne peuvent être fondées que sur *l'utilité commune*.

» 2° – Le but de toute association politique est la conservation des *droits naturels et imprescriptibles* de l'homme. – Ces droits sont : L'ÉGALITÉ, LA LIBERTÉ, LA PROPRIÉTÉ, LA SÛRETÉ, LA RÉSISTANCE À L'OPPRESSION.

» 3° – Le principe de toute SOUVERAINETÉ réside essentiellement dans LA NATION. – *Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément*.

» 4° – La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui. – L'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. – Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

» 5° – La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. – Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché. Nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas !

» 6° – La loi est l'expression de la volonté générale. – *Tous les citoyens ont le droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation*. – La loi, qu'elle protège ou

qu'elle punisse, EST ÉGALE POUR TOUS. – Les citoyens, égaux à ses yeux, sont admissibles à toutes dignités, places et emplois, selon leur capacité, et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents.

» 7° – Nul citoyen ne peut être accusé, arrêté ni détenu, que dans les cas déterminés par la loi et selon les formes prescrites. – Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires doivent être punis. – Mais tout citoyen appelé, ou saisi, en vertu de la loi, doit obéir à l'instant. Il se rend coupable par la résistance.

» 8° – La loi ne doit établir que des peines strictement nécessaires. Nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit.

» 9° – Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il soit déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne doit être sévèrement punie par la loi.

» 10° – *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions politiques ou religieuses*, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre établi par la loi.

» 11° – La libre communication des pensées et des opinions est l'un des droits les plus précieux de l'homme. – TOUT CITOYEN PEUT DONC PARLER, ÉCRIRE, IMPRIMER LIBREMENT, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

» 12° – La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour *l'avantage de tous*, et non pour *l'utilité particulière* de ceux auxquels elle est confiée.

» 13° – Pour l'entretien de la force publique et pour les dépenses de l'administration une contribution commune est in-

dispensable. Elle doit être *également répartie* entre tous les citoyens *en raison de leurs facultés*.

» 14° – Tous les citoyens ont droit de constater par eux-mêmes ou par leurs représentants *la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée*.

» 15° – La société a droit de demander compte à tout agent public de son administration.

» 16° – Toute société dans laquelle la garantie des droits n'est point assurée, ni la séparation des pouvoirs déterminée, n'a point de constitution.

» 17° – La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la *nécessité publique*, légalement constatée, *l'exige évidemment*, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. »

Conséquences sociales, politiques, civiles et religieuses de la DÉCLARATION DES DROITS DE L'HOMME.

« L'Assemblée nationale, voulant établir la constitution française sur les principes qu'elle vient de reconnaître et de déclarer, abolit irrévocablement les institutions qui blessent la *liberté* et *l'égalité des droits*.

» IL N'Y A PLUS NI NOBLESSE, NI PAIRIE, NI DISTINCTIONS HÉRÉDITAIRES, ni distinctions D'ORDRES, ni RÉGIME FÉODAL, ni JUSTICES PATRIMONIALES, ni aucun des titres, dénominations et prérogatives qui en dérivaient, ni aucun ORDRE DE CHEVALERIE, ni aucune des corporations ou décorations pour lesquelles l'on exigeait des preuves de noblesse, ou qui supposaient des distinctions de naissance, ni aucune supériorité que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions. – Il n'y a plus ni VÉNALITÉ, ni HÉRÉDITÉ d'aucun OFFICE PUBLIC. – Il n'y a plus pour au-

cun individu AUCUN PRIVILÈGE, ni exception au DROIT COMMUN DE TOUS LES FRANÇAIS. – Il n'y a plus ni jurande ni corporation de professions, arts et métiers. – La loi ne reconnaît plus ni VŒUX RELIGIEUX, ni aucuns engagements contraires à la loi naturelle ou à la constitution. »

Dispositions fondamentales garanties par la CONSTITUTION.

« La constitution garantit comme droits naturels et civils : – 1° L'admissibilité de tous les citoyens aux places et emplois sans autre distinction que celle des vertus et des talents. – 2° Répartition de l'impôt entre tous les citoyens en proportion de leurs facultés. – 3° Égalité de peine pour les délits sans distinction de personnes. – 4° Liberté à tout homme d'aller, de rester, de partir, sans pouvoir être arrêté ni détenu que selon les formes déterminées par la constitution. – 5° *Liberté à tout homme de parler, d'écrire, d'imprimer, de publier ses pensées, sans que ses écrits puissent* ÊTRE SOUMIS À AUCUNE CENSURE NI INSPECTION AVANT LEUR PUBLICATION, et d'exercer LE CULTE RELIGIEUX AUQUEL IL EST ATTACHÉ. – 6° LIBERTÉ AUX CITOYENS DE S'ASSEMBLER PAISIBLEMENT ET SANS ARMES en satisfaisant aux lois de police. – 7° Liberté d'adresser aux autorités constituées des pétitions signées individuellement.

» Le pouvoir législatif ne pourra faire aucune loi qui porte atteinte et nul obstacle à l'exercice des droits naturels et civils consignés dans le présent titre, et garantis par la constitution. Mais comme la liberté ne consiste qu'à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas aux droits d'autrui et à la sûreté publique, la loi peut établir des peines contre les actes qui, attaquant ou la sûreté publique, ou les droits d'autrui, seraient nuisibles à la société.

» La constitution garantit l'inviolabilité des propriétés ou la juste et préalable indemnité de celles *dont la nécessité publique légalement constatée exigerait le sacrifice*. – Les biens destinés aux dépenses du culte et à tous les services d'utilité publique

appartiennent à la nation, et sont en tout temps à sa disposition. – La constitution garantit les aliénations faites selon les formes de la loi.

» Les citoyens ont le *droit d'élire ou de choisir les ministres de leur culte*.

» Il sera créé et organisé un établissement général de secours publics pour ÉLEVER LES ENFANTS ABANDONNÉS, SOULAGER LES PAUVRES INFIRMES, ET FOURNIR DU TRAVAIL AUX PAUVRES VALIDES QUI N'AURAIENT PU S'EN PROCURER.

» Il sera créé, organisé une INSTRUCTION PUBLIQUE COMMUNE À TOUS LES CITOYENS, ET GRATUITE à l'égard des parties d'enseignement indispensables à tous les hommes. Les établissements d'instruction publique seront distribués graduellement dans un rapport combiné avec la division du royaume.

» Il sera établi des FÊTES NATIONALES pour conserver le souvenir de la RÉVOLUTION FRANÇAISE, entretenir la fraternité entre les citoyens et les attacher à la constitution, à la patrie et aux lois.

» Il sera fait un code de lois civiles communes à tout le royaume. »

*

* *

Vous le voyez, fils de Joël, la *Déclaration des droits de l'homme* et ses conséquences civiles, politiques, sociales et religieuses anéantissaient la vieille France monarchique, cette exécrable France des abus, des privilèges, des exactions, des inégalités sociales, et finalement la *république* était virtuellement affirmée par l'article 3 de la Déclaration :

« LA SOUVERAINETÉ *réside essentiellement* DANS LA NATION. *Nul corps, nul* INDIVIDU *ne peut exercer* D'AUTORITÉ *qui n'en émane* EXPRESSÉMENT. »

Or, ainsi que le disaient les *communiers* du douzième siècle, *Étienne Marcel* au quatorzième siècle, et les républicains protestants au seizième : *La nation qui* FAIT *les rois peut à son gré les* DÉFAIRE *et s'en passer*.

Enfin, fils de Joël, n'oubliez jamais ces belles paroles :

« –... Au point de vue de la raison, de l'équité, de la morale éternelle, la nation n'a pas le DROIT d'aliéner, en tout ou en partie, sa SOUVERAINETÉ en en déléguant l'exercice à une *famille héréditaire* ; en engageant ainsi les générations *à venir*, sous le vain prétexte de stabilité, de salut public... Ne regarderait-on pas comme insensé le père de famille qui, civilement, prétendrait irrévocablement lier ses descendants par un engagement qu'il contracterait en leur nom ?

» – Ah ! certes une nation, en un moment d'aberration, de défaillance ou de terreur, *a le pouvoir* de commettre cette monstruosité : *aliéner non-seulement sa souveraineté, mais encore celle des générations suivantes*. – L'on a vu le peuple romain se livrer à César ; mais le *fait* ne constitue pas le DROIT ; les générations suivantes ne sont, en quoi que ce soit, engagées par cet acte exorbitant ! Le peuple même qui l'a commis dans un moment d'aberration, ou sous la pression de la terreur, peut et doit, lorsque le bon sens ou le courage lui reviennent, déchirer ce contrat, de même qu'un homme ivre ou contraint par la force, peut et doit déclarer nul et non avenu tout engagement à lui surpris dans son ivresse ou par la violence. »

Tels sont les principes si clairs, si vrais et d'une logique si saisissante que Robespierre voulait proclamer au mois de juillet 1789, lorsqu'il montait à la tribune afin de combattre cette affirmation de *Mounier*, l'un des chefs des monarchiens : – « La monarchie est le gouvernement qui convient à la France... »

« – Je demande de pouvoir exprimer à ce sujet toute ma pensée... sans craindre les murmures... » – dit Robespierre. Mais aussitôt un tumulte effroyable couvre sa voix et le réduit au silence ; or contradiction étrange chez ce grand homme de convictions inexorables toujours déclarées, soutenues par lui avec l'inflexibilité de son caractère, Robespierre ne tenta plus depuis cette séance jusque vers la fin de 1792 de confesser sa foi républicaine. Il éluda même de s'expliquer nettement à ce sujet dans plusieurs séances du *club des jacobins*, qu'il dominait par l'élévation de son génie et de son civisme. Cette contradiction apparente peut s'expliquer par le calcul d'une réserve, d'une défiance, d'une prudence excessives, unies chez Robespierre à une profonde sagacité politique. Comptant sur la marche irrésistible des événements, qui devaient un jour assurer l'existence de la république encore au berceau en 1789, craignait-il peut-être d'attirer prématurément sur elle l'attention de ses ennemis naturels.

Il n'importe ! la *Déclaration des droits de l'homme* portait la république dans ses flancs ; les principes consacrés par cette déclaration inauguraient une société nouvelle. Il fallait appliquer ces principes en les traduisant en lois et ainsi déblayer l'effrayant chaos que présentait la France monarchique. Ici régie par le droit romain, ailleurs par le droit coutumier, telle province était soumise au régime des gabelles dont telle autre province se rédimait ; les pays *d'élection* payaient l'impôt des aides tandis que les *pays d'État* octroyaient des dons gratuits. Il y avait la France du *concordat papal* et la France du *pays d'obédience*. Enfin, une même province était financièrement une *généralité*, militairement un *gouvernement*, ecclésiastiquement un *diocèse*, civilement une *intendance*, et judiciairement un *bailliage* ou une *sénéchaussée*.

De cette confusion, de cet inextricable enchevêtrement de divers pouvoirs jaloux, rivaux les uns des autres, naissait une foule de conflits qui engendraient d'exécrables abus. L'Assemblée nationale, s'étant déclarée *constituante* (depuis la

nuit du 4 août 1789), remplaça... œuvre gigantesque et admirable encore malgré ses vices antidémocratiques... remplaça l'arbitraire et l'anarchie séculaire de la monarchie par l'unité civile, religieuse et politique, par la centralisation administrative et surtout par l'ÉLECTION, qui est à l'existence des États libres ce que le sang est à la vie du corps. En conséquence, l'assemblée nationale établit ainsi les principes de la constitution future :

« Le nombre des départements sera fixé à soixante-quinze ou quatre-vingt-cinq ; – chaque département subdivisé en trente-six ou trente-neufs districts, selon les localités ; – chaque district subdivisé en cantons de quatre lieues carrées environ ; – la nation se composera de citoyens *passifs* et de citoyens *actifs* ; – sera déclaré citoyen *actif* celui qui, âgé de vingt-cinq ans accomplis justifiera d'un domicile d'un an dans le canton et du payement d'une contribution égale en moyenne à trois jours de travail ; – seront électeurs du second degré ceux qui payeront une contribution égale à dix jours de travail ; – seront éligibles à l'Assemblée nationale ceux qui payeront une contribution de 54 livres.

» – Une assemblée primaire se réunira dans chaque canton où le nombre de citoyens actifs ne s'élèvera pas à neuf cents ; – deux assemblées primaires de quatre cent cinquante électeurs au moins, si le canton contient plus de neuf cents citoyens actifs ; – un seul degré intermédiaire d'élection existera entre les assemblées primaires et les assemblées administratives ; – le nombre des députés à l'Assemblée nationale sera déterminé selon la proportion du territoire, de la population et des contributions directes ; – les électeurs nommés par les assemblées primaires, réunis en une seule assemblée départementale, nommeront les députés ; – les assemblées primaires choisiront à raison d'un sur cent habitants les *électeurs* parmi les citoyens actifs du canton ; – les électeurs choisiront les membres de l'administration départementale parmi les éligibles de tous les districts, et les *députés* de l'Assemblée nationale parmi les éligibles du département électeur ; – la durée des assemblées ad-

ministratives est fixée à quatre ans ; – chaque administration de département ou de district sera permanente et renouvelée tous les deux ans : la première fois au sort après deux années d'exercice ; – et ensuite par ancienneté ; – les électeurs de chaque département éliront les députés à l'Assemblée nationale et ensuite les membres de l'administration du district ; – l'assemblée départementale sera composée de trente-six membres ; celle du district de douze ; – l'administration du département sera divisée en conseil du département dont la session sera d'un mois et d'un directoire du département permanent et rendant compte de sa gestion au Conseil.

» *Attributions municipales* : – régie des biens et revenus communaux des villes, bourgs, paroisses, communautés ; – règlement et payement des dépenses locales ; – direction des travaux publics à la charge de la commune. – Le pouvoir municipal sera subordonné au pouvoir administratif en ce qui touche : – la répartition des contributions directes entre les citoyens de la commune ; – la perception de ces contributions, leur versement dans la caisse du district ; – la régie des établissements d'utilité générale ; – la surveillance et agence nécessaires à la conservation des propriétés publiques ; – l'inspection directe des travaux de réparation et reconstruction des édifices publics. »

L'Assemblée nationale, comme complément et corollaires de ces principes constitutifs, décrétait :

– La vente des biens du clergé ; – discutait d'une *banque nationale* et d'institutions de crédit ; – réformait la législation criminelle ; – chargeait le jury (élu par les citoyens) de l'instruction et du jugement des causes ; – déclarait la publicité des débats ; – abolissait la question et la torture ; – fixait vingt-quatre heures tout délai pour l'interrogatoire de l'accusé ; – décrétait l'enrôlement volontaire ; – créait quatre cents millions d'assignats papier-monnaie, dont la valeur était représentée par les biens nationaux ; – déclarait les non-catholiques admissibles à tous les emplois militaires et civils ; – réhabilitait enfin les

protestants, les juifs, les comédiens au nom de la *Déclaration des droits de l'homme*.

De cette époque si féconde date encore la création des juges de paix nommés à la pluralité des suffrages par les électeurs de chaque district ; – l'on appelait aux tribunaux de district des jugements des juges de paix ; – les tribunaux n'étaient soumis à aucun degré de juridiction supérieure ; – ils en appelaient des uns aux autres ; – enfin l'Assemblée décréta des tribunaux consulaires relatifs aux affaires commerciales et un tribunal de cassation, unique, dont tous les membres en nombre égal à la moitié des départements devaient être élus par eux pour quatre ans.

À ces travaux immenses, l'Assemblée (12 juillet 1790) joignit la constitution civile du clergé. Lors des ardentes discussions qu'elle souleva, Robespierre fit entendre ces excellentes paroles :

« – Les prêtres sont dans l'ordre social des magistrats. – De cette notion bien simple dérivent trois principes, que j'appliquerai aux plans du comité : – 1° Toute fonction publique est d'institution sociale, – et a pour but l'ordre et le bonheur de la société. – Devant ce principe disparaissent les bénéfices ecclésiastiques et les établissements sans objet. – 2° Les *officiers ecclésiastiques* étant institués pour le bien de la société, leur traitement doit être mesuré à l'intérêt général. »

Les dispositions fondamentales de la constitution civile du clergé, décrétées par l'Assemblée nationale, se résumait ainsi :

« – Il n'y aura plus à l'avenir ni cardinaux, ni archevêques, ni canonicats, ni prébendes, ni prieurés, ni abbayes, ni couvents : – un siège épiscopal par département, une paroisse par commune ; – évêques et curés *élus par les citoyens* ; – fonctions curiales et épiscopales salariées par le trésor public ; – vente des biens du clergé pour subvenir aux frais du culte. – Les évêques et les curés seront tenus de jurer fidélité à la nation, à la loi et au

roi, – et de maintenir la constitution civile de tout leur pouvoir. »

Telle fut, fils de Joël, l'œuvre immense de régénération et d'affranchissement poursuivie par nos pères, depuis la conquête franque, par quatorze siècles de luttes, d'insurrections, et accomplie par l'Assemblée nationale. Ces principes servirent de base à la constitution de 1791. La volonté du peuple déléguait au roi (*représentant héréditaire de la nation*) le pouvoir exécutif ; mais il n'avait ni l'initiative des lois, ni le droit de faire la paix ou la guerre. Il proposait... l'Assemblée décidait. La seule action du roi, action négative, se bornait au *veto*, ou refus de sanction, qu'il pouvait, durant deux législatures, opposer aux lois décrétées par la représentation nationale, permanente, inviolable et véritablement souveraine, en cela qu'elle décidait de la paix ou de la guerre, fixait et votait l'impôt, élaborait et promulguait les lois auxquelles le roi lui-même devait obéissance... Cette constitution était *républicaine*, parce que de fait « l'Assemblée régnait au nom du peuple ; » aussi suffit-il plus tard de substituer au pouvoir exécutif héréditaire un pouvoir électif et temporaire, pour constituer *la république*. Il en devait être ainsi : le gouvernement bâtard inauguré en 1789-1791, républicain de fait, monarchique de nom, portait en soi sa condamnation, en vertu de ce principe fondamental :

« Le peuple n'a pas le *droit* d'aliéner une partie de sa souveraineté en la déléguant à une famille héréditaire ; parce que, ainsi, les générations suivantes se trouvent liées par un contrat auxquelles elles ont été étrangères. »

L'œuvre impérissable de l'Assemblée nationale fut la *Déclaration des droits de l'homme* : l'unité territoriale et administrative ; l'égalité sociale, civile, politique, religieuse, et surtout la reconnaissance formelle de la *souveraineté du peuple*, source de tout pouvoir, de toute fonction qu'il déléguait par l'élection. Cependant, il faut le dire, en outre de l'hérédité du pouvoir exécutif, la constitution de 1789-1791 renfermait d'autres vices capi-

taux, d'autres graves atteintes à la souveraineté du peuple, tels que la distinction établie entre les citoyens *actifs* et le citoyens *passifs*, l'élection à *deux degrés*, la nécessité de *payer un cens* pour être éligible aux fonctions de *représentant du peuple*. (Notre immortelle CONVENTION fit d'ailleurs complètement justice de ces iniquités.) Les distinctions entre citoyens actifs et passifs, entre les éligibles et les non-éligibles, reposant uniquement *sur l'argent*, ne rétablissaient-elles pas des *privilèges* ? Alors que la révolution, affirmant l'égalité des citoyens, faisait table rase des privilèges, n'était-ce pas, de la part des législateurs du tiers état, témoigner d'une fâcheuse défiance envers le peuple ? En vain répondra-t-on que c'était exiger *peu* que de demander aux citoyens actifs de justifier d'un payement annuel d'un cens évalué en ces temps-ci à *cinquante sous* environ ! Mais de deux choses l'une : ou ce cens était illusoire, alors pourquoi l'exiger ?... ou bien, il constituait un privilège... Or la *Déclaration des droits de l'homme* abolissait tous les privilèges ! Enfin, cette déplorable distinction dépouillait de *l'inaliénable exercice de sa souveraineté*, celui-là qui ne payait pas cinquante sous de contribution ou qui n'en payait que quarante ! Ainsi était-il encore du cens de *cinquante francs* environ que devaient payer les citoyens pour être éligibles à la représentation nationale. Pourquoi cette entrave apportée au libre choix des électeurs ? Ce cens que la loi exigeait d'eux attestait-il de leur capacité ? de leur vertu ? de leur patriotisme ? Non, c'était la consécration d'un nouveau privilège substitué aux anciens : celui de l'ÉCU, privilège d'autant plus regrettable que la bourgeoisie législatrice l'établissait, trahissant ainsi malheureusement par cette mesure, l'importance, la prédominance qu'elle accordait au *capital*, et la défiance, la crainte invincible que lui inspirait la masse plébéienne des déshérités. Ces craintes, ces défiances, amenèrent fatalement des discordes, des hostilités, des haines entre ces deux classes qui, au nom des intérêts de tous, devraient se confondre en une seule.

Quoi qu'il en soit, fils de Joël, malgré leurs erreurs, rendons un éclatant hommage aux travaux des constituants de

1789 : le clergé, la noblesse, la monarchie, frappés dans leur prestige, dans leurs biens, dans leurs privilèges, dans leur autorité séculaires, ont reçu un coup mortel. L'Assemblée nationale a enfin inauguré l'ère de l'affranchissement ; elle peut, à bon droit, dater son œuvre de l'AN I DE LA LIBERTÉ, ainsi que l'on dit aujourd'hui. Mais aussi n'oublions jamais, fils de Joël, que l'énergique attitude de la population soulevée, que son héroïsme, lors du siège de la Bastille, et qu'enfin l'insurrection de la France entière, en juillet et août 1789, encourageant les constituants, leur prouvant qu'ils pouvaient compter sur l'intrépide appui du prolétaire en armes, leur permit d'accomplir radicalement leur œuvre gigantesque. N'oublions jamais enfin que si la cour n'eût été terrifiée par les victoires populaires, elle aurait violemment dissous l'Assemblée nationale, ainsi que tant de fois elle en eut le projet ; crime auquel d'ailleurs elle ne renonça jamais ; horribles desseins rendus plus horribles encore par ses complots incessants avec l'étranger qu'elle sollicitait à l'invasion de la France et à l'anéantissement de Paris, la ville mère des révolutions ; trames homicides, sacrilèges, toujours déjouées ou dévoilées par l'excellent bon sens ou par l'instinct du peuple, constamment tenu en éveil, grâce à la vigilance de la presse révolutionnaire de *Camille Desmoulins*, de *Marat*, de *Loustalot*, de *Prudhomme*, de *Carra*, de *Gorsas*, de *Claude Fauchet* et autres écrivains patriotes, dont le talent, le courage égalent le civisme !

FIN DU TREIZIÈME VOLUME

À propos de cette édition électronique

Texte libre de droits.

Corrections, édition, conversion informatique et publication par le groupe :

Ebooks libres et gratuits

http://fr.groups.yahoo.com/group/ebooksgratuits

Adresse du site web du groupe :
http://www.ebooksgratuits.com/

—

Octobre 2011

—

– Élaboration de ce livre électronique :

Les membres de *Ebooks libres et gratuits* qui ont participé à l'élaboration de ce livre, sont : Camelinat (Wikisource), Jean-Marc, Jean-Luc, PatriceC, Coolmicro.

– Dispositions :

Les livres que nous mettons à votre disposition, sont des textes libres de droits, que vous pouvez utiliser librement, à une fin non commerciale et non professionnelle. **Tout lien vers notre site est bienvenu...**

– Qualité :

Les textes sont livrés tels quels sans garantie de leur intégrité parfaite par rapport à l'original. Nous rappelons que c'est un travail d'amateurs non rétribués et que nous essayons de promouvoir la culture littéraire avec de maigres moyens.

Votre aide est la bienvenue !

VOUS POUVEZ NOUS AIDER À FAIRE CONNAÎTRE CES CLASSIQUES LITTÉRAIRES.